



SciencesPo.

ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO PARIS

MÉMOIRE DE MASTER

HISTOIRE

par

Théophile LEROY

Sous la direction d'Elissa MAILÄNDER et d'Ilse ABOUT

Des « nomades » derrière les barbelés.
Étude du camp d'internement de Linas-Monlhéry
en France occupée (novembre 1940 – avril 1942)

Soutenance le 3 juin 2016

JURY DE SOUTENANCE

Ilse ABOUT

Claire ANDRIEU

Elissa MAILÄNDER

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait pu voir le jour sans le soutien régulier et le regard scientifique apportés par mes co-directeurs Ilsen About et d'Elissa Mailänder. Grâce aux nombreuses discussions enrichissantes et fécondes, leurs remarques bienveillantes et nourries sur ce travail, j'ai pu construire une réflexion critique sur l'histoire du camp de Linas-Montlhéry et mener à bien cette étude sur l'internement des « nomades » en France occupée. Je les remercie sincèrement pour cette aide essentielle.

Je remercie amicalement Raymond Gurême, ancien interné, pour son témoignage d'une oralité vivante et éclairante qui saisit dans le vif la réalité des conditions de détention à Linas-Montlhéry. Son courage et sa détermination pour faire entendre la voix des persécutés ont percé à jour l'opacité mémorielle.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont répondu à mes sollicitations et qui m'ont permis, peu à peu, de rassembler des fragments d'archives pour tenter de restituer cette histoire méconnue. Je pense notamment à Denis Petit, membre de l'association 'Linas Patrimoine et Traditions' qui m'a fourni une rare photographie, tant espérée, des familles internées à l'intérieur du camp.

INTRODUCTION

Au soir du 27 novembre 1940, vers neuf heures du soir, deux cents hommes, femmes et enfants arrivent en gare de Brétigny-sur-Orge, dans le département de la Seine-et-Oise. La nuit est déjà tombée et le froid préfigure un hiver rigoureux. Ils ont fait ce voyage par convoi ferroviaire, depuis la gare de Sotteville, près de Rouen, entassés dans trois wagons à bestiaux en bois et fermés de l'extérieur. Le trajet a été rude et difficile pour ces refoulés qui ont roulé toute la journée, dans une atmosphère étouffante, vers une destination inconnue. Ces nomades ont été arrêtés près des espaces côtiers normands et assignés à résidence à Darnétal, dans la banlieue de Rouen, au début du mois d'octobre à la suite de la promulgation, le 4 octobre 1940, d'une ordonnance allemande émanant de l'état-major militaire d'occupation, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (M.B.F.), qui exige l'internement des « nomades » en zone occupée en se fondant sur la législation française en vigueur et la loi du 16 juillet 1912. Alertée la veille par les autorités d'occupation allemandes qu'un convoi de refoulés de Seine-Inférieure serait transféré à Brétigny, la préfecture de Seine-et-Oise dépêche, en urgence, une cinquantaine de gendarmes, épaulés par de nombreux policiers mobilisés au pied levé pour accueillir ces nouveaux arrivants. Débarqués à Brétigny, ils sont conduits de force, à travers la campagne humide, vers le plateau de Saint-Eutrope qui domine le cours de l'Orge, situé à une altitude d'environ 180 mètres. Marchant une demi-douzaine de kilomètres, ils montent au sommet de ce plateau recouvert par une épaisse forêt sans savoir où ils sont emmenés. Tout au long de ce périple, les nomades souffrent de la dureté du voyage et endurent les violences des gendarmes et des policiers.

Au sommet de ce plateau, ils découvrent, dans l'obscurité de la nuit, un autodrome désaffecté, en forme d'anneau de vitesse et prolongé par une piste sinueuse qui se perd dans les bois. Construit en 1924, cet autodrome réputé accueillit de nombreuses manifestations automobiles et cyclistes durant l'entre-deux-guerres mais les frais d'entretien étant trop élevés, l'autodrome est cédé, en 1939, au Ministère de la Guerre. Quelques baraquements appartenant à l'armée, construits par les services du Génie, dans lesquels étaient cantonnés les militaires de l'École d'Application de

Cavalerie Motorisée, témoignent de la fonction militaire de ce terrain qui a servi de champ de manœuvre. C'est le camp de Linas-Montlhéry.

Le camp, espace pluriel

Qu'est ce qu'un camp d'internement ? Il s'agit d'un espace clôturé, à l'écart, où un groupe d'individus jugés dangereux est rassemblé de force et gardé par un contingent militaire en dehors de tout cadre judiciaire et ce, pour une durée indéterminée. Lieu autonome, le camp déploie une symbolique violente de l'altérité en instituant une différence marquée entre les internés et les gardes selon une organisation spatiale qui quadrille l'espace, règle le temps et marginalise les dominés.

Le mot « camp » fait partie, à l'origine, du lexique militaire médiéval. Selon le *Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy* de 1694, c'est « le lieu où une armée en corps se poste avec ordre ». Le camp est alors un lieu éphémère, en mouvement, sans cesse démonté et reconstruit suivant l'itinéraire des armées en campagne et s'apparente au « campement » tout en conservant ses spécificités proprement défensives. Le géographe Roger Brunet met en lumière la dichotomie spatiale que sous-tend le « camp » en insistant sur son étymologie, campus, « champ », terrain agricole ouvert, par opposition au *castrum*, « camp », espace défensif clôturé¹. De fait, c'est un espace artificiel, retranché, qui est coupé de son environnement, tel une île. Au fur et à mesure que le phénomène guerrier embrasse et affecte l'ensemble des sociétés européennes tout au long du XIXe et du XXe siècle, le camp s'émancipe de son acceptation strictement militaire pour recouvrir une réalité plurielle. Désormais, le camp n'est plus l'apanage des armées en mouvement mais investit la sphère civile : « Vers 1850, l'armée mène les premières réflexions sur le déplacement de populations « indésirables » hors du théâtre des opérations. C'est essentiellement en période de conflit que les autorités militaires gèrent des lieux d'internement² ». De plus, il perd son caractère mouvant pour devenir un lieu qui se définit, entre autres, par sa pérennité et s'insère au cœur d'un environnement qu'il transforme. Relié à un territoire, le camp, par son inscription spatiale sur un temps long, permet de le nommer topographiquement : Camp de Rivesaltes, Camp de Gurs, camp de Drancy... Ainsi, le camp d'internement est un lieu éminemment moderne où se projette, par l'organisation spatiale, une conception théorique révélant la manière dont l'entité étatique refoule à la marge ses populations indésirables.

Le camp est pensé en théorie comme un espace ceint qui contraint les individus qui y sont enfermés. Cette forme architecturale clôturée code les différents lieux en leur assignant des rôles

1 BRUNET Roger, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La Documentation française, p. 81. 2011.

2 BERNARDOT Marc, « L'interné, un paria au XXe siècle », *Tumultes* 2003/2 (n° 21-22), p. 243-250.

fonctionnels (baraquements, mirador, portail, réfectoire, toilettes, infirmerie). Le complexe disciplinaire forme un espace quadrillé, simplifié, où les lieux sont réduits à leur fonction propre et renvoient à une réalité stable. Surtout, ces lieux façonnés par le besoin d'écarter et de surveiller les indésirables mettent au jour des techniques de régulation et d'ordonnement des individus renfermés.

Néanmoins à l'intérieur du camp se joue bien plus qu'une simple manifestation d'un pouvoir répressif: les internés développent à l'intérieur de cet espace, des résistances plurielles qu'il convient d'éclairer par une étude des procédés d'insoumission mobilisés. De même, l'institution du camp est, en son sein, tiraillée par des enjeux de pouvoir car elle associe dans le même temps une administration civile, assurant le fonctionnement et l'approvisionnement, avec un corps militaire de gendarmes en charge de la surveillance. Ainsi, il s'agit de voir comment ces différentes autorités s'accordent pour gouverner un tel lieu et organiser la vie des détenus et d'étudier la manière dont le modèle disciplinaire théorique se dilue par des pratiques quotidiennes et des formes de résistance mises en œuvre par les familles internées.

Le camp de Linas-Montlhéry forme un territoire infra-politique et constitue un laboratoire d'étude à une échelle locale qui réunit les éléments d'une étude monographique. Une approche micro-sociale permet notamment d'analyser précisément les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans ce lieu clos entre les familles et les gardiens, entre les hommes, les femmes et les enfants, entre les différentes familles internées, avec les personnes extérieures au camp, et enfin au sein même du personnel encadrant. Identifier les différents acteurs qui interagissent au sein de ce milieu à part permettrait de comprendre les liens relationnels et les jeux de pouvoir qui s'y jouent et de battre en brèche la conception du camp comme un espace uniquement fondé sur une hiérarchie figée.

Cette démarche de recherche s'inscrit également dans une histoire du quotidien. Elle permet de comprendre les structures de pouvoir et d'autorité qui animent l'espace social du camp et, de fait, d'interpréter les mécanismes de violence et de domination à l'œuvre. Loin de voir le camp d'internement comme une structure industrielle, mécanique, lieu de discipline, où chacun occupe une position hiérarchique prédéfinie, ce lieu s'envisage comme espace d'interactions, où chaque acteur agit sur son environnement immédiat et s'insère au sein d'un tissu relationnel en réseau. Et ce, aussi bien du côté des internés, les nomades, que des surveillants, les gendarmes. Le camp doit être considéré comme « une arène extrêmement dynamique englobant une multitude d'acteurs³ ».

Des événements s'y déroulent durant les dix-huit mois d'existence du camp : visites, évasions, naissances, altercations, décès sont autant d'éléments qui façonnent la vie quotidienne des

3 MAILÄNDER Elissa, « La violence des surveillantes des camps de concentration national-socialistes (1939-1945) : réflexions sur les dynamiques et logiques du pouvoir », *Online Encyclopedia of Mass Violence*, mis en ligne le 18 Juillet 2012,

acteurs installés et fournissent des points d'appui pour analyser ces scènes de la vie ordinaire qui se déroulent au sein de ce périmètre clos. Cette surface d'interactions sociales fait ainsi affleurer un microcosme sonore où résonne une polyphonie de voix qui exprime la pluralité des points de vue de différents personnages face à cette situation de confinement forcé.

À une plus vaste échelle, la présence de ce camp dans la région étant susceptible d'irradier son environnement immédiat et plus lointain, étudier la manière dont le camp s'insère au sein de la constellation des espaces d'internement sur le territoire français — fragmenté par l'armistice du 22 juin 1940 — révèle les logiques, parfois empiriques, de transferts, de déplacements des indésirables et met en lumière la densité du réseau formé par cet archipel des camps. Cette étude questionne les limites et les frontières du camp, des ouvertures et des fermetures. En outre, si l'isolement spatial est un élément fondamental, le camp est un objet magnétique, travaillé par des forces contraires, où se manifeste une violence multiscalaire et plurielle.

Interner l'étranger

En période de crise, l'internement vise les « indésirables », les étrangers, les marginaux, jugés dangereux pour l'ordre public. Cette pratique répressive est l'aboutissement brutal d'une politique continuelle et latente de mise au ban des réprouvés.

L'internement administratif est une procédure par laquelle un individu se trouve soumis à un régime de privation de liberté. La décision est prise par un représentant du pouvoir exécutif en dehors de toute instance judiciaire. L'ambition de cette étude est de comprendre les raisons de leur internement, et de retracer certaines trajectoires individuelles susceptibles de dévoiler les mécanismes logistiques et décisionnels qui les ont conduit au camp de Linas-Montlhéry.

L'installation du camp près de l'autodrome de Montlhéry ne suit pas une logique prédéfinie en amont mais suit un processus improvisé et précipité qui louvoie entre exigences allemandes et ordres français. De fait, la période de l'Occupation voit se superposer plusieurs administrations qui revendiquent une forme d'autorité sur le camp de Linas-Montlhéry. On est donc en mesure d'interroger qualitativement l'implication de ces différentes hiérarchies administratives dans ces procédures d'internement. Dès lors, cette gouvernance feuilletée présente de réels enjeux sur la responsabilité effective de ces administrations.

Si Vichy applique avec zèle l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940, il faut s'interroger sur le rôle joué par la IIIe République dans l'escalade brutale qui aboutit à l'internement de 6.500 nomades dans différents camps qui balisent, principalement, la zone occupée. En effet, dès le 22 octobre 1939, les autorités militaires françaises, en vertu de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

interdit la circulation des nomades dans huit départements de l'ouest de la France et ordonne leur stationnement surveillé dans le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire⁴. Cette mesure locale s'étend à l'ensemble du territoire national par le décret du 6 avril 1940, décret motivé par un préambule révélateur assimilant le nomade à l'espion, à l'apatride, suspect par sa mobilité :

« En période de guerre, la circulation des nomades, individus errants, généralement sans domicile, ni patrie, ni profession effective, constitue pour la défense nationale et la sauvegarde du secret, un danger qui doit être écarté. Les incessants déplacements des nomades – qu'il ne faut pas confondre avec les forains, industriels, ou commerçants, pour la plupart honorablement connus – leur permettent de surprendre des mouvements de troupes, des stationnements d'unité, des emplacements de dispositifs de défense, renseignements importants qu'ils sont susceptibles de communiquer à des agents ennemis. Il convenait d'interdire la circulation des nomades et de les astreindre à une résidence forcée sous la surveillance de la police et de la gendarmerie »⁵.

Cette étude questionne donc les mécanismes d'exclusion d'une catégorie de population stigmatisée, construite artificiellement, qui subit des mesures de contrôle et de surveillance bien avant le début de la Seconde Guerre mondiale. L'internement des nomades dans la France occupée est l'expression conjoncturelle et brutale des politiques exclusives et discriminatoires mises en œuvre et menées par le régime républicain pendant tout le début du XXe siècle. Cette entreprise d'internement qui concerne environ 6.500 personnes sur l'ensemble du territoire métropolitain, ne s'explique pas uniquement par le contexte d'Occupation allemande mais répond à des dynamiques propres à la société française. Les personnes visées par la mesure d'internement sont : « les nomades, c'est-à-dire toute personne réputée telle dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912 »⁶.

Qui est « nomade » en 1940 ?

Le camp d'internement de Montlhéry est désigné, dans les actes administratifs, comme étant un camp pour « nomades ». Les nomades sont, en premier lieu, une population construite par le droit, définie juridiquement, et ce, sans que cette fabrication politique recouvre une quelconque réalité sociale. À Linas-Montlhéry, la diversité des origines, des professions, des nationalités des

4 HUBERT Marie-Christine, « l'internement des tsiganes en France, 1940-1946 », in *La Politique et la Guerre : pour comprendre le XXe siècle européen, hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, Agnès Viéno-Noésis, 2002, 655p., p. 170-181, ici p.173.

5 Journal Officiel des 8 et 9 avril 1940 p.2600, reproduit in SIGOT Jacques, « *Ces barbelés oubliés par l'histoire: un camp pour les Tsiganes... et les autres, Montreuil-Bellay 1940-1945* », Editions Cheminements, 1994, p.62.

6 *Ibid.*

familles internées en témoigne et il paraît impossible de les réunir sous un même vocable⁷. Ces familles ont été persécutées car elles ont été perçues comme « nomades » par les autorités administratives en charge d'appliquer l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940. Elles ont comme seul point commun d'avoir été capturées, durant ce mois d'octobre 1940, dans le département de la Seine-Inférieure, et rassemblées à Darnétal car elles voyageaient et ne pouvaient justifier d'une résidence à ce moment précis. Ainsi, se retrouvent à Linas-Montlhéry des familles originaires de Belgique, qui fuyaient l'avancée des troupes allemandes durant l'Exode, des familles qui n'étaient pas « nomades » au regard de la législation française mais « foraines », ou des familles étrangères, de culture bohémienne. Dès lors, il s'agit d'interroger cette catégorie administrative fabriquée, la catégorie « nomade », et d'analyser les processus d'identification mis en place par les autorités françaises pour encadrer ces individus jugés suspects.

Depuis la loi du 16 juillet 1912, les populations itinérantes sont classées en trois catégories : marchands ambulants, forains et nomades⁸. À ce titre, le carnet anthropométrique est conçu pour ces derniers. Il est obligatoire et manifeste avec vigueur le processus de criminalisation à l'œuvre tout au long du XXe siècle⁹. Frappés d'ostracisme, les « nomades » sont soumis à une surveillance stricte et un contrôle continu et doivent présenter ce carnet à chaque commune traversée.

La loi du 16 juillet 1912 a été instituée à l'origine pour doter les forces de l'ordre d'un arsenal juridique visant à lutter contre les Tsiganes. Refusant de légiférer sur des critères ethniques, le régime républicain mêle alors deux critères ; la nationalité et le domicile, et découpe les itinérants en trois catégories qui s'enchevêtrent et paraissent floues. L'article 3 définit le nomade en creux :

« tous individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus spécifiées même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession »¹⁰.

7 La catégorisation univoque de ce groupe enfermé dans le camp demeure problématique car elle recouvre des familles aux traits culturels, linguistiques différents bien qu'elles aient, comme socle commun, un mode de vie qui s'apparente à celui de l'itinérance et du commerce ambulants. Dans cette étude sur un camp spécifique, nous utiliserons le terme 'nomade' pour caractériser le regard porté par l'administration sur les familles internées à Linas-Montlhéry. Nous privilégierons l'emploi du mot 'interné' ou 'détenu' pour décrire la réalité quotidienne de l'internement car, à Linas-Montlhéry, toutes les familles n'étaient pas 'nomades' ou même tsiganes. Le terme 'tsigane' est surtout employé dans les correspondances allemandes, qui appliquent la traduction du mot 'Zigeuner' et vise à essentialiser, sous ce vocable, des identités plurielles. À ce sujet voir : ASSÉO Henriette, « L'invention des "nomades" en Europe au XXe siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in Gérard Noiriel dir., *L'Identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, p. 161-180. HUBERT Marie-Christine, « Les réglementations anti-tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation » *Revue d'Histoire de la Shoah*, sept-déc 1999, n°167. Et ABOUT Ilsen, « Une nouvelle histoire des Tsiganes ? », *La Vie des idées*, 13 juillet 2015. ISSN : 2105-3030.

8 DELCLITTE, Christophe, « La catégorie "nomade" dans la loi de 1912 », *Hommes & migrations*, 188-189, 1995, 23-30.

9 PIAZZA Pierre, *Au cœur de la construction de l'État moderne. Socio-genèse du carnet anthropométrique des nomades*, Cahiers de la sécurité intérieure, n° 48, 2e trimestre 2002, p. 207- 227.

10 Journal officiel, Chambre des députés, 19 juillet 1912, pp. 6410-6411

Ainsi, comme l'écrit Christophe Delclitte dans son étude sur la loi de 1912 :

« le critère de la nationalité se trouve bien être un leurre : des individus sont visés indépendamment de ce critère posé comme distinctif, puisqu'à l'article 3, on ajoute : 'quelle que soit leur nationalité' »¹¹.

La catégorie « nomade » visait, à l'origine les Tsiganes étrangers. Mais ainsi définie par la loi de 1912, elle n'englobe pas que les étrangers, tout comme la catégorie « forain » n'englobe pas tous les Français dépourvus de domicile et exerçant une activité ambulante. La plasticité volontaire de cette loi offre, en fait, une marge de manœuvre ample et une interprétation large pour les autorités : « Ainsi, un individu sera « forain » ou « nomade » selon qu'on lui reconnaîtra un métier ou que l'on considérera qu'il prétend exercer une profession¹² ».

C'est pour cela que des individus français depuis plusieurs générations, qui exercent une profession itinérante en famille et n'ayant aucune tradition culturelle bohémienne, se retrouvent placés dans la catégorie « nomade » dont ils ne peuvent plus sortir. Ce régime administratif fabrique une assignation identitaire et familiale définitive : les enfants nés de parents « nomades » restent affiliés à cette catégorie stigmatisante.

L'individu considéré comme « nomade », même s'il dispose de la nationalité française, est assimilé mécaniquement à l'étranger et au vagabond. On assiste donc à la fabrication politique d'une figure de l'étranger qui puise ses racines à la fin du XIXe siècle¹³ :

« Ce processus historique complexe empruntant la voie d'une marginalisation sociale et d'une stigmatisation sur le plan du droit a été interprété comme l'expression d'une nationalisation impossible des Tsiganes en Europe entre le XIXe et le XXe siècle »¹⁴.

À la veille de la guerre, les « nomades » sont majoritairement de nationalité française et se retrouvent dans la même catégorie administrative que les Tsiganes étrangers, initialement visés par la loi de 1912, pourtant peu nombreux sur le sol métropolitain¹⁵. C'est pour cela que de nombreux « nomades » français se retrouvent internés à Linas-Montlhéry ; ils sont originaires de Darnétal, en Seine-Inférieure, où ils ont été assignés à résidence par la préfecture dirigée par René Bouffet, en accord avec l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940. En effet, dans cette ordonnance, les autorités allemandes incluent en outre les familles françaises catégorisées comme « foraines ». Le 27 novembre 1940, ils sont dirigés, par convoi ferroviaire, vers la Seine-et-Oise car l'occupant

11 DELCLITTE, Christophe, « La catégorie "nomade" ... *op.cit.*

12 *Ibid.*

13 DORNEL Laurent, « Bohémiens, Tsiganes et nomades » : la construction d'une figure particulière de l'étranger au XIXe siècle » *Etudes Tsiganes*. 47. 2011

14 ABOUT, Ilsen, « De la libre circulation au contrôle permanent », *Cultures & Conflits*. 76. 2009.

15 Dans son ouvrage, Henriette Asséo estime que 95 % des internés « nomades » étaient français. Voir ASSÉO Henriette, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Gallimard, Paris 1994

désire sécuriser les territoires côtiers et expulse, dans ce but, les personnes jugées « indésirables ». Dès lors, à Linas-Monlhéry, des familles aux statuts différents se retrouvent internées dans le camp que l'institution préfectorale englobe, de manière indifférenciée, sous le terme de « nomades ».

La lecture des rapports, des notes et des lettres émanant des autorités chargées de la gestion du camp de Linas-Monlhéry fait remarquer l'impossibilité logique, pour ces internés réputés « nomades », d'être des citoyens français aux yeux du pouvoir hiérarchique. Une note, rédigée quelques jours après la création du camp, par le commissaire de police Louis Meynier, fait état de la situation à l'autodrome et associe les internés à des « nomades étrangers » tout en procédant, dit-il, à des vérifications d'identité pour appuyer son propos :

« Les nomades internés au Camp de l'autodrome de Monlhéry, bien que quelques uns se réclament de la nationalité française parce que nés en France, sont pour la plupart de nationalité étrangère. Il a été établi, par le Service d'Identité Judiciaire, que la majeure partie d'entre eux faisait l'objet d'arrêtés d'expulsion »¹⁶.

Ainsi, le poids de cette réglementation républicaine met en place un « régime des nomades » et marque une étape supplémentaire dans la politique d'encadrement et de surveillance des populations itinérantes par l'instauration du carnet anthropométrique, qui permet de contrôler les déplacements et de répertorier les nomades. On passe alors d'un contrôle erratique à un fichage systématique grâce à de nouvelles technologies et aux procédés d'identification mis en œuvre par Alphonse Bertillon qui supposent une approche biologique du corps¹⁷. Dans l'entre-deux-guerres, des dispositifs policiers et des mesures juridiques renforcent et systématisent ces mécanismes de contrôle pour encadrer avec fermeté et identifier avec précision les étrangers récemment arrivés en France¹⁸. Ces stigmatisations construisent une figure de l'étranger qui s'immisce au sein des consciences collectives et des représentations populaires.

La construction de la figure de l'étranger

À la veille du second conflit mondial, l'émergence d'un climat de xénophobie d'Etat à l'encontre de ces populations, montrées comme étrangères par les médias de l'époque, façonne l'imaginaire populaire par des représentations marginalisantes.

Le 24 décembre 1940, un mois après l'internement du groupe de deux cents nomades à Linas-Monlhéry, un article publié dans le journal *Compagnons*, et relayé par le service de presse du

16 Note de Louis Meynier, 1^{er} décembre 1940. 300 W 81, AD Yvelines

17 ABOUT, Ilsen, « Classer le corps : l'anthropométrie judiciaire et ses alternatives, 1880-1930 » in Ayse Ceyhan et Pierre Piazza (dir.) *L'identification biométrique Champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris 2013.

18 ABOUT, Ilsen, « Identifier les étrangers Genèse d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres » in Gérard Noiriel (dir) *L'identification, genèse d'un travail d'État*, 2007

Ministère des Affaires Étrangères du gouvernement de Vichy dans sa rubrique « revue de presse », pérennise les stéréotypes dont sont victimes les populations itinérantes en jouant sur les peurs populaires entretenues par la presse depuis le début du XXe siècle. Témoignage d'une xénophobie ordinaire diffusé par le nouveau régime, ce document est rédigé par Jean Oudinot, journaliste qui sera directeur de la RTF à Alger dans les années 1960, et met à jour l'ostracisme dont sont victimes les personnes considérées comme « nomades ».

« Une information de la zone occupée nous fait savoir que les autorités allemandes songeaient à mettre un terme aux évolutions de ces éternels vagabonds. A vrai dire, les entraves apportées à l'existence de ces nomades, devant lesquels ceux du Sud Algérien ou de la Mauritanie font piètre figure, ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis toujours cette population flottante, sans patrie, ni domicile fixe, a été l'objet d'une attention particulière de la part des polices de tous les pays.[...] Ces hommes dont les empreintes digitales accusent une descendance certaine des Asiates ont prouvé jusqu'à présent leur inaptitude totale à s'assimiler aux autres races. Se mêlant par hasard aux blancs pour y exercer temporairement avec eux de petits métiers comme celui de vendangeurs, ils ont conservé intactes à travers les siècles leurs traditions et leurs superstitions. »¹⁹.

Il dresse ici un tableau peu flatteur de ces populations et insiste sur l'extranéité fondamentale et essentialisante qui caractérise les nomades, justifiant ainsi les persécutions, les procédures d'internement entamées depuis le mois d'octobre 1940, en accord avec les forces d'occupation allemandes.

Ces différents facteurs esquissés à grands traits abondent dans la presse du début du siècle²⁰ et sédimentent les représentations de l'opinion envers ces communautés. Ils convergent ainsi vers une stigmatisation croissante et une marginalisation progressive des populations dites « nomades » jusqu'à la veille de la guerre, conditionnant les esprits, même les plus républicains, à une possible exclusion des nomades de la société civile et à leur mise en camp en période exceptionnelle.

Sources et archives des lieux l'internement

Espace à part, le camp d'internement est un objet historique particulier, tant par sa structure spatiale que par les problématiques sociales qui s'y jouent. Ces réflexions se fondent sur un corpus d'archives situé aux Archives départementales des Yvelines. Plusieurs cartons consacrés au fonctionnement administratif et logistique du camp de Linas-Montlhéry côtoient des lettres écrites

19 Bureau d'études juridiques et de documentation générale ; Ministère de l'intérieur du gouvernement de Vichy. Informations générales, 24 décembre 1940. BNF.

20 BORDIGONI, Marc, « Des Tsiganes et des ours dans Le Petit Journal, supplément illustré, 1895-1908 », *Etudes Tsiganes*, n°47, 2013, pp.54-71

par les internés, qui donnent accès à leur propre regard sur leurs conditions de vie. Ce fonds documentaire, riche et polyphonique, se conjugue avec une observation approfondie des Archives Nationales où sont conservés les rapports d'inspection générale des camps d'internement, organisme dépendant du ministère de l'Intérieur chargé de superviser la gestion financière et le fonctionnement de telles structures. La densité de ce fonds d'archives permet de restituer une chronologie précise de la vie de ce camp de Seine-et-Oise et de construire un organigramme qui met à jour les logiques décisionnelles et les relations hiérarchiques que tissent un tel espace, à la fois au niveau local mais également à un échelon national²¹.

Le corpus croise à la fois des sources administratives, des archives privées, des lettres personnelles, des rapports d'évasion et permet d'écrire une histoire par le bas, une histoire des interactions sociales dans le cadre de l'internement mais aussi une histoire par le haut, une histoire de la gestion administrative et politique du camp. Analyser la manière dont ces deux perspectives se rencontrent et s'imbriquent offre un regard historique qui permet de pluraliser les sources et de faire une analyse croisée entre la volonté étatique d'enfermer une population marginale, vulnérable et l'emprise territoriale de cette entreprise idéologique qui se manifeste à travers la création d'une institution qui rythme la vie quotidienne des internés et mobilise une force policière importante.

De plus, une exploration des centres d'archives départementales de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et du Maine-et-Loire permet de comprendre l'itinéraire des internés de Linas-Montlhéry dans l'archipel des camps au prisme de quelques cas d'étude. En effet, si le camp ferme en avril 1942, les détenus sont transférés au camp de Mulsanne (Sarthe) puis au camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Enfin, réalisé dans le cadre de cette étude, un entretien avec Raymond Gurême, ancien interné du camp de Linas-Montlhéry, utilisé comme source orale tout au long de ce travail et reproduit en annexe, éclaire le phénomène de l'internement et fait entendre les non-dits des archives disponibles en restituant le parcours d'un homme détenu plus d'un an au camp de Linas-Montlhéry avant de parvenir à s'évader.

Longtemps muette, l'historiographie des camps français s'est focalisée sur la Seconde Guerre Mondiale et s'est développée ces vingt dernières années sous l'impulsion de travaux historiques pionniers comme l'étude du camp de Gurs par Claude Laharie²², publié en 1993, ou les travaux d'Anne Grynberg, sur l'utilisation de tels espaces pour la déportation des Juifs²³, et de Denis

21 La chronologie, le plan, l'organigramme du camp réalisés pour ce travail sont présentés en annexe.

22 LAHARIE, Claude, *Le camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*, J&D Editions, 1993,

23 GRYNBERG, Anne, *Les camps de la honte Les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, La Découverte 1991

Peschanski²⁴ qui dresse une étude fouillée du système d'internement en analysant les liens entre la politique républicaine et vichyste. L'étude des camps d'internement se poursuit en France avec les travaux sur la guerre d'Algérie²⁵.

Hormis le texte d'Isabelle Ligner²⁶ et le témoignage de Raymond Gurême²⁷, il n'existe pas d'étude sur Linas-Montlhéry : le lieu même, l'histoire de ce camp réunissent les éléments d'une étude monographique. Dans certains ouvrages généraux sur la question de l'internement des nomades en France pendant la Seconde Guerre mondiale, comme *Les Tsiganes en France, un sort à part*, d'Emmanuel Filhol et de Marie-Christine Hubert, le camp de Linas-Montlhéry est évoqué mais les auteurs n'y font référence que de manière éparse pour soutenir le propos d'un chapitre englobant des questions plus vastes où tous les camps français sont mis en réseau dans une perspective comparative, à grande échelle.

Si le camp de Linas-Montlhéry est le lieu d'expression exacerbé d'un bio-pouvoir qui ceint, soumet les corps et forme ainsi un « espace disciplinaire », il convient de penser cet objet spatial comme un monde infra-politique violent, une arène où se déploient des stratégies de résistance et des techniques de domination. Par le biais d'une étude des parcours de vie des internés et des gardiens, le camp se révèle être un lieu où se croisent, se rencontrent et se confrontent de multiples individus aux horizons différents à même d'éclairer les interactions sociales à l'œuvre au cœur de ce système d'internement en France. Pour autant, loin de penser le camp d'internement comme une forteresse close, il faut l'envisager comme un réseau dynamique qui s'insère au sein d'un territoire plus vaste et irradie son environnement immédiat.

Ce travail s'articule en trois parties permettant de révéler la complexité engendrée par la formation d'un tel espace en temps de guerre. En premier lieu, la mise en place d'un camp d'internement en Seine-et-Oise est le résultat d'un processus conjoncturel et improvisé : étudier la mise en place d'une telle structure donne à voir une facette des tensions et des accords entre autorités françaises et puissance allemande concernant les politiques d'exclusion et de répression à mettre en œuvre au sein de la zone occupée.

24 PESCHANSKI, Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002

25 Entre autres ; STORA Benjamin, « La politique des camps d'internements », in *L'Algérie des Français*, prés. par C.-R. AGERON, Paris, Seuil, 1993, pp. 295-299. BERNARDOT, Marc, « Le garde et l'interné : essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Travailler* 2006/2 (n° 16), p. 81-96.

26 LIGNER, Isabelle, *Linas-Montlhéry : un camp d'internement familial en région parisienne pour les Tsiganes et Gens du Voyage, du 27 novembre 1940 au 21 avril 1942*, Évry, Collectif pour la commémoration de l'internement des Tsiganes et Gens du Voyage au camp de Linas-Montlhéry, 2011, 31 p.

27 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit aux Nomades*, Editions Calmann-Lévy, 2011. - 233 p.

Le deuxième mouvement de cette étude étudie le fonctionnement quotidien du camp d'internement administratif de Linas-Montlhéry et pose une réflexion sur la perméabilité des différentes lignes de force qui hiérarchisent l'espace et conditionnent les relations de pouvoir, d'autorité et de sujétions entre internés, gardiens et personnels administratifs et médicaux.

Enfin, espace insulaire, le camp de Linas-Montlhéry est travaillé par une temporalité propre. Étudier la vie quotidienne à l'intérieur d'un lieu d'exclusion, façonné par des dynamiques répressives, permet d'entrevoir des pratiques ordinaires où s'exprime une vitalité paradoxale. L'étude historique d'un camp ne peut donc se résumer à l'analyse des modalités de gouvernance ou à la définition des différents espaces mais doit en parallèle capter la réalité quotidienne vécue par les internés pour réfléchir sur les comportements de survie et d'adaptation en période de captivité.

I/. CONSTRUIRE LE CAMP

La mise en place d'un camp d'internement est un processus littéralement extra-ordinaire : il s'agit de construire un lieu d'exclusion juridico-politique pour une catégorie de la population dont la présence est jugée dangereuse pour la sécurité du territoire. Surtout, l'installation du camp de Linas-Montlhéry, en Seine-et-Oise, articule différentes échelles et affecte les environs de l'autodrome situé au sommet du plateau de Saint-Eutrope, à vingt-cinq kilomètres au sud de la capitale.

L'ambition de cette première partie est de comprendre les mécanismes décisionnels et logistiques qui conduisent à élire un lieu puis à y installer un camp pour nomades. La mise en route de cette structure d'internement par les administrateurs locaux s'avère être une entreprise improvisée qui croise différentes formes de coopération entre institutions : Ministère de l'Intérieur, Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés (D.G.G.F.T.O), préfecture de la Seine-et-Oise, *Militärbefehlshaber in Frankreich* (M.B.F.), *Feldkommandantur* de Saint-Cloud.

L'histoire du site permet de comprendre comment l'autodrome de Montlhéry est choisi pour interner deux cents refoulés de la Seine-Inférieure. Ses atouts sont un isolement spatial et la présence des nécessités pratiques nécessaires fonctionnement d'une telle structure (approvisionnement, financement, surveillance, soins médicaux).

Cette partie initiale s'intéresse à l'inscription spatiale de ce camp d'internement, à différentes échelles en explorant le passé récent du plateau de Saint-Eutrope, d'abord autodrome, puis terrain militaire et enfin camp d'internement pour appuyer une réflexion sur la transformation des espaces en temps de guerre : comment une infrastructure sportive est-elle devenue un espace d'exception et d'exclusion ?

Tout d'abord, il s'agit de restituer le passé récent de ce lieu, à partir de la construction de l'autodrome de 1924 par l'industriel Alexandre Lamblin jusqu'à sa réaffectation, en 1939, comme terrain d'entraînement militaire pour l'armée française, avant de caractériser le processus

décisionnel qui instaure officiellement le camp de Linas-Montlhéry, au début du mois de janvier 1941.

Enfin, si le camp apparaît près de l'autodrome de Montlhéry le 27 novembre 1940, il n'est pas fixé définitivement sur ce plateau. Le choix de l'emplacement continue à faire l'objet d'intenses tractations entre la préfecture de Seine-et-Oise et la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud. Il faudra tenter de savoir à quelle date le camp s'installe dans la durée et continue d'exister pendant plus de dix-huit mois, jusqu'au 21 avril 1942.

Chapitre 1. Un espace transformé dans l'urgence de la guerre : l'autodrome de Montlhéry

Théâtre de manifestations de sports mécaniques de premier ordre durant l'entre-deux-guerres, l'autodrome de Montlhéry, construit en 1924 sous l'impulsion d'Alexandre Lamblin, en Seine-et-Oise, est d'abord un laboratoire d'expérimentations technologiques pour l'industrie automobile. Dans les années 1930, cet anneau de vitesse, prolongé par une piste qui se perd dans les zones boisées du plateau de Saint-Eutrope, joue un rôle important dans l'économie locale en attirant un public parisien, venu assister aux événements sportifs et mondains.

Au début du mois de novembre 1940, six mois après la victoire militaire de l'Allemagne, les tribunes sont désertes, la piste n'est plus entretenue et aucune clameur, aucun vrombissement de moteur ne vient perturber l'atmosphère : l'autodrome est désaffectée. L'endroit est devenu un territoire marginal, silencieux, desservi par des routes tortueuses dont l'accès est rendu difficile durant les mois d'hiver à cause de la neige et du gel.

Fin novembre 1940, un camp d'internement est construit sur ce plateau, à proximité des tribunes abandonnées de l'autodrome. Il est bâti en quelques jours, dans l'urgence, par la préfecture de Seine-et-Oise, et l'autodrome cesse d'être un espace ouvert, dédié aux événements sportifs, pour devenir un espace cloisonné, interdit aux civils, un lieu d'exception juridico-politique où sont confinés deux cents individus, persécutés car « nomades ».

L'histoire de ce lieu éclaire la mutation d'un autodrome réputé de l'entre-deux-guerres en camp d'internement administratif, actif pendant plus de dix-huit mois. Le choix d'un lieu destiné à la construction d'un camp doit concilier des impératifs d'ordre sécuritaire, tout en garantissant la viabilité d'une telle structure à l'échelle locale. Ainsi, l'administration préfectorale cherche activement de tels espaces pour les réutiliser dans cette optique, privilégiant les lieux isolés et déjà pourvus d'infrastructures capables d'accueillir une population nombreuse.

A. La construction d'un autodrome de l'entre-deux-guerres

Le domaine de Saint-Eutrope est un plateau forestier de 750 hectares qui domine la vallée de l'Orge. C'est un plateau peu habité où demeurent malgré tout quelques hameaux et le château de Saint-Eutrope, ancien pavillon de chasse, entouré d'un parc à la française, où a été aménagé un restaurant, *La Potinière*, pour les périodes fastes des courses. Il est situé à vingt-cinq kilomètres au sud de Paris, dans le pays du Hurepoix, au carrefour des localités de Montlhéry, Linas et Marcoussis. D'après le cadastre communal, c'est un territoire appartenant à la ville de Linas mais il est polarisé par Montlhéry. À quelques kilomètres à l'ouest se trouve la ferme du Faye où les Allemands installeront une antenne de brouillage en 1940. Le plateau, bien qu'isolé et difficile d'accès, se situe à proximité d'une ligne ferroviaire reliant les communes alentours à la capitale grâce à l'Arpajonnais, instauré en 1894 et supprimé en 1937, qui dessert Montlhéry. Cette ligne permet une liaison quotidienne avec les Halles de Paris, ce qui profite aux agriculteurs. En effet, l'économie de la région est centrée sur la culture maraichère et l'Arpajonnais permet le transport des productions de légumes du sud de la Seine-et-Oise vers Paris. De plus, la nationale 20 qui relie Paris à Orléans passe à quelques kilomètres au Nord du plateau de Saint-Eutrope et dessine un axe de communications qui densifie le réseau de cette région. Ainsi, dans les années 1920, Montlhéry et ses alentours dessinent un paysage rural où l'influence de la capitale est rendue visible par les voies de communications.

En 1923, Alexandre Lamblin décide d'acheter le terrain du plateau de Saint-Eutrope pour y construire un autodrome. La proximité avec Paris et le vaste espace disponible constituent les atouts de ce plateau pour Alexandre Lamblin qui désire entreprendre la construction d'un autodrome novateur. Durant ces années, l'industrie automobile française et européenne est en pleine expansion et symbolise le modernisme des années 1920. La recherche de la vitesse pousse les ingénieurs à élaborer des prototypes de plus en plus sophistiqués. Les pays occidentaux se dotent de circuits automobiles à vocation sportive pour développer leur industrie et perfectionner leur technologie : Indianapolis aux Etats-Unis, Monza en Italie, Brooklands en Grande Bretagne, San Sebastian en Espagne sont autant de circuits construits entre les années 1910 et 1920 qui servent de laboratoires en recherche automobile et de vitrines industrielles aux progrès techniques. L'émergence européenne de ces structures automobiles inquiète les entreprises françaises qui ne bénéficient pas d'un tel lieu pour tester et perfectionner leurs véhicules. Un article du *Monde Illustré* datant du 12 juillet 1924 évoque ces difficultés susceptibles de provoquer un retard technologique préjudiciable à l'industrie automobile française.

« L'industrie automobile française distança de loin, pendant fort longtemps, la concurrence étrangère. Nos voitures étaient les plus recherchées pour le tourisme et surpassaient les autres par leur vitesse. Puis, petit à petit, L'Angleterre, Les Etats-Unis devinrent pour nous des rivaux dangereux. Près de Londres, à Brooklands, et aux Etats-Unis ensuite, des autodromes furent construits. Alors rapidement, en toute tranquillité, sans avoir à redouter ni d'accidents, ni contraventions, constructeurs anglais et américains essayèrent châssis, moteurs, boîtes de vitesse, graisseurs, etc. [...] L'Angleterre, puis l'Amérique, rattrapèrent le terrain perdu. L'Italie qui tenait tête depuis la guerre, a senti le danger. Elle possède depuis deux ans, à Monza, un autodrome parfait. L'Espagne, à San Sebastian, l'a imitée. »²⁸

Auparavant, il n'y avait pas de circuit de cette ampleur en région parisienne comme le note un article du journal *Le Génie Civil* du 8 août 1925 :

« Bien que la France ait été longtemps à la tête de l'industrie automobile, notre pays ne possédait pas, jusqu'à l'année dernière, de piste spécialement affectée aux épreuves automobiles. Le premier autodrome établi en France, à Miramas, près de Marseille, [...] a été inauguré le 13 juillet 1924. Il était intéressant d'en posséder un dans la région parisienne, où se trouvent les principaux constructeurs, et où il est le plus facile de réunir un grand nombre de spectateurs. La construction d'un tel autodrome, décidée à la fin de l'année 1923, sur l'initiative de M. Lamblin, fut réalisée par la Société nationale de Construction avec une telle rapidité, que l'ouvrage put être inauguré le 4 octobre 1924, alors que les déboisements de l'emplacement qu'il occupe n'avaient commencé qu'en février²⁹. »

Né en 1884, Alexandre Lamblin est ingénieur dans l'industrie aéronautique et a fait fortune grâce à de nombreux brevets d'invention sur les systèmes d'alimentation et de refroidissement pour les moteurs d'avions et d'automobiles. Il confie la réalisation de l'ouvrage à l'architecte Raymond Jamin. L'anneau de vitesse a une superficie de 130 hectares, fait 2,5 km mètres de long et est prolongé par une piste routière qui développe 12,5 km. Le caractère novateur de cette infrastructure réside dans la structure de ses virages : ils sont relevés vers l'extérieur, à l'instar des vélodromes.

Les travaux commencent en mars 1924 et s'achèvent en octobre de la même année. D'importants efforts de déboisement sont entrepris. La construction nécessite un matériel considérable : dans un article publié dans la revue *Recherche et Inventions*, en décembre 1930, un chef des services d'expérimentation automobile du site détaille l'impressionnante quantité des matériaux employés pour la mise en place des deux pistes, la piste de vitesse et la piste routière :

« Nous citerons quelques chiffres, qui montreront l'importance de la construction de la piste de vitesse, qui est entièrement en béton armé et

28 *Le Monde Illustrée*, 12 juillet 1924, disponible sur Gallica, p3.

29 Auteur inconnu, « Les grands prix de tourisme et de vitesse de l'Automobile-Club de France, en 1925. L'autodrome de Linas-Montlhéry. » *Le Génie civil / revue générale des industries françaises et étrangères*, 8 août 1927, consultable en ligne sur Gallica,

représente une superficie de ciment de plus de 5 hectares. Cette piste est soutenue par trois mille trois cents poteaux et huit mille poutrelles; les entretoises sont elles-mêmes reliées à 7.000 traverses. 1.000 tonnes d'acier et 8.000 mètres cubes de béton ont été employés. Pour amener les matériaux à pied d'œuvre, il a été nécessaire d'établir au préalable 4,5km de route permettant le passage des véhicules et l'arrivée des 26.000 tonnes de matériaux de toutes natures nécessaires à la construction. [...] La construction de [la] piste routière a nécessité la mise en œuvre d'une quantité considérable de matériaux divers : plus de 81.000 tonnes de quartzites, sable, ciment, gravillon, etc., ont été transportées par camions automobiles depuis la gare d'Arpajon jusqu'au chantier, à l'exception de la meulière, extraite sur place. »³⁰

Ces chiffres témoignent de l'importance des travaux effectués qui transforment radicalement le plateau de Saint-Eutrope par le remblaiement, le déboisement et la bétonisation du site. À l'origine, les frais sont couverts grâce à la fortune personnelle d'Alexandre Lamblin mais très vite, une société anonyme est créée pour couvrir les coûts, plus élevés que prévu. Des émissions d'actions sont réalisées pour lever plus de fonds. Finalement, la construction de cet autodrome s'achève en 1924.

Jusqu'à la fin des années 1930, l'autodrome de Montlhéry accueille des événements sportifs importants qui attirent un public nombreux et des records de l'heure sont régulièrement battus en fonction des catégories de véhicules. L'autodrome devient alors un lieu plus confidentiel, où les ingénieurs de plusieurs entreprises automobiles comme Renault ou Citroën élaborent des prototypes et profitent de l'autodrome comme un laboratoire technologique plutôt que d'un théâtre de manifestations sportives :

« Nous sommes persuadés que le véritable avenir de l'autodrome est son utilisation comme laboratoire; les efforts actuels des constructeurs dans cette voie sont de meilleure augure pour sa destinée. Notre industrie nationale ne peut, elle aussi, qu'en retirer les meilleurs enseignements³¹. »

Cependant, peu à peu, l'affluence baisse et la structure, dont les frais d'entretien sont élevés, devient moins rentable. Alexandre Lamblin, le promoteur de l'autodrome, meurt en 1933, criblé de dettes. En 1939, un article de *L'Humanité* dénonce le « cloître de l'autodrome » où les spectateurs sont obligés de rester à l'intérieur de l'anneau de vitesse toute la journée sans pouvoir sortir³². La liaison avec Paris est plus contraignante avec la fermeture de l'Arpajonnais en 1937. Ainsi tous ces

30 PERU, Mr. « L'autodrome-laboratoire de Linas-Montlhéry » in *Recherches et Inventions, Revue mensuelle de l'office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions du Ministère de l'Instruction Publique*, décembre 1930, consultable en ligne sur Gallica. p. 384

31 PERU, Mr. « L'autodrome-laboratoire de Linas-Montlhéry... » *op.cit.*, p. 386

32 « Le cloître de l'autodrome de Montlhéry » *L'Humanité*, 14 juin 1939, p.3 consultable en ligne sur Gallica

éléments conduisent les administrateurs à mettre en vente l'autodrome et ce territoire, en friche, est acquis par le domaine national en 1938 qui le met à la disposition du Ministère de la Guerre : celui-ci y installe un camp militaire et fait de l'autodrome un terrain de manœuvres pour un escadron de cavalerie motorisée.

L'autodrome aura durablement marqué l'espace du plateau de Saint-Eutrope et dynamisé l'économie locale en attirant une clientèle parisienne. Surtout, il manifeste une certaine prospérité économique d'avant-guerre et une exaltation du modernisme et de la vitesse, voulue par son créateur Alexandre Lamblin³³. Ce souvenir est exprimé, le 23 octobre 1941, dans un article du quotidien collaborationniste *La France au Travail*, déplorant l'abandon de l'autodrome de Montlhéry :

« Peu de temps avant les hostilités, quatre vingt six pour cent des records motocyclistes et automobilistes avaient été établis sur cette fameuse piste, au plateau de Saint-Eutrope [...] Or dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, l'autodrome de Montlhéry ne sera plus utilisable. Déjà les magnifiques tribunes ont été démontées, sciées et vendus comme du bois de chauffage. Déjà le ciment est lézardé de part en part. Déjà les balustrades, pourries en majeure partie ont été arrachées par le vent. De ce splendide autodrome, de cette belle réalisation française, il ne restera bientôt plus grand-chose. La raison ? L'autodrome a été racheté par l'État en 1938... Tout s'explique ainsi³⁴. »

Au moment de la rédaction de cet article, le camp d'internement est installé depuis moins d'un an à proximité de l'autodrome et l'auteur pointe cette présence qui entrave toutes vellétés de réutiliser l'autodrome à d'autres fins :

« Il est trop facile de motiver cet abandon par la pénurie d'essence. Même en admettant qu'il ne puisse être utilisé actuellement comme un laboratoire technique et pratique de l'automobile, il présente de multiples utilisations.

N'oublions pas en effet que le domaine de l'autodrome s'étend sur 750 hectares de terrains boisés et de terres de culture. Il comporte au surplus deux châteaux et trois fermes. [...] Ce serait un emplacement merveilleux pour des centres de jeunesse affirme-t-on au secrétariat de la Jeunesse. Mais ce ministère a dû se résoudre à acheter des parcs : Sillery et Marcoussis dans le voisinage. Hélas toutes les démarches faites dans ces buts si divers n'ont pas abouti. Ce serait trop simple et trop beau. [...] Quels sont donc les motifs réels de ces refus répétés ? Les 150 romanichels du camp qui sont gardés par 80 gendarmes et l'influence d'un personnage qui les ravitaille et gagne beaucoup d'argent. C'est du moins ce que nous dit une

33 PANNETIER, Pascal et PEYTHIEU, Bruno, *autodrome de Linas-Monthléry : Le pari fou d'Alexandre Lamblin*, L'Harmattan, Paris, 184p.

34 Jean Leuillot, « l'autodrome de Montlhéry, unique au monde, tombe en ruines » *La France au Travail*, 23 octobre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

personne qui connaît bien la question. Mais nous ne voulons pas le croire³⁵. »

Lorsque le terrain de l'autodrome est vendu à l'État, c'est un espace désaffecté et peu entretenu. Le Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre utilise cet espace afin d'installer un terrain militaire d'entraînement pour ses régiments de cavalerie motorisée. Ainsi, le plateau de Saint-Eutrope est réaménagé à des fins militaires. La montée des périls au niveau européen se matérialise à l'échelle locale par la militarisation d'une structure dont la vocation initiale était d'être un théâtre pour des manifestations sportives et automobiles.

B. La militarisation de l'autodrome : l'installation d'un centre de l'armée française

En septembre 1939, l'État-Major de l'Armée de Terre (E.M.A.T.) décide de créer un camp d'entraînement pour former des unités motocyclistes d'automitrailleuses sur le terrain de l'autodrome de Montlhéry. Le début des hostilités avec l'Allemagne conduit l'armée à militariser les espaces disponibles autour de la capitale pour former de nouvelles unités combattantes. Dans cette optique, le centre d'organisation de motocyclistes et d'automitrailleuses de Montlhéry (C.O.M.A.M) est instauré.

Un document écrit par le colonel Renaudeau d'Arc, saint-cyrien et chef de corps du 6ème régiment des chasseurs d'Afrique, daté du 8 mai 1946, décrit le processus décisionnel et logistique qui a conduit à l'installation du C.O.M.A.M près de l'autodrome :

« Dès le mois de septembre, la 2^{ème} direction prit donc la résolution et proposa à l'État-Major de l'Armée de créer des centres d'organisation pour les différentes spécialités mécaniques de la cavalerie. Un centre d'Organisation de motocyclistes et d'automitrailleuses fut créé à Montlhéry pour la formation des cavaliers de ces deux spécialités. Le Commandant SCHWARTZ fut nommé à Montlhéry. Le matériel, restreint au début, puis plus abondant, fut dirigé sur le centre. [...] À Montlhéry, le Centre fut installé dans l'ancien autodrome qui offrait des abris pour voitures, mais qui ne permettait de loger aucun personnel. Il fallut cantonner dans des conditions difficiles et le Centre ne fut véritablement terminé qu'au mois de mai 1940, à la veille de l'offensive allemande³⁶. »

35 *Ibid.*

36 Rapport du colonel Renaudeau d'Arc, 8 mai 1946, 34 N 539, Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.)

Afin d'installer les instructeurs et les soldats, des baraquements de type Adrian sont construits par les services du Génie. Élaboré par l'ingénieur Louis-Auguste Adrian et adopté par l'armée française en 1915, cet habitat temporaire pratique et démontable constitue un logement sommaire préfabriqué et fonctionnel, rapide à mettre en place pour une main-d'œuvre non qualifiée et il peut loger jusqu'à 60 personnes dans une chambrée. Un manuel édité par le Ministère de la Guerre détaille les étapes de construction de la baraque Adrian et décrit les avantages de cette structure mobile :

« En résumé, la Baraque Adrian est une construction solide, très rapidement et économiquement montée, couverte et close ; elle peut se replier et se déplacer avec la plus grande facilité ; enfin, elle se prête avec souplesse, au moyen d'aménagement intérieurs et de dispositifs de détail conçus d'après le même principe, c'est-à-dire simples et démontables instantanément, à toutes les conditions et toutes les circonstances d'occupation, des plus élémentaires aux plus complexes³⁷. »

La proximité de l'autodrome est un avantage pratique pour permettre aux soldats de s'entraîner à manœuvrer les véhicules militaires. L'anneau de vitesse est régulièrement utilisé pour tester le matériel et améliorer les compétences des conducteurs de la cavalerie motorisée. Dans son rapport, le colonel Renaudeau d'Arc exprime la précipitation avec laquelle ce camp militaire fut installé et la difficulté d'adapter la formation de ces nouvelles unités avec les impératifs numériques de l'E.M.A.T. :

« L'installation des centres fut extrêmement pénible. Il fallait des baraques, des ateliers, des hangars et le Génie, débordé par les demandes innombrables, promettait, mais sans tenir. Il fallut cantonner professeurs, élèves et éléments de service. On se heurta là à de nombreuses difficultés venues des éléments civils ou des autres ministères qui excipaient de leurs droits et multipliaient les embûches et les difficultés aux militaires. [...] Mais la principale difficulté fut que parallèlement à leur propre organisation et alors qu'elle s'avérait presque impossible, il leur fallut former des unités nouvelles que réclamait le commandement³⁸. »

De septembre 1939 à mai 1940, l'autodrome est le théâtre d'une intense préparation militaire qui témoigne d'une certaine effervescence. Il est désormais interdit aux civils : cette dimension éloigne peu à peu l'autodrome de l'attention de la population qui se transforme en un lieu marginal, un terrain militaire qui enferme encore plus l'autodrome dans une toute autre logique

37 « Baraquement système Adrian », manuel édité par le Ministère de la Guerre, éditions Draeger, date de publication non connue, Bibliothèque Nationale de France

38 Rapport du colonel Renaudeau d'Arc, 8 mai 1946, 34 N 539, Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.), Vincennes

qui a engendré sa construction. Il s'agit désormais de considérer cet espace comme un lieu clos, à l'abri des regards, où les militaires peuvent s'entraîner à la conduite sur les pistes de vitesse.

Loin du front allemand, pendant la « drôle de guerre », les militaires logés dans le camp de l'autodrome sont malgré tout en proie à une certaine monotonie durant les préparatifs. Le jeune aspirant Maurice Druon³⁹, 21 ans, est affecté à une unité militaire stationnée à l'autodrome de Montlhéry et décrit dans ses mémoires les temps d'attente et l'ambiance qui règne au sein de l'autodrome avant le choc contre l'armée allemande :

« Et moi que faisais-je pendant ce temps ? Je tournais en rond, au sens propre du terme, sur l'autodrome de Montlhéry. On avait rassemblé là tous les aspirants de cavalerie motorisée des dernières promotions de Saumur et de Montauban, dans une formation appelée le COMAM, Centre d'organisation motocycliste et d'automitrailleuses. « Organisation » était de trop. La drôle de guerre n'avait causé que peu de vides dans les armées. [...] Cantonnés dans les villages voisins, Linas, Marcoussis, on les occupait à se familiariser avec les nouveaux modèles d'automitrailleuses sortis de nos usines d'armement. Mais il ne fallait pas cent heures à rouler sur une piste plate pour apprendre à se servir de ces engins-là. Les exercices de tir étaient rares ; il fallait ménager les munitions, même à blanc. [...]

Arriva le 1^{er} mai, pendant les premiers dix jours, je m'ennuyais furieusement. Alors que nous n'étions qu'à peu de distance de Paris, les permissions, accordées par un commandement tracassier, étaient parcimonieuses. J'avais loué une chambre en ville, auprès de la vieille tour sombre qui avait marqué sous un des premiers Capétiens, neuf siècles plus tôt, la limite du royaume de France. Ma femme m'y rejoignait parfois [...] Dans mes soirées vides, je poursuivais la rédaction de *Mégarée*, Mais à quoi cela servirait cette pièce maintenant ? Mon oncle Joseph Kessel vint me voir. Correspondant de guerre, il circulait dans les armées [...] Arriva le 10 mai qui provoqua parmi nous un court mouvement d'enthousiasme. Enfin les choses allaient bouger⁴⁰. »

En effet, le 10 mai, plusieurs escadrons quittent l'autodrome de Montlhéry pour se diriger vers la ligne de front. Les journaux de marche et d'opération de ces unités sont conservés au Service Historique de l'Armée de Terre à Vincennes et décrivent l'improvisation et le moral des troupes stationnées à Montlhéry :

« 10 mai 1940 : à 13h30 [...] ordre de constituer sans délais un groupe d'escadron provisoire. À 17h00, ordre de partir dès que possible pour Chessy où il recevra des ordres.

39 Maurice Druon (1918-2009) est un résistant, homme politique et écrivain français. Après la défaite, il gagne Londres et s'engage dans la Résistance. Il anime une émission de radio à la BBC durant la guerre. Avec Joseph Kessel, son oncle, il écrit *Le Chant des Partisans*, hymne de la Résistance française. Après 1945, il devient romancier et est l'auteur d'une saga à succès, *Les Rois Maudits*, fresque historique sur la construction de la royauté en France. Il est élu, en 1966, à l'Académie Française. Sur le terrain politique, il est proche du gaullisme et est nommé Ministre des Affaires Culturelles sous la présidence de Georges Pompidou.

40 DRUON, Maurice, *C'était ma guerre, ma France et ma douleur*, Plon, Paris, 2010, p. 44-45.

11 mai 1940 : 1h20, un détachement quitte Montlhéry pour Chessy. 16h30, le reste du groupe quitte Montlhéry pour Crécy-en-Brie. Les escadrons arrivent à destination à 1h00. Étape dure en raison de la distance, de la nuit, de l'inexpérience des conducteurs. Moral excellent⁴¹. »

Maurice Druon est affecté au commandement d'un groupe de corps franc mais doit rester à l'autodrome dans l'attente de nouvelles instructions. La mauvaise coordination de l'E.M.A.T. et l'enchaînement des défaites militaires provoquent une baisse de moral chez Maurice Druon qui relate ces jours d'angoisse et l'atmosphère qui imprègne le camp de Montlhéry et ses environs :

« Des noms apparaissaient, qui n'avaient jamais été entendus dans l'histoire de nos batailles. Forges-les-Eaux. Quand les Français avaient appris que les Allemands étaient à Forges-les-Eaux, alors ils surent que le ciel vraiment leur tombait sur la tête. Or les avant-gardes ennemies étaient déjà quarante kilomètres plus bas. On annonçait chaque jour le drame de la veille.

La route d'Orléans, qui traversait Montlhéry, était encombrée par l'exode des populations. D'abord ç'avaient été les grosses limousines aux pneus à flancs blancs et chauffeurs en livrée de la riche bourgeoisie de Hollande, de Belgique et de Luxembourg, puis l'afflux des automobiles particulières, qui se succédaient de plus en plus rapprochées, puis enfin l'exode, au sens propre du terme, où tout était mêlé, camions, voitures à chevaux bicyclettes, brouettes même et piétons avec un balluchon sur l'épaule, toutes gens apeurées fuyant leurs villages qu'avaient survolés, hurlantes, les sirènes des Stukas. »⁴²

L'urgence de la situation militaire décrite avec force par Maurice Druon force l'E.M.A.T. à créer de nouveaux corps francs à l'autodrome de Montlhéry. Le 14 mai 1940, Le Ministère de Défense Nationale et de la Guerre envoie une lettre au C.O.M.A.M pour ordonner la constitution d'unités motorisées :

« Il a été décidé de constituer d'extrême urgence un escadron provisoire de Cavalerie Motorisée, sous le nom de 17^e escadron provisoire de Cavalerie. Il sera mis sur pied par le C.O.M.A.M de Montlhéry avec les éléments suivants :

- 1 peloton de Commandement
- 1 peloton A.M.D
- 1 peloton de Fusiliers motocyclistes [...]
- 2 peloton de Fusiliers [...]. »⁴³

Cet ordre précipité pour la formation urgente d'un corps franc se matérialise à l'autodrome par la constitution d'une unité mal préparée, équipée d'un armement défectueux. Maurice Druon,

41 Journal de marche et d'opération du C.O.M.A.M, 10 et 11 mai 1940, 34 N 539, S.H.A.T., Vincennes

42 DRUON, Maurice, *C'était ma guerre ... op.cit.*, p. 47.

43 Lettre du Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre à M. le Commandant du C.O.M.A.M, 14 mai 1940, 34 N 540, S.H.A.T., Vincennes

nommé à la tête d'un corps franc comparable au 17^e escadron de cavalerie mentionné ci-dessus, décrit cette impréparation :

« Je reçus le commandement d'un de ces 'corps francs'. Son équipement était assez étrange. Ma principale force de feu se composait d'un vieux tank d'instruction datant de la guerre précédente, et de deux automitrailleuses, toutes neuves celles-là, si neuves même qu'on avait pas eu le temps d'y mettre les tourelles. Dans ces engins torpédos, ces blindés de sport, le tireur était exposé au moindre coup de fusil bien épaulé. Je disposais en outre de deux escouades motocyclistes, dont quelques side-cars étaient équipés d'un fusil-mitrailleur, et d'un half-track, véhicule moitié à roues moitié à chenilles, qui pouvait transporter une douzaine de cavaliers dits motorisés armés d'un simple mousqueton. Avec cela, j'allais sûrement sauver la France !»⁴⁴

Le 14 juin, à l'aube, des blindés allemands traversent la ville de Montlhéry. Durant les premières semaines de l'Occupation, les Allemands investissent Montlhéry : le château de la Souche est réquisitionné pour accueillir une Kommandantur, un poste TSF est installé dans la Tour de Montlhéry, renforcée par des batteries de DCA et une station de brouillage des ondes à la ferme du Faye, sur le plateau de Saint-Eutrope où des officiers logent dans le château. Ainsi, Montlhéry et ses alentours deviennent un espace *occupé* par les Allemands.

Après l'armistice du 22 juin et le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet, si l'armée française est transformée en « armée d'armistice », la gendarmerie, assurée du maintien de l'ordre, elle, « survit après de sinueuses négociations menées activement par sa hiérarchie⁴⁵ ». Cette accommodation politique et militaire de ce corps constitué, garant de l'autorité du régime de Vichy et répondant aux ordres du préfet, se manifeste par une assistance physique des gendarmes aux opérations menées par l'armée allemande. Aussi, le régime de Vichy réorganise l'organigramme préfectoral et nomme, le 25 septembre 1940, Marc-Eugène Chevalier, à la tête du département de Seine-et-Oise, lequel est l'interlocuteur privilégié de la Feldkommandantur qui se sert de l'autorité préfectorale comme relai. En décembre 1940, les locaux de la Feldkommandantur sont situés à Saint-Cloud alors que la préfecture se trouve à Versailles.

De fait, la militarisation du plateau de Saint-Eutrope par l'armée française dans les mois qui ont précédé le début du conflit armé avec l'Allemagne conduit à la progressive marginalisation de cet espace. Peu à peu, cet espace devient un isolat à l'échelle départementale, un lieu interdit qui transforme l'autodrome en territoire insulaire et clos sur lui-même.

44 DRUON, Maurice, *C'était ma guerre ... op.cit.*, p. 46.

45 CHEVET, Emmanuel, « La mortalité gendarmique sous l'Occupation (1940-1944). Les corps d'un Corps », *Amnis* [En ligne], 6 | 2006, mis en ligne le 01 septembre 2006,

Au moment où les autorités préfectorales recherchent des lieux propices à l'hébergement des populations jugées « indésirables » par la puissance occupante, le terrain de Saint-Eutrope semble, aux yeux de la préfecture, constitué un espace idéal pour procéder à l'internement administratif d'un groupe cible. Avec l'invasion allemande, l'autodrome de Montlhéry perd sa fonction militaire et est délaissé pendant plusieurs mois. Mais la politique de l'occupant envers les « indésirables » conduit à la réutilisation de cet autodrome comme camp d'internement et lui donne une seconde vie, bien plus tragique. Il s'agit désormais de comprendre la logique qui a conduit au choix de ce lieu pour interner temporairement et dans l'urgence, deux cents individus, persécutés en tant que Tsiganes.

Chapitre 2. Un camp improvisé pour interner des « nomades »

L'implantation de ce camp sur le plateau de Saint-Eutrope est une entreprise coûteuse qui associe différents acteurs : les autorités militaires allemandes et l'administration préfectorale française. Le camp est le résultat d'un processus rapide et précipité, il n'est pas l'aboutissement d'une décision unilatérale mais suit un lent processus politique pratique. Allemands et Français parviennent à trouver un terrain d'entente concernant la zone géographique du camp après des négociations menées par lettres interposées. Il s'agit dès lors d'identifier la chaîne de commandement qui conduit à l'installation d'un camp d'internement sur le plateau de Saint-Eutrope, près de l'ancien autodrome de Montlhéry, et à étudier la mise en pratique d'une logistique durant les premières semaines de décembre 1940, année où l'improvisation est érigée en méthode de gouvernance.

Le camp est pensé comme une solution d'urgence, temporaire, générée par des circonstances exceptionnelles. Il met en quarantaine un groupe d'individus de manière collective selon des motifs sécuritaires. En quelques jours, malgré les difficultés financières et les contraintes logistiques, le camp de l'autodrome de Montlhéry est implanté spatialement, institué légalement et interne administrativement deux cents individus en dehors de toute procédure judiciaire. Pour autant, l'installation du camp près de l'autodrome de Montlhéry ne suit pas une logique prédéfinie en amont mais il s'agit plutôt d'un processus improvisé qui louvoie entre exigences allemandes et ordres français. Sa durée de vie n'est jamais prédéterminée et il s'agit de déceler le moment où le camp se fixe temporairement sur le plateau de Saint-Eutrope. Cette étude met en lumière la mise en pratique de la politique de collaboration concernant les « indésirables » à l'échelle départementale.

Il faut d'ores et déjà remarquer que ce sont des familles entières qui sont enfermées à l'intérieur de ce camp. C'est donc un internement « familial » ; il existe déjà des liens affectifs, amicaux, relationnels, qui préexistent à l'internement. Cet aspect est important pour tenter d'interpréter les dynamiques sociales et intra-familiales à l'œuvre dans ce camp puisque le tissu relationnel des internés semble être déjà maillé, à l'inverse des camps d'internement « politique » où le réseau des prisonniers est moins dense à première vue.

A. Le choix de l'autodrome : l'expression locale de la politique d'internement en Seine-et-Oise

Le 4 octobre 1940, une ordonnance allemande émanant de l'état-major militaire d'occupation, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (M.B.F.), ordonne l'internement des « nomades » en zone occupée en se fondant sur la législation française et la loi du 16 juillet 1912 :

« 1° Les Tsiganes se trouvant en zone occupée doivent être transférés dans des camps d'internement, surveillés par des policiers français. Les détails sont à fixer par les chefs régionaux.

2° Le franchissement de la ligne de démarcation leur est interdit par principe. [...]

Aux termes de la législation française en vigueur sont réputés Nomades, quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France, sans domicile ni résidence fixes, et ne rentrant pas dans la catégorie des marchands forains, 'généralement roulottiers, présentant le plus souvent le caractère ethnique particulier aux romanichels, et qui, prétendant exercer un métier, n'ont dans la plupart des cas, pas de profession bien définie. »⁴⁶

Cette politique d'internement ordonnée par l'occupant est appliquée différemment selon les départements. Les Allemands veulent avant tout sécuriser les territoires côtiers et refoulent les populations indésirables, jugées dangereuses pour la sécurité de ces espaces sensibles. Cette ordonnance allemande du 4 octobre 1940 vise essentiellement les Tsiganes, les *Zigeuner*. En France, la catégorie « nomade » de 1912 se fonde sur des critères socio-professionnels pour criminaliser, en creux, les Tsiganes alors que pour les Allemands, les Tsiganes sont définis par la race comme le montre le succès des thèses de Robert Ritter et de la naissance de la « tsiganologie » dans l'Allemagne des années 1930⁴⁷. Cette rupture de sens du terme « nomade » incommoda l'occupant, alors obligé d'improviser et de préciser cette ordonnance en ajoutant d'autres critères :

« Pour identifier les Tsiganes qu'il fallait interner, les Allemands ont appliqué la loi du 16 juillet 1912 lorsqu'ils ont eu affaire à des nomades et ont eu recours à des critères raciaux pour les sédentaires. »⁴⁸

Une note non signée, écrite par la Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés (D.G.G.F.T.O), fin décembre 1940, décrit cette stratégie allemande concernant le refoulement des « nomades » vers les départements intérieurs français. Cette délégation est

46 Ordonnance du M.B.F, 4 octobre 1940, AJ40 885, Archives Nationales, Pierrefitte

47 HUBERT, Marie-Christine, « Les réglementations anti-tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation » *Revue d'Histoire de la Shoah*, sept-déc 1999, n°167. Paris. pp20-52.

48 FILHOL, Emmanuel et HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France, un sort à part 1939-1946*, Paris, Éditions Perrin, 2009

dirigée, depuis le 5 novembre 1940, par Fernand de Brinon, ancien ambassadeur de Vichy auprès de l'Allemagne, et c'est probablement un de ses proches collaborateurs qui a rédigé cette lettre à l'attention de M. Couty, chef du service de renseignements de l'armée d'armistice, pour informer le régime de Vichy, qui gouverne la zone libre, de ce qu'il se passe en zone occupée à propos de la question de l'internement administratif.

« J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements que vous avez bien voulu me demander concernant le régime des nomades en zone occupée et les camps d'internement d'indésirables français et étrangers.

Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, les Autorités allemandes ont évacué les nomades de tous les départements côtiers depuis la Somme jusqu'à la Gironde, et les ont fait refluer à l'intérieur du territoire occupé, notamment en Seine-et-Oise, en Mayenne, en Sarthe, dans l'Orne, en Indre-et-Loire, où les Préfets ont été invités à créer, sans délai, des camps de concentration pour les intéressés. [...]

En tout état de cause, au point de vue budgétaire, j'ai indiqué à Messieurs les Préfets que les frais entraînés par ces opérations de concentration et d'internement des nomades devaient être prélevés sur le chapitre 'frais d'occupation', puisqu'ils sont la conséquence d'une décision unilatérale de l'armée d'occupation. »⁴⁹

Cette lettre éclaire un point important concernant l'origine décisionnel de la mise en pratique de la politique d'internement des « nomades ». La D.G.F.T.O indique qu'à l'échelle nationale, ce sont les Allemands qui ont procédé à ces opérations de transfert de populations. L'exemple de la Seine-et-Oise offre un terrain d'étude propice pour analyser ce mécanisme impulsé par les autorités d'occupation et mis en pratique par la préfecture de Seine-et-Oise.

En Seine-et-Oise, le préfet Marc-Eugène Chevalier correspond avec la Feldkommandantur de Saint-Cloud pour la mise en place de telles structures. Cette correspondance dévoile les mécanismes décisionnels précédant l'installation et l'implantation d'un camp d'internement en région parisienne.

Marc-Eugène Chevalier est un haut-fonctionnaire français, préfet d'Alger en mars 1939 où il s'occupe notamment de l'internement des réfugiés espagnols dans des camps durant la *Retirada*. Il vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain et le 25 septembre 1940, il est nommé préfet de Seine-et-Oise. Il réquisitionne, en octobre 1940, le sanatorium désaffecté d'Aincourt pour y installer un camp pour détenus politiques, principalement des communistes⁵⁰. Marc-Eugène Chevalier est donc un administrateur de terrain qui connaît les problématiques de l'internement et qui applique la politique vichyste avec fermeté et zèle.

49 Rapport de la délégation générale du Gouvernement français dans les zones occupées, 28 décembre 1940, F7 15086, AN Pierrefitte.

50 CHRISTOPHE, Charles, et BARGETON, René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Archives Nationales, 1994

Le 12 novembre 1940, il reçoit une note de service adressée à son cabinet de la part du secrétaire d'État à l'Intérieur. Ce dernier le somme de trouver rapidement un lieu susceptible d'être transformé en camp d'internement pour « étrangers indésirables ».

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la communication téléphonique, reçue à l'instant, de M. Blanchard (3^e et 6^e Bureaux de la Sûreté, à la Délégation Générale du Gouvernement de Paris) pour M. le secrétaire Général pour la Police.

M. Blanchard désire connaître de toute urgence en quel point du département peut être créé un camp pour les étrangers indésirables de la région parisienne (prison désaffectée par exemple)

Il conviendrait de lui préciser notamment :

- a) les possibilités d'hébergement
- b) la capacité
- c) le nombre de gardiens indispensables. »⁵¹

Cet ordre est en réalité l'application d'une demande allemande du M.B.F. que le Ministère de l'Intérieur relaie aux préfets de la zone occupée. M. Blanchard est un bureaucrate de liaison qui coordonne les demandes de l'occupant avec les différentes préfectures.

Le 25 novembre 1940, la *Feldkommandantur* 758, structure militaire allemande qui administre le territoire occupé de l'ouest de la région parisienne, envoie une lettre urgente au préfet de Seine-et-Oise pour qu'il loge un groupe de refoulés de Seine-Inférieure dont le transfert est organisé pour le 27 novembre 1940 :

« Il faut compter qu'un nombre important de personnes en provenance d'autres départements vont être amenées dans les prochains jours dans le département de Seine-et-Oise, pour lesquelles des logements doivent être immédiatement préparés. Un premier transport de 190 bohémiens arrivera le 21.11.1940 à une garde non encore connue du département. [...] Étant donné l'urgence de cette affaire, il me paraît indiquer de mettre ces personnes à l'abri dans un camp de réfugiés, je vous prie de prendre immédiatement les dispositions nécessaires à cet effet et de bien mettre à disposition d'autres cantonnements semblables. »⁵²

Cette injonction d'origine allemande fait le lien avec l'organisation du départ d'un groupe de refoulés de Seine-Inférieure qu'il faut interner, dans l'urgence, dans un camp. En effet, *Le Journal de Rouen*, dans son édition du 2 décembre 1940, fait état, dans un entrefilet, de l'évacuation par train d'un groupe de 184 nomades qui s'est produite dans la soirée du mardi 26 novembre :

« *Départ des nomades* – Mardi, à 17h30, les nomades, au nombre de 184, que les autorités avaient rassemblés à Darnétal, ont été conduits à la gare et mis entre les mains des autorités allemandes qui doivent les diriger sur la Seine-et-Oise. Le service d'ordre était assuré par un détachement de

51 Note du secrétaire d'État à l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise, 12 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

52 Lettre traduite du *Feldkommandant* Glass au préfet de Seine-et-Oise, 25 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

gendarmes sous les ordres du lieutenant le Moal, d'Elbeuf. MM. Poissant, maire de Rouen ; Mulo, commissaire central de l'arrondissement, Geoffroy, commissaire de police à Darnétal étaient présents. »⁵³

Une visite aux archives départementales de la Seine-Inférieure n'a pas permis de trouver des documents susceptibles d'éclairer le transfert de Darnétal. Cet article de presse mentionne que ce sont les Allemands qui ont procédé au transfert, — « mis entre les mains des autorités allemandes » — mais il est possible que l'auteur de ce texte n'ait pas voulu insister sur le rôle logistique de la police et de la gendarmerie française.

Ces nomades ont été assignés à Darnétal à la suite de la promulgation de l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940. Cet article d'un journal local indique que les nomades ont été remis aux Allemands. Ces deux archives témoignent ainsi que l'autorité occupante a organisé sur le plan local le transfert ferroviaire et la coordination de leur arrivée en Seine-et-Oise avec l'aide du préfet de ce département. De fait, cet exemple éclaire à l'échelle locale l'implication de l'occupant dans la politique d'internement de ces populations, comme le souligne la note précitée de la D.G.F.T.O du 28 décembre 1940. De plus, l'article du *journal de Rouen* évoque la spoliation organisée des chevaux appartenant aux nomades que la mairie de Darnétal met immédiatement après leur départ à la disposition des cultivateurs de la région :

« Les chevaux des nomades étant restés à Darnétal, sont mis à la disposition des cultivateurs qui pourront les utiliser pour leurs travaux, à condition d'assurer leur nourriture et de les rendre contre toute réquisition. À cet effet, prière de s'inscrire à la mairie de Darnétal. »⁵⁴

Le témoignage de Raymond Gurême donne une autre dimension au transfert en faisant voir les conditions dans lesquelles ce parcours ferroviaire forcé s'est déroulé :

« Les camions sont arrivés et nous ont emmené à la gare de Sotteville, vers Rouen. Et sur le quai, il y avait trois wagons à bestiaux, en bois et fermés. Ils nous ont fait monter dedans, ils ont fermé les portes et puis on a roulé toute la journée. On est arrivé ici à Brétigny, il devait être dans les neuf heures du soir. Trois wagons pour deux cents personnes. Sans boire, sans manger. Même les bébés, sans lait, sans rien. Toute la journée, nous sommes restés debout. Des gens étaient fatigués, d'autres pleuraient, les femmes et les enfants surtout. Il y avait presque autant d'enfants que de grandes personnes. Moi, j'étais considéré comme « un grand » on va dire. [...]. Le transfert était long, on savait pas où on allait et c'est ça le pire. Ils nous emmènent où ? »⁵⁵

53 *Journal de Rouen*, édition du 2 décembre 1940, p.3, AD Seine-Maritime, édition numérisée

54 *Ibid.*

55 Entretien avec Raymond Gurême, réalisé le 11 novembre 2015

Le convoi les achemine vers la gare de Brétigny-sur-Orge, en Seine-et-Oise. Là, un contingent de gendarmes et de policiers forme un comité d'accueil musclé et les escorte jusqu'à l'autodrome en employant la violence physique :

« Quand on est arrivé là-haut, le 27, on s'est révoltés parce qu'ils tapaient sur les vieillards et les enfants à coup de crosse pour les faire marcher plus vite sur le chemin de la gare vers l'autodrome. Les vieux avaient les jambes engourdies, c'est vrai. De la gare de Brétigny, ils nous ont fait traverser à travers champs, à travers bois. »⁵⁶

Au matin du 27 novembre, avant l'arrivée du convoi en provenance de Sotteville, plusieurs gendarmes et policiers sont chargés d'aménager, à la hâte, le camp. Aucune structure apte à surveiller une population jugée « dangereuse » n'a été aménagée si bien que la formation du camp de Linas-Montlhéry est un processus précipité aussi bien sur le plan administratif que logistique qui réinvestit les anciennes baraques militaires de la C.O.M.A.M..

Une note manuscrite, raturée et abrégée, conservée aux Archives départementales des Yvelines, relate le déroulement des journées du 26 et 27 novembre et révèle la précipitation des autorités préfectorales qui mobilisent plusieurs agents pour répondre, en urgence, aux exigences de l'occupant :

« à 19h30 [le 26], on apprend que les 200 nomades sont déjà partis de Rouen par Fer et arriveront le lendemain 27 à Versailles où rien n'est prêt pour les recevoir. [...] À 8h30, le 27, les gendarmes et la Police sont à pied d'œuvre et organisent le camp. On apprend que le convoi passera à 15h17 à la gare des Chantiers en route pour Juvisy. [...] À 14h, la préfecture envoie une équipe d'électriciens au camp pour aménagement. [...] Dans l'après-midi, le commissaire spécial Meynier chargé de prendre la direction du camp est envoyé à Montlhéry prendre les instructions du directeur de la police d'Etat. [...] »⁵⁷

Isolé et battu par les vents, ce lieu est choisi par la préfecture pour interner le groupe de « nomades » pour des raisons pratiques : il se situe à proximité du nœud ferroviaire de Brétigny-sur-Orge et revêt une dimension insulaire propice à l'installation d'un camp :

« Complètement isolé, le camp est à 2 kilomètres de toute agglomération. Il est desservi par une voie privée de 1.800 mètres, rejoignant la Route Nationale N°20 de Paris à Orléans. La gare la plus proche est la station de Saint-Michel-sur-Orge, située à 4 kilomètres 800. Un autocar fait, à certains trains, la navette entre Saint-Michel-sur-Orge et Montlhéry, distant de 3 kilomètres du camp. Le terrain sur lequel est installé le camp est compris dans l'ancien domaine de l'autodrome de Montlhéry, transformé, depuis la guerre, en école d'application de la Cavalerie Motorisée. Situé sur un plateau, à proximité des bois, il jouit d'un climat peut-être rude l'hiver mais

56 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

57 Note de service non signée, 28 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

très sain. Son accès est difficile, son éloignement de toute agglomération en font un emplacement très favorable pour l'installation d'un centre d'internement de nomades. »⁵⁸

Le premier réflexe de l'administration préfectorale est de réquisitionner du fil de fer barbelé afin de doter le camp d'une clôture. Mais en cette période d'Occupation et de pénurie, ce sont les autorités allemandes qui ont la mainmise sur le matériel de guerre. Le lendemain, le 28 novembre, le Conseiller Supérieur de l'Administration de Guerre demande donc à la Kommandantur de Versailles de

« remettre, à titre de prêt, à la Police d'État de Seine-et-Oise, 10.000 mètres de fil de fer barbelé et 1000 poteaux en fer, du chantier des butins à Satory ; ceci contre un reçu et suivant un cas déjà analogue d'une autorisation du Chef de l'Administration Militaire de la circonscription de Paris. Il s'agit d'un camp d'internement. »⁵⁹

Le 30 novembre, la réponse positive de la Feldkommandantur permet aux autorités chargées de la mise en place du camp de clôturer l'espace des baraquements de nomades situés à proximité de l'autodrome. Élément essentiel structurant tout espace disciplinaire, le fil de fer barbelé cloisonne le territoire autant qu'il frappe les esprits des nomades internés :

« La première impression c'était qu'on était entouré de barbelés et qu'il y avait des baraques, pas de feux, pas de lumières, rien. Avant, c'était l'armée qui était là. C'était un genre de caserne pour l'armée, pour une compagnie motorisée. Ils sont partis sur le front je ne sais où, donc on dormait dans leurs baraquements »⁶⁰

Le même jour, un arrêté préfectoral dote le camp de Montlhéry d'une armature juridique et nomme un commissaire spécial, M. Louis Meynier, et un régisseur-comptable, M. Edmond Bertaux, qui sont chargés

« d'assurer l'aménagement des locaux et la subsistance des individus administrativement détenus au camp »⁶¹

Ce décret du préfet donne une existence officielle au camp de Linas-Montlhéry. Alors qu'à l'origine, la décision de l'internement des nomades est un ordre unilatéral allemand, la promulgation des arrêtés préfectoraux transforme cette injonction de l'occupant en résolution française. Cet arrêté préfectoral est ainsi un signe tangible de la responsabilité de l'administration

58 Rapport sur le fonctionnement du camp de l'autodrome de Montlhéry au préfet de Seine-et-Oise. 21 janvier 1942. 300 W 81, AD Yvelines.

59 Demande de prêt de fil de fer barbelé, 28 novembre 1940. 300 W 81 AD Yvelines

60 Entretien avec Raymond Gurême, réalisé le 11 novembre 2015

61 Arrêté préfectoral portant sur la nomination d'un régisseur-comptable, 30 novembre 1940. 300 W 81 AD Yvelines.

française dans la mise en pratique de cet internement. En effet, les autorités allemandes ne comptaient pas prendre en charge ces opérations. Les traces de l'implication allemande dans ce processus sont fragmentaires et difficiles à saisir car la *Feldkommandantur* formule la plupart du temps ses instructions par téléphone à la préfecture et ne laisse par conséquent, que peu de traces écrites⁶².

Ainsi, en moins de quarante-huit heures, un camp sommaire apparaît à l'autodrome de Montlhéry. Il restera en activité pendant plus de dix-huit mois, du 27 novembre 1940 au 21 avril 1942, date à laquelle les internés du camp de Linas-Montlhéry sont transférés vers le camp de Mulsanne. Pour autant, si ce camp est créé par l'administration française en novembre 1940, sa survie n'est pas acquise. En effet, durant les premiers mois de son existence, les autorités allemandes vont dialoguer avec la préfecture de Seine-et-Oise pour étudier la possibilité de le faire évacuer car malgré son isolement local, au sommet d'un plateau difficilement accessible, ce camp est situé au cœur de la Seine-et-Oise, à vingt-cinq kilomètres de la capitale. Or la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud, chargée de la sécurité du territoire départemental, n'apprécie guère cette présence d'indésirables ici tout comme elle est incommodée par le camp d'Aincourt qui interne des détenus communistes. Durant ces premiers mois se met en place la politique de collaboration qui s'exprime ici par la construction d'un camp d'internement pour nomades, ordonnée par l'occupant et mise en pratique par les pouvoirs publics français.

Il s'agit maintenant d'étudier l'inscription dans la durée de cet espace d'internement car, si les Allemands ont effectivement demandé aux autorités françaises de créer le camp de Linas-Montlhéry, dans les semaines qui suivent cette installation, la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud correspond avec le préfet Marc-Eugène Chevalier pour faire déplacer cette structure hors de ce département, trop proche de la capitale.

62 FILHOL, Emmanuel, *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala, 2013, p160.

B. L' enracinement du camp sur le plateau de Saint-Eutrope

Le 16 décembre 1940, deux semaines après l'installation improvisée du camp près de l'autodrome, la *Feldkommandantur* 758 de Saint-Cloud envoie une lettre à sa hiérarchie pour demander sa fermeture et le transfert des internés vers un lieu plus éloigné de la capitale. Cette lettre est la seule archive de ce corpus qui soit interne à la hiérarchie administrative allemande et donne à voir la vision de l'occupant sur le camp de Linas-Montlhéry. Surtout, ce document conservé aux archives du Mémorial de la Shoah, à Paris, montre l'enjeu que représente l'existence d'un tel espace au sein de la région parisienne pour l'autorité d'occupation. Malgré sa localisation sur le plateau de Saint-Eutrope et son relatif isolement, le camp est considéré, à l'origine, comme un lieu de transit provisoire, une zone de cantonnement temporaire, pour les Allemands, car sa présence met en péril la sécurité du département selon la *Feldkommandantur* 758 qui gère ce territoire.

« Feldkommandantur 758
LU/HU. Tgb. Nr 3064/40

Saint-Cloud, le 16.12.1940

Adressé à Monsieur le chef de l'Administration des arrondissements militaires de Paris

Objet : Camp de nomades de Montlhéry (*Zigeuner lager Montlhéry*)

Comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises oralement, les Tsiganes qui ont été expulsés des Territoires du Nord [...] ne peuvent pas rester plus longtemps dans le département de la Seine-et-Oise. Le transport qui compte 200 têtes est entre temps, cantonné à Montlhéry. Le camp qui se trouve là-bas est composé des baraques avec un sol en pierre qui ne sont pas encore complétés et qui n'ont ni système de chauffage ni installations sanitaires suffisantes et sans clôture. Il y a déjà eu un cas de diphtérie et il y existe un grand danger que si les circonstances météorologiques s'aggravent, une épidémie se déclenche. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'autre camp approprié puisqu'il y a déjà un camp d'internement à Aincourt, près de Mantes, qui compte plus de cinq cents communistes de Paris et de Seine-et-Oise. Le risque est grand que certains détenus s'évadent et disparaissent à Paris ou dans le département voisin de Seine-Inférieure où ils ont dû laisser à Rouen leurs roulottes et leurs chevaux.

Les personnes qui sont hébergées à Montlhéry ne peuvent pas non plus être libérées. Le département de Seine-et-Oise est depuis toujours contaminé par le communisme. [...] Le département compte beaucoup de chômeurs qui souffrent de la misère et qui sont plus précisément regroupés avant tout dans les banlieues parisiennes. La situation politique et économique est déjà très tendue et dans ce département, il se trouve de nombreux aéroports militaires de la *Luftwaffe*. En conséquence, même sous

ce point de vue, la présence de nombreux éléments « étrangers » est un danger supplémentaire.

Mais surtout, le département de la Seine-et-Oise sera bientôt le siège du gouvernement français. La ville de Versailles qui a été évacuée dans cette optique pourrait alors, par la présence de ces éléments « étrangers » peu fiables, devenir le centre d'incidents désagréables. La présence du gouvernement français et le barrage de la zone autour de Versailles, nécessite des forces policières considérables qui sont mobilisées pour des personnes provenant des départements étrangers qui sont stationnées à Montlhéry. Les forces policières qui sont actuellement disponibles sont à peine en mesure d'exercer toutes les fonctions économiques et policières de ce département en plus de la présence du gouvernement français.

Pour ces raisons, je dois résolument insister de transférer les deux cents Tsiganes provenant du département de Seine-Inférieure [...] dans un autre département plus à l'intérieur qui soit politiquement et économiquement moins sollicité. J'aimerais suggérer d'utiliser les forces de travail présentes dans le camp pour la construction des routes et des travaux de déblaiement dans les Territoires de l'Est (*Ostgebieten*). Comme cette affaire nécessite une prompte résolution, je vous prie de me faire part assez rapidement d'une prise de décision,

Generalmajor, und Feldkommandant »⁶³

La rhétorique de ce discours croise plusieurs arguments en vue de fermer ce camp : insalubrité du cantonnement, risque d'épidémie, proximité de la capitale, activités communistes, infrastructures militaires au sein du département. Surtout, l'auteur de cette lettre insiste sur la forte mobilisation policière que nécessite la surveillance du camp et désire que ces forces soient utilisées à d'autres fins en vue de sécuriser le département. Il mentionne également la venue prochaine du gouvernement français à Versailles. Cette information montre que le régime de Vichy étudie toujours la possibilité de venir s'installer dans cette ville. Dès lors, pour le *Feldkommandant*, il faut refouler toute présence indésirable du département de Seine-et-Oise, territoire sensible.

Il propose alors une solution brutale : la déportation des *Zigeuner* de Montlhéry vers « les territoires de l'Est » soit la Pologne, pour les employer à des travaux d'aménagement. En effet, dans ce contexte, le terme *Ostgebieten* désigne les territoires est-européens sous administration allemande après l'invasion de la Pologne et la violente mise sous tutelle de ce pays. À cette période, le Gouvernement général de la Pologne, sous la direction d'Hans Frank, nommé en octobre 1940, est en train d'appliquer les directives du *Generalplan Ost*, visant à planifier la mise en coupe réglée des régions de l'est de l'Europe. De plus, déjà en mai 1940, sous l'impulsion d'Heinrich Himmler, 2.800 Tsiganes ont été expulsés d'Allemagne dans le Gouvernement Général de Pologne⁶⁴. Ainsi, à ce moment, les administrateurs militaires allemands situés en France occupée sont au courant de ces

63 Lettre de la Feldkommandantur 758 au gouvernement militaire de Paris concernant le camp de nomades à Montlhéry, 16 décembre 1940, LXXV-272, Mémorial de la Shoah, Paris

pratiques et de la mise en œuvre de cette politique à l'Est. Il n'est donc pas étonnant de voir des militaires allemands adresser ce genre de suggestion concernant les populations dites « nomades » internés en France. L'auteur de cette lettre propose de fournir une main-d'œuvre pour « construire des routes ». Ce détail est un indice supplémentaire car il n'y a aucune raison de bâtir des routes, à cette période, en France, ce pays étant déjà suffisamment maillé de voies de communication. Alors que dans les territoires de l'est sous administration allemande, de nombreux travaux d'aménagement sont envisagés selon une logique de colonisation et de germanisation de ces espaces. Cette suggestion montre que le *Feldkommandant* gouverne la Seine-et-Oise selon une logique militaire, propre aux administrateurs de l'armée d'occupation, et n'hésite pas à proposer des idées d'évacuation pour sécuriser l'espace de la Seine-et-Oise qui est sa priorité en tant que chef de la *Feldkommandantur* 758. Il voit le camp de Linas-Montlhéry comme une structure lourde, qui mobilise trop de gendarmes, et réfléchit en terme militaire, pour aménager un espace occupé qui répond aux critères de sécurité de l'armée allemande.

La veille, le 15 décembre 1940, la *Feldkommandantur* 758 avait déjà adressé un courrier au préfet de Seine-et-Oise pour lui demander de supprimer le camp de Linas-Montlhéry. La lettre évoque « le sous-préfet Frantz » avec lequel le rédacteur a déjà discuté : « Comme j'en ai déjà fait part à Monsieur le Sous-Préfet Frantz, [...] ». On peut supposer que ce sous-préfet est un haut-fonctionnaire allemand, placé dans l'administration française au moment de son épuration et sa réorganisation sous Vichy. Le sous-préfet Frantz joue sûrement un rôle local important en Seine-et-Oise où il sert d'intermédiaire, de rouage, dans la coopération avec l'occupant : il est un interlocuteur privilégié par les Allemands qui peut se justifier par la maîtrise de la langue allemande et française. Dans cette lettre la *Feldkommandantur* réclame le transfert des internés vers un autre site de cantonnement.

« Il existe au camp de Bohémiens de Montlhéry une situation intenable. [...] Je me suis donc employé à obtenir le transfert le plus rapide possible hors du Département de ce camp. Cependant, comme pour le moment, il n'est pas permis de prévoir quand un tel transfert pourra avoir lieu, je dois vous prier de prendre les dispositions nécessaires pour trouver un autre lieu de cantonnement dans le département [...] »⁶⁵

Ces deux lettres émanant de la *Feldkommandantur* 758, envoyées dans un laps de temps très court, témoignent de la volonté allemande de faire fermer le camp de Linas-Montlhéry dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année 1940. L'une est envoyée à la hiérarchie allemande, l'autre à la préfecture de Seine-et-Oise. Ainsi, la *Feldkommandantur* 758, administration militaire allemande,

64 INGRAO, Christian, « Conquérir, aménager, exterminer. Recherches récentes sur la Shoah », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2/2003, p. 417-438

65 Lettre de la *Feldkommandantur* 758 au préfet de Seine-et-Oise, 15 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

tente de coordonner ses directives, à l'échelle départementale, dans le but de démanteler le camp de Linas-Montlhéry, perçu comme un foyer d'épidémie potentiel et une structure pesante pour les effectifs de gendarmerie.

Si la réponse du gouvernement militaire de Paris au *Feldkommandant* n'a pu être trouvée, Marc-Eugène Chevalier rédige une lettre le 30 décembre 1940 où il fait état des progrès d'aménagement du camp et affirme sa volonté de le maintenir dans cette zone car, malgré toutes les difficultés logistiques d'hébergement, l'état de cet espace convient « au genre de vie spécial des nomades » :

« Le campement, tel qu'il existe à l'Autodrome s'accommode assez bien à leur genre de vie très particulier, et leur assure un confort qu'ils ne sauraient trouver dans un établissement mieux aménagé. [...] Au surplus, il convient de souligner qu'en dehors des installations d'éclairage, de chauffage, d'eau, de bâtiments qui existent et dont bénéficient les internés, le Camp de l'Autodrome de Montlhéry présente le sérieux avantage, qu'il sera difficile de retrouver dans d'autres lieux de Seine-et-Oise, d'être isolé, d'accès difficile et éloigné de toute agglomération.

Par ailleurs les raisons qui, dès le début de l'installation, auraient pu justifier une mesure de transfèrement du Camp de l'Autodrome, ont disparu en majeure partie. En effet, un gros effort d'aménagement a été entrepris : les carreaux cassés ont été remplacés, l'éclairage électrique a été remis en état, des poêles en nombre suffisant ont été montés, des lavabos, des water-closet ont été aménagés [...]

En résumé, la situation du Camp de l'Autodrome, tant en ce qui concerne les aménagements et l'hygiène, qu'au point de vue sanitaire, s'est très notablement améliorée. [...] Il convient de signaler, en terminant, qu'une mesure de transfert apparaît, quant à présent, d'autant moins urgente, qu'en raison de l'épidémie de diphtérie qui s'était déclarée, et dont la période d'incubation n'est pas terminée, l'acheminement des nomades vers une autre résidence présenterait de sérieux dangers de contamination des populations. »⁶⁶

Cette lettre est accompagnée d'un double traduit en allemand et montre les rouages des formes prises par la coopération entre Allemands et Français concernant l'internement des « nomades ». Il faut mettre en doute les affirmations du préfet qui avance ces arguments car il n'a pas l'intention de déplacer cette population et qu'il veut maintenir le camp près de l'autodrome de Montlhéry pour des raisons pratiques. Ainsi, il insiste sur les efforts d'aménagement et l'amélioration des infrastructures du camp. Pour autant, il s'agit de mettre en parallèle cette archive avec le témoignage de Raymond Gurême qui décrit l'état des baraquements :

« Dans les baraques, il n'y avait que des lits superposés en bois, sur trois étages, les paillasses posées dessus étaient vides. Les gardiens nous ont laissé les remplir avec de la paille que les soldats français avaient

66 Lettre du préfet de Seine-et-Oise au *Feldkommandant* de Saint-Cloud, 30 décembre 1940.

abandonnée dans les garages. Le système électrique ne servait à rien, car les ampoules avaient été enlevées avant notre arrivée. Nous n'avons jamais eu ni lumière électrique, ni lampe à huile pour nous éclairer. Pas de couvertures, pas de table, pas de chaises, pas de système de chauffage non plus⁶⁷. »

Ce récit contredit avec force les informations mises en scène par le préfet afin d'éviter le transfert. Ainsi malgré les efforts allemands pour faire supprimer le camp, la préfecture de Seine-et-Oise arrive à le maintenir dans la durée près de l'autodrome de Montlhéry et témoigne d'une certaine marge de manœuvre face aux injonctions de l'occupant. Néanmoins, ce refus d'évacuer le camp ne repose pas uniquement sur les arguments mis en exergue par le préfet à propos de l'aménagement des lieux. Il ne s'agit pas non plus d'une volonté préfectorale de préserver les internés d'une potentielle déportation au vu de la rhétorique stigmatisante émanant de cette lettre mais de suivre plutôt une logique pratique car il n'a pas été possible de trouver un autre emplacement, dans le département, susceptible d'être aménagé en camp d'internement et que celui de l'autodrome présente un avantage majeur : l'isolement.

La préfecture de Seine-et-Oise refuse ainsi le transfert le 30 décembre 1940 et la lettre du préfet Marc-Eugène Chevalier signe l'enracinement, dans la durée, du camp de Linas-Montlhéry. La question de la suppression de cette structure se reposera au début de l'année 1942 dans une logique de rationalisation et de réorganisation de l'archipel des camps d'internement français pour « nomades » sous la supervision d'un organisme étatique, l'Inspection Générale des Camps du Territoire (I.G.C.T.).

Les questions du financement et de la prise en charge des dépenses quotidiennes du camp de Linas-Montlhéry se posent avec d'autant plus d'acuité que cet espace s'inscrit dans la durée.

C. Le financement du camp : un enjeu permanent

Si les autorités françaises acceptent d'assumer l'organisation, l'intendance et la surveillance des camps d'internement, elles refusent d'en assumer les frais. La question du financement des camps est un point d'achoppement entre la France et l'Allemagne comme en témoigne un paragraphe de la note écrite par la D.G.F.T.O., le 28 décembre 1940, à l'attention de M. Couty, chef du service de renseignements de l'armée d'armistice, pour informer le régime de Vichy des procédures d'internement :

67 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle. *Interdit... op.cit.* p74-75.

« [...] En tout état de cause, au point de vue budgétaire, j'ai indiqué à Messieurs les Préfets que les frais entraînés par ces opérations de concentration et d'internement des nomades devaient être prélevés sur le chapitre "frais d'occupation", puisqu'ils sont la conséquence d'une décision unilatérale de l'armée d'occupation. »⁶⁸

Administrer le camp implique nécessairement de le financer. Essence, rations alimentaires des internés, salaires des gardiens, travaux d'aménagement et d'entretien sont autant de dépenses qui nécessitent un financement extérieur. Le camp n'étant pas une structure économique viable, une somme est attribuée, chaque année, pour son fonctionnement, et celle-ci est gérée par le régisseur-comptable Edmond Bertaux. Dès le 5 décembre, une somme de 100.000 francs est accordée à Edmond Bertaux pour l'aménagement des locaux. La préfecture statue qu'un jour d'internement par détenu s'élève à 12 francs (12francs/jour/détenu)⁶⁹.

Le 7 mars 1941, une régie d'avance est accordée à la préfecture de Seine-et-Oise pour le financement du camp de Linas-Montlhéry. Le 3 octobre suivant, le préfet de Seine-et-Oise détaille à la direction de la Police Nationale — créée par Vichy et dépendant du Ministère de l'Intérieur — les dépenses financières. Ce document met en lumière le prix d'une telle structure et donne à voir la manière dont se partage cette enveloppe budgétaire.

« [...] J'ai eu l'honneur de vous demander de vouloir bien me déléguer les fonds nécessaires au mandatement des dépenses relatives à l'entretien des nomades hébergés au camp de Linas-Montlhéry sur l'ordre des autorités d'occupation. En réponse vous avez bien voulu mettre à ma disposition sur les différents chapitres du budget extraordinaire de votre Ministère la somme de 1.835.000 francs. »⁷⁰

Cette somme se répartit ainsi : salaires des personnels de surveillance (80.000f), aménagement et entretien du camp (25.000f), hébergement et entretien des internés (1.500.000f), transport des internés (30.000f), équipement-armement-habillement des personnels de surveillance (200.000f). Le préfet précise bien que cet internement a été réclamé par les Allemands et sous-entend que ce sont eux qui ont la charge de financer ce camp. Pour autant, également évoqué par la note de la D.G.F.T.O, cet argument entre en contradiction avec les modalités du traité d'armistice du 22 juin 1940 qui stipulait que « les dépenses et les frais occasionnés par les troupes d'occupation allemandes seront à assumer par le gouvernement français⁷¹ ».

68 Rapport de la délégation générale du Gouvernement français dans les zones occupées, 28 décembre 1940, F7 15086, AN Pierrefitte.

69 Arrêté préfectoral du département de Seine-et-Oise, 5 décembre 1940, 1 W 70, AD Yvelines

70 Lettre du préfet de Seine-et-Oise à la direction de la Police Nationale, 1 W 70, AD Yvelines

71 Article 18 de l'armistice du 22 juin 1940, disponible sur Wikisource : https://fr.wikisource.org/wiki/Convention_d%E2%80%99armistice_du_22_juin_1940

Ainsi, pour une durée d'un an, le camp coûte près de deux millions de francs. Il est difficile de saisir avec certitude ce que représente cette somme pendant l'Occupation tant les émissions de franc, s'ils constituent un symbole apparent du pouvoir monétaire de Vichy, sont, en réalité, sous contrôle allemand⁷². Surtout l'inflation galopante entraîne une hausse des prix alimentaires, multipliés par quatre entre 1940 et 1943⁷³. Pour avoir un ordre de grandeur, il faut raisonner en terme de pouvoir d'achat. L'institut National de la Statistique et des Études Économiques propose une méthode fiable qui tient compte de l'inflation permettant de se représenter cette somme d'1.835.000 francs en 1941 pour l'entretien et le fonctionnement du camp sur une année⁷⁴. Ainsi, avec ce système, il résulte que le camp coûte, avec une marge d'erreur, 625.000 euros sur un an⁷⁵. Mais il n'a pas été possible de comparer ce chiffre avec les autres camps d'internement pour « nomades » en France. Cependant, lors de la visite de l'Inspection Générale des Camps du Territoire, celle-ci juge « ruineuses » les dépenses du camp et c'est une des raisons évoquées pour sa fermeture, en avril 1942⁷⁶.

La restriction des dépenses budgétaires et le progressif rationnement des matières premières a des conséquences immédiates sur le quotidien du personnel. Ainsi, en février 1941, le secrétariat général pour la Police informe le directeur de la Santé Publique de Seine-et-Oise que le personnel médical ne pourra plus utiliser la voiture pour faire des allers-retours entre le plateau de Saint-Eutrope et la ville de Montlhéry, notamment à l'heure du déjeuner :

« En raison des restrictions nouvelles apportées à la distribution de l'essence, l'allocation mensuelle accordée à l'Economiste du Camp des Nomades de Montlhéry [Edmond Bertaux] a dû être sensiblement diminuée.

Il y aura lieu d'aviser le médecin attaché au Camp qu'il ne sera plus possible de mettre la camionnette de service à leur disposition pour les descendre à Montlhéry et les remonter à l'Autodrome, notamment à l'heure du déjeuner. »⁷⁷

Le chef d'escadron des gendarmes doit aussi établir plusieurs rapports sur les dépenses d'essence et les adresser à la préfecture qui garde un œil attentif sur son emploi⁷⁸. C'est Edmond Bertaux qui est

72 BLANC, Jérôme, « Pouvoirs et monnaie durant la seconde guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique ». International conference on War, Money and Finance, 2008, Paris, Nanterre, disponible

73 Pour plus de précisions, voir l'article « Première partie: L'inflation en France depuis 1914 » in Etudes et conjoncture Volume 6 Numéro 3, 1951 pp. 13-86. en ligne sur Persée : http://www.persee.fr/doc/estat_1149-3720_1951_num_6_3_8543

74 INSEE, convertisseur franc en euro disponible en ligne : <http://www.insee.fr/fr/service/reviser/calcul-pouvoir-achat.asp>

75 « Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 1.835.000 anciens francs en 1941 est le même que celui de 623549,16 euros en 2015. » Source INSEE.

76 Rapport de l'Inspection Générale des Camps du Territoire, 23 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

77 Note du secrétaire général pour la police au directeur de la santé publique de Seine-et-Oise, 18 février 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

78 Récapitulatif des dépenses d'essence du chef d'escadron Berthier à la préfecture de Seine-et-Oise, 14 février 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

en charge de gérer la somme allouée à l'entretien du camp et il traite directement avec la préfecture. Par conséquent, le camp fait l'objet d'une pression financière importante où le personnel doit sans cesse justifier ses dépenses. Ainsi, les différents acteurs de l'institution du camp de Linas-Montlhéry sont assignés à des tâches bien définies par la préfecture qui supporte financièrement cette structure.

Au terme de ce premier mouvement, le camp de Linas-Montlhéry apparaît comme un lieu fabriqué dans l'urgence où l'improvisation des différentes autorités, allemandes et françaises, aboutit à l'implantation d'un camp d'internement, à 25 kilomètres au sud de la capitale. L'apparition de cette structure ne suit pas une logique pensée en amont mais constitue un processus complexe où la coordination entre la préfecture de Seine-et-Oise et la *Feldkommandantur* 758 de Saint-Cloud est capitale et participe pleinement à l'élaboration de ce type d'espace d'enfermement. Ainsi, le camp de Linas-Montlhéry n'est pas apparu d'un seul coup : pensé à l'origine comme un lieu temporaire, le camp se fixe près de l'autodrome mais n'en demeure pas pour autant un espace figé.

Tout au long de ses dix-huit mois d'existence, le camp s'avère être un espace bruyant, polyphonique, où plusieurs acteurs se croisent et s'affrontent. De plus, au fur et à mesure, il s'organise selon une topographie qu'il convient désormais d'étudier. En outre, il s'agit de réduire la focale d'observation pour analyser ce qui s'y déroule à une échelle locale afin d'interroger la manière dont le camp est gouverné à travers ses espaces. Enfin, observer selon quelles modalités les internés et le personnel encadrant envisagent ce territoire isolé et clôturé, permet de déceler les conflits de compétences et les tensions de gouvernance à l'intérieur de ce lieu clos, choisi pour son insularité et son isolement.

II/. GOUVERNER LE CAMP

Penser le camp comme un lieu de vie ordinaire, régulé par une temporalité propre, un espace de travail pour le personnel conduit à proposer une autre définition de cet espace de mise à l'écart. Cette approche prend à rebours la représentation archétypale du camp envisagée comme une machinerie opaque et bien huilée, qui fige le temps, cette *institution totale* au sens que lui donne Erving Goffman. Cette étude révèle les rares interstices où se manifestent des stratégies de résistance, de contournement ou d'évitement mises en place par les internés eux-mêmes pour transformer le camp en espace *habitable*.

Il s'agit donc d'envisager le camp de Linas-Montlhéry comme une surface où se croisent différents usages de l'espace selon que l'on se situe en dehors ou à l'intérieur de la clôture barbelé, où les rapports entre gardiens, personnel et détenus sont complexes et conflictuels pour ensuite montrer la porosité des différentes zones qui coexistent au sein du camp : l'enceinte des internés, l'emplacement des gardiens et l'infirmerie. Ces trois lieux polarisent la vie du camp de Linas-Montlhéry et leur analyse fournit une compréhension spatiale à même de révéler les différentes missions affectées au personnel encadrant.

Lieu de discipline et de confinement, le camp est en fait un périmètre où se manifestent des enjeux de pouvoir partagé par une autorité plurielle qui doit sans cesse louvoyer entre ordres allemands et directives françaises. Loin d'être un isolat autonome, le camp se situe dans une configuration spatiale et temporelle dont l'analyse met en évidence les liens tissés au quotidien entre ce territoire clôturé et le monde extérieur. De novembre 1940 à avril 1942, les rapports entre les multiples acteurs du camp — internés, gardiens, médecins, chefs, administrateurs, civils et visiteurs — font de Linas-Montlhéry un lieu dense, trouble et maillé où se multiplient des interactions violentes ou apaisées, encadrées ou spontanées, attestées par les correspondances conservées aux archives départementales des Yvelines.

Chapitre 3. Trois espaces qui polarisent le camp de Linas-Montlhéry

Aménagé dans l'urgence par un corps de gendarmes le 27 novembre 1940 au sommet du plateau de Saint-Eutrope, le « camp de rassemblement des nomades » est implanté à l'extérieur de l'anneau de vitesse de l'autodrome de Montlhéry, à quelques encablures de l'unique tribune située au sud de la piste. Il est installé dans des baraquements construits, depuis 1939, par les services du génie de l'armée de terre et dans lesquels étaient cantonnés, pendant la guerre, les militaires de l'école d'application de cavalerie motorisée. D'après un rapport rédigé par l'Inspection Générale des Camps du Territoire trouvé aux Archives Nationales⁷⁹, le camp militaire pouvait accueillir, en 1939, jusqu'à six cents soldats mais, transformé en camp d'internement, celui-ci héberge deux cent internés, un corps surveillant constitué d'une cinquantaine de gendarmes ainsi qu'un médecin et une infirmière à partir d'avril 1941. À la fin du mois de novembre 1940, l'ancien camp est scindé en deux par une clôture barbelée qui trace une frontière interne entre les baraquements et sépare l'espace du camp entre gardiens et internés.

Le camp se compose donc d'un premier noyau, clôturé par un mur barbelé et soumis au contrôle visuel et physique du personnel de surveillance. Là est le lieu de vie des internés. Un deuxième cercle, enserrant le premier, forme l'espace de veille où séjournent les gardiens et où se trouvent les infrastructures sanitaires. Deux types d'espaces articulent ainsi le camp d'internement de Linas-Montlhéry : internés, gardiens et personnel médical ne cohabitent pas au sein d'un même lieu mais vivent au quotidien dans deux sphères au fonctionnement différent et dont la perméabilité interroge les relations de domination et les enjeux de pouvoir entre les différents acteurs. Ainsi, l'enceinte, la garde et l'infirmerie sont trois espaces qui polarisent le camp de Linas-Montlhéry.

Cet internement se distingue par le fait que ce sont des groupes familiaux entiers qui sont enfermés à Linas-Montlhéry. La liste des internés dressée par le chef du camp, Louis Meynier, au début de l'année 1941, fait état de dix-sept « groupes » ; chaque groupe correspondant à une famille⁸⁰ dont le plus nombreux est la famille Carlos, composé de 28 membres. Les logiques de cet enfermement familial différent des autres centres d'internement pour détenus politiques. Ce qui donne d'emblée au camp de Linas-Montlhéry son caractère original.

79 Rapport de l'inspection générale des camps du territoire, 27 février 1942, F1a 4585, Archives Nationales (Pierrefitte)

80 Liste nominative des internés du camp de Linas-Montlhéry, probablement janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

Dans leur ouvrage sur le sort des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, Marie-Christine Hubert et Emmanuel Filhol expliquent :

« Lorsque l'on étudie cette catégorie d'internés, on est frappé par le nombre élevé de familles nombreuses. Chez les Tsiganes, la famille est valorisée, elle constitue le noyau dur de leur culture. Elle n'est pas réduite, comme ailleurs, aux parents, enfants, et, encore à cette époque, aux grands-parents. La famille tsigane est beaucoup plus large. Outre les membres traditionnels, elle est constituée des oncles, tantes, cousins et de la belle-famille. Ils forment alors un groupe que l'on appelle communément tribu'. »⁸¹

Au camp de Linas-Montlhéry, la population infantile est élevée : 89 internés ont moins de 15 ans dont 41 n'ont même pas cinq ans⁸². L'administration du camp ne peut pas prendre en charge ces enfants et laisse alors les familles s'en occuper. L'autonomie accordée aux internés pour gérer l'espace clôturé qui leur a été assigné interpelle et peut s'expliquer en partie par cette jeunesse démographique du camp. De fait, à l'origine, le camp de Linas-Montlhéry est appelé, dans certains documents, « camp de réfugiés » où les structures familiales restent intactes et ne sont pas séparées. En revanche, les internés sont forcés de demeurer sur un même territoire, sans possibilité de mobilité. Ainsi, il s'agit de comprendre la forme de ce camp et sa logique interne pour mesurer ce qui fait son originalité car la caractérisation de cet espace est délicate tant il se place au carrefour des différents types de lieux de détention arbitraire. À la lecture de certaines archives, on perçoit d'ailleurs la difficulté de l'administration française quant à la dénomination officielle du camp de Linas-Montlhéry. Tantôt « camp d'internement de nomades », tantôt « camp de rassemblement de nomades » ou encore « camp de réfugiés de l'autodrome de Montlhéry ». La différenciation structurelle entre ces différentes appellations est extrêmement floue et poreuse et il est nécessaire de mesurer en quoi l'espace destiné à cette population, localisé près des tribunes d'un ancien autodrome forme, à proprement parler, un *camp*.

À l'inverse, les camps d'internement individuels, comme le camp d'Aincourt pour les opposants communistes, laissent moins de marge de manœuvre aux internés et constituent des cadres beaucoup plus répressifs du fait de la population adulte et masculine qui y est emprisonnée. Dès lors, s'ils sont bel et bien enfermés dans un lieu clos, les internés bénéficient d'une certaine autonomie dans la manière de gérer et d'occuper l'espace assigné.

Au fil de ce chapitre, nous tenterons de définir l'enveloppe topographique du camp de Linas-Montlhéry et d'appréhender la manière d'habiter ce lieu par les internés et les gardiens au

81 FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France. Un sort à part, 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009, p.150

82 État numérique des individus internés au camp de l'autodrome de Montlhéry, 4 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines.

prisme des règles édictées par les instances étatiques et de ses interprétations pratiques dans les relations quotidiennes. La compréhension de cet objet d'étude protéiforme qu'est ce camp se nourrit principalement des sources produites par l'administration du camp qui organise le quotidien à l'intérieur et régule les liens avec l'extérieur, de l'autre côté des barbelés et des pistes de vitesse. Parmi ces sources, deux plans conservés aux archives départementales des Yvelines dévoilent l'armature spatiale déployée pour interner une population de deux cents personnes et nous permettent d'établir un schéma précis du camp⁸³.

A. L'enceinte des internés : un espace habité, clos et sous contrôle

Les internés sont détenus dans une enceinte ayant pour seule brèche le portail qui s'ouvre sur le cantonnement des gardiens. En forme de rectangle, cette zone mesure 95 mètres de long pour 45 mètres de large. Elle est clôturée par

« deux barrières en latte de 1m20 de hauteur, espacés de 5cm, reliés entre elles par du fil de fer torsadé. Les barrières sont distantes de deux mètres et complétées à l'intérieur d'un réseau d'obstacles en fil de fer lisse, dit réseau Brun⁸⁴, entremêlé de fil de fer barbelé. La clôture ainsi constituée atteint une hauteur de 1m70. »⁸⁵

Cette clôture prend donc la forme d'un double mur difficilement franchissable du fait de son épaisseur. Renforcé par un réseau de fils de fer barbelé⁸⁶ et jalonné régulièrement par cinq guérites⁸⁷, le mur intérieur du camp est conçu pour prévenir toute tentative d'évasion. Dans la zone de confinement, cinq baraquements de taille différente sont alignés et se font face pour former une ébauche d'artère principale. Il s'agit des baraques Adrian construites en septembre 1939 à usage d'unités combattantes mécanisées⁸⁸. C'est un modèle de baraque en bois à usage militaire destiné aux armées en campagne

Ce modèle de baraquement est repris au printemps 1939 pour l'appliquer au camp de Gurs au moment de l'afflux des réfugiés républicains dans le sud-ouest de la France. C'est la première fois que les autorités militaires appliquent la méthode Adrian dans la sphère civile afin d'interner

83 Voir en annexe le plan du camp, réalisé pour cette étude

84 Un réseau Brun est une grosse bobine de fil de fer qui se déploie pour former un obstacle en forme de cylindre. Il est abondamment utilisé lors de la Première Guerre mondiale.

85 Procès-verbal de l'évasion de René et Raymond Gurême, 28 juillet 1941, 300 W 81 AD Yvelines

86 Notice générale sur le fonctionnement et la gestion du camp de Linas-Monlhéry pour le préfet de Seine-et-Oise, 23 janvier 1942, 1W70, AD Yvelines

87 Abri de surveillance pour militaires en faction.

88 Voir chapitre 1, partie B ; « la militarisation de l'autodrome : l'implantation du C.O.M.A.M »

une population étrangère. Durant la mise en place des camps, la baraque Adrian est un outil privilégié par les administrations pour loger les individus internés. On la retrouve ainsi dans de nombreux autres camps d'internement français⁸⁹. Ce sont des habitats précaires, mal chauffés, sans confort, soumis au froid et aux intempéries. Surtout, cet habitat collectif impose la promiscuité aux internés. Le travail de Paul Lévy sur le camp de Poitiers où des baraques Adrian furent également construites pour loger des Tsiganes souligne l'indigence et la manque de place contraint par ce type d'habitation pour les internés :

« Dans ces conditions, il ne peut y avoir de matelas, à plus forte raison de lit qui, même destiné à une seule personne, atteint les 2 mètres carrés environ. Hommes, femmes, enfants dorment sur de la paille étendue à même le sol et disposant de quelques couvertures. »⁹⁰

Au camp de Linas-Monlhéry, les baraquements où résident les internés sont numérotés selon une logique de quadrillage de l'espace. Les baraquements numéro 7 et 8 ont les plus grandes dimensions : ils mesurent chacun 30 mètres de long sur 6,25 mètres de large et sont placés au centre du camp selon une orientation Est-Ouest, de part et d'autre de l'artère principale, large d'une dizaine de mètres. Ces baraques sont dotées de lits superposés militaires. On peut estimer que ces deux habitations permettent de loger environ une soixantaine de personnes chacune. Deux autres baraques, les numéros 9 et 10, situés dans le prolongement est du baraquement numéro 8, ont des dimensions plus réduites et similaires : 7 mètres de large pour 10 mètres de long. Enfin, le logement pour nomades numéro 6 est le plus petit (6 mètres de large pour 6,70 mètres de long) mais fait partie d'un baraquement plus vaste, mesurant 35 mètres de longueur, compartimenté en locaux séparés par des cloisons où s'intègrent une salle de classe (14 mètres de long) et un atelier de menuiserie (15 mètres de long)⁹¹. Ces considérations métriques permettent de visualiser les dimensions modestes du camp de Linas-Monlhéry qui interne deux cents individus au sein d'une enceinte entourée de fils de fer barbelé dont la superficie est d'environ 4300 mètres carrés (95x45), soit moins de la moitié d'un hectare.

Les internés supportent difficilement ces habitations Adrian à lits superposés. Raymond Gurême, ancien interné au camp de Linas-Monlhéry témoigne de ces conditions d'existence précaires :

89 PESCHANSKI, Denis, *Les camps français d'internement (1938-1946)* - Doctorat d'Etat. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000. p181.

90 LÉVY, Paul, *Un camp de concentration français: Poitiers, 1939-1945*, Paris, Sedes, 1995,

91 Plan du camp de Linas-Monlhéry, non daté, 300W81, AD Yvelines. Voir annexe, document 3.

« On avait des lits superposés de l'armée. En bois. Et les paillasses, à force, y'avait plus rien, c'était de la poussière. Et après, les femmes, pour faire des jupes, elles coupaient les couvertures pour se couvrir. On avait plus rien. »⁹²

Si ces baraques échappent visuellement au regard des gardiens, elles n'en sont pas pour autant des lieux préservés, des havres de paix protégés du contrôle physique des gendarmes. Ceux-ci investissent systématiquement l'intérieur des baraquements à l'occasion d'évasion ou lors de la fouille totale du camp qui est organisée le 8 avril 1941. Les toilettes se trouvent à l'extérieur des baraques et sont localisées dans l'angle Sud-Est de la clôture. Pour s'y rendre, l'interné doit marcher une trentaine de mètres et passer devant un poste de garde de nuit qui surplombe le camp, situé juste à l'extérieur Est du mur barbelé. Les allées et venues des internés entre les baraquements et les toilettes sont ainsi soumises à un dispositif optique de contrôle aussi bien durant la journée qu'à la nuit tombée. Les baraques Adrian de l'autodrome de Montlhéry, démontables et modulables, appuient l'idée selon laquelle le camp ne s'inscrit pas dans la durée mais constitue plutôt une enveloppe spatiale éphémère et mobile, destinée, à terme, à disparaître.

Si la date du plan étudié ici n'est pas connue, la mention d'une salle de classe, elle, permet de dater ce document. En effet, le 29 décembre 1941, Émile Poulain rédige une lettre au commissaire divisionnaire de la police de Versailles pour l'informer qu'il a « institué dans le camp une école pour les jeunes nomades des deux sexes, et qui a commencé à fonctionner le 1^{er} novembre, a donné d'excellents résultats jusqu'à ce jour⁹³». La réalisation du plan est donc nécessairement postérieure au 1^{er} novembre 1941. Plus précisément, une notice datée du 23 janvier 1942, rédigée par l'intendant de police de Versailles et remise en cinq exemplaires au préfet de Seine-et-Oise, Marc-Eugène Chevalier, présente le canevas détaillé sur le fonctionnement et la gestion du camp de Linas-Montlhéry. C'est probablement à cette occasion que le camp est cartographié. Cette tentative de précision sur la datation de ce plan conduit à affirmer que, lors de l'élaboration de ce document en janvier 1942, le camp de Linas-Montlhéry est déjà bel et bien constitué et chaque lieu y possède une fonction propre. La mention d'un atelier de menuiserie renforce cette hypothèse. Ce lieu d'internement peut être pensé sur un modèle diachronique ; ce qui contribue à troubler la représentation du camp comme espace figé et d'envisager son évolution selon une temporalité propre. En effet, au début de l'année 1941, aucune de ces annexes — salle de classe et atelier de menuiserie — situées au cœur de l'espace de vie des internés n'étaient alors présentes. Au fur et à mesure, de nouvelles fonctions apparaissent et se développent au sein du camp.

92 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

93 Lettre d'Émile Poulain « au sujet des enfants nomades » adressée au commissaire divisionnaire de la police de Versailles, 29 décembre 1941, 300W81, AD Yvelines

En creusant l'exemple de la salle de classe, on apprend que l'instruction des enfants a d'abord été prise en charge par René Gurême, un nomade interné, qui faisait initialement classe à l'extérieur des baraquements, à l'intérieur de l'enceinte. Puis, l'hiver approchant à grands pas, le chef du camp Émile Poulain l'autorise à donner ses cours à l'intérieur de l'une des baraques. L'affectation d'une salle de classe a lieu le 1^{er} novembre 1941, afin de prémunir les enfants des basses températures⁹⁴.

Les internés ont donc la capacité d'agir sur l'environnement à l'intérieur de l'enceinte, ils ont une marge de manœuvre pour l'aménager. De ce fait, la notion d'*espace disciplinaire* utilisée en amont pour interpréter l'organisation topographique du camp doit être nuancée. En effet, l'appropriation de cet espace déplace la vision foucauldienne du camp comme lieu disciplinaire où l'armature spatiale conçue pour régir les corps selon un modèle fondé sur la rétention et la surveillance. La pratique de l'internement peut se comprendre seulement si l'on fait dialoguer constamment les modalités coercitives mises en œuvre par les organes répressifs du camp avec les tentatives d'appropriation du lieu. Cette hypothèse d'interprétation esquisse une problématique fondamentale pour l'étude des camps qui se formule ainsi : que signifie *habiter* un camp d'internement ?

Les réflexions de Michel de Certeau sur la notion d'urbanité offre des pistes d'analyse pour comprendre la vitalité spatiale du camp de Linas-Montlhéry. Il établit une distinction fondamentale entre lieu et espace :

« Est un *lieu* l'ordre (quel qu'il soit) selon lequel des éléments sont distribués dans des rapports de coexistence (...) La loi du 'propre' y règne : les éléments considérés sont les uns à côté des autres, chacun situé en un endroit 'propre' et distinct qu'il définit. Un lieu est donc une configuration instantanée de positions. Il implique une indication de stabilité. Il y a *espace* dès qu'on prend en considération des vecteurs de direction, des quantités de vitesse et la variable du temps. L'espace est un croisement de mobiles. (...) À la différence du lieu, il n'a donc ni l'univocité ni la stabilité d'un 'propre'. En somme *l'espace est un lieu pratiqué.* »⁹⁵

L'usage de l'enceinte, lieu où les gardiens ne pénètrent qu'à certaines heures de la journée ou en cas d'incidents, est reconfiguré par les pratiques des internés. Les fonctions initiales des baraquements sont alors dévoyées et permettent aux internés de s'arroger, dans une certaine mesure, un espace d'autonomie relative. À ce titre, l'apparition d'une salle de classe est un signe tangible du processus d'habitation qui remodèle lentement la structure d'internement au fil des mois.

94 Lettre d'Émile Poulain au Commissaire divisionnaire de la police de Versailles, 29 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

95 DE CERTEAU, Michel, *L'invention du quotidien*, I. Gallimard, Paris. 1990, p.173

D'après l'entretien réalisé avec Raymond Gurême, c'est sous l'impulsion de son frère, René Gurême, interné comme lui, que cette mise en mouvement des lieux voit le jour avec la création de la salle de classe : « *Au début, il n'y avait rien. Puis mon frère a fait le maître d'école. L'école était dans la cour. L'infirmière ramenait des crayons quand elle venait. Pour apprendre à écrire*⁹⁶ ». L'enseignement dispensé par un des internés montre que l'espace du camp peut être habité, c'est-à-dire apprivoisé. Les détenus ne sont pas simplement logés ou hébergés mais établissent bien un lien d'usage avec l'espace où ils ont été enfermés.

Et cet enseignement pour les enfants, pris en charge par un interné, se lit comme une pratique de résilience face à la domination physique exercée par l'autorité officielle en charge du camp : si les corps n'ont pas la possibilité de se mouvoir librement, l'éducation entre internés offre la possibilité de continuer à penser et à réfléchir. Certes, les détenus évoluent en vase clos, dans des conditions matérielles précaires, et les sorties sont soumises à l'autorisation du chef du camp et ses adjudants. Mais dans le même temps, ils élaborent un rapport propre avec leur territoire, inventent différents lieux auxquels sont affectées des fonctions destinées à rendre l'enceinte habitable.

Chaque baraque devient un lieu de vie distinct; les baraquements numérotés pour les dortoirs, la salle de classe pour l'éducation et l'atelier de menuiserie pour le travail. Cette réflexion sur l'appropriation et l'usage de ce milieu contraint s'appuie également sur le fait que, lors de leur installation au camp, fin novembre 1940, les internés investissent les baraquements selon les parentés familiales, les affinités linguistiques, les liens affectifs. D'après les souvenirs de Raymond Gurême :

« On était mélangé dans les baraquements, certaines familles restaient ensemble. Les Hongrois avaient leurs baraques mais on se mêlait entre nous. Avec nous, il y avait la famille Delage, Toupin, l'Espagnole Cortès. On avait pris une baraque pour nous, une baraque française, où on parlait français. Il y avait plusieurs nationalités à l'intérieur du camp, des Hongrois, des Russes, une Espagnole, Cortès. »⁹⁷

Dans ce témoignage oral sur la répartition des groupes familiaux dans les baraquements, éclaire sur l'importance de la langue qui joue un rôle de communication de premier plan. Pour organiser une vie collective viable au sein d'un espace de confinement, la maîtrise d'une langue par les différents acteurs internés permet d'opérer des échanges mutuels et de solidariser le groupe :

« *Quelles langues parlait-on dans le camp ?*
Le romanès. C'est un mélange de tout (rires). Les seuls que l'on ne comprenait pas, c'était les Hongrois. »⁹⁸

96 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

97 *Ibid.*

98 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

Un rapport rédigé par le premier chef du camp, Louis Meynier, en date 16 décembre 1940 à l'attention du secrétaire général pour la Police de Versailles appuie ce témoignage et confirme en filigrane cette appropriation de l'espace par les internés eux-mêmes évoquée par Raymond Gurême. Peut-on lire cet investissement des baraques comme un signe de résistance ? Dans ce compte-rendu, le chef du camp accepte cet état de fait non sans souligner les difficultés supplémentaires que cette appropriation des baraquements par les internés a entraîné :

« L'aménagement du cantonnement présente désormais toutes garanties désirables et met les internés à l'abri des intempéries et des rigueurs de la température. L'installation a été rendue difficile du fait que les internés, qui vivent par famille et tribus, ont tenu à organiser eux-mêmes leurs campements, ce qui n'est pas sans nuire à la bonne ordonnance et à l'hygiène générale. Malgré ces inconvénients, les locaux sont propres et nettoyés journalièrement. »⁹⁹.

Mais plus encore, les internés se répartissent les habitations Adrian selon les catégories administratives employées par l'État pour définir les communautés tsiganes. Ainsi, les forains internés au camp de Linas-Montlhéry occupent certains baraquements tandis que les nomades étrangers restent ensemble sous le même toit. Dans son témoignage écrit, publié en 2011 avec le soutien d'Isabelle Ligner, Raymond Gurême décrit cette répartition des familles selon le statut :

« Les forains se sont tous rassemblés dans l'une des baraques. Il y avait quatre ménages : les Delage, les Toupin, les Cortes et notre famille [les Gurême/Leroux] (...) Dans les autres baraques s'étaient réunies des Tsiganes considérés comme « nomades » et parfois étrangers. Il y avait en fait beaucoup de marchands de chevaux belges comme les Boudin, les Bourquin. Certains avaient même des carnets anthropométriques comme les Colombar. »¹⁰⁰

Les baraquements, l'atelier de menuiserie, la salle de classe fabriquent ainsi des espaces qui témoignent de la porosité des frontières de l'autorité et de la sujétion dans le camp de Linas-Montlhéry. C'est par ces pratiques personnelles et collectives que l'enceinte barbelée, ce lieu contraint, organisé à l'origine selon une logique répressive, devient un lieu de vie, pratiqué, usé et ainsi *habité*.

Loin d'être une structure immuable, la zone dévolue aux internés est donc un espace en mouvement. L'approche topographique de ce camp révèle cette évolution — apparition de nouvelles fonctions, investissement des baraques selon les réseaux linguistiques — au cours des dix-huit mois d'existence du camp de Linas-Montlhéry. Les internés, bien que constamment

99 Rapport rédigé par Louis Meynier au secrétaire général pour la Police de Versailles, 16 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

100 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit aux nomades*. Calmann-Lévy, 2011. p72.

surveillés et sous l'emprise d'une autorité englobante, élaborent au fil du temps des pratiques de résilience qui transforment l'enceinte barbelée en espace habitable. Cependant, la vie dans cette première zone, le noyau du camp, espace des internés, ne peut se comprendre que si elle se conjugue avec une analyse détaillée de la seconde zone, ce deuxième cercle autour du noyau, espace de gardiens. Ces deux zones sont reliées par un portail, unique point de contact topographique entre internés et gardiens.

B. La garde : l'emplacement des gendarmes

L'établissement de ce camp sur l'aire et les fondations d'un ancien terrain d'entraînement de l'armée française n'est pas fortuit et met en lumière la nécessité d'organiser le lieu d'internement selon une conception militaire qui s'inspire du modèle de la caserne :

« La première impression c'était qu'on était entouré de barbelés et qu'il y avait des baraques, pas de feux, pas de lumières, rien. Avant, c'était l'armée qui était là. C'était un genre de caserne pour l'armée, pour une compagnie motorisée. Ils sont partis sur le front, je ne sais pas où »¹⁰¹.

La genèse de ce camp d'internement s'élabore donc sur des structures militaires préexistantes. Du point de vue de l'administration préfectorale, interner des « indésirables » à l'intérieur d'un lieu clos mobilise des savoirs spécifiques concernant la gestion d'une population jugée dangereuse pour la sécurité du territoire. La préfecture de Seine-et-Oise désire cacher la présence de ce lieu sur le plateau de Saint-Eutrope où des gendarmes français internent des individus de nationalité française. En novembre 1941, une demande d'autorisation écrite pour visiter le camp de la part d'une journaliste est refusée par le secrétaire général pour la police de Versailles¹⁰². Le camp de Linas-Montlhéry, à l'inverse de Rivesaltes, n'est pas une vitrine présentable pour le régime de Vichy car les conditions d'internement ne répondent pas aux critères de salubrité requis. Lors du démantèlement, les structures du camp sont supprimées mais néanmoins des photographies aériennes du secteur de Brétigny-sur-Orge datant de 1949 ont pu être consultées aux archives de l'Institut géographique national (IGN). Ces documents visuels, reproduits en annexe¹⁰³, localisent le site de l'ancien camp, juste au sud de l'autodrome. Malgré le fait qu'il n'y ait pas de murs ou de baraquements, la résolution de l'image laisse entrevoir des sillons et des empreintes qu'une mission archéologique pourrait exhumer. Sur ces images, le sol semble beaucoup

101 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

102 Lettre manuscrite rédigée à l'attention du secrétaire de police de Versailles par Anne de Meyran Van Loo, 21 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

103 Voir annexe, document 6.

plus piétiné et usé que sur les photographies aériennes prises en 1933 du même secteur où des tribunes sportives sont encore présentes¹⁰⁴. Durant les seize années séparent ces deux photographies aériennes, l'autodrome de Montlhéry a subi des mutations qui transparaissent dans le sol y inscrivant l'empreinte d'un camp d'internement actif pendant dix-huit mois.

Le corps chargé d'administrer et de surveiller le camp est logé dans un baraquement de 56 mètres de long, situé à l'Est du portail, que le plan intitule « cantonnement des gendarmes ». Cette baraque est orientée Est-Ouest, dans le prolongement des baraques numéro 8, 9 et 10. Les cinquante gendarmes résident également dans une baraque Adrian, similaire à celles où sont logés les internés. Cependant, à la différence de ces dernières, celle-là est chauffée et dispose de douches dont les internés font usage selon des modalités réglementaires. Cet usage des douches par les internés implique un rapprochement de fait avec les gardiens.

La sphère des gardiens est organisée de manière à manifester la domination qu'ils exercent sur le camp, cette emprise qu'ils ont sur l'espace. La surveillance est assurée par des gendarmes répartis en cinq postes qui ponctuent le mur intérieur du camp à intervalles réguliers, une guérite de bois tous les vingt mètres. Cette surveillance est exercée de manière continue, jour et nuit. Dans un procès-verbal du 28 juillet 1941, le chef des gendarmes recueille des témoignages à propos de l'évasion des deux frères Gurême, René et Raymond, survenue deux jours plus tôt. À cette occasion, un des gendarmes de garde relate l'évasion

« Le 26 juillet 1941, j'étais de service à la guérite n°6 de 20 à 23 heures. J'ai vu près de son baraquement le jeune Gurême, René, vers 22h30. Il se promenait torse nu de son baraquement jusqu'au baraquement occupé par la famille Colombar. Vers 22h30, il est rentré chez lui et je ne l'ai plus revu par la suite. »¹⁰⁵

Cette déclaration précise le système de rotation des gardiens (trois heures de garde) et le régime de surveillance instauré pour contrôler les mouvements à l'intérieur du camp et en maîtriser la surface.

Les guérites situées autour du mur barbelé matérialisent cette domination dans l'espace : elles offrent une vision sur l'intérieur de l'enceinte des internés. Elles sont occupées de jour comme de nuit par les gardiens qui se relaient. Surtout, elles disposent d'un projecteur lumineux qui éclaire la zone surveillée pendant les veilles nocturnes tel un œil de contrôle qui rappelle aux internés qu'ils sont constamment regardés par un veilleur de nuit. Outil d'observation, la tour, à l'instar d'un

104 Photographies aériennes, Institut géographique national, 1933 et 1949, archives en ligne sur Géoportail.

105 Déclaration du gendarme Émile Nuytten in Procès-verbal de l'évasion de René et Raymond Gurême, 28 juillet 1941, 300 W 81 AD Yvelines

mirador, est utilisé aussi bien pour prévenir les évasions que pour déployer une domination symbolique. Elle crée une apparence agressive et dissuasive au service de l'autorité surveillante et donne à la zone des gardiens l'allure d'un dispositif disciplinaire. Le témoignage de Raymond Gurême rend compte de cet éclairage nocturne :

« Il y avait des miradors à chaque coin. ça faisait comme un pigeonier. Il y en avait un là-haut qui balayait le camp à coup de projecteur. ça durait pas toute la nuit, il y avait une relève toutes les deux heures, comme à l'armée. Il fallait attendre que le projecteur passe pour s'échapper. »¹⁰⁶

Périmètre réduit où s'intensifie la violence du pouvoir, la « chambre de sûreté », cellule solitaire et espace de punition, est installée entre le baraquement des gendarmes et l'infirmerie. C'est là que sont enfermés les internés rebelles. D'après le règlement du camp, c'est l'ultime punition utilisée par les gendarmes envers les internés. Ils sont placés au mitard en cas de retour d'évasion ou de violences physiques à l'encontre d'un gardien. Cet endroit, le « mitard » comme l'appelle Raymond Gurême, met à mal le moral de l'incarcéré et est le symbole extrême du régime punitif déployé par l'autorité dominant le camp.

« Ils m'ont enfermé au mitard. C'était une petite baraque, en bois, et puis pas de fenêtres, rien, dans le noir. Ils ouvraient la porte tous les trois jours pour donner un peu d'eau et puis un bout de pain. C'était le noir complet. »¹⁰⁷

Enfin, pour alerter les autorités et prévenir les commissariats des évasions, les gendarmes disposent d'un téléphone situé à l'hôtel-restaurant du régisseur-comptable Edmond Bertaux. Ainsi, au matin du 27 juillet 1941 à 7h50, après l'évasion des frères Gurême, ce téléphone est utilisé : une communication est enregistrée pour transmettre le signalement des évadés au centre de diffusion de Versailles qui saisit ensuite les brigades de gendarmerie de la région parisienne afin de les retrouver¹⁰⁸. Cette ligne téléphonique fait partie du dispositif d'encadrement du camp et devient un atout rapide et efficace que les gardiens mobilisent pour communiquer et alerter les différentes autorités lors d'événements inattendus.

Le camp de Linas-Montlhéry est pensé par les autorités comme un lieu temporaire, appelé à terme, à effacer son empreinte. Dans cette optique, l'emploi des barbelés atteste la volonté de créer une zone de contrôle non bâtie pour mieux l'évacuer en cas de nécessité d'ordre sécuritaire ou militaire. Outil de cloisonnement dissuasif, le fil de fer barbelé est utilisé par la préfecture de Seine-et-Oise pour enfermer les internés de Linas-Montlhéry. À ce titre, en novembre 1940, les autorités

106 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

107 *Ibid.*

108 Communication téléphonique du 27 juillet 1941 pour le signalement de René et Raymond Gurême, 300 W 81, AD Yvelines

françaises demandent aux forces d'occupation allemandes de disposer de ce type de matériel placé sous leur contrôle exclusif. En témoigne la traduction du certificat édicté par le conseiller supérieur de l'administration de guerre, (l'*Oberkriegsverwaltungsrat*), le 28 novembre 1940 qui autorise le prêt d'une certaine quantité de barbelé, prélevée sur les butins de guerre :

« Je vous prie de remettre, à titre de prêt, à la Police d'État de la Seine et Oise, 10 000 mètres de fil de fer barbelé et 1000 poteaux en fer, du chantier des butins à Satory ; ceci contre reçu et suivant un cas analogue d'une autorisation du Chef de l'Administration Militaire de la circonscription de Paris. Il s'agit de l'installation d'un camp d'internement. »¹⁰⁹

De fait, l'occupant prend rapidement en charge la gestion des infrastructures, les dépôts d'armes, les nœuds ferroviaires, les usines d'armement. Ici, Satory, dans la banlieue de Versailles, est un carrefour de communications où est entreposé le fil de fer barbelé ainsi que d'autres matériaux sous contrôle. Dans ce certificat allemand mentionné ci-dessus, il est question d'un « cas analogue » qui fait référence à la création du camp d'internement pour détenus politiques situé à Aincourt, dans le nord du département de la Seine-et-Oise. Il est créé en octobre 1940 à l'initiative du préfet Marc-Eugène Chevalier pour réprimer les activités communistes dans le sillage de la politique vichyste¹¹⁰.

Le fil de fer barbelé est un outil de cloisonnement spatial austère, pratique et bon marché, qui sert à « prévenir les tentatives de franchissement tout en produisant une différence hiérarchique entre deux espaces et deux populations¹¹¹ ». Comme l'explique Olivier Razac dans son ouvrage analysant la force politique et pratique du barbelé, ce matériau révolutionne la manière de penser les espaces de domination et de contrôle :

« Il montre que la perfection d'un outil d'exercice du pouvoir ne se mesure pas à son raffinement technique, que sa puissance ne passe pas nécessairement par une débauche d'énergie ou encore que la plus grande violence n'est pas forcément la plus impressionnante. Les raisons de l'efficacité sont, au contraire, à rechercher dans son austérité. Les meilleurs dispositifs de pouvoir sont ceux qui dépensent la plus petite quantité d'énergie possible (matériellement ou politiquement) pour produire les plus d'effets de contrôle ou de domination possibles. Or cette efficacité peut tout à fait être obtenue avec des objets très simples et très sobres tels que le barbelé, car ce dénuement technique en fait précisément un outil économique souple, discret et adaptable à toutes sortes de dispositifs. »¹¹²

109 Certificat allemand pour le prêt du fil de fer barbelé à destination de la police d'État de Seine-et-Oise, 28 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines.

110 À ce sujet, voir BOUIN Emilie. *Aincourt. Premier camp d'internement des communistes en zone occupée*. Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, non publié, 2003

111 RAZAC, Olivier, *Histoire politique du barbelé: la prairie, la tranchée, le camp*. La Fabrique éditions, 2000.

112 RAZAC, Olivier, « Histoire politique de la clôture. », *Manière de voir* 4/2013 (n° 128), p. 28-28

Discret et modulable, le fil de fer barbelé ferme l'espace sans laisser de traces et son emploi par les autorités pour établir des camps d'internement correspond à cette logique de dissimulation. Néanmoins, le mur barbelé qui enserme le camp manifeste une forte violence symbolique envers les internés : le barbelé délimite un espace qui les exclut de la société civile et qui les place sous la domination exclusive d'une entité autoritaire et violente. Ce sentiment d'être coupé du monde sans motif — l'institution du camp les enferme sans leur fournir d'explications — s'exprime dans les nombreuses lettres de plainte adressées à la préfecture ou à la *Feldkommandantur*. Par exemple, un extrait d'une lettre collective signée par « les nomades du camp de Montlhéry » fait état de cette incompréhension, de l'injustice et de la colère des captifs face à cette situation d'internement qui semble immuable :

« Monsieur le Préfet,

(...) Vous savez que voilà exactement un an que nous sommes internés à Montlhéry pour une raison que nous ignorons encore car nous n'avons jamais ni tué ni volé et cependant depuis un an que nous sommes enfermés nous n'avons jamais été ravitaillés, ni en vêtements, ni en chaussures et nous sommes absolument séparés du reste du monde. »¹¹³

Matériel efficace et souple, le barbelé apparaît comme l'outil essentiel du camp au sens où il rend possible la création d'un espace d'enfermement total pour les « indésirables ». De ce fait, son simple usage articule une rhétorique de domination en créant une frontière artificielle et opaque. Pour aller plus loin encore, Olivier Razac interprète le barbelé comme « un opérateur actif et efficace de sélection ou de ségrégation entre ce qui doit vivre et ce qui peut ou doit mourir ¹¹⁴ ». Couplé à la tour de garde, le barbelé participe à la fabrication d'un paysage de type concentrationnaire au sommet du plateau isolé de Saint-Eutrope.

L'architecture répressive du camp exprime avec force un rapport de domination spatiale. À Linas-Montlhéry, l'enclos surveillé des internés coexiste avec la sphère de surveillance des gardiens, et entre ces deux pôles émerge une zone grise, formée par l'infirmerie et ses dépendances. Là s'exerce de nouveau le contrôle des internés, lié à la médicalisation des corps et au développement d'un regard sanitaire et hygiéniste.

113 Lettre collective des nomades du camp de Montlhéry adressée au préfet de la Seine-et-Oise, 22 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

114 RAZAC, Olivier, *Histoire politique du barbelé*, Paris, La Fabrique Éditions. 2000. p. 73.

C. L'infirmierie : un milieu sous contraintes sanitaires

Le personnel médical se pose comme le troisième acteur qui joue sur l'espace du camp d'internement de Linas-Montlhéry. La salubrité du camp et la santé des internés sont des enjeux permanents tout au long de ces dix-huit mois d'existence, entre novembre 1940 et avril 1942. Accouchements, décès, maladies, blessures sont des événements courants de la vie du camp et nécessitent des infrastructures aptes à gérer une population internée s'élevant à deux cents individus. Surtout, la présence importante des enfants, catégorie fragile, et la promiscuité familiale forcent les autorités à garder un œil attentif à la situation sanitaire du camp. La nécessité de sécuriser l'espace se conjugue au besoin d'encadrer médicalement les internés. Pour autant, les difficultés logistiques, l'isolement du site, le manque de fournitures médicales, les conditions matérielles difficiles mettent en péril l'entreprise d'assainissement du camp et de ses internés. Seul un bâtiment localisé à l'ouest du baraquement des gendarmes fait office d'infirmierie de fortune. Située sous le même toit que la chambre de sûreté, cette infirmierie est divisée en deux pièces : une chambre et une salle de soins où est entreposé le matériel médical. L'infirmierie dispose d'un matériel rudimentaire et il n'y a aucun lit pour les malades. En cas d'urgence comme lors des accouchements, les internées sont amenées à l'hôpital le plus proche qui se trouve à Arpajon distant de trois kilomètres. C'est là que sont conservés les dossiers médicaux des internés pour assurer le suivi sanitaire de l'effectif du camp.

Le premier chef du camp, Louis Meynier, et le Dr. Grandjean, médecin à Montlhéry et affecté provisoirement au camp, prennent de grandes précautions à l'égard de la santé physique des internés durant les premières semaines de l'installation. Les rapports mensuels du chef du camp envoyés à Versailles, mentionnent systématiquement l'état numérique des internés tout en faisant la distinction entre ceux qui sont effectivement présents à Linas-Montlhéry et ceux qui ont été envoyés à l'hôpital d'Arpajon pour des raisons médicales ou des motifs d'accouchement. Ces données sont toujours détaillées dans ces rapports. Par exemple, le 23 janvier 1941, Louis Meynier rédige son rapport :

« J'ai l'honneur de vous préciser ci-après la situation numérique du camp à la date du 22 janvier courant :

Effectif des internés le 22 janvier 1941	184
Présents au camp	181
En traitement à l'hôpital d'Arpajon.....	3

(Leroux Hubert, pour aggravation d'une affection contractée au cours de la guerre 1914/18 ; Petrobos Octave pour bronchite aigüe, Czardas Joséphine pour mauvais état général). »¹¹⁵

Ainsi, durant les dix-huit mois d'existence du camp de Linas-Monlhéry, l'une des inquiétudes majeures des autorités est de voir se développer des maladies et des épidémies au sein de la population internée. Ce qui confirme l'idée que les « nomades » détenus à Linas-Monlhéry, assimilés aux Tsiganes, sont perçus comme une population dépourvue d'hygiène. Ce sentiment s'exprime à de nombreuses reprises dans les rapports mensuels rédigés par les différents chefs de camp. Dans l'un des ses tous premiers rapports au secrétariat de la police de Versailles, le chef du camp amorce d'emblée son compte-rendu par un paragraphe sur les risques d'épidémie susceptibles d'affecter la population internée :

« Camp de l'autodrome de Montlhéry

La situation au point de vue sanitaire laisse toujours à désirer. (...) Les dangers d'épidémie sont d'autant plus sérieux que les internés n'ont aucune notion des soins d'hygiène les plus élémentaires et qu'ils ne se plient que très difficilement aux avis et instructions des infirmières du camp. »¹¹⁶

Ce document conforte la représentation péjorative des Tsiganes, leurs résistances aux normes sanitaires et aux injonctions formulées par les services médicaux. Un document trouvé aux archives départementales détaille avec précision le fonctionnement du service sanitaire et décrit les infrastructures médicales du camp. Il a été écrit par un inspecteur d'Hygiène du département de Seine-et-Oise, le Dr. Renard, suite à sa visite du camp le 5 février 1942. Ce compte-rendu d'enquête permet d'esquisser le quotidien du service médical du site de Linas-Monlhéry.

« Pour une population internée d'environ 200 nomades, dont une centaine d'enfants, ce service est assuré par un médecin militaire, prisonnier en congé, le Dr. Roumiguières, assisté par une infirmière qui demeure en permanence au camp. Le Dr. Roumiguières vient de Paris 3 fois par semaine, en principe les Mardis, Jeudis et Samedi, et passe la matinée au camp à visiter les malades et à ordonner les traitements. Son temps de présence au camp est commandé d'une part par les nécessités médicales, d'autre part par les possibilités de communication entre Paris et Saint-Michel-sur-Orge, gare la plus rapprochée, distante du camp de 6 kilomètres. La liaison entre St-Michel-sur-Orge et le camp est assez précaire, assurée jusqu'à Montlhéry par un autobus. De Montlhéry au camp le médecin doit faire le trajet à pied lorsque la voiture du ravitaillement du camp ne se trouve pas à sa disposition. »¹¹⁷

115 Rapport rédigé par Louis Meynier au directeur de la Police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 23 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

116 Rapport rédigé par Louis Meynier au secrétaire général pour la Police de Versailles, 16 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

117 Enquête au Camp de Nomades de Montlhéry rédigé par le Dr. Renard, 6 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines.

Ce rapport met l'accent sur l'éloignement du camp de la capitale et le manque de moyens de communication pour rejoindre le site de Linas-Montlhéry. En cas d'urgence sanitaire, il est donc très difficile pour le Dr. Roumiguières de se rendre rapidement au camp. Il est alors prévenu grâce à la liaison téléphonique installée à l'hôtel-restaurant La Potinière, situé à quelques centaines de mètres du camp proprement dit : « Il est venu à plusieurs reprises en dehors des jours prévus pour ses visites, sur appel téléphonique de l'infirmière pour des cas d'urgence¹¹⁸ ». Après avoir indiqué le rythme hebdomadaire des visites du Dr. Roumiguières, l'inspecteur Renard décrit l'état des infrastructures sanitaires et montre que l'infirmierie constitue seulement une officine pour prodiguer des soins de première nécessité :

« Le camp n'est pas aménagé pour l'alitement des malades ni l'isolement des suspects de maladies contagieuses : l'infirmierie n'est qu'une salle de visites et de pansements et ne dispose pas de lits. De toute nécessité, les malades et les sujets à mettre en observation doivent être hospitalisés. »¹¹⁹

S'il apporte des informations concrètes sur l'infirmierie du camp, le rapport d'enquête de l'inspecteur Renard doit cependant être analysé avec prudence. En effet, c'est un document produit pour les services de la préfecture de la Seine-et-Oise et le Dr. Renard, afin de pouvoir affirmer, dans la conclusion de son enquête, que l'état sanitaire du camp est satisfaisant et louable et que le Dr. Roumiguières remplit efficacement ses fonctions, manipule les chiffres des naissances et des décès. De fait, le Dr. Renard indique qu'il y a « lieu de remarquer que, depuis un an, un seul décès, celui d'une vieille femme, s'est produit parmi les internés à l'encontre de plusieurs naissances¹²⁰. »

Or, en février 1942, les archives montrent qu'au moins trois internées sont déjà décédées dans le camp avant cette visite : Marie Colombar, née en 1867, morte le 12 décembre 1941, dont l'inspecteur fait mention, Flor Toloche, née en 1901, morte le 21 avril 1941 et Louloudia Boudin, dont la date de décès n'est pas mentionnée. Les circonstances dans lesquelles Flor Toloche est morte aurait dû alerter l'inspecteur Renard sur l'insalubrité des conditions de vie des internés. En effet, Flor Toloche a succombé à une infection intestinale à la suite d'une fausse couche dans le camp. Emmenée à l'hôpital d'Arpajon, elle n'a pu être soignée. Or le Dr. Renard n'en fait pas mention dans son rapport d'enquête alors que ce décès a eu lieu seulement quelques mois avant sa visite au camp. Il est donc vraisemblable qu'il ait préféré taire cet incident pour ne pas susciter l'embarras des services préfectoraux, affirmant ainsi que la situation du camp est correcte et qu'il y a seulement

118 *Ibid.*

119 *Ibid.*

120 Enquête au Camp de Nomades de Montlhéry rédigé par le Dr. Renard, 6 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines.

besoin d'améliorer la liaison hebdomadaire avec Paris. Surtout, Raymond Gurême affirme que les décès dans le camp étaient plus fréquents que veut bien le laisser penser l'administration :

« Surtout l'hiver, l'été pas trop. Mais l'hiver, des fois deux trois jours d'affilée, on entendait hurler. On disait 'tiens encore un qui a fini de souffrir'. on savait que c'était un mort. [...] [Le corps] restait dans la baraque. Toute la journée des fois. Et puis les gendarmes venaient, ils chargeaient et hop. Ils avaient un camion, ils le foutaient dedans. Rien d'autre. Ah si, ils disaient à la famille « voilà un reçu de décès, un certificat ». Et après ils emmenaient le corps mais on savait pas où. Une fille de vingt ans est morte [Louloudia Boudin]. On l'a signalé au gardien l'après-midi. Ils ont dit qu'ils feraient le nécessaire mais ils ont rien fait du tout. Elle est morte dans la nuit, elle avait vingt ans. »¹²¹

Dès lors, il faut lire cette archive écrite par le Dr. Renard avec précaution et comparer les propos de l'inspecteur avec les événements du camp pour mesurer la véracité de cette enquête réalisée dans un contexte particulier, en février 1942, à un moment où les autorités françaises et allemandes réfléchissent à rassembler les effectifs de certains camps pour des raisons financières.

Loin d'être un lieu de soins efficace comme l'affirment les conclusions de l'enquête du Dr. Renard, l'infirmerie est un lieu fragile : tout au long de l'existence du camp, la pénurie de produits pharmaceutiques fait l'objet de nombreuses réclamations et de plaintes. Plusieurs lettres sont envoyées par le Dr. Roumiguières pour demander une amélioration du service et la livraison de médicaments. En juillet 1941, le médecin réclame la livraison de soins de première nécessité ; pansements, coton, savon, alcool à brûler... En filigrane, on comprend que l'infirmerie manque de tout. Et ces difficultés s'aggravent lorsque le 30 septembre 1941, une circulaire du Ministère de l'Intérieur adressée aux préfets contraint les administrateurs des camps à justifier systématiquement les demandes en produits médicaux. Le secrétaire général pour la police, Jean Rivalland signe cette circulaire et décrit la situation de pénurie qui affecte les Camps :

« Ayant eu mon attention appelée sur la pénurie, qui va en s'aggravant, des produits [pharmaceutiques], dont le réapprovisionnement devient de plus en plus difficile à assurer, j'ai été amené à penser en accord avec le Secrétariat d'État à la Santé, qu'il serait opportun d'établir un contrôle de plus en plus strict des demandes de médicaments et de matériel médical émanant des Camps, demandes qui dans certains cas n'ont pas toujours été établies en tenant suffisamment compte de ces difficultés.

Vous voudrez bien, en conséquence, inviter les Chefs de Camp à faire désormais examiner au préalable leurs demandes avant de les transmettre suivant la procédure établie par ma circulaire du 25 mars 1941 sus-visée, par l'Inspecteur départemental de la Santé qui pourra y apporter toutes les

121 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

modifications [...] après vérification des besoins réels et absolument indispensables des infirmeries et des installations médicales des Camps. »¹²²

C'est à la suite de cette décision que la visite du Dr. Renard, inspecteur d'Hygiène de la Seine-et-Oise, est organisée en février 1942 au camp de Linas-Montlhéry où il écrit dans son rapport que l'infirmerie et l'hôpital d'Arpajon suffisent amplement à prendre en charge les deux cents internés, qu'il n'y a pas lieu d'améliorer les infrastructures sanitaires et de dépenser de l'argent supplémentaire. Cette visite s'insère ainsi dans une logique administrative de réduction des coûts financiers de la gestion du camp.

À la suite de cette circulaire, le Dr. Roumiguières doit dès lors justifier ses demandes de matériel médical. Dans une de ses lettres adressées au directeur de la police de Seine-et-Oise, écrite en octobre 1941, il conclut après avoir précisé les produits et les quantités nécessaires :

« Les quantités indiquées correspondent au strict minimum absolument indispensable au fonctionnement de l'infirmerie, la plus grande économie étant appliquée (pansements rares autant que possibles, remise en état des articles de pansement pouvant resservir). Le besoin de ces articles devient pressant et il est urgent que cette demande soit exécutée.
Fait à Montlhéry, le 16 octobre 1941. »¹²³

À la veille de l'hiver 1941-1942, le camp de Linas-Montlhéry est donc en proie à une urgence sanitaire. Cette lettre manuscrite du Dr. Roumiguières pointe la carence extrême des services médicaux du camp qui sont obligés de réutiliser des pansements usés et n'ont plus les moyens matériels d'assurer la santé des internés.

L'infirmerie est donc un espace fragile et démunie face à la nécessité de prendre en charge médicalement deux cents individus internés au camp de Linas-Montlhéry dans des conditions matérielles difficiles. Son fonctionnement quotidien est assuré par un médecin et une infirmière qui tentent d'éviter la propagation de maladies contagieuses au sein du camp malgré le manque de fournitures médicales et les demandes répétées formulées par le médecin du camp pour remédier à ces difficultés. L'hôpital d'Arpajon est l'endroit où sont envoyés certain(e)s interné(e)s malades ou qui sont sur le point d'accoucher ou qui ont contracté des maladies contagieuses et constitue une infrastructure qui permet au service médical du camp de sortir de l'isolement

Le camp d'internement administratif de Linas-Montlhéry se fragmente en trois lieux; l'enceinte, la garde et l'infirmerie. Chacun de ces lieux illustrent une manière de pratiquer l'espace, de l'habiter. Ainsi, ce camp ordinaire montre que, loin d'être une structure strictement figée et

122 Circulaire du Secrétariat de la Police aux Préfets précisant le ravitaillement des camps d'internement en produits pharmaceutiques, 30 septembre 1941, 1 W 70, AD Yvelines.

123 Demande d'articles de pansement et d'ingrédients du Dr. Roumiguières, 9 octobre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

hiérarchisée, est habité par des hommes, femmes et enfants qui élaborent des stratégies d'appropriation de l'espace. Ces trois lieux polarisent le camp de Linas-Montlhéry et organisent la répartition et le mouvement des individus au sein de cet espace pluriel. Pour approfondir cette étude, il s'agit maintenant de dépasser la vision spatiale de ce camp pour bâtir une réflexion sur la manière dont se gouverne une telle structure qui rassemble autant de personnes dans un lieu si concentré.

Chapitre 4. Pluralité et tensions de gouvernance

Situé en zone occupée et à proximité de la capitale, ce camp de taille modeste mobilise pour autant un personnel important et un savoir-faire particulier pour interner deux cents individus pendant dix-huit mois au sein d'un territoire dominé et contrôlé par les autorités allemandes.

Comment gouverner un camp ? Le cas de Linas-Montlhéry éclaire la compréhension de l'administration d'un camp particulier qui doit non seulement maintenir l'ordre à l'intérieur de ses murs mais également répondre aux exigences externes qui affectent son quotidien. Entre directives préfectorales, injonctions allemandes et les conditions matérielles sur l'autodrome de Linas-Montlhéry, administrer ce camp est une entreprise précaire qui sans cesse louvoie entre ces différents pôles pour parvenir à trouver un équilibre viable qu'il soit d'ordre sécuritaire, financier ou sanitaire.

Le personnel du camp de Linas-Montlhéry est constitué d'un directeur issu de la police et sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, parfois nommé chef de camp, d'un lieutenant responsable du corps des cinquante gendarmes affectés à la surveillance qui répond aux ordres du Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre, d'un régisseur-comptable chargé de la gestion financière et de l'approvisionnement alimentaire qui est un civil local, d'un cuisinier, d'un médecin et d'une infirmière. L'administration du camp se comprend pour partie en examinant le profil du personnel encadrant les internés et les relations qu'ils entretiennent entre eux mais aussi aux différents pouvoirs. Cet étude structure un organigramme au quotidien à l'intérieur même de l'espace d'internement.

En premier lieu, l'analyse du rôle du chef de camp permet d'accéder à différentes échelles : il fait le lien entre la préfecture de Seine-et-Oise, le secrétariat général de la police d'État de Seine-et-Oise, la *Feldkommandantur*, les gendarmes qui surveillent le camp, et les internés. Ainsi, son rôle, analysé au prisme de sa correspondance officielle, montre que l'étude du camp de Linas-Montlhéry ne peut se réduire à la seule analyse de son périmètre spatial mais s'insère au sein d'un réseau plus vaste et est un sujet de préoccupation pour les autorités militaires et policières du département.

L'exemple du camp d'internement de Linas-Montlhéry permet d'entrevoir une facette des relations avec l'occupant en ce qui concerne la gestion d'une population jugée « indésirable » à

travers des lettres échangées entre la *Feldkommandantur*, la préfecture et l'institution du camp. Se conjugue à cela la proximité géographique d'un château réquisitionné par des officiers de l'armée d'occupation allemande, ce qui affecte le quotidien du camp. Le rôle exercé par l'autorité allemande sur la gestion du camp s'éclaire par le biais cette présence double, la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud et le domaine de Saint-Eutrope, qui influent sur le quotidien du camp selon des logiques bien différentes.

A. Un directeur de camp pris entre plusieurs feux

Le directeur, nommé par arrêté préfectoral, exerce une fonction majeure au sein du camp ; il agit comme le centre névralgique de la structure d'internement : il est chargé officiellement de

« -préparer, en accord avec l'Officier commandant le détachement de Gendarmerie, les consignes de garde du centre ;
- de contrôler les opérations de dépenses et de recettes ;
- de préparer les plans de travaux pour les internés et d'en faire assurer l'exécution. »¹²⁴

Mais plus qu'un simple administrateur, le chef de camp assure également un rôle d'éducateur auprès des internés pour les conformer à la vie sédentaire. En effet, durant l'existence du camp, le directeur met en place une école pour les enfants en mois de novembre 1941. Ignorant quand la structure sera démantelée, les différents directeurs doivent gouverner au jour le jour, sans hauteur de vue. Ils sont logés à proximité du camp et disposent d'une chambre personnelle et d'une machine à écrire.

S'il est théoriquement au sommet de l'organigramme du camp, le directeur du camp peut voir son autorité contestée quand des forces concurrentes s'affrontent. En cas d'incidents ou de mauvaise gestion, il peut être rappelé à l'ordre par l'administration préfectorale. C'est le cas le 16 janvier 1941, quand le secrétaire général pour la Police de la préfecture de Versailles recadre fermement le directeur du camp, Louis Meynier dans une lettre conservée aux archives départementales. Dans ce document éclairant, il accuse non seulement Louis Meynier de négligence mais il lui reproche également de ne pas avoir rendu compte directement au secrétariat pour la police, organe commandant à distance la gestion du camp :

« M. le Sous-Préfet de Corbeil me fait parvenir copie d'un de vos rapports [...] que vous avez cru devoir adresser directement à M. le maire de Linas. Je m'étonne que vous ne m'ayez pas fait parvenir une copie de ce rapport et que vous ayez cru devoir faire l'état sanitaire et matériel du camp, dont vous

124 Rapport de l'Inspection Générale des Camps du Territoire, 23 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

avez la surveillance, un tableau des plus pessimistes et qui ne correspond pas aux quelques rares communications que vous m'avez adressées depuis que vous avez la responsabilité de ce service. [...] M. le Directeur de la Police d'État m'a signalé votre manque d'initiative et d'activité dans la direction du Camp de l'autodrome. Je vous invite à faire preuve désormais de plus de compréhension et à supporter plus de diligence, d'autorité et de vigilance dans l'accomplissement de votre mission. »¹²⁵

Dans les faits, Louis Meynier n'aurait pas dû adresser de courrier au maire de Linas pour lui demander son avis sur le cas d'un interné, il ne répond qu'aux ordres de la police et de la préfecture. Cette pression formulée par la police montre que la fonction de directeur du camp est un rôle difficile à tenir pour des fonctionnaires de police non formés pour ce poste. Marie-Christine Hubert et Emmanuel Filhol rendent compte de cet aspect fondamental pour comprendre la manière dont sont dirigés ces camps d'internement administratifs :

« La direction d'un camp d'internement n'entraîne pas dans les compétences de ces militaires ou policiers habitués à commander des hommes et à gérer des situations de crise mais désarmés devant les nombreuses difficultés et matérielles qui les assaillaient. »¹²⁶

Contesté à plusieurs reprises par sa hiérarchie à cause de l'agitation qui règne parmi les internés et notamment pour le non-retour d'un prêt de couvertures en janvier 1941 aux autorités allemandes¹²⁷, Louis Meynier est relevé de ses fonctions le 8 avril 1941. Le directeur du camp se situe ainsi entre plusieurs feux et doit œuvrer à concilier des intentions divergentes ; répondre aux réclamations locales formulées par les gardiens, maintenir le calme parmi les internés et obéir aux ordres qui lui sont donnés par le préfet ou le *Feldkommandant*. Lui-même est ainsi constamment surveillé par la hiérarchie préfectorale qui exerce un contrôle sur la gestion des camps d'internement et réclame au directeur de lui rendre des comptes régulièrement. Par exemple, en juin 1941, la préfecture s'inquiète de voir qu'un interné, Félix Carlos, ait pu mener une transaction immobilière sans que le directeur du camp ne soit au courant et réclame qu'une enquête soit diligentée « pour savoir dans quelles conditions des lettres ont pu être transmises autrement que par votre intermédiaire¹²⁸ ».

À Linas-Montlhéry, plusieurs chefs de camp se sont succédés comme l'établit cette brève chronologie¹²⁹ : du 27 novembre 1940 au 8 avril 1941, c'est donc le commissaire central Louis Meynier qui assure la direction du camp avant de réintégrer les services de police : « Ce

125 Lettre du secrétaire général pour la police de Versailles au directeur du camp Louis Meynier, 16 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

126 FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France... op.cit.*, p.126.

127 Lettre de la Feldkommandantur 758 de Saint Cloud au préfet de Seine-et-Oise pour réclamer le retour des 200 couvertures prêtées. 6 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

128 Lettre du secrétaire pour la police de Versailles au directeur du camp, 3 juin 1941, 300 W 81, AD Yvelines

129 Pour plus de précisions, voir l'organigramme du camp réalisé en annexe

fonctionnaire aurait été relevé par suite des besoins en commissaires dans les services actifs de la Police¹³⁰ ». Quatre inspecteurs de police se succèdent ensuite, par rotation mensuelle, durant l'été 1941 ; Gaston Fabre, Robert Milly, René Desoyard et Joseph Jan. « Ils étaient relevés, en principe, au bout d'un mois ; ces changements continuels auraient entraîné un relâchement de la discipline¹³¹ ». Le 16 septembre 1941, Émile Poulain, officier de paix détaché du commissariat d'Argenteuil, prend en charge la gestion du camp jusqu'à sa fermeture, en avril 1942 : « brave homme, père de six enfants, mais craintif et de moyens très ordinaires, désigné par ordre verbal¹³² ».

S'il est décrit en ses termes, Émile Poulain semble, au contraire, être le directeur le plus impliqué dans sa fonction au regard des rapports, des lettres, des correspondances qu'il a produit et qui sont conservées aux archives départementales. Ces documents fournissent un exemple qui modélise le rôle du chef de camp. Ils établissent une reprise en main vigoureuse de la gestion du personnel à partir de septembre 1941.

Pour protéger sa position, Émile Poulain doit manifester, par des pratiques quotidiennes, une autorité qui lui est parfois contestée au sein du camp : « le chef de camp devait en outre composer avec les gendarmes [...] chargés de la surveillance et sur lesquels il n'avait aucun contrôle¹³³ ». En effet, l'administration et la garde du camp étant des fonctions distinctes, elles sont donc assurées par un personnel différent.

La mission essentielle affectée aux gendarmes est de prévenir les tentatives d'évasion, de surveiller le pourtour du camp et d'assurer le maintien de l'ordre. Leur action est indépendante de celle du directeur qui n'a pas autorité sur eux. Cinquante gendarmes pour deux cents internés ; ce rapport de surveillance de 1 à 4 est élevé en comparaison avec d'autres centres d'internement et fait du camp de Linas-Monlhéry un lieu hautement sécurisé. Émile Poulain, quant à lui, est épaulé par trois fonctionnaires de la police d'État qui sont placés directement sous ses ordres. Une note manuscrite, dont l'auteur est inconnu mais probablement Émile Poulain, détaille avec précision l'effectif et l'armement de ce détachement : un officier de gendarmerie et cinquante gendarmes forment le personnel de garde. Concernant l'équipement militaire, l'armurerie du camp de Linas-Monlhéry dispose de 54 pistolets, 25 mousquetons et 5 fusils-mitrailleurs. Le compte-rendu précise ensuite les quantités du stock de munitions ; 466 balles de pistolet, et 750 projectiles pour les fusils mitrailleurs et les mousquetons¹³⁴.

130 Rapport de l'Inspection générale des camps sur la gestion du camp de nomades de Linas-Monlhéry, 27 février 1942, F1A4585, Archives Nationales

131 *Ibid.*

132 *Ibid.*

133 FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France... op.cit.*, p.126.

134 note, sûrement rédigé par Émile Poulain, sur l'état numérique et l'armement des gardiens du camp. 21 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

Dès lors, deux autorités distinctes se recourent au sein du camp de Linas-Montlhéry, ce qui engendre des tensions au sein de la vie du camp. Quelles relations entretiennent le directeur du camp, officier de police répondant au ministère de l'Intérieur et à la préfecture, avec les gendarmes dépendants du ministère de la Défense et de la Guerre ? Le cas de Linas-Montlhéry offre un exemple de cet affrontement entre ces deux autorités distinctes.

La nomination d'Émile Poulain provoque un changement dans la gouvernance du camp. Plus volontariste que ses prédécesseurs, il procède à une modification des attributions des gendarmes. En décembre 1941, trois mois après sa prise de fonction comme chef de camp, Émile Poulain adresse une lettre manuscrite au secrétariat général pour la Police à Versailles où il dénonce l'attitude de certains gardiens qui refusent son commandement. Ce document éclairant est reproduit ici.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que depuis ma prise de fonction comme directeur du camp, le 15 septembre 1941, je me suis heurté à plusieurs reprises à des difficultés soulevées par les officiers de gendarmerie, commandants du détachement affecté à la garde du camp.

À plusieurs reprises, ces officiers ont modifié leur règlement concernant le camp et en sont arrivés tout doucement à accaparer les fonctions du directeur de camp.

Je n'ai pas voulu accepter cette situation, qui m'aurait relégué si je m'étais laissé faire, à celle d'employé aux écritures. Je leur ai déclaré tout net que je n'acceptais pas leurs règlements attendu qu'ils auraient dû tout d'abord me consulter.

À ce moment, je leur ai exhibé le règlement du camp établi par la préfecture, mais ils m'ont fait remarquer avec juste raison que le règlement que je leur présentais n'était ni daté ni signé par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise et qu'il ne portait pas même le cachet de la Préfecture. J'ai rien pu répondre.

Je n'ai même pas pu leur exhiber un ordre de mission, je n'en ai jamais reçu.

Je vous rends compte combien ma situation est difficile contre eux, alors qu'ils me font remarquer ironiquement que les ordres de leurs chefs sont datés, signés et cachetés.

J'ai réussi jusqu'à ce jour à ne pas les laisser empiéter sur mes attributions, mais néanmoins je vous serais profondément reconnaissant de bien vouloir régulariser ma situation. 1° en me faisant parvenir un ordre de mission régulier, 2° en m'envoyant un règlement du camp daté, signé par Monsieur le Préfet de Seine et Oise et cacheté.

L'officier de paix, directeur du camp, Émile Poulain. »¹³⁵

La source de la discorde entre Émile Poulain et les gendarmes concerne la juridiction intérieure du camp et met en évidence les tensions provoquées par des autorités qui s'entrechoquent

135 Lettre d'Émile Poulain au secrétariat général pour la Police, 26 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

au sein de l'espace du camp de Linas-Montlhéry. Cette capture des textes administratifs permet de comprendre les logiques de superposition administrative et de concurrence du personnel qui se jouent à l'intérieur du camp.

Or, si Émile Poulain affronte les gendarmes sur ce point précis, c'est bien pour réaffirmer la mainmise décisionnelle de la préfecture sur l'ensemble du camp, afin de ne pas laisser l'institution aux mains des gendarmes. Le directeur adresse donc ce courrier pour obtenir un ordre de mission de la part de la préfecture afin de légitimer son rôle qui lui est contesté collectivement par les gendarmes. Émile Poulain est un officier de paix, du commissariat d'Argenteuil, et il remplace des inspecteurs de police. Il acquiert donc une position importante en devenant chef de camp et tente, par zèle, de faire appliquer le règlement du camp, seule arme qui lui permet d'asseoir son autorité et de se faire une place au sein du camp. Les rapports rédigés par Émile Poulain déploient un zèle manifeste et il mentionne toutes ses initiatives à la préfecture.

Cependant, la contestation du règlement par le détachement des gendarmes peut se lire comme un argument qui leur permet de remettre en cause plus globalement la manière dont Émile Poulain assure les fonctions de chef de camp. En effet, auparavant, aucun des précédents directeurs ne s'était retrouvé en porte-à-faux face aux gendarmes alors même que le règlement intérieur n'avait pas changé. Et l'argument selon lequel le règlement n'est pas cacheté par le préfet n'est pas un sujet fondamental mais est instrumentalisé par les gardiens pour déstabiliser les fondements même de l'autorité du chef de camp. Le dialogue semble rompu et le chef du camp accuse collectivement certains gendarmes. En effet, au début du mois de novembre 1941, Émile Poulain s'était déjà plaint au secrétariat général pour la Police à Versailles au sujet des directives données aux gendarmes par leurs chefs et au sujet de la disparition d'outils de travail qu'il pense être lié à un refus dissimulé des gendarmes d'assurer ce type de surveillance. Le ton de cette lettre est assertif et témoigne de la méfiance du directeur Poulain envers le corps des gendarmes :

« [...] Chaque jour des outils disparaissent. Je m'en suis plaint au lieutenant mais le service de la gendarmerie ne lui permet pas, dit-il, de détacher un gendarme ou un chef responsable, et le système des consignes passées à chaque relève, appliqué par des gens respectueux du règlement, aboutit à une telle perte de temps qu'il devient pratiquement impossible de faire faire le travail.

J'ai donc l'honneur de vous demander, non une augmentation de l'effectif du détachement de gendarmerie, ce qui serait ridicule quand on sait qu'il y en a déjà cinquante pour garder 195 internés, hommes, femmes et enfants, et inopérant en raison de l'esprit dans lequel sont appliqués les règlements par les militaires de cette arme, mais seulement, si la chose est possible, de faire provoquer des instructions de leurs chefs, leur indiquant d'appliquer le règlement en question avec plus de souplesse. »¹³⁶

136 Lettre d'Émile Poulain au secrétariat général pour la Police, 3 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

On le voit, Émile Poulain dénonce les pratiques négligentes qui semblent agir selon leur bon vouloir, sans considérer les demandes du directeur. Un mépris réciproque s'exprime entre l'administration et la surveillance : les gendarmes sont des militaires et, par esprit de corps, se refusent à obéir aux ordres contraignants d'un policier, même directeur. Plus loin, il réclame l'envoi d'un gardien de la paix supplémentaire pour l'épauler dans ses fonctions et qui serait, pour lui, un allié supplémentaire au sein du personnel. Il recommande alors un policier qu'il a fréquenté lorsqu'il travaillait lui-même au commissariat d'Argenteuil. :

« D'autre part, je vous demande de m'envoyer, si vous le jugez ainsi ; un gardien de la paix en plus de celui déjà mis à ma disposition. Ce gardien me rendra certainement plus de services qu'une augmentation de l'effectif du détachement, même de cinq unités.

[...] Je vous serais reconnaissant de bien vouloir détacher le gardien de la paix Gérard Marcel, du commissariat d'Argenteuil, Il est intelligent, actif, robuste, conduit tous véhicules, automobiles, motos, side-cars et tape à la machine à écrire. C'est un gardien sur lequel on peut compter en toutes circonstances. »¹³⁷

Le volontarisme d'Émile Poulain se heurte aux réticences des gendarmes à assurer des fonctions qui ne sont pas les leurs. Cette lettre témoigne d'un mépris à peine voilé envers les gendarmes ; « Ce gardien me rendra certainement plus de services qu'une augmentation de l'effectif du détachement, même de cinq unités¹³⁸ ». La radicalité de cette affirmation souligne les difficultés de la collaboration entre le directeur et les gendarmes qui ne sont pas placés sous la même juridiction.

Au cours de son exercice, Émile Poulain tente aussi de réguler la violence des gendarmes envers les internés ; ce qui renforce sa popularité parmi ces derniers. Un entretien avec Raymond Gurême témoigne du rôle protecteur d'Émile Poulain et du sentiment qu'éprouvaient les internés vis-à-vis de ce directeur :

« Est-ce que vous avez ressenti un changement au sein du camp lorsque Émile Poulain est devenu directeur ?

Si c'était mieux. Parce que Poulain... on s'est plaint des gendarmes qui tapaient sur les gosses à coup de crosse. Il a dit 'ceux qui font ça, vous me les signalez'. Ça fait que les gendarmes ou les policiers qui tapaient, on lui disait le nom et le lendemain on le voyaient plus.

Et comment vous le préveniez ?

Eh bien lui, il rentrait dans le camp. Il guettait les baraques, les lits, et tout. Il rentrait mais tout seul. Il ouvrait le portail, il rentrait pour parler avec nous quoi.

137 *Ibid.*

138 *Ibid.*

Il était bien vu par l'ensemble des internés ?

Ah oui. Mais il était mal vu par les gardiens (rires)

[...]

Le seul qui avait une attitude compatissante, c'était Émile Poulain...

Oui, oui, parce que lui, il était officier. Et c'est lui qui commandait les gardiens ; nous on l'aimait bien mais pas les gardiens. Il était strict avec eux. »¹³⁹

Le directeur Poulain réprimande les gardiens coupables de mauvais traitements envers les internés par le biais des dénonciations des internés. Il développe une politique visant à circonscrire l'arbitraire exercé par le détachement des gendarmes pour faire respecter un code de conduite ferme. La gouvernance du camp s'en retrouve infléchie et le directeur Poulain, en réaffirmant son influence sur les gendarmes par la condamnation de leurs actions violentes envers les internés, exprime, par cette pratique, un pouvoir effectif sur les gardiens en les mettant à l'écart en cas de violences verbales ou physiques envers les détenus. Et son autorité est dès lors fragilisée parmi les gardiens ; comme étudié précédemment, ceux-là la contestent par le biais du non-respect du règlement intérieur du camp. Dans un rapport envoyé au préfet de la Seine-et-Oise, fin décembre 1941, le lieutenant des gendarmes, après avoir détaillé les installations requises pour renforcer la surveillance, exprime également sa méfiance vis-à-vis du personnel du camp :

« Les consignes de surveillance viennent d'être revues et rappelées fermement au personnel. Mais toutes ces mesures sont inopérantes si, au moindre incident intérieur qu'il n'est pas toujours au pouvoir du détachement de Gendarmerie d'éviter, il est possible de s'évader en franchissant un réseau tout à fait insuffisant [...] »¹⁴⁰

Dans cette lettre, le lieutenant semble se dédouaner de la responsabilité en cas d'évasion en précisant que le détachement de gendarmes ne peut pas tout contrôler. Ainsi un affrontement larvé et une méfiance réciproque se dessinent, à partir de l'automne 1941, entre l'administration et la garde au sein du camp de Linas-Montlhéry et met à jour la superposition de différentes institutions qui coexistent difficilement.

Le directeur supervise les actions entreprises par les différents services qui opèrent dans le camp. Il est le garant du bon fonctionnement de cette structure et est responsable devant sa hiérarchie qui le maintient sous un contrôle étroit. Il doit également faire preuve d'initiative et d'audace pour parvenir à instaurer une gouvernance efficace et sans accroc. Pour autant, comme il n'a pas une autorité de droit sur les gendarmes, il doit incarner un pouvoir qui lui est souvent contesté par des pratiques quotidiennes comme ce fut le cas avec Émile Poulain. Hormis cette crise

139 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015. En italiques les questions posées. Voir annexe.

140 Lettre du chef d'escadron Berthier au préfet de Seine-et-Oise, 27 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

de gouvernance entre ces deux autorités, d'autres modes de domination s'expriment entre le personnel au quotidien par le biais d'une reproduction des relations de travail au sein de l'institution du camp.

B. Un personnel tirailé par des relations hiérarchiques

À la lecture de la notice générale rédigée par l'Inspection Générale des Camps du Territoire, (I.G.C.T.) le 23 janvier 1942 à l'occasion de la visite d'un inspecteur, le personnel qui s'agrège autour de la figure du chef de camp est présenté succinctement :

- « Le Directeur est assisté ;
- d'un régisseur-comptable chargé d'assurer la nourriture des internés
- d'un médecin qui assure les soins médicaux aux internés
- d'une infirmière diplômée d'État qui assiste le médecin. »¹⁴¹

Il s'agit ici d'étudier le profil et les fonctions assurées par ces trois individus qui sont, respectivement, Edmond Bertaux, le Dr. Roumigières et Louise Hamel. Autour d'eux gravitent d'autres personnages dont les noms émergent de façon éparse au sein des archives que cela soit à propos de visites ou d'enquêtes diligentées par un service extérieur. Ils occupent des fonctions périphériques mais néanmoins importantes dans la gestion et l'organisation du camp de Linas-Montlhéry au quotidien.

En temps normal, le personnel médical est formé d'un médecin, le Dr. Roumigières à partir de janvier 1941 et d'une infirmière, Louise Hamel qui vit dans la chambre de l'infirmerie, dans des conditions difficiles, à partir du 1^{er} mars 1941. Ce binôme reste associé au camp jusqu'à son démantèlement, le 21 avril 1942.

Médecin-militaire au Val de Grâce, le docteur Roumigières, est chargé du service médical du camp. C'est un ancien prisonnier de guerre, désormais en « congé de captivité »¹⁴². En effet, à la suite de tractations conclues entre le régime de Vichy et les autorités allemandes, certaines catégories de prisonniers de guerre français sont libérés au début de l'année 1941. Mais s'il peut exercer sa fonction de médecin, le Dr. Roumigières garde son statut de prisonnier de guerre et doit régulièrement se rendre à la *Kommandantur* pour y être enregistré. À partir de septembre 1941, ses absences répétées sont décriées par le chef de camp Émile Poulain qui propose de le remplacer par un médecin de Montlhéry :

« À mon avis, si le docteur du camp n'a pas le temps nécessaire pour y exercer ses fonctions, il vaudrait mieux faire appel à un docteur des environs.

141 Rapport de l'Inspection Générale des Camps du Territoire, 23 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

142 Enquête au Camp de Nomades de Montlhéry rédigé par le Dr. Renard, 6 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

[...] Ainsi ce docteur n'est pas venu au camp, depuis le jeudi 29 janvier, bien que dès samedi, l'infirmière lui ai signalé un cas de fièvre typhoïde. Il s'est contenté de lui donner des instructions par téléphone. »¹⁴³

Le directeur Poulain pointe ainsi les dysfonctionnements quotidiens de l'infirmierie du camp et dénonce la pratique médicale du Dr. Roumiguières. Quant à l'infirmière Louise Hamel, elle est affectée au camp de Linas-Monlhéry le 1^{er} mars 1941 par arrêté préfectoral, et soigne quotidiennement les internés. Seule présence féminine du personnel, elle vit dans la chambre à coté de l'infirmierie dans des conditions matérielles difficiles. Une note de renseignements permet d'avoir plus de précisions sur le profil de cette infirmière. Née en novembre 1902 à Paris, Louise Hamel a donc 38 ans lorsqu'elle devient l'infirmière du camp. Elle habite à Paris, dans le 5^{ème} arrondissement et la note précise le montant du loyer annuel de son appartement (3.600 francs) qu'elle paye « régulièrement ». Infirmière de la Croix-Rouge, elle a travaillé à la fondation Curie d'août 1938 jusqu'en juin 1940 :

« Divorcée ou en instance de divorce, elle vit seule et sa conduite n'a jamais attiré l'attention de son entourage. (...) Elle n'a jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable durant son séjour à la fondation, qu'elle a quittée (sic) de son plein gré, et où elle avait été recommandée par la Présidente des Dames de France. Elle n'est pas notée aux sommiers judiciaires. »¹⁴⁴

Comme le précise cette note, les locaux de la fondation Curie, située rue d'Ulm, au numéro 26 voisinent avec ceux de l'hôpital du Val de Grace, là où à travaillé le Dr. Roumiguières avant la guerre. La proximité de ces lieux montrent que ces deux personnages ont fréquenté le quartier et partagent le même univers de travail. Le médecin et l'infirmière fréquentaient les mêmes sphères, avaient une culture commune du monde de la médecine parisienne. Pour autant, il n'est pas dit qu'ils se connaissaient avant d'assurer ensemble le service médical du camp de Linas-Monlhéry. Dans une lettre adressée au préfet de Seine-et-Oise datée du 12 mai 1941, à peine un mois et demi après sa prise de fonction, Louise Hamel fait l'étalage des difficultés sanitaires du camp qu'elle rencontre et se plaint de l'absence de matériel adéquat :

« Comme suite à votre visite au camp des nomades où vous avez jugé nécessaire que l'infirmierie soit dotée du matériel indispensable au bon fonctionnement du service sanitaire : je vous informe que le réchaud électrique ne m'a pas encore été apporté et qu'il est très mal aisé de faire bouillir les instruments sur le poêle dont l'infirmierie dispose, de même qu'il m'est très difficile de faire bouillir mes aliments. De plus, l'installation très défectueuse de l'électricité n'a pas encore été remise en état. Je vous signale en outre que Monsieur le gestionnaire, qui m'a prêté une paire de draps de

143 Lettre d'Émile Poulain au secrétaire général pour la police à Versailles, 2 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

144 Note de renseignements sur Mme Hamel, 25 février 1941, 300 W 81, AD Yvelines

lit, à mon arrivée au camp, me les réclame et, que je suis dans l'impossibilité de les lui rendre, tant que d'autres ne m'auront pas été fournis. »¹⁴⁵

Par ces mots, Louise Hamel mêle l'impossibilité de faire stériliser ses instruments médicaux pour le bon fonctionnement du service de l'infirmerie avec l'absence de confort personnel qui affecte son quotidien (incapacité de cuire sa nourriture et de disposer de ses propres draps). Dans ce discours se discerne également la rigidité des relations de travail au sein de la sphère du personnel du camp où le régisseur-comptable, Edmond Bertaux, lui « réclame » les draps prêtés. Si elle n'a pas les moyens de lui rendre cette paire de draps, cette situation est susceptible de créer une tension au sein du personnel du camp. Les crispations de la vie quotidienne se nouent autour des draps, bien de confort essentiel, et cet exemple cristallise ici l'expression d'une rivalité matérielle entre Louise Hamel et Edmond Bertaux et met en lumière la pénurie matérielle du camp de Linas-Monlhéry qui affecte principalement les internés mais également le personnel.

La question des jours de repos pour le personnel fait l'objet d'une attention minutieuse de la part du directeur et des services préfectoraux et montre que l'administration du camp reproduit des relations de travail pour le personnel. Émile Poulain exerce son autorité avec beaucoup de zèle. Louise Hamel en fait l'expérience en septembre 1942 lorsqu'elle doit fournir un certificat de décès au chef de camp pour assister aux obsèques de sa grand-mère. Ce dernier transmet ce certificat au secrétariat de la police de Versailles pour justifier cette absence¹⁴⁶. Un autre exemple témoigne de cette reproduction des relations de travail au sein du camp : lorsque Louise Hamel demande, en janvier 1942, quatre jours de congé cumulés, ce qui lui a été accordé l'année précédente par Louis Meynier, Émile Poulain rédige un rapport au secrétariat général de la police de Versailles pour émettre un avis défavorable à cette demande mais surtout pour demander une réglementation ferme des jours de congé du personnel médical. Ce document révèle ainsi les types de relations entretenus entre les différents services du camp :

« [...] Je profite de la circonstance pour attirer votre attention sur ce fait qu'il n'existe aucun règlement précis concernant les attributions, les repos, congés, etc de l'infirmerie du camp. J'ai l'impression que jusqu'à ce jour, cela s'est passé en famille et suivant les relations plus ou moins amicales existantes entre les différents directeurs du camp et l'infirmerie. Mes rapports avec celle-ci sont bons et corrects mais j'aurais aimé pouvoir opposer des instructions écrites, claires et précises à ses prétentions plus ou moins justifiées. »¹⁴⁷

145 Lettre de Louis Hamel adressée au préfet de Seine-et-Oise, 12 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines

146 Lettre de Louise Hamel adressée au préfet de Seine-et-Oise, 2 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

147 Lettre d'Émile Poulain au secrétaire général pour la police à Versailles, 2 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

Émile Poulain se démarque ainsi de ses prédécesseurs en voulant rationaliser les services du camp par une réglementation stricte des relations avec le personnel. Il met en œuvre une gouvernance du camp fondée sur le respect des hiérarchies et tente de gérer son unité comme un administrateur soucieux du règlement et des codes. En creux, se lit à travers cette archive une volonté de supprimer les affects pouvant influencer les décisions et relations quotidiennes et de restructurer les rapports avec le personnel. De fait, son exercice conjugue fermeté des rapports hiérarchiques et souci des règles écrites. Ceci correspond à une vision du camp comme un univers de travail fonctionnel où chaque individu exerce un rôle prédéfini, où l'arbitraire et l'improvisation n'ont pas leur place. C'est pour ces raisons qu'Émile Poulain refuse la demande de mise en congé de Louise Hamel si elle ne trouve pas une remplaçante car son absence déséquilibrerait la hiérarchie du camp en le forçant à nommer un gendarme à sa place :

« J'émet un avis défavorable tant qu'elle n'aura pas une remplaçante en partant la veille dès le début de l'après-midi, et en rentrant le lendemain, ces quatre jours se transforment en cinq. Pendant une période aussi longue, le camp ne peut rester sans infirmière. Il y a bien un gendarme faisant fonction d'infirmier, mais rien ne le prévoit dans le règlement du camp et cela pourrait un jour ou l'autre, soulever des difficultés avec les officiers de gendarmerie. Je vous propose donc de mettre Madame Hamel en demeure de prendre chaque semaine son jour de repos hebdomadaire. »¹⁴⁸

Cette administration exerce une domination sur le personnel par le prisme d'une réaffirmation de la primauté des relations hiérarchisées. Ainsi, avec le zèle d'Émile Poulain, le camp devient un lieu de travail bureaucratique structuré par un règlement encadrant les tensions entre les différentes couches de fonctionnement au sein du personnel.

En mars 1942, le personnel accueille un nouveau membre au profil original : François Cravec, ancien interné au centre de séjour surveillé d'Aincourt, affecté au camp pour faire l'enseignement aux enfants internés¹⁴⁹. Auparavant, René Gurême faisait la classe mais à la suite d'une visite d'un inspecteur de l'académie de Versailles au camp, il est décidé qu'un enseignant de métier sera détaché pour venir donner des cours aux enfants :

« Il [René Gurême] pourrait être, pour un instituteur qualifié, un bon moniteur car il a sur les jeunes nomades une certaine autorité. Mais j'estime qu'il ne peut plus assurer seul la direction de la classe, surtout si on envisage une action éducative autre que l'enseignement de la lecture. »¹⁵⁰

148 Lettre de Louise Hamel adressée au préfet de Seine-et Oise, 2 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

149 Lettre du préfet de Seine-et-Oise à l'inspecteur d'Académie de Versailles, 14 février 1942, 1 W 70, AD Yvelines

150 Lettre de l'inspecteur de l'Académie de Versailles au préfet de Seine-et-Oise, 29 janvier 1942, 1 W 70, AD Yvelines.

L'inspecteur académique recommande ainsi la nomination d'un enseignant et donne ses consignes sur le profil requis :

« Un maître expérimenté est nécessaire. Mais il y aurait un danger certain à désigner un militant communiste et la direction du camp envisage cette éventualité avec une certaine méfiance inquiète. Il y a intérêt aussi à désigner un instituteur sinon âgé, du moins ayant passé l'âge des impulsions irrésistibles : il y a dans le camp beaucoup de jeunes bohémiennes visiblement ardentes et peu farouches. »¹⁵¹

Cette note frappante retient fortement l'attention car elle explicite deux menaces importantes que véhiculent les stéréotypes de l'époque, menaces qui s'apparentent ici à deux risques de contamination : la contamination politique par le biais du jeune instituteur communiste militant et la contamination érotico-sexuelle par la situation de promiscuité prolongée avec les femmes du camp, notamment les « jeunes bohémiennes ardentes et peu farouches »¹⁵². Seule la maturité de l'enseignant choisi semble susceptible pouvoir contrer ces menaces d'endoctrinement et ces « impulsions irrésistibles ».

Si son âge reste inconnu, François Cravec a été déclaré capable de se réinsérer dans la vie civile malgré son statut d'ancien interné au sein d'un camp pour détenus communistes. La position de François Cravec est donc particulière au sein du personnel mais le temps trop bref entre sa nomination et la fermeture du camp (moins de deux mois) ne permet pas d'analyser la manière dont il s'est adapté à la vie quotidienne au sein du camp de Linas-Montlhéry. Il touche une rémunération pour ce détachement professionnel et est logé dans une baraque individuelle, dans la zone des gardiens.

Nommé régisseur-comptable du camp par arrêté préfectoral le 30 novembre 1940, Edmond Bertaux¹⁵³ est officiellement chargé d'approvisionner le camp en nourriture depuis la création du camp en novembre 1940. Son rôle est régularisé en avril 1941 et cette affectation lui permet de toucher une solde de 1800 francs. Âgé d'une cinquantaine d'années, il réside à Linas depuis 1924. Par conséquent, il n'habite pas dans le camp de Linas-Montlhéry mais à quelques kilomètres. Il a exercé la profession de restaurateur et il est propriétaire du restaurant de la Potinière, proche de l'autodrome de Montlhéry. Lors de la création du camp, la proximité de cet hôtel-restaurant, qui

151 *Ibid.*

152 Sur ce dernier point, le motif littéraire de la bohémienne sensuelle et corruptrice, telle Esmeralda perçue par le prêtre Frollo dans *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo opère toujours de manière efficace dans l'imaginaire masculin.

153 Son nom est orthographié différemment selon les rapports, tantôt Bertaut, parfois Bertaud, mais le plus souvent Bertaux.

possède des installations de cuisine, facilite la collaboration d'Edmond Bertaux avec les autorités préfectorales.

Marié, sa femme s'occupe de faire les repas pour le personnel et les détenus, elle est épaulée dans cette entreprise par un jeune cuisinier, Julien Lebrun. Sous-officier de carrière, Edmond Bertaux a été plusieurs fois décoré. Selon la note de renseignements écrite par M. Cochenet à son égard, « son attitude politique est extrêmement correcte. Son patriotisme et son loyalisme à l'égard du gouvernement sont au-dessus de tout soupçon¹⁵⁴ ». C'est une figure importante au sein du camp à tel point que lorsqu'on demande à Raymond Gurême comment était le chef de camp Louis Meynier, il répond : « Non c'était Bertaux le chef de camp. Nous, quand on est arrivé, c'était Bertaux, hein, ça a toujours été Bertaux¹⁵⁵ ». À la lecture des archives du camp, si son rôle semble se cantonner officiellement à celui de régisseur-comptable, il est probable que, dans les faits, ses fonctions effectives soient bien plus étendues, du moins à l'origine, lors des premiers mois d'existence du camp. Lors de la visite de l'IGCT en février 1942, il ne fait pas bonne figure et des soupçons pèsent sur la duplicité de son attitude :

« Il assure la nourriture et la fourniture des ingrédients de propreté aux internés [...] À noter qu'il n'a pas le droit à la nourriture. Or sa femme, interrogée sur ce point ne paraît pas très fixée et donne l'impression qu'elle et son mari se nourrissent sur le camp. [...] Le directeur du camp, questionné sur ces bizarreries, a répondu 'Il y a des choses que je ne peux pas vous dire sans quoi je me ferais casser les reins ! [...] M. Bertaux dispose en toute liberté d'une camionnette de la police, marque Renault 14 CV et du gardien de la paix chauffeur Marc. Le Directeur du camp nous a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner d'ordres à ce gardien et devait se conformer à la note rédigée sur place par M. Cochenet le 30 novembre 1940. Il ne sait même pas combien M. Bertaux consomme d'essence. »¹⁵⁶

Ce rapport rédigé à la suite de cette visite suggère qu'Edmond Bertaux profite de sa situation pour mettre en place une économie parallèle et bénéficie d'une indépendance totale vis-à-vis du chef de camp. Le mutisme du chef de camp, Émile Poulain, interroge. Lui qui rappelle souvent à l'ordre son personnel se tait concernant le rôle suspect d'Edmond Bertaux. La note du 30 novembre 1940 « rédigée sur place par M. Cochenet » citée par le rapport de l'IGCT, n'est pas conservée aux archives mais on peut risquer l'hypothèse selon laquelle Edmond Bertaux entretient des liens étroits avec M. Cochenet, influent directeur de la Police d'État de Seine-et-Oise depuis sa création en 1935, qui l'a recommandé de manière soutenue pour ce poste de régisseur-comptable. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'Émile Poulain ne s'exprime pas à ce sujet afin de protéger

154 Note de renseignements sur Edmond Bertaux rédigée par Mr. Cochenet, 7 avril 1941, 300 W 81, AD Yvelines

155 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

156 Rapport de l'Inspection générale des camps sur la gestion du camp de nomades de Linas-Montlhéry, 27 février 1942, F1A4585, Archives Nationales

sa hiérarchie de l'enquête diligentée par l'IGCT et par crainte de représailles comme il le dit lui-même. Surtout, grâce à sa position hiérarchique, M. Cochenet a permis, dès janvier 1941, à Edmond Bertaux d'avoir des bons d'approvisionnement en adressant lui-même une lettre au secrétariat général de la police de Versailles :

« [M. Bertaux] signale que devant la pénurie de vivres, il a dû prendre d'urgence, chez M. Laproste, grossiste à Longjumeau, 290 kilos de riz et 300 kilos de pâtes alimentaires. [...] M. Bertaux demande à être autorisé à se ravitailler en viande de boucherie au Centre d'Abat et de ravitaillement d'Ablis et à acheter des haricots chez les cultivateurs de la région. M. Bertaux demande qu'un bon de 4 tonnes de charbon, destiné à la cuisine et au chauffage des internés soit délivré à M. Blondeau, marchand de charbon à Brétigny-sur-Orge, qui serait en mesure de les fournir. »¹⁵⁷

La relation de M. Bertaux avec le directeur de la police de Seine-et-Oise lui permet d'obtenir des avantages matériels et alimentaires considérables par le biais de cartes d'alimentation et de bons. Il touche même une enveloppe financière au moment de la création du camp, « une avance de cent mille francs pour assurer l'aménagement des locaux et la subsistance des individus administrativement détenus au camp de l'autodrome de Montlhéry¹⁵⁸ ». Ainsi M. Bertaux profite de la transformation du terrain de l'autodrome en camp d'internement. En effet, l'hôtel-restaurant *La Potinière*, situé aux abords de l'autodrome de Montlhéry, avait pour habitude d'accueillir des visiteurs venus assister à des courses automobiles ou cyclistes et attirait ainsi une clientèle issue de la bourgeoisie parisienne d'avant-guerre. Cela a sûrement permis à M. Bertaux de se façonner un réseau de relations parmi cette société huppée et c'est peut-être dans ces circonstances qu'il a rencontré M. Cochenet. Après la fermeture de l'autodrome en 1939 et sa réaffectation en terrain militaire, l'hôtel-restaurant a perdu cet atout économique qui lui permettait d'enranger de l'argent. Lors de l'installation de ce camp d'internement, Edmond Bertaux et sa femme profitent donc de cette situation pour leur enrichissement personnel. Son réseau de relations pourrait ainsi avoir été mobilisé pour occuper la fonction de régisseur-comptable du camp qui lui confère un statut avantageux et reconnu.

Un article du quotidien collaborationniste *La France au Travail*, publié le 24 octobre 1941, dénonce le rôle d'Edmond Bertaux. En effet, la présence d'un camp d'internement près de l'autodrome entrave les possibilités d'utiliser le plateau de Saint-Eutrope comme un centre de jeunesse ou un centre de travail pour chômeurs comme le propose l'auteur de l'article :

« Nous pourrions y créer un centre d'Artisanat Rural modèle, ou un laboratoire de motoculture assure-t-on aux services de la restauration

157 Lettre du directeur de la police d'État de Seine-et-Oise, M. Cochenet, au secrétariat à M. le secrétaire général pour la Police, 3 janvier 1941 300 W 81, AD Yvelines.

158 Arrêté préfectoral signé par le préfet de Seine-et-Oise, fait à Versailles, 30 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines.

paysanne. L'entretien, la remise en état et l'exploitation pourraient motiver l'emploi de plus d'un millier de chômeurs, explique-t-on au commissariat de la lutte contre le chômage. Hélas toutes les démarches faites dans ces buts si divers n'ont pas abouti. Ce serait trop simple et trop beau. Quels sont donc les motifs réels de ces refus répétés ? Les 150 romanichels du camp qui sont gardés par 80 gendarmes et l'influence d'un personnage qui les ravitaille et gagne beaucoup d'argent. C'est du moins ce que nous dit une personne qui connaît bien la question. Mais nous ne voulons pas le croire. »¹⁵⁹

Cet article semble affirmer qu'Edmond Bertaux fait tout son possible pour maintenir le camp près de l'autodrome et d'éviter tout transfert afin de profiter au mieux de sa situation. Surtout, l'auteur laisse entendre qu'un vaste trafic de corruption est mis en place qui implique le camp de Linas-Monthléry et son régisseur.

Si l'opacité des archives et les témoins tacites ne révèlent pas, avec précision et clarté, le réel rôle d'Edmond Bertaux au sein du camp, le témoignage de Raymond Gurême permet de surmonter, en partie, cette difficulté et de mesurer le degré d'inimitié que suscitait le personnage d'Edmond Bertaux parmi les internés :

« Bertaux, c'est un homme ça... hum, c'est même pas un homme, c'est... une crapule. C'est lui qui nous en a fait le plus baver parce que... il aurait pas fait du marché noir avec nos cartes d'alimentation, on aurait eu à manger. Parce comme c'est lui qu'allait chercher les cartes d'alimentation, il les gardait chez lui, dans le bureau, et au lieu d'acheter de la nourriture, comme il avait des clients au restaurant, il se servait de nos tickets pour faire des petits plats à ces messieurs qui venaient quoi. Et nous, comme il y avait plus rien et que les tickets s'en allaient, il pouvait pas racheter de la nourriture pour nous la donner ; il y avait plus de tickets. Ça fait qu'il était d'accord avec les fermiers, pas les fermiers, les maraichers. Alors les maraichers... Il montait à Paris aux Halles, et tous les invendus lui il les rachetait. C'étaient des fruits et des légumes pas pourris mais presque quoi. C'est pour cela qu'il y avait des chenilles, des asticots, comme il faisait à la soupe. Il était là pendant toute la durée du camp. [...]»¹⁶⁰

D'après Raymond Gurême, Edmond Bertaux se livre, durant cette période, à un trafic de cartes d'alimentation pour faire fonctionner son restaurant de *La Potinière* malgré les restrictions imposées par l'occupant et ce, au détriment des internés. Le circuit d'approvisionnement mis en place par Edmond Bertaux témoigne de l'implication d'acteurs extérieurs, les maraichers, qui s'arrangent avec le régisseur et décrit la manière dont le camp est ravitaillé en mauvaise nourriture, grâce aux invendus des Halles. Ce marché noir permet au régisseur-comptable de minimiser les dépenses du camp pour son enrichissement personnel.

159 LEUILLOT Jean, « l'autodrome de Monthléry, unique au monde, tombe en ruines » *La France au Travail*, 23 octobre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

160 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

De ce point de vue, le camp est un lieu opaque où la surveillance des différents acteurs qui forment le personnel n'est pas la même selon la position hiérarchique de chacun et de son réseau d'amitiés. En effet, si le Dr. Roumiguières et Louise Hamel sont soumis à un contrôle strict (absences, déplacements, attitudes...), Edmond Bertaux bénéficie d'une large liberté de manœuvre et semble dépasser largement son rôle de régisseur-comptable. En résumé, le personnel du camp de Linas-Montlhéry ne peut pas être considéré comme une entité homogène mais les différentes manières d'agir pratiquées au quotidien révèlent leur marge de manœuvre et la façon dont ils interprètent leurs attributions et outrepassent le règlement.

Situé en zone occupée à proximité de la capitale, le camp de Linas-Montlhéry fait l'objet d'une grande attention de la part des autorités allemandes. Il faut maintenant prendre la mesure de cette attention pour déceler l'influence exercée par cette présence double de l'occupant sur la gouvernance de ce camp d'internement administratif et sur son fonctionnement quotidien.

C. L'occupant allemand : une double présence influente à plusieurs échelles

Dans la nuit du 31 décembre 1940 au 1^{er} janvier 1941, des soldats allemands en état d'ébriété entrent, de force, dans le camp de Linas-Montlhéry et tirent plusieurs coups de revolver en direction des cantonnements des internés. Ils sèment la panique parmi les internés. La situation est rétablie grâce au concours des gendarmes et aucun blessé n'est à déplorer. Le chef de camp Louis Meynier rapporte cet incident à sa hiérarchie :

« J'ai l'honneur de vous signaler, à toutes fins utiles, qu'à plusieurs reprises, et tout récemment encore dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 1941, des militaires appartenant à l'armée d'occupation, stationnées soit à Montlhéry, soit aux Fayes, se sont introduits, en état d'ébriété et le revolver à la main, dans les cantonnements des nomades, malgré la défense formelle qui leur en était faite par les Gendarmes affectés à la surveillance, semant la panique parmi les femmes et les enfants.

Jusqu'à maintenant, j'ai pu grâce au concours entier et dévoué de l'Officier commandant le détachement de Gendarmerie, au sang-froid des gardes préposés à la surveillance, par la persuasion et mille ménagements, arriver à éviter tous incidents.

Il ne vous échappera pas cependant que si de tels incidents sont de nature à apporter un trouble certain parmi les internés, ils peuvent être également la source d'incidents regrettables, mais combien plus graves entre les militaires de l'armée d'occupation et les Gendarmes affectés à la surveillance, lesquels ont à faire respecter des consignes formelles, et il y aurait en conséquence intérêt à faire préciser par l'autorité supérieure allemande, aux détachements

dont il s'agit, tous les inconvénients que de tels errements pourraient entraîner¹⁶¹. »

Ces premiers accrochages entre force d'occupation allemande et administration du camp illustrent la difficile mise en place d'une cohabitation apaisée sur le plateau de Saint-Eutrope et la fébrilité de ces relations qui empêche le camp de fonctionner normalement. Si l'irruption spontanée de cette unité allemande au sein du camp s'est déroulée la nuit, dans un contexte festif (nuit de la Saint-Sylvestre), cet événement n'est pas isolé comme l'indique la lettre de Louis Meynier et manifeste en creux une violence physique et armée censée témoigner la souveraineté de l'occupant sur le territoire français. Raymond Gurême décrit cet événement marquant en ces termes :

« *Que s'est-il passé dans la nuit du 31 décembre 1940 au 1^{er} janvier 1941 ?*

Les soldats allemands qui habitaient au château étaient allés boire au pays, à Linas. Et quand ils sont revenus, pendant la nuit, ils avaient beaucoup bu et ont tiré des coups de revolver. Nous, on était dans les baraques à ce moment-là. Ils ne sont pas rentrés dans le camp mais en passant près du camp, ils ont tiré dans notre direction. Ça nous a fait drôle d'entendre ça parce que il y en a plusieurs qui ont tiré, *bam, bam bam bam !* On s'est dit, ça y est, on va au casse-pipe ! Tout le monde s'est levé dans les baraquements mais on est pas sorti. Ensuite les voitures ont continué leur chemin et sont parties au château. Il n'y a pas eu de blessé, rien. On n'a pas su s'ils avaient été punis par la suite. Mais avant, on n'avait jamais vu un Allemand, même pas pour voir ce qu'il se passait. Ils restaient loin de nous ceux-là.

[...]

Est ce que vous connaissiez les Allemands qui vivaient dans ce château ?

C'était des gradés qui avaient réquisitionné le château pour s'y installer. Il y en avait plein. Ils faisaient même des « machins » [figures] sur l'autodrome avec leurs motos. Ils faisaient le tour pour s'amuser. Tous les jours. Ils étaient sur la piste et nous, juste à côté. »¹⁶²

En définitive, les soldats allemands présents sur l'autodrome se comportent en « soudards » et cette attitude est vivement condamnée par le chef du camp qui craint que cela entraîne de graves conséquences. Ils considèrent qu'ils peuvent agir sans l'accord des forces de police française. Cet épisode montre que la politique de collaboration à l'échelle locale ne s'est pas fait sans heurts et qu'il a fallu plusieurs semaines pour que les relations entre Allemands et Français se déroulent selon une entente cordiale. La proximité physique des Allemands sur le plateau de Saint-Eutrope se couple avec la présence d'une autorité militaire influente sur le camp de Linas-Monthéry, la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud.

161 Lettre de Louis Meynier adressée au directeur de la police d'État de Seine-et-Oise à propos des incidents survenus au camp de rassemblement de Monthéry et provoqués par des ressortissants de l'armée d'occupation, 300 W 81, AD Yvelines

162 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

L'influence allemande sur le fonctionnement quotidien du camp de Linas-Montlhéry se manifeste au travers de cette double présence à la fois proche et lointaine. Si le camp est administré par les autorités françaises, la *Feldkommandantur* 758 basée à Saint-Cloud exerce une surveillance intermittente et à distance de la gestion qui en est faite lors de l'année 1941. Ce contrôle des autorités d'occupation allemandes s'exprime indirectement : la *Feldkommandantur* se servant de la préfecture de Seine-et-Oise comme relais pour formuler ses demandes et faire passer ses ordres concernant le camp de Linas-Montlhéry. Il n'y a pas, dans les archives, de lettres allemandes directement adressées au directeur du camp. Par exemple, l'affaire des couvertures prêtées aux détenus pour l'hiver 1940-1941 met en lumière la chaîne de commandement à propos des camps d'internement et à la façon dont l'occupant exerce une autorité forte mais en retrait. Lorsque la *Feldkommandantur* réclame, pour la seconde fois, le retour de ces couvertures au début du mois de janvier 1941, le conseiller supérieur de l'administration de guerre de la *Feldkommandantur* 758 (*Oberkriegsverwaltungsrat*) adresse d'abord un télégramme, avec sa traduction, au préfet de Seine-et-Oise :

« Par lettre précitée, je priais que soient rendues à la *Feldkommandantur* les 100 couvertures que j'avais mis à la disposition des étrangers internés provisoirement au camp de Montlhéry et refoulés entretemps. Les couvertures n'ayant pas encore été rendues à ce jour, je vous rappelle ma lettre et vous demande de faire désinfecter les couvertures avant. »¹⁶³

Dans un second temps, le cabinet du préfet envoie une note urgente au secrétariat général pour la police de Seine-et-Oise¹⁶⁴, qui, comme souligné précédemment, sert de principal interlocuteur au directeur du camp. Dès le lendemain, les couvertures sont restituées à la *Feldkommandantur* et les services de police justifient ce retard :

« [Les couvertures] ont été remises à la *Feldkommandantur*, le samedi 11 janvier 1941, par M. Meynier, commissaire spécial, Chef du camp de l'autodrome. Le retard apporté à leur restitution est dû, d'une part à la nécessité qui s'imposait de les faire désinfecter en raison des cas de diphtérie et de gale constatés au camp, et d'autre part l'impossibilité où s'est trouvé le Commissaire Spécial de pouvoir les faire transporter d'abord au centre de désinfection de Forges-les-Bains, puis à Saint-Cloud, en raison de l'impraticabilité des routes d'accès à l'autodrome du fait de la neige et du gel. »¹⁶⁵

Le cheminement de cet ordre allemand passe ainsi par plusieurs canaux : la *Feldkommandantur*, la préfecture puis le secrétariat général de la police et enfin le chef du camp. On le voit, l'occupant

163 Télégramme de la *Feldkommandantur* adressé au préfet de Seine-et-Oise, 8 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

164 Note du cabinet du préfet pour le secrétariat général pour la police de Seine-et-Oise, 10 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

165 Note pour Monsieur le secrétaire général pour la Police, 14 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

exerce un contrôle indirect. Les autorités allemandes veulent rester invisibles dans le processus d'internement des nomades et laissent l'administration française gérer cette tâche ingrate : ils considèrent qu'il n'est pas de leur ressort d'interner les indésirables du territoire français et ils ont conscience que mener de leur propre chef cette opération d'internement nuirait à leur image auprès des populations civiles. Edmond Duménil, interprète auprès de la préfecture de Loire-Inférieure où la question de l'internement administratif fut posée très tôt par l'occupant, est un observateur privilégié de la mise en place de la politique de la collaboration. Dans son journal, il écrit :

« Afin de ne pas choquer l'opinion, les décisions allemandes prises lors de ces conférences doivent être transformées en arrêtés préfectoraux sans trace d'une quelconque ingérence étrangère. Subterfuge qui a pour but de faire retomber sur les autorités françaises l'impopularité des mesures dictées par un occupant qui se veut rassurant. »¹⁶⁶

Dès lors, les autorités allemandes entretiennent l'incertitude sur la question de savoir qui est responsable de l'internement des familles dans le camp. Le 26 mai 1941, les femmes internées rédigent une lettre collective adressée à « Monsieur le Commandant » dans laquelle elles expriment leur désarroi et leur peine mais elles demandent aussi de savoir à quelle autorité s'adresser :

« Monsieur le Commandant,
Je vous en prie monsieur le commandant d'examiner notre situation. Je vous dirais [...] pour vous demander en même temps si nous sommes en dessous les ordres allemands ou Français. Nous nous sommes renseignés aux ordres français et ils nous ont répondu que c'était les autorités allemandes qui nous gouvernaient [...]. »¹⁶⁷

En réalité, le camp est directement sous administration française mais aucune de ces autorités, allemandes ou françaises, n'en assument l'entière responsabilité, ce qui sème le trouble chez les détenus. En effet, si la gestion du camp est assurée par des fonctionnaires et des militaires français, c'est par décision allemande. Pour l'administration du camp, cette situation est avantageuse puisqu'elle permet d'introduire un doute sur leurs responsabilités directes et de détourner la colère des internés vers les Allemands. De fait de nombreuses lettres sont rédigées à l'attention des autorités allemandes qui ne répondent jamais à ces doléances.

C'est la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud qui est la plus haute instance allemande en charge du camp de Linas-Montlhéry. Ainsi, chaque décision importante prise par le chef de camp ou

166 Edmond Duménil *Journal d'un honnête homme pendant l'Occupation, juin 1940 – août 1944*, l'Albaron, 1990, p.22

167 Lettre de plainte adressée à la Feldkommandantur de Versailles par "toutes les femmes", 21 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines. Les phrases soulignées sont le fait du regard de l'administration du camp qui surveille les lettres des internés.

par la préfecture doit être avalisée par la *Feldkommandantur*. Nous avons vu précédemment comment l'approvisionnement du fil de fer barbelé était fermement tenu sous son contrôle. Le certificat précité¹⁶⁸ éclaire une dimension fondamentale des relations de pouvoir dissymétrique entre la France et l'Allemagne durant les premiers mois de la période de l'occupation. En effet, être dans l'obligation de demander une autorisation pour équiper un camp d'internement est, pour la police française, une forme de soumission matérielle et illustre le contrôle étroit des matériaux entrepris par les autorités allemandes qui constituent un butin de guerre sur les ruines de l'armée française. Si elle est assurée par des organes de police ou de gendarmerie, toute démarche dépendant de la sécurité du département de Seine-et-Oise et de l'emploi de dispositif répressif doit être appuyée et contresignée par la *Feldkommandantur* dont les locaux se trouvent à Saint-Cloud.

À cet égard, un deuxième exemple montre l'importance de la *Feldkommandantur* dans la supervision des camps d'internés à l'échelle départementale. En mai 1941, Marc-Eugène Chevalier, préfet de Seine-et-Oise, exprime sa volonté de transférer les communistes internés à Aincourt au camp de Linas-Montlhéry et de réaliser des travaux d'aménagement sur le terrain de l'autodrome, il demande en premier lieu l'autorisation du conseiller supérieur de l'administration de guerre de la *Feldkommandantur* 758 :

« En appelant votre attention sur l'urgence de ce plan et l'intérêt qu'offrirait sa réalisation à laquelle je vous serais très reconnaissant de donner tout votre appui, je vous prie de bien vouloir me faire savoir s'il ne soulève pas de votre part aucune objection et, par suite, je puis faire commencer les travaux d'aménagement. »¹⁶⁹

La fin de cette lettre livre un exemple de la rhétorique du préfet pour s'adresser à l'occupant en situation ordinaire : la prudence et la mesure des termes employés montre que c'est la *Feldkommandantur* qui décide, en dernier lieu, des mesures à prendre concernant les transferts d'internés et la sécurité du territoire à l'échelle départementale. La préfecture ne peut donc gouverner le camp de Linas-Montlhéry sans en référer aux Allemands. La nécessité d'avoir l'aval, par écrit, des autorités d'occupation paralyse ainsi la mise en œuvre du transfert des internés d'Aincourt vers l'autodrome de Montlhéry, voulu par la préfecture : la volonté de Marc-Eugène Chevalier de rassembler les deux camps d'internement situés dans son département n'est pas suivie d'effet par les Allemands.

À une autre échelle, plus locale, la *Feldkommandantur* exerce également un contrôle intermittent sur le camp et manifeste sa présence en outrepassant ses prérogatives. Par exemple, le 3

168 Certificat allemand pour le prêt du fil de fer barbelé à destination de la police d'État de Seine-et-Oise, 28 novembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines.

169 Lettre du préfet de Seine-et-Oise au conseiller supérieur de l'administration de guerre, 5 mai 1941, 1 W 70, AD Yvelines

décembre 1941, elle donne une autorisation à Émile Vadoche pour qu'il puisse rendre visite à son frère, Joseph Vadoche, détenu dans le camp « pendant vingt minutes, en présence d'un gendarme français¹⁷⁰ ». Cette dérogation signée par le Feldkommandant est contraire au règlement intérieur du camp qui stipule qu'« aucune visite ne sera autorisée¹⁷¹ » et souligne l'ingérence unilatérale allemande dans le fonctionnement quotidien du camp.

Pour autant, les autorités françaises et allemandes sont capables de collaborer ensemble pour mener des opérations d'envergure envers les internés. Ainsi, le 8 avril 1941, une fouille totale est organisée dans le camp de Linas-Monthéry avec l'aide de la Feldgendarmerie de Corbeil. Le secrétaire général pour la police rend compte de cette opération de fouille des internés à la Feldkommandantur :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'avec l'assistance de la Feldgendarmerie de Corbeil, une fouille minutieuse des baraquements et des nomades internés au Camp de l'autodrome de Monthéry a été effectuée, le 8 avril courant.

Cette opération a amené la découverte d'une somme totale de 161.211 Francs, en billets de banque français et d'un lot important de bijoux et de pièce de monnaie d'or et d'argent [qui] ont été retirés aux internés contre remise d'un récépissé et ont été déposés à la Direction de la Police d'État de Seine-et-Oise, à Versailles. »¹⁷²

Épaulée par la *Feldgendarmerie*, l'administration du camp mène une action répressive pour priver les internés de leurs ressources financières. Cette opération commune des forces françaises et allemandes est en réalité une spoliation déguisée des internés : ceux-ci ne reverront plus jamais leur argent ni leurs bijoux. Selon Raymond Gurême, c'est au bénéfice du régisseur-comptable Edmond Bertaux que cette fouille a eu lieu.

« Il a gardé nos bijoux, il a gardé l'argent des pauvres malheureux. On a jamais revu nos bijoux qu'on avait mis au bureau. [...] Il nous a volé nos sous mais on ne savait pas. On croyait qu'on allait sortir et qu'il allait redonner les bijoux et les sous. Mon père il m'avait demandé d'aller chercher des sous pour un timbre au bureau. On m'a dit « non, il y a plus de sous, ils sont partis dans un coffre à Versailles ». Mais c'était pas vrai. »¹⁷³

La manière dont la présence des Allemands à proximité de l'autodrome irradie le fonctionnement du camp et mérite que l'on s'y arrête. Sur le plateau de l'autodrome de Monthéry se trouve le château de Saint-Eutrope. Situé à moins d'un kilomètre au Sud-Ouest du camp, il a été

170 Dérogation du Feldkommandant pour Émile Vadoche, 3 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

171 Règlement intérieur du camp de Linas-Monthéry, chapitre II, article 10, non daté, 300 W 81, AD Yvelines

172 Lettre du secrétaire général pour la police au conseiller supérieur de l'administration de guerre de la Feldkommandantur de Saint-Cloud, 10 avril 1941, 300 W 81, AD Yvelines

173 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

réquisitionné par l'armée allemande pour loger des officiers et des soldats. Leur présence répond à un besoin de sécuriser le territoire du sud de la Seine-et-Oise. Une lettre du préfet indique qu'un centre de brouillage est établi à la ferme du Fay et mobilise une « petite formation militaire allemande [...] installé[e] dans des chambres du premier étage du château de Saint-Eutrope¹⁷⁴ ». Surtout, il mentionne la promiscuité entretenue entre les gendarmes du camp et ces soldats allemands :

« J'ajoute que la popote des gendarmes, actuellement employés à la garde du camp de nomades, est située dans le Château de Saint-Eutrope où logent les soldats allemands et que, depuis plusieurs mois, aucune difficulté ne s'est jamais produite à ce sujet. »¹⁷⁵

En argot militaire, la popote signifie l'endroit où la nourriture est préparée pour les soldats. Ainsi les militaires et les gendarmes français utilisent les mêmes locaux et sont donc amenés à se croiser quotidiennement.

Plus encore, la présence de ce château où logent des Allemands en arme influencent la vie du camp, y compris celle des internés. En effet, en hiver, certains détenus sont chargés d'aller couper du bois pour les officiers allemands qui habitent également dans ce château :

« il y avait juste 7,8 personnes qui travaillaient. C'était pour aller dans la forêt pour couper du bois pour les Allemands qui habitaient dans un château, un peu plus loin. À Saint-Eutrope. Ils avaient demandé au directeur du camp d'avoir des hommes pour couper du bois. »¹⁷⁶

En définitive, la double présence allemande déploie une influence multiforme sur le camp de Linas-Montlhéry selon sa proximité géographique ou sa position hiérarchique : à la fois physique et violente par le stationnement d'une unité militaire allemande proche de la station de brouillage sur le plateau de Saint-Eutrope mais aussi une influence décisionnelle et moins visible de la *Feldkommandantur* de Saint-Cloud qui surveille, en retrait, le fonctionnement du camp dans une optique de sécurisation de la Seine-et-Oise¹⁷⁷.

Se dessine ici une gouvernance à la fois originale et ordinaire du camp de Linas-Montlhéry où plusieurs administrations se recouvrent et s'entrechoquent au sein de cet espace d'internement. Il n'y a pas une seule autorité qui gouverne le camp mais plusieurs qui s'influencent mutuellement

174 Lettre du préfet de Seine-et-Oise au conseiller supérieur de l'administration de guerre, 5 mai 1941, 1 W 70, AD Yvelines

175 *Ibid.*

176 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

177 La Seine-et-Oise est territoire infiltré par un important réseau de résistance des Forces Françaises de l'Intérieur, actif dans le nord du département, sous le commandement de Philippe Viannay. À ce sujet, voir WIEWORKA, Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, Paris, Seuil, 1995. Et consulter le site internet du Musée de la Résistance : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/index.php>

et qui fragilisent la gestion de ce camp situé en zone occupée. En effet, si le chef du camp doit gouverner à vue, au jour le jour selon les conditions matérielles, sanitaires et alimentaires, il n'a pas la hauteur de vue nécessaire pour administrer le camp à moyen terme car aussi bien la préfecture que la *Feldkommandantur* sondent en permanence les possibilités d'aménagement, de transfert ou de rassemblement à des fins logistiques et budgétaires.

Dès lors, si, en théorie, cet espace d'enfermement est régulé selon une organisation cadenassée, dans la pratique, ce lieu laisse affleurer des interstices investis par les internés où ils font entendre une voix dissidente qui prend à rebours les discours policés des correspondances administratives. La mise en tension de ces sources permet de bâtir une réflexion sur l'ordinaire du camp et de souligner la pluralité des discours et des pratiques qui s'enchevêtrent au cœur du camp de Linas-Montlhéry.

III/. VIVRE ET RÉSISTER À L'INTÉRIEUR DU CAMP

Comment se déploie le quotidien au sein d'un camp d'internement ? Ici, la vie des internés est conditionnée par l'isolement forcé dont ils sont victimes. Définir l'expérience quotidienne derrière les barbelés, est une approche délicate tant le règlement codifié, la surveillance constante, la violence des gendarmes semblent placer le camp de Linas-Montlhéry sous une chape de plomb autoritaire dont il est a priori difficile de s'échapper. Pourtant, si les internés sont effectivement soumis à un contrôle coercitif et à une gouvernance plurielle, le camp n'est pas uniquement un lieu de rétention : les détenus bénéficient d'une marge de manœuvre fragile et accomplissent diverses activités qui participent à l'économie du camp. Travail et alimentation, argent et mobilités, morts et naissances, frustrations et protestations sont autant d'éléments quotidiens qui témoignent de la vitalité paradoxale d'un tel microcosme.

Au-delà, il s'agit de sonder les événements qui ponctuent la vie du camp et de voir la manière dont ils affectent le quotidien des internés : naissances, décès, évasions, visites extérieures. Se focaliser sur la vie quotidienne du camp et sur des scènes qui l'animent donne à voir la réalité concrète de l'internement : habitudes des internés, difficultés logistiques de l'administration, violences des gardiens.

Le camp est, par essence, un endroit où des épisodes de tensions et de violences se manifestent régulièrement. Les internés élaborent des stratégies de résistance pour améliorer leur quotidien ou tenter de sortir du camp par la ruse ou dans la légalité. La question de la résistance à l'intérieur d'un camp d'internement ouvre une focale précise, sur un périmètre clos. Par la proximité des gendarmes, les internés ne peuvent envisager les actes de rébellion violents. Mais, même s'ils ne s'expriment pas avec des armes ou par la violence, ils élaborent des systèmes parallèles où s'expriment une autre forme de résistance. Il s'agit de mesurer l'amplitude de ces formes de résistance qui s'évaluent à une échelle infra-politique.

« La Résistance se définit donc dans une interaction. Mais le système résistant ne se transpose pas à l'identique lorsque la proximité de l'opresseur rend la menace vitale et immédiate. Globalement, l'éloignement de l'ennemi facilite le développement de la Résistance armée tandis que sa présence l'entrave et laisse proportionnellement plus de place aux formes civiles de Résistance (le renseignement, l'information et la propagande, l'aide à l'évasion) et à la résistance civile. »¹⁷⁸

Mais à Linas-Montlhéry, les détenus ne sont pas internés pour des raisons politiques : ce sont des internés familiaux. Les familles « nomades » conservent une tradition apolitique et elles n'ont pas été placées dans le camp pour des motifs d'actes de résistance¹⁷⁹. Le lien entre résistance civile et résistance armée ne peut se mesurer de cet angle. En outre, le camp d'internement ne renferme pas le même degré de violence que le camp de concentration.

Surtout, les « nomades » sont gardés par des gendarmes français : l'opresseur n'a pas le même visage et, de ce point de vue, les frontières entre gardiens et internés ne sont pas si étanches. Ainsi en témoigne l'interaction échangée entre Hubert Leroux, père de Raymond Gurême, avec les gendarmes à propos de son statut d'ancien combattant :

« Mon père, il leur disait aux gardiens 'J'ai fait la guerre de 14-18, je suis gazé et blessé et en plus, je suis prisonnier français et gardé par des Français !'. Y'en a, ça leur faisait mal d'entendre ça donc ils partaient, les autres rigolaient. Ils s'en foutaient pas mal. »¹⁸⁰

Si des gendarmes ne prennent pas en considération les réclamations d'Hubert Leroux, d'autres font mine de ne pas entendre. Dès lors, malgré les structures de l'enfermement et la séparation catégorique entre internés et gendarmes, cet épisode témoigne qu'il subsiste un lien commun entre eux qui prend pour épaisseur le souvenir de la Première Guerre mondiale.

Ainsi, les formes de résistance mises en œuvre par les familles internées naissent à l'intérieur du camp, en réaction à la domination exercée par l'institution qui les assaille au quotidien et face à la violence verbale et physique des gendarmes : « Je suis resté un an et pendant un an, c'étaient des insultes. Ils nous prenaient pour des bêtes. Pire que des bêtes¹⁸¹ ». Elles s'élaborent et se perfectionnent si bien qu'il faut les caractériser comme des résistances familiales qui consistent en un renforcement des liens de solidarité au sein des membres d'une même famille mais également

178 ANDRIEU, Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück, *Histoire@Politique* 2/2008 (n° 5), p. 3-3

179 Bien qu'on ne puisse pas généraliser le témoignage de Raymond Gurême, l'intérêt des « nomades » pour la politique est mineure : « *Quand il [Philippe Pétain] a reçu les pleins pouvoirs, ça vous a inquiété? On s'en occupait pas nous ! La politique on savait même pas ce que c'était !* » Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

180 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

181 *Ibid.*

entre les différentes familles internées. Émerge alors une « solidarité du camp¹⁸² » qui répond à des logiques de survie. Ces actes prennent des formes diverses : chants traditionnels, solidarités familiales, usages d'une langue différente, désobéissances face à l'autorité, pétitions, évasions collectives... Raymond Gurême évoque immédiatement le rôle joué par la musique :

« -*Existait-il un réseau de solidarité dans le camp ? Une vie sociale plutôt ?*
-Ah bah oui ! Des fois, ils disaient « on va jouer cet après-midi » et tout le monde prenait son instrument et puis hop. Tout ceux qui savaient jouer de la musique venaient et ça faisait un orchestre quoi. Trompettes, trombones, violons, guitares... Je faisais de la trompette. On était 10, 15 personnes. Des adultes surtout mais il y avait même des petits gosses. Ils y en a qui jouaient drôlement doués. »¹⁸³

Ainsi, le camp de Linas-Montlhéry offre une focale intelligible pour approcher la question de la résistance des internés et de comprendre que ces types de résistance sont plurielles et varient en intensité.

Cette ultime partie est également l'occasion de déborder le cadre spatio-temporel imposé par l'emplacement géographique et la durée de vie du camp de Linas-Montlhéry. Pour les détenus, l'internement ne s'arrête pas le 21 avril 1942 mais se poursuit dans un autre camp, celui de Mulsanne, dans la Sarthe, puis au camp de Montreuil-Bellay, en Maine-et-Loire. Dès lors, l'étude des demandes de libération et des évasions permet, en parallèle, de tracer certaines trajectoires saillantes, individuelles ou familiales, qui révèlent la complexité et la diversité des profils internés. Cette étude est enrichie grâce à la consultation des archives départementales de la Sarthe et du Maine-et-Loire qui permet de rendre compte du futur de certains internés, pris dans l'engrenage de l'internement et de la déportation, pour certains d'entre eux.

182 ANDRIEU, Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers ... *op.cit.*

183 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

Chapitre 5. Le camp au jour le jour : scènes de la vie quotidienne et expériences collectives

Au fil de ce chapitre, il s'agit d'étudier le cours de la vie quotidienne au sein de cet espace étrange et trouble formé par le camp de Linas-Montlhéry. Insister à la fois sur l'ordinaire et l'exceptionnel émanant d'un camp d'internement afin de caractériser les forces contraires qui travaillent un tel lieu. Pour cela, fournissant un point de focale inédit sur le déroulement des journées et sur les sentiments à la fois collectifs et intimes de l'expérience de l'enfermement forcé, les lettres écrites par les internés sont des archives capitales. En outre, les conditions matérielles de cet internement pour interroger la question du travail, de la nourriture, de l'habillement, du corps et plus globalement de la captivité et de la violence à une échelle micro-historique.

Cette étude sur l'expérience de l'internement s'articule en trois temps. Il s'agit d'abord de restituer le déroulement d'une journée type qui n'a pas laissé de trace dans les archives, de décrire son rythme, entre travail forcé, alimentation défaillante et autonomie relative. Le récit de la journée du jeudi 5 juin 1941 fournit un cadre temporel type pour cette étude. Il s'agit d'un jour ordinaire, un jour où il ne se passe pas d'événements particuliers ; ni visite, ni naissance ni évasion. C'est précisément parce qu'il s'agit d'une journée sans relief qu'elle peut donner à voir la routine du camp. Utilisée comme source de réflexion, cette journée type permet d'aborder plus globalement les problématiques du travail et de l'alimentation durant l'existence du camp, ce qui autorise à dépasser le cadre temporel de cette journée pour évoquer ces questions.

Les conditions matérielles seront aussi étudiées pour mesurer la précarité du camp de Linas-Montlhéry afin de saisir l'ampleur du dénuement des internés et de ses conséquences sur leur moral. Cette description au ras du sol capte concrètement la situation matérielle du camp entre pénurie, brimades et trafics. Les lettres des internés révèlent la violence physique et symbolique, latente, permanente et insidieuse exercée par le personnel du camp.

A. Récit d'un jour ordinaire : le jeudi 5 juin 1941 au camp de Linas-Monthéry

En ce début de mois de juin 1941, le camp est sous la direction de Robert Milly, un inspecteur de police qui assure la rotation mensuelle à la tête du camp en compagnie de trois autres inspecteurs. Il a succédé à Joseph Jan à la fin du mois de mai et, sous son autorité, l'effectif du camp compte 190 internés. Il assure une surveillance stricte du courrier et met en place un régime punitif sévère et arbitraire envers les détenus. La veille, il a adressé une lettre au secrétaire général pour la police à Versailles pour l'alerter d'une lettre de plainte rédigée par les femmes du camp à destination de la *Feldkommandantur*.

« J'ai vérifié scrupuleusement, en ce qui me concerne, le courrier des internés, tant à l'arrivée qu'au départ, et j'ai pour ma part intercepté le 27 mai, une lettre datée du 26 mai et adressée à la *Feldkommandantur* de Versailles, lettre que vous voudrez bien trouver jointe au présent rapport.

Les doléances faisant l'objet de la dite lettre sont notamment en ce qui concerne la nourriture absolument injustifiées, celle-ci faisant l'objet de toute mon attention et étant tant en ce qui concerne la qualité que la quantité, plus que convenable surtout dans les circonstances actuelles. De plus, les dites réclamations m'avaient été exposées verbalement le 26 mai avaient reçu une réponse qui convenait.

En conséquence, j'ai procédé à une enquête aux fins de connaître l'origine de cette lettre laquelle n'était pas signée, ayant appris qu'elle avait été écrite, moyennant rémunération, par une jeune internée sous la dictée des femmes de plusieurs tribus, notamment celle des Carlos, j'ai convoqué à mon bureau les chefs des 2 plus importantes familles de ladite tribu et fait conduire après admonestation au local disciplinaire pour une durée de 24 heures. Cette mesure, pour arbitraire qu'elle puisse paraître à qui ne connaît pas les nomades a certes eu l'inconvénient de provoquer des protestations coutumières au demeurant aux gens de cette race, mais elle a eu l'appréciable avantage de ramener le calme dans les esprits et de raffermir l'autorité du personnel de surveillance. »¹⁸⁴

Le règlement interdisant « les réclamations et les pétitions collectives¹⁸⁵ », Robert Milly l'applique à la lettre et punit les chefs de tribus, responsables devant lui des agissements de leur famille. Il les envoie à la chambre de sûreté pour 24 heures. Le directeur exerce une autorité plénière, empreinte de radicalité. Cette note témoigne en outre de son mépris envers les nomades par l'expression brutale les « gens de cette race ». Son enquête révèle la manière dont les internés s'entendent pour écrire une lettre collective, et le fait qu'une nomade sachant écrire soit rémunérée

184 Lettre de Robert Milly au secrétaire général pour la police à Versailles, 4 juin 1941, 300 W 81, AD Yvelines

185 Règlement du camp de Linas-Monthéry, 1^{er} août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

pour la rédaction de cette lettre montre que de l'argent circule dans les baraquements des internés. Robert Milly a en outre renvoyé un cuisinier du camp qui « entretenait, à l'occasion de son service des rapports amicaux d'un caractère douteux¹⁸⁶ ». Par là, il veut éviter tout contact non réglementé avec les internés.

Dès lors, le 5 juin est une journée qui démarre dans une atmosphère de crispation ordinaire entre les détenus et le personnel. Le règlement du camp fournit un aperçu du déroulement d'une journée type, découpé strictement en tranches horaires :

« Article 1^{er}. L'horaire suivant sera appliqué aux internés du Camp :

- 7h. Réveil
- 8h. Appel, soupe, travail
- 11h30. Arrêt du travail
- 12h. Temps libre. Soupe
- 14h. Appel, travail
- 18h. Arrêt du travail
- 19h. Soupe
- 20h. Appel dans les chambres
- 20h15 Extinction des lumières¹⁸⁷. »

C'est le tintement de la cloche, accrochée au sommet du portail, qui rythme le temps au sein du camp. À 7h, le portail s'ouvre pour permettre aux gendarmes de rentrer dans l'enceinte des internés. Les internés s'alignent ensuite dans la cour pour répondre à l'appel des gardiens qui vérifient qu'aucun détenu ne s'est échappé durant la nuit. Au matin du 5 juin, tous les internés sont présents. Les nombreux enfants en bas âge ne pouvant répondre à l'appel, les chefs de famille ou les mères répondent à leur place. Raymond Gurême décrit le déroulement de cet épisode matinal, qui se répétait tous les jours :

« Le matin, à 7h, c'était l'appel. Il fallait qu'on soit présent. Les gendarmes ne venaient pas nous réveiller. On se mettait en ligne et ils vérifiaient un tel, un tel, un tel pour voir s'il y en avait pas un qui s'était sauvé la nuit. [...] Après l'appel, c'était le café, il faisait griller de l'orge pour faire du café quoi. Et le morceau de pain pour la journée. À peine 200g de pain. Pour chaque personne. C'était le même régime pour tout le monde, enfants et adultes¹⁸⁸. »

Après ce petit déjeuner austère, les internés se mettent au travail. Le règlement du camp de Linas-Montlhéry pose pour principe que « le travail est organisé dans le Centre, de manière à ne laisser aucun interné oisif¹⁸⁹ ». Le travail est ainsi considéré non pas comme une fonction économique mais comme une occupation. Il consiste à accomplir des corvées ou des tâches d'entretien :

186 Lettre de Robert Milly au secrétaire général pour la police à Versailles, 4 juin 1941, 300 W 81, AD Yvelines

187 Règlement du camp de Linas-Montlhéry, 1^{er} août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

188 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

189 Règlement du camp de Linas-Montlhéry, 1^{er} août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

« Article 1. Diverses corvées étant nécessaires pour assurer la bonne marche du Centre, les effectifs en sont fixés et désignés par le Directeur, Chef du centre. [...] »

Article 2. Des travaux seront effectués dans le Centre par les internés. Ces travaux auront pour but l'aménagement du Centre. »¹⁹⁰

Aucune activité économique n'est envisagée par l'administration qui se borne à occuper les internés en « corvées ». Un groupe d'internés réalise alors la corvée d'eau tandis que d'autres accomplissent un travail d'aménagement des locaux préexistants :

« J'ai constaté que les cantonnements des gendarmes avaient été aménagés convenablement, par la main-d'œuvre fournie par les nomades. Quant au cantonnement de ceux-ci, il ne sont pas encore aménagés comme ils devraient l'être. Il manque des planches aux parois, des carreaux ne sont pas encore remplacés, bien qu'il soit facile de le faire avec des morceaux de fort carton se trouvant dans les bâtiments du virage de la piste.

Il semble qu'il y ait là un manque d'organisation dans la répartition des corvées, répartition faite par les soins de la gendarmerie. Les heures de travail sont écourtées au possible, ainsi le matin les corvées ne se mettent pas en route avant 8 heures 45 à 11 heures, 11 heures 15 au plus tard elles sont rentrées pour la plupart. L'après-midi, ces corvées sont mises en route vers 14h15 à 17h elle sont rentrées. Il est évident qu'en aussi peu de temps, il n'est pas possible de faire beaucoup de travail, surtout que ces heures sont mal remplies par des individus de cherchant qu'à ne rien faire et que les gendarmes ne forcent pas à travailler. »¹⁹¹

Dans ce rapport rédigé un peu plus d'un mois plus tôt, fin avril 1941, Émile Poulain¹⁹² décrit le fonctionnement journalier des corvées et l'avancement des travaux de réfection des infrastructures du camp. Les internés sont employés à lutter contre le délabrement du camp.

Moins d'un an plus tard cependant, la question du travail à l'intérieur du camp se posera selon une logique bien différente : le 3 mars 1942, l'entreprise Bellon, dont les locaux sont installés dans le 6ème arrondissement à Paris, spécialisée dans la fabrique de filets, demande au préfet de Seine-et-Oise la possibilité de faire travailler les détenus du camp de Linas-Montlhéry. Le directeur, dans sa lettre, précise :

« Nous tenons à vous informer que nous sommes confectionnaires dans différents établissements pénitenciers : Melun, Poissy, Orléans, Chalons, Rennes, Pontoise, Versailles, et nous avons également, sur la demande du Préfet de Saumur ouvert un atelier dans le camp de nomades de Montreuil-Bellay. »¹⁹³

190 *Ibid.*,

191 Rapport d'Émile Poulain au secrétariat général de la police d'État de Seine-et-Oise, 26 avril 1941, 300 W 81, AD Yvelines

192 Si à cette période Émile Poulain n'est pas encore chef de camp (il le deviendra le 15 septembre 1941), il le visite régulièrement pour le compte de la police de Versailles à qui il adresse des rapports mensuels.

193 Lettre du directeur de l'entreprise Bellon au préfet de Seine-et-Oise, 3 mars 1942, 1 W 70, AD Yvelines

Cette entreprise entend profiter d'une main-d'œuvre à bas coût pour réaliser ses filets de pêche et veut ouvrir un atelier à l'intérieur du camp de Linas-Montlhéry. La logique économique motive cette demande. Le 20 mars 1942, le préfet répond au directeur de l'entreprise Bellon pour l'informer qu'il procède à l'examen de sa demande avec sa hiérarchie. Et six jours plus tard, le 26 mars, le ministère de l'Intérieur donne un accord enthousiaste au préfet de Seine-et-Oise pour l'emploi des nomades du camp de Linas-Montlhéry et présage un effet positif sur la mentalité des détenus :

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que les nomades du Camp de Montlhéry soient utilisés pour des travaux, sous réserve que le bon ordre sera maintenu dans le Camp.

De telles occupations ne peuvent qu'avoir un effet bienfaisant sur la mentalité des internés. Il vous appartient de régler avec le demandeur, les conditions dans lesquelles les travaux seront exécutés. »¹⁹⁴

Le camp étant démantelé six semaines plus tard, il est difficile de savoir si cette opération a pu réellement voir le jour. Cependant, le fait même qu'un atelier puisse apparaître à Linas-Montlhéry, sur autorisation préfectorale, montre une évolution dans la manière dont l'administration conçoit le travail au camp ; d'une activité destinée à occuper les détenus, on glisse vers un travail inclus dans un circuit économique.

Ici, il est en outre considéré comme « bienfaisant ». En effet, l'internement des « nomades » répond à des objectifs de sécurisation du territoire mais est également envisagé comme une organisation permettant de les accoutumer à la vie sédentaire. Dans son étude terminologique des différentes expressions utilisées pour nommer les « nomades » présents en Seine-et-Oise entre 1900 et 1940, Isabelle Guichon montre ainsi que le mot qualifie d'abord un groupe social associé à des expressions qui caractérisent des vagabonds oisifs :

« On ne reconnaît pas aux nomades de véritables métiers, les professions du spectacle qu'ils sont censés exercer et la maraude qu'ils sont accusés de pratiquer les asocialisent et les marginalisent davantage. »¹⁹⁵

Il s'agit bien de les conformer à un travail correspondant aux critères de la société française. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'expression d'« effet bienfaisant » du ministère de l'Intérieur. Si l'internement répond à une logique d'exclusion politique, les autorités françaises entendent profiter de cette captivité pour mettre fin au mode de vie nomade et réduire le commerce ambulancier et le travail saisonnier.

194 Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise, 26 mars 1942, 1 W 70, AD Yvelines

195 GUICHON, Isabelle, « Bohémiens », « Gens sans aveu » : désigner les nomades (Seine et Oise, 1900-1940), *Circé*, numéro 4. Janvier 2014

Pour le moment, en ce jeudi 5 juin 1941, les internés n'effectuent pas de travaux d'aménagement et d'entretien et ne travaillent pour aucune entreprise tierce mais sont employés, à l'extérieur du camp, sur la piste de l'autodrome qui doit accueillir bientôt une manifestation sportive. Ils sont chargés d'arracher l'herbe entre les morceaux de bitume¹⁹⁶.

Dans l'après-midi, alors que René Gurême fait la classe aux enfants dans la cour dévolue aux internés, le Dr. Roumigières effectue une visite de routine. Les mardis, les jeudis et les samedis sont en effet ses jours de visite. Durant cette période estivale, les maladies sont rares mais le médecin vient observer l'état d'un enfant qui vient de naître : six jours auparavant, le 31 mai 1941, à 19 heures, Antoine Joseph Demestre est né à l'intérieur du camp. Sa mère, Marguerite Demestre, 23 ans, n'ayant pu être transférée à l'hôpital d'Arpajon à temps à cause du manque de place disponible¹⁹⁷. Il est difficile de savoir dans quelles conditions Marguerite Demestre a accouché mais il est probable que l'infirmière Louise Hamel ait agi en temps que sage-femme.

D'après les archives¹⁹⁸, dix enfants naissent durant l'existence du camp, soit à l'intérieur soit à l'hôpital d'Arpajon. Ces événements attestent qu'il existe bien une sexualité à l'intérieur du camp. En effet, le dernier enfant à avoir vu le jour naît le 4 avril 1942, fait qui prouve sa conception en captivité¹⁹⁹. Cependant il est délicat d'approcher le sujet de la sexualité, qui relève de la sphère intime et demeure invisible dans les archives. Le témoignage de Raymond Gurême n'apporte pas plus d'éclaircissements à ce sujet et il aurait été intéressant de savoir si ces naissances étaient désirées ou non. En effet, dans une situation de dénuement extrême dont il est impossible de savoir si elle va persister ou non, mettre un enfant au monde dans un camp est dangereux pour la survie de la mère et du nourrisson. Pour autant, sur les neuf accouchements, un seul s'est déroulé en hiver, le 1^{er} janvier 1942, il est donc probable que les femmes internées, ne voulant pas accoucher pendant les mois les plus froids où la santé du corps est fragile, mettent en œuvre des stratégies contraceptives. Cependant, ces naissances soulignent que, même dans un contexte de confinement forcé, la sexualité des couples détenus ne s'arrête pas aux portes du camp.

Durant leur temps libre, en fin de journée, les internés peuvent normalement acheter du tabac ou des timbres pour envoyer du courrier. Cependant, après la fouille du 8 avril 1941, fouille qui les prive de toutes ressources financières, ils devront demander l'autorisation au chef de camp

196 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p.85

197 Lettre de Robert Milly au commissaire divisionnaire de la police de Versailles, 31 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines

198 Il est difficile d'obtenir un chiffre précis de ces naissances car elles ne sont pas systématiquement répertoriées. Par recoupement de différentes archives (liste de convois, bulletins de naissances, certificats de décès), on aboutit à ce résultat mais il faut le mesurer avec prudence.

199 Bulletin de naissance de Reine Demeter de la mairie de Linas, 4 avril 1942, 300 W 81, AD Yvelines

pour effectuer ces achats, ce dernier conservant dans un coffre l'argent et les bijoux des détenus saisis lors de la fouille. Les radios et les journaux étant interdits à l'intérieur de l'enceinte barbelée, ils n'ont pas accès à l'information et l'isolement spatial se conjugue dès lors à un isolement mental. Raymond Gurême écrit :

« Dans ce lieu d'internement, situé au sommet d'une colline entourée de forêts et dont l'accès était interdit aux civils, nous étions vraiment coupés du monde. [...] Aucune nouvelle ne nous parvenait de l'extérieur. Nous ne savions même pas à quel stade en était la guerre²⁰⁰. »

À la fin de la journée, à 20 heures, les internés reçoivent une soupe pour le dîner. Ils se placent alors en file indienne avec leurs gamelles pour recevoir le potage distribué par le chef cuisinier. D'après le rapport de l'IGCT du 23 janvier 1942, les internés dînent dans leurs baraquements, manière d'instaurer des moments collectifs et de maintenir des pratiques culturelles et familiales en captivité²⁰¹. Il n'y a donc pas de réfectoire dans le camp, que ce soit pour les détenus, ou les gendarmes qui, eux, se rendent au château de Saint-Eutrope et partagent la salle commune avec les soldats allemands pour leur repas.

Après le dîner, les détenus rentrent dans leurs baraquements et, à la tombée de la nuit, ils profitent de ces courts moments où ils sont ensemble, entre familles, sans présence extérieure. En effet, la nuit, les gendarmes ne pénètrent pas dans l'enceinte mais la surveillent de l'extérieur :

« la nuit, les gendarmes ne rentraient pas dans le camp. Mais ils avaient des projecteurs au sommet des miradors et ils voyaient tout ce qu'il se passait dans le camp. C'est comme s'ils y étaient. Ils nous guettaient. »²⁰²

À l'intérieur des baraquements, à l'abri du regard scrutateur des veilleurs de nuit, une vie sociale tente de se reconstituer entre les familles. Les captifs sont autorisés à se rendre dans d'autres baraquements. Et bien que le règlement interdise « tous cris et chants, interpellations et conversations à haute voix, toutes réunions en groupes bruyants²⁰³ », les internés se réunissent pour chanter et jouer de la musique :

« On discutait beaucoup mais je ne me souviens plus de quoi. En revanche, on avait le droit de chanter. Ils nous avaient laissé prendre nos instruments. Violons, guitares, nous on avait nos trompettes, mon père avait son trombone. Des fois, on faisait un petit orchestre. Les gendarmes ne disaient rien, ils nous laissaient, ils écoutaient, ça leur passait le temps aussi à eux. Parce que c'était monotone là-haut, au milieu des bois comme ça. »²⁰⁴

200 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p83-84.

201 Rapport de l'IGCT, 23 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

202 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

203 Règlement du camp de Linas-Montlhéry, 1^{er} août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

204 *Ibid.*

Le récit de la journée du 5 juin, qu'aucun événement extérieur ne vient troubler, donne à voir la routine du camp durant ces mois d'été 1941 alors que Linas-Montlhéry est sous l'administration de Robert Milly, directeur intransigeant. La vie quotidienne est rythmée par le son de la cloche qui scande le temps. Cependant, s'extraire de ce cadre temporel est essentiel à l'examen de la question alimentaire. Celle-ci nécessite de réfléchir dans un contexte plus global pour approcher l'expérience de l'enfermement au prisme de la faim.

B. Éprouver la faim : sous-alimentation, trafics de nourriture et protestations collectives

Au sein du camp, s'alimenter est un enjeu quotidien. Pour approvisionner le camp, le cuisinier et le régisseur-comptable vont chercher à la mairie de Linas les cartes d'alimentation des deux cents internés. La présence de nombreux jeunes enfants donnent lieu à des rations supplémentaires. La nourriture est acheminée par camion au sommet du plateau et occasionne des dépenses d'essence qui s'insèrent dans la comptabilité du camp. Cependant, comme on l'a vu, Edmond Bertaux, « qui semblait être le véritable directeur du camp même s'il en avait pas le titre²⁰⁵ » conserve les cartes d'alimentation pour son profit personnel, pour son restaurant ou les revendait au marché noir. Ce trafic occasionne une enquête en mai 1941 sur le rôle de Julien Lebrun, employé aux cuisines par M. Bertaux. Il est accusé de détourner régulièrement de la viande destinée aux repas des internés. Dans le procès-verbal, il avoue s'être entendu avec un des gardiens pour transporter la viande hors du camp et indique à l'inspecteur de police Gaston Fabre que les époux Bertaux ne sont pas au courant de ses agissements :

« - Je travaille au Camp de Nomades de Montlhéry pour le compte de Mr. Bertaux, économe du Camp, depuis le 1^{er} janvier 1941. [...] Il y a environ deux mois, j'ai commencé, lorsque je découpais de la viande pour les nomades, à en prendre une partie pour moi. Si c'était du mouton, je prenais soit un gigot soit une épaule. Lorsque je découpais du bœuf pour le pot-au-deu, je prenais deux beef-teaks, un pour moi, l'autre pour ma femme.

-Mr Bertaux était-il au courant de vos agissements ?

- Non, Mr Bertaux ne se doutait de rien

- Comment sortiez vous la viande du Camp ?

- Lorsque je l'avais découpée, je mettais la viande [...] dans le four de la cuisine. Le gendarme vaguemestre Michel passait à la cuisine soit le matin soit l'après-midi et l'emportait dans son portefeuille de correspondance. Il déposait la viande au Café Chiquet à Linas, où j'allais la retirer le soir ou

205 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p.77

bien la cachait dans une petite cabane en pierre située dans la descente même qui mène à Linas.

- Pourquoi le gendarme était-il votre complice pour sortir la viande du Camp ?

- Parce que, à deux reprises, je lui ai donné une épaule de mouton. [...]. »²⁰⁶

L'interrogatoire de Julien Lebrun met à jour les trafics quotidiens de nourriture au camp de Linas-Montlhéry et la complicité des relations entre les gendarmes et le personnel. Le circuit de ce trafic pour détourner de la viande du camp s'opère avec l'aide d'un gendarme qui cache la nourriture pour aller la déposer à l'extérieur, soit dans un café de Montlhéry, soit dans une cabane en bois isolée. Selon son témoignage, c'est un trafic de subsistance, le jeune Lebrun utilise la viande pour son compte personnel. Cependant, il semble difficile de croire que le couple Bertaux n'ait pas été au courant de ses agissements, M. Bertaux exerçant un contrôle étroit sur l'approvisionnement de la nourriture. Et Mme Bertaux, cuisinière en chef, se chargeant de préparer le repas des internés. Âgé de vingt ans et originaire de Montlhéry, le jeune Lebrun semble protéger ses employeurs afin qu'ils ne soient pas impliqués dans l'enquête policière. Sa position sociale est fragile par rapport à celle de M. Bertaux, influent régisseur au réseau relationnel bien tissé. Il faut donc mesurer la véracité de ses propos avec prudence. Pour autant, l'existence d'un trafic de viande à l'échelle locale révèle la pénurie alimentaire et les restrictions subies qui affectent l'ensemble de la société française durant l'année 1941 :

« Les pénuries [se] sont fortement aggravées au courant de l'année 1941. [...] L'aggravation vaut pour toute la France et intervient au premier chef dans la distance que prend alors l'opinion publique avec le gouvernement et la politique de Vichy, mais elle devient dramatique dans les camp, et spécialement là où les œuvres d'entraide ne pallient pas les carences de l'administration centrale. Or, tel est bien le cas pour les camp de nomades. »²⁰⁷

Tel est bien le cas pour le camp de Linas-Montlhéry où il n'existe aucune trace d'une visite effectuée par une structure d'entraide comme la Cimade ou la Croix-Rouge, comme c'est par exemple le cas à Montreuil-Bellay. Ce trafic de viande montre bien que la nourriture est un enjeu de marchandage qui trouble les relations quotidiennes au sein du personnel et affecte bien plus durement les internés, ceux-ci multipliant les lettres de plainte à la préfecture de Seine-et-Oise.

Plus que tout autre lieu, la cuisine où transitent les aliments de subsistance devient un espace à contrôler par l'administration du camp. Elle est installée dans les dépendances du restaurant de l'autodrome, *La Potinière*, au château de Saint-Eutrope. La cuisine comporte deux fourneaux et

206 Procès-verbal de Gaston Fabre, 6 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines

207 PESCHANSKI, Denis, *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, CNRS éditions, 2010, Paris p.63

quelques marmites en fonte, matériel réquisitionné dans la cantine d'une école de Trappes par la préfecture de Seine-et-Oise le 3 décembre 1940, complétant les accessoires du restaurant. « 26 fourchettes, 18 cuillères, 5 petites cuillères, 1 marmite, 2 foyers avec 2 marmites, 1 couperet à pain et 3 plats à frites²⁰⁸ » sont les ustensiles présents dans la cuisine de la *Potinière*. Ce matériel sommaire ne suffit pas à équiper une cuisine chargée de nourrir deux cent individus. Le manque de couverts force les internés à utiliser des boîtes de conserve qui font office de gamelles pour la soupe :

« Les gardiens mangeaient ce qu'il y avait dedans et nous jetaient les boîtes de conserve vides par dessus. Pour pouvoir prendre de la soupe. Petit à petit, chacun a eu sa gamelle. »²⁰⁹

Ce témoignage décrit une pratique qui, pour anecdotique qu'elle puisse paraître, révèle néanmoins que la question alimentaire reconduit le rapport de force au sein du camp. Le jet de boîtes de conserve vides par dessus le mur est un acte ni anodin ni gratuit et acquiert une dimension forte au sein de la relation entre détenus et personnel de garde. Ce geste symbolique fort réaffirme l'ordre social du camp : les gardiens, qui vivent au sein d'un périmètre restreint et dans des conditions similaires à celles des détenus, se distinguent d'eux par ce geste. Les gardiens, même libres de leurs mouvements, assurent des fonctions de surveillance qui les obligent à stationner dans des baraquements semblables à ceux des détenus. En outre, s'ils souffrent moins du froid en hiver, les sentinelles de nuit sont soumises aux mêmes températures. Dans ce cadre, l'uniforme des surveillants devient le seul signe visible de la différence de statut entre gardiens et internés. Si bien que pour accentuer cette différence, les gardiens, par ce geste de jeter la boîte de conserve, manifestent leur domination. En définitive, cet acte signifie que, eux, les gardiens, mangent convenablement, à l'inverse des captifs, obligés d'utiliser ces conserves vides, qui sont aussi des déchets métalliques, pour pouvoir recevoir la soupe. Ce geste opère à la fois un acte de distanciation et une pratique de domination qui renvoie à la position hiérarchique des gardiens et à la soumission des internés à l'ordre alimentaire.

Le trafic de viande appuie le témoignage de Raymond Gurême et concoure au sentiment d'injustice éprouvé par les détenus du camp au sujet de l'alimentation défailante. Les internés sont nourris avec les légumes invendus des Halles qu'Edmond Bertaux achète à bas prix.

« [...] On avait de la soupe. Enfin de la soupe... il faut le dire vite. C'était de l'eau chaude avec deux trois bouts de légumes dedans. De temps en temps, on y trouvait des chenilles ou des asticots (rires). L'alimentation était la même en été qu'en hiver, aucune différence. Après la soupe, il fallait

208 Note de service de Robert Milly, 3 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

209 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

attendre l'appel du soir, il fallait se remettre en ligne avant de fermer le camp et que les gendarmes s'en aillent pour la nuit. »²¹⁰

La faim est une sensation omniprésente chez les internés. Le rationnement et la pénurie de nourriture dans le contexte de la France sous occupation affectent les camps d'internement. Les détenus y sont soumis à l'approvisionnement extérieur et à la gestion des denrées alimentaires par l'intendance, sphère où les protagonistes s'adonnent parfois à des détournement de nourriture, comme c'est le cas à Linas-Montlhéry. C'est une des caractéristiques de ces structures de confinement durant la période de la guerre durant laquelle la faim ne se ressent pas uniquement dans les camps mais aussi dans les asiles psychiatriques où les aliénés sont affamés²¹¹.

Malgré les nombreux rapports émanant des autorités préfectorales, précisant souvent que la nourriture est « très suffisante²¹² », la lettre saisie par Robert Milly, évoquée en amont, contredit avec force ces rapports et fait écho aux souffrances des détenus sous-alimentés. Au nom de toutes les femmes du camp, cette lettre collective interpelle les responsables allemands sur la fragilité alimentaire extrême du camp de Linas-Montlhéry :

« Linas Montlhéry

Lundi 26 mai 1940

[erreur de l'année : 1941]

Monsieur le Commandant,

Je vous en prie monsieur le commandant d'examiner notre situation. Je vous dirais en même temps pour vous demander en même temps si nous sommes en dessous les ordres allemands ou Français. Nous nous sommes renseignés aux ordres français et ils nous ont répondu que c'étaient les autorités allemandes qui nous gouvernaient.

Nous vous en prions Monsieur nous croyons monsieur que ce n'est pas une vie qui peut durer de travailler moitiés nus et nus pieds et de crever la faim. Ils nous donnent 250 grammes de pain par jour pour 24 heures je crois monsieur le commandant que dans une situation pareille nos hommes travaillent tous les jours avec rien dans le ventre le matin jusqu'au midi et non plus de forces pour!! faire aucun travail et les enfant pleurent de faim ! je vous certifie monsieur le commandant que si vous verriez le manger qu'on nous donne pour un hommes un enfant de trois ans en a pas assez pour lui tout seul et nous avons une demi louche par personnes je vous en prie monsieur le commandant de nous faire libérer d'ici car nous sommes dans une très mauvaise situation et nous sommes capable d'acheter un terrain ou de louer un domicile pour y rester jusqu'à la fin de la guerre. Monsieur je vous en prie que la femme de l'autodrome qui nous gouverne chaque fois que un haut placé arrive pour nous faire une visite, cette femme installe dans la cuisine, pour faire voir que l'on est bien nourri, du fromage, du beurre, du

210 *Ibid.*

211 À ce sujet, voir VON BUELTZINGSLOEWEN, Isabelle, « Les « aliénés » morts de faim dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4/2002 (n° 76)

212 Rapport de l'IGCT, 23 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

gigot, de la viande et quand ces visiteurs sont partie, elle retire tous ces fameuses choses et nous nous mettons la grande ceinture. Alors vous croyez monsieur que ce n'est pas un malheur de vivre sous ces ordres de ces mauvais gens qui nous nourrisse.

Monsieur, je vous en prie, je vous demande que la liberté pour nous et nos enfants. Monsieur c'est tous les femmes qui font la lettre par la misère de voir pleurer leur enfant de faim et de ne rien pouvoir leur offrir à manger. !!

Recevez Monsieur mes sincères salutations distingués et tachez de ne pas oublier de venir nous rendre visite le plutot possible et vous verrez que ce n'est pas des mensonges que ces femmes disent

Doléances absolument injustifiéest. »²¹³

Ce document, relu et annoté par Robert Milly qui y souligne les phrases lui paraissant infondées, est confisqué et envoyé alors aux service de police de Versailles. Si elle reste sans réponse, cette lettre décrit un épisode d'humiliation subi par les internés. En effet, la dame en question, Mme Bertaux, femme du régisseur, dupe les visiteurs en faisant semblant de préparer un repas copieux pour les internés. Une fois les visiteurs partis, elle « retire toutes ces fameuses choses ». Ce stratagème illustre la duplicité de Mme Bertaux dans la gestion trouble de l'alimentation du camp et prend ici valeur de violence symbolique puisqu'elle exhibe les mets devant les internés qui « crèvent la faim » et n'en mangeront pas. Cet exemple de brimades quotidiennes met en lumière la réalité concrète vécue par les détenus. À la fois pétition collective et lettre de dénonciation des pratiques du personnel, ce document donne à voir la frustration quotidienne des internés au filtre de la question alimentaire, principale source de souffrances physique et morale.

Le dénuement et la sous-alimentation chronique sont les traits saillants de cette lettre adressée aux autorités d'occupation. Écrire aux Allemands est une stratégie épistolaire de dernier recours car les précédentes lettres envoyées aux autorités françaises sont restées sans réponse. Surtout, cette adresse écrite par les femmes du camp pour défendre collectivement leurs enfants et leur mari est susceptible de trouver un écho plus profond chez le destinataire car leurs rôles d'épouses et de mères renforcent la légitimité de leur action. Cette parole féminine a ainsi plus de poids. Enfin, la présentation formelle de cette lettre prouve une maîtrise certaine des codes de l'écriture épistolaire : la formule de politesse finale pour inviter le commandant à venir visiter le camp montre que les rédactrices adaptent leur discours lorsqu'elles s'adressent au pouvoir militaire. En revanche, cette adresse à l'autorité déploie une rhétorique confuse, à la fois collective et individuelle, le « je » et le « vous » sont employés simultanément de sorte que l'identification de

213 Lettre collective des femmes du camp adressée à la Feldkommandantur de Versailles confisquée par Robert Milly, 300 W 81, AD Yvelines

l'auteur est impossible. Cette lettre se lit comme une pratique de résistance à l'oppression alimentaire exercée par la cuisinière Mme Bertaux : les femmes du camp veulent contourner l'administration française car elles ont compris que le couple Bertaux est en connivence avec la préfecture de la Seine-et-Oise et la police de Versailles.

Une deuxième lettre de plainte collective écrite le 27 novembre 1941 au directeur du camp, soit un an jour pour jour après la création du camp sur l'autodrome de Montlhéry, fait état de la malnutrition qui affecte l'ensemble des internés. Elle est signée de la part de « tous les nomades du camp ».

« Monsieur le Commissaire, Nous avons l'honneur de vous écrire ces 2 mots, c'est à dire toute la clique qui se trouve dans le camp, c'est-à-dire au sujet du pain nous avons pris patience jusqu'à vendredi comme vous nous l'aviez promis qui y aurait un changement dans le pain. Nous avons compter sur vous mais nous voyons que ça ne change pas. Nous avons droit à 275 grammes de pain par personnes et nous en avons que 175 [...] Je vous annonce si cela continu plus personne ira travailler par suite de faiblesse. Nous vous demandons notre compte simplement et pas plus comme cela tout le monde sera content. [...] Veuillez agréer mes sincères salutations distingués. »²¹⁴

Cette pétition indique subtilement que les internés se réservent le droit de ne pas aller travailler à cause de la sous-alimentation. Ainsi, la faiblesse de ce bilan calorique n'entraîne pas seulement l'envoi de lettres de plaintes mais crée une atmosphère de tension qui engendre des mouvements de résistance collective. Par exemple, le 23 janvier 1941, le commissaire Robert Milly indique dans son rapport mensuel que certaines familles internées ont refusé de s'alimenter à la suite d'un mauvais repas :

« À signaler que les internés (moins les familles françaises) qui s'étaient monté la tête mutuellement, ont refusé d'envoyer les équipes habituelles par familles, prendre les rations du repas du soir du 22 janvier, leur revenant, en prétextant que al nourriture était mauvaise. Celle-ci, composée d'une soupe au vermicelle et carottes et d'un plat de coquillettes goûtée par moi, était cependant bonne et abondant. La nourriture dont il s'agit à la suite de ce refus collectif a été, une fois que les familles françaises furent servies, ramenée aux cuisines, sans plus d'incident. »²¹⁵

Sous la surveillance des gendarmes, la distribution de la soupe occasionne même des heurts avec ces derniers. Raymond Gurême est d'ailleurs allé au cachot après une rixe pendant la distribution de nourriture :

« C'est arrivé parce qu'il y avait un petit gitan, un petit gosse quoi, qui passait entre les gens pour avoir plus à manger, il est passé deux fois. Et puis

214 Lettre pétition des nomades du camp au directeur Émile Poulain, 27 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

215 Rapport de Robert Milly au secrétaire général pour la police de Versailles, 23 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

les gens poussaient, ils voulaient pas qu'il se mette devant eux pour pas perdre leur gamelle. Les trois-quart avaient même plus le goût de vivre, démoralisés. C'était une louche par personne : des bouts de légumes et des asticots. Je l'ai appelé et je l'ai mis devant moi mais ça a duré un moment comme ça. Et puis, le gardien l'a vu et lui a dit « Qu'est ce que tu fais là toi ? ». Le gamin, il comprend pas, c'était un petit gosse. Alors je dis : « s'il est là, c'est qu'il a faim, il veut un peu de rabiote ». Alors là, le gardien lui met un coup de louche sur la tête. Le gamin, assommé, tombe par terre. Moi j'étais à côté et je mets un coup de poing dans la gueule du gardien. Tous les flics sont venus d'un coup et ils ont matraqué tout le monde. Ils m'ont sauté dessus et mis les menottes. C'était la règle quoi ; un mois de cachot. »²¹⁶

Cet événement rapporté par un témoin direct n'est sûrement pas un cas de résistance isolé ; d'autres cas comme celui-ci ont pu avoir lieu dans le camp sans que cela n'occasionne d'archives. Il est malheureusement impossible de savoir si l'enfermement solitaire au cachot fut une expérience commune et partagée par un nombre élevé de détenus.

Il s'agit désormais de croiser ces moments de la vie quotidienne du camp avec des périodes extrêmes où le dénuement matériel se conjugue au froid de l'hiver. Cette thématique aborde la question de la mort dans le camp.

C. Survivre à l'hiver et appréhender la mort : dénuement matériel et « puissance de survie »²¹⁷

Le récit de la journée du 5 juin 1941 ne donne pas à voir les enjeux auxquels font face les administrateurs et les souffrances qui affectent les internés durant l'hiver. Durant les deux hivers passés sur le plateau de Saint-Eutrope, les températures vont régulièrement en dessous de zéro et la nuit peut alors devenir mortelle, surtout que l'autorité du camp interdit aux détenus de faire du feu pour se réchauffer par crainte des incendies²¹⁸. Raymond Gurême évoque le froid de ces hivers :

« Il faisait pas chaud. Les hivers, c'est pas comme maintenant. Moi j'ai vu dans la baraque où on était, sans feu, il faisait -25, vous mettiez de l'eau, ça devenait un bloc de glace. C'était un hiver très rigoureux. La nuit, il fallait se lever parce qu'on commençait à être ankylosé. Si on marchait pas... On avait qu'une couverture ! [...] On avait même pas le droit de couper du bois. On avait demandé pour allumer un feu dans la cour. Y'avait

216 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015.

217 l'expression est d'Henriette Asséo, voir ASSÉO Henriette. *La perception des Tsiganes en France et en Allemagne, 1870-1930* in GUESLIN, André, et KALIFA, Dominique. *Les exclus en Europe, 1830-1930*. Editions de l'Atelier, 1999, p229

218 Le 17 mai 1941, le bureau de l'inspecteur Joseph Jan prit feu à cause de l'insalubrité des baraques. Ce fut un incendie sans gravité mais l'administration redoute que les nomades mettent feu à leurs baraquements.

du bois mort, plein même. Ils ont même pas voulu ! ‘Nan, vous allez foutre le feu dans les baraques’. Tout l’hiver sans feu, on est resté. Je vais vous dire ; la faim, la soif c’est dur. Mais le froid, c’est le pire de tout. On souffrait moins de la faim et de la soif que du froid. Quand vous sentez que vous commencez à être ... engourdi, il faut se lever, sans ça le matin, couic.

Les familles dormaient ensemble pour se réchauffer...

Oui, les petits gosses, on les prenait sous la poitrine. On avait des lits superposés de l’armée. En bois. Et les paillasses, à force, y’avait plus rien, c’était de la poussière. Et après, les femmes, pour faire des jupes, elles coupaient les couvertures pour se couvrir. On avait plus rien. »²¹⁹

En été, l’eau est disponible en quantité mais l’hiver, en cas de grand froid, l’accès à l’eau potable est impossible parfois pendant plusieurs semaines. C’est par exemple le cas à partir du 24 décembre 1940, quand les canalisations du château d’eau se cassent à cause du gel. Elles ne sont réparées qu’au début du mois de mars 1941. Durant trois mois, l’enceinte des internés n’est plus alimentée directement en eau potable. Le Dr. Roumiguières avertit le directeur Robert Milly des difficultés qu’entraînent ce manque sur l’état sanitaire du camp :

« Les conduites du château d’eau du camp ayant crevé par suite du gel le 1^{er} janvier 1941, l’approvisionnement en eau est devenu quantitativement et qualitativement déficient. Provisoirement, a pu être utilisée l’eau de diverses citernes voisines ; celles-ci, mal entretenues avant l’installation du camp, renferment une eau manifestement polluée dont l’usage peut entraîner l’apparition d’affections microbiennes ou parasitaires graves tant parmi les réfugiés que parmi le personnel de police et de gendarmerie chargé de l’entretien et de la garde. »²²⁰

Le seul point d’eau disponible se trouve alors à l’extérieur du restaurant *La Potinière*. Cette pénurie d’eau potable conduit les gendarmes à la rationner durant l’hiver :

« Il n’y avait [...] même pas l’eau courante. Avant, quand il y avait les soldats, l’eau venait dans le camp. Mais ensuite, ils ont mis l’eau dehors, à l’extérieur des barbelés. Il fallait faire la queue pour avoir une gamelle d’eau. On avait droit à une gamelle d’eau par jour. »²²¹

L’hiver, par le gel des canalisations du château d’eau modifie la vie quotidienne du camp. Combattre le froid devient un enjeu vital, ce qui réactive la question des vêtements. En effet, les internés n’ont pas pu emporter avec eux leurs affaires lors du transfert de Darnétal vers Montlhéry, le 27 novembre 1940. Raymond Gurême décrit les conditions de vie à Darnétal et évoque le transfert brutal et sans sommation vers Linas-Montlhéry :

« On était dans une usine désaffectée, entourée de murs, pas de barbelés. Il y avait un portail et des gardiens. Jour et nuit. On couchait dans nos caravanes

219 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

220 Note de service du Dr. Roumiguières pour le directeur Robert Milly, 22 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

221 *Ibid.*

et on se faisait à manger. On avait encore toutes nos affaires à ce moment-là. On avait l'interdiction de se déplacer. Le matin seulement, les femmes allaient faire des courses, escortées par des gendarmes. Quant à nous, on avait plus le droit de sortir, même les enfants, ils avaient plus le droit d'aller dehors. On est resté là presque deux mois, du 4 octobre au 27 novembre, à Darnétal. Le 27 au matin, les gendarmes sont venus à 6h, ils nous ont dit 'préparez un peu de linge et puis on vous emmène, vous avez une heure'. On avait pas le droit à la vaisselle donc on a pris juste un peu de linge. On ne savait pas du tout où on allait. Mon père leur a demandé 'pour aller où ?' et ils on répondu 'vous verrez bien, c'est un ordre', c'est tout ce qu'il disait, 'nous on écoute les ordres et voilà'. »²²²

Lors de l'installation du camp de l'autodrome de Montlhéry, pendant l'hiver 1940-1941, les infrastructures sont si défectueuses que rien n'est prévu pour accueillir les indésirables de Darnétal. Si bien que la préfecture de Seine-et-Oise est obligée de demander aux Allemands, mi-décembre, de leur prêter des couvertures pour vêtir les deux cents internés du camp contre le froid²²³. Mais l'insalubrité des baraquements, conjugués aux températures rigoureuses entraînent l'apparition de nombreuses pathologies parmi les détenus. Les autorités craignent alors que le camp devienne un foyer d'épidémie à tel point que lorsqu'une internée nomade, Nonoca Demeter, âgée de 17 ans, atteinte de diphtérie²²⁴, est transférée à l'hôpital d'Arpajon le 4 décembre 1940, les 72 internés qui partageaient sa baraque sont immédiatement vaccinés et mis en quarantaine :

« Mr. Le Docteur Grandjean de Montlhéry, médecin attaché au camp, à en conséquence prescrit la vaccination antidiphtérique immédiate des 72 nomades logés dans la 1ère baraque, à laquelle appartenait la jeune malade, de même que leur isolement des autres internés. Ce qui a été fait sur le champ : pour la vaccination, par les infirmières attachés au camp de rassemblement, lesquelles ont poursuivi leurs opérations jusqu'à une heure assez avancée de la nuit et en ce qui concerne les opérations d'isolement, par mes soins avec l'assistance de Mr. Le Lieutenant de Gendarmerie commandant le Détachement, avec les moyens de fortune trouvés au camp même. »²²⁵

Dans la même optique, le règlement du camp oblige les internés à se raser la barbe toutes les semaines et « *les cheveux leur seront coupés tous les mois*²²⁶ ». Ces lignes n'apportent pas de précision sur le sort des cheveux féminins mais il semble que ces mesures s'appliquent

222 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

223 Certificat de la Feldkommandantur de Saint-Cloud pour le prêt de 200 couvertures, 13 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

224 Maladie infectieuse et très contagieuse qui affecte les amygdales et peut entraîner la mort en l'absence de traitement.

225 Lettre de Louis Meynier au secrétariat général pour la police à Versailles, 7 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

226 Règlement intérieur du centre pour internés de l'autodrome de Montlhéry, chapitre III, article 3 « Barbe et cheveux », non daté, 300W81, AD Yvelines

essentiellement pour les hommes. Ces obligations relèvent d'une décision sanitaire visant à enrayer la prolifération des poux et des puces, à endiguer l'invasion des parasites et à promouvoir une hygiène corporelle. Mais ces mesures de salubrité préventives impliquent également une violence faite au corps tsigane. Dans les faits, même si les internés ne sont pas rasés tous les mois, couper les cheveux d'un interné est une pratique utilisée par les gardiens dans une logique de punition corporelle qui met en scène un pouvoir médical sur les internés. La tonte forcée des cheveux manifeste un domination symbolique des Tsiganes par les autorités étatiques qui n'est pas sans rappeler les entreprises d'identification où le corps des individus appartenant à la catégorie « nomade » de 1912 était « cartographié » par les services de l'anthropométrie judiciaire²²⁷. La tonte des cheveux peut ainsi se lire comme une pratique de domination ajoutant de surcroît une dimension hygiéniste. Raymond Gurême se remémore un dialogue avec le coiffeur qui témoigne de la violence symbolique déployée par cette pratique forcée :

« Les gardiens pouvaient aussi faire raser les cheveux de prisonniers jugés 'rebelles', même les femmes. C'était le père Delage qui faisait le 'coiffeur'. Ça m'est arrivé trois fois en un an. Chaque fois il me disait d'une voix triste : 'Je suis désolé Raymond, je suis obligé.' Et je lui répondais : 'Allez, c'est pas grave, vas-y'. »²²⁸

Le camp d'internement est vu par les autorités comme un laboratoire où peut s'expérimenter des pratiques hygiénistes. Le 10 avril 1942, le service de santé du département de Seine-et-Oise rend visite au camp de Linas-Montlhéry, accompagné par des représentants de la société Clayton. Ils viennent ici pour « procéder à des expériences tendant à la destruction des parasites, pouvant se trouver sur le corps et dans le linge et les effets d'habillement des nomades²²⁹ ». Cette expérience est un échec complet :

« [...] il a été mis dans un autoclave trois couvertures, une chemise 'lacoste', une chemise kaki, une vareuse de soldat, un veston et un gilet, le tout appartenant à des nomades. [...] À la fin de l'expérience et à l'ouverture de l'autoclave, les ouvertures et les vêtements étaient brûlés. »²³⁰

L'échec de cette expérience conduite par une société extérieure au camp suscite la protestation d'Émile Poulain qui exige le remboursement des vêtements détruits. Cette plainte est formulée par écrit et conservée aux archives. Cette expérience ratée est un exemple de ce que les

227 À ce sujet voir ABOUT, Ilsen, « Classer le corps. L'anthropométrie judiciaire et ses alternatives, 1880-1930 », Ayse Ceyhan, Pierre Piazza, eds., *L'identification biométrique. Champs, acteurs, enjeux et controverses*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2011, p. 39-61.

228 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p75-76.

229 Rapport d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire de la police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 11 avril 1941, 300 W 81, AD Yvelines

230 *Ibid.*

internés étaient susceptibles d'endurer, eux qui n'avaient que peu de vêtements comme en témoigne les nombreux rapports des différents chefs de camp insistant sur le dénuement vestimentaire des nomades.

Malgré ces conditions de vie précaires, l'hiver 1940-1941 ne provoque pas de morts : il n'y pas de traces de certificats de décès dans les archives pour cette période. En revanche, plusieurs internés sont transférés à l'hôpital pour des cas de maladies contagieuses ou de santé défailante. Mais l'hiver suivant, l'hiver 1941-1942, entraîne, lui, la mort indirecte de plusieurs détenus. Or sachant que le camp de Linas-Montlhéry n'est pas un lieu où s'exprime la violence meurtrière du personnel de garde, on forme l'hypothèse que ces décès soient liés au dénuement extrême, à l'absence de soins, à la malnutrition, à l'affaiblissement progressif des corps, au désespoir de certain internés qui se laissent mourir. Ce sont surtout les personnes fragiles qui meurent : les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en bas âge.

Durant l'hiver 1941-1942, sous la direction d'Émile Poulain, le camp est mieux organisé mais les corps sont affaiblis. En octobre, dans une lettre adressée à sa hiérarchie, Émile Poulain se plaint du dénuement complet des nomades et redoute la rigueur de l'hiver à venir :

« Nous voici à l'entrée de l'hiver et je me demande comment nous ferons s'il est aussi dur que l'hiver dernier. J'ai vainement essayé de trouver des vêtements et des chaussures d'occasion, je n'ai pu y réussir. [...] Je tiens à vous signaler qu'une grande partie des enfants sont nus ou seulement vêtus d'une chemise en guenilles. Il est à craindre dans ces conditions que si l'hiver est trop vigoureux il n'y ai [sic] de nombreux cas de mortalité »²³¹

Les prédécesseurs d'Émile Poulain faisaient preuve d'un intérêt pour la situation matérielle des internés, motivés surtout par la prévention des épidémies ou agissaient en réaction à des protestations formulées par les internés. Dans ce document, le souci affirmé et revendiqué d'éviter à tout prix la mort des internés apparaît pour la première fois sous la plume d'un chef de camp. Ici, Émile Poulain tente de préparer le camp à l'hiver en prévoyant l'apport de vêtements. Ce directeur est plus entreprenant mais également plus compréhensif envers la situation des internés. Dans ce but, il adresse par exemple une lettre au commissariat de Darnétal en novembre 1941 pour faire acheminer les affaires des internés, demeurées dans leurs voitures stationnées dans cette commune de la banlieue rouennaise²³². Il réitère cette demande à la préfecture de Versailles le 12 novembre 1941 pour qu'elle fasse tout son possible pour transporter « les 150 kilogrammes de marchandises trouvés par le personnel du commissariat de Darnétal, encore environ 150 à 200 autres kilogrammes

231 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire, attaché au Secrétariat Général pour la Police à Versailles, 18 octobre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

232 Lettre d'Émile Poulain au commissaire de police de Darnétal, 2 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

de vêtements linges, chaussures et couvertures²³³ ». Il indique de plus qu'il a demandé « à Monsieur le curé de Linas de bien vouloir solliciter de ses paroissiens, le don de quelques vieux vêtements usagés. Celui ci [lui] a fait parvenir déjà quelques paquets de vieux vêtements et chaussures très usagés, [qu'il a] réparti le plus équitablement possible²³⁴ ». Il mobilise ainsi différentes ressources susceptibles de permettre aux internés de survivre à l'hiver. Le 6 décembre 1941, le camp de Linas-Monthléry reçoit deux tonnes de charbon pour affronter l'hiver²³⁵. Ce qui est une date tardive. De même, malgré l'opiniâtreté d'Émile Poulain, les affaires de Darnétal sont acheminées seulement au camp de Linas-Monthléry seulement le 12 février 1942²³⁶, après les mois les plus durs de l'hiver. Ce temps de latence entre la demande formulée par le chef du camp et la réception des affaires de Darnétal entraîne des souffrances physiques supplémentaires pour les internés tout en démontrant les difficultés de liaison et la lenteur du réseau de commandement entre les différentes institutions.

L'isolement du site et les routes sinueuses qu'il faut emprunter pour arriver au sommet du plateau de Saint-Eutrope rend difficile l'accès en cas de neige ou de gel. Dans une lettre au secrétaire général pour la police, Mr. Cochenet, directeur de la police d'État de la Seine-et-Oise, demande que des bons d'approvisionnement soient rapidement envoyés à Mr. Bertaux en raison des difficultés logistiques en temps neigeux. S'il faut lire ce document avec recul et prudence considérant la relation ambiguë et trouble entre ces deux personnages, les arguments évoqués par Mr. Cochenet insistent sur les conséquences des intempéries sur l'isolement du camp :

« Je me permets d'insister sur l'urgence qu'il y a d'apporter à l'Econome du Camp [Edmond Bertaux] l'approvisionnement en denrées et en matières indispensables à la nourriture des internés car, en raison du mauvais temps, il devient matériellement impossible de circuler dans la région et le Camp peut se trouver isolé pendant plusieurs jours en raison de sa situation topographique spéciale. »²³⁷

Isolé, le camp de Linas-Monthléry survit, en temps de grand froid, en autarcie totale. L'aide médicale devient alors difficile à acheminer ; le Dr. Roumiguières doit s'absenter à plusieurs reprises et les liaisons avec l'hôpital d'Arpajon se font plus rares les demandes sont plus encadrées. Le 12 décembre 1941 Marie Colombar, née en 1867 à Varshan en Russie, meurt dans le camp. Âgée de 74 ans, elle était la doyenne du groupe familial Colombar. Sa mort entraîne l'organisation de funérailles par la famille Colombar qui règle les frais de l'enterrement (1535 francs). Elle est

233 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire, attaché au Secrétariat Général pour la Police à Versailles, 12 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

234 *Ibid.*

235 Reçu pour 2 tonnes de charbon au camp de nomades de Monthléry, 6 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

236 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire, attaché au Secrétariat Général pour la Police à Versailles, 13 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

237 Lettre du directeur de la police d'État de Seine-et-Oise au secrétaire général pour la police à Versailles, 3 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

enterrée dans le cimetière de Linas à l'issue d'une cérémonie qui réunit 27 « nomades » du camp, encadrés par douze gendarmes et accompagnés par Émile Poulain. Le déroulé de la journée du 12 et du 13 décembre est restitué par le directeur dans son compte-rendu envoyé aux services de police de Versailles :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vendredi 12 décembre courant, à 9h20, la nomade Colombar Marie, née en 1867 à Varshan(Russie) de père et mère inconnus, qui se trouvait près des vatères du camp s'est affaissée subitement. Je me trouvais présent à l'ai fais transporter immédiatement à l'infirmerie, par son fils Colombar Georges.

L'infirmière Madame Hamel a essayé de la ranimer en lui faisant une piqure à la jambe, le pouls de cette femme a recommencé à battre faiblement, pendant quelques instants, puis s'est arrêté complètement. Elle est décédée exactement à 9h20.

J'ai fait prévenir immédiatement le docteur Pastouraud de Montlhéry qui est venu constater le décès vers 11h20. [...]

Aujourd'hui à 10h30 a eu lieu la mise en bière, aussitôt après a eu l lieu le départ du corps. J'ai autorisé 27 nomades, hommes et femmes à assister aux obsèques. Le lieutenant de gendarmerie, deux chefs et douze gendarmes, ainsi que moi-même, escortions le cortège. Le corps a été transporté à l'église puis au cimetière de Linas où il a été inhumé à 11h30. Il n'y a eu aucun incident. En raison de ce décès, le jour de l'enterrement, [...] je n'ai fait faire dans le camp que les corvées indispensables à l'entretien, à l'exclusion de tous autres travaux. »²³⁸

Un temps de deuil est ainsi respecté par le chef de camp qui réduit le travail des internés à son strict minimum. Ainsi, même au sein d'un lieu de confinement extrême, en rupture de ban avec le reste de la société, les événements qui encadrent la mort dans le camp réactivent les structure de deuil en temps ordinaire : mise en bière, cortège funèbre, messe dans l'église de Linas, enterrement... Bien sûr, Marie Colombar, doyenne de sa « tribu », a un statut social et symbolique élevé au moment de son décès et Émile Poulain l'a compris en autorisant la tenue d'un enterrement et la sortie de la famille endeuillée pour assister et célébrer ses obsèques. De fait, lorsque c'est un enfant en bas âge qui décède, le deuil observé par l'ensemble des protagonistes du camp est différent. Ainsi, le 14 mars 1942, à la suite de la mort de Georges Demestre, né dans le camp le 26 juillet 1941, des suites d'une méningite tuberculeuse à l'âge de sept mois et demi, les obsèques sont plus confidentielles et ont lieu à Arpajon, car l'enfant est décédé à l'hôpital. La notification d'Émile Poulain aux services de police est sobre et laconique et montre que la mort de cet enfant n'affecte pas de la même manière la vie du camp que la mort de Marie Colombar et se cantonne à la sphère privée de la famille endeuillée :

238 Rapport d'Émile Poulain à Versailles, 13 décembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 14 mars 1942, à 18 heures, est décédé à l'hôpital d'Arpajon où il était hospitalisé depuis le 24 février 1942 [...] le nommé Demestre Georges, âgé de sept mois et demi. [...]. Les obsèques ont eu lieu ce jour à 15 heures à Arpajon aux frais de ces parents De ce fait l'effectif total des nomades qui était de 201 est ramené à 200. »²³⁹

Sur les dix enfants nés en période de captivité, seule la mort de Georges Demestre fait l'objet d'une lettre du directeur alors que selon le témoignage de Raymond Gurême (qui dénombre huit naissances), six enfants meurent dans le camp à cause de la faim :

« Dans le camp de Montlhéry, il y a eu huit naissances. Sur ces huit naissances, il y a eu six bébés morts. Morts de faim quoi. Les mères ne mangeaient pas, n'avaient pas de lait. Et puis eux [l'administration], ils donnaient, peut-être ça [il fait un geste de la main], pour un gosse dans la journée. Les deux rescapés ont été pris pour aller à Auschwitz. Ils ont été pris dans le Nord quand ils ont été libérés et puis hop, il y a eu une rafle en Belgique et ils ont été brûlés. »²⁴⁰

Deux enfants nés dans le camp sont inscrits sur la liste du convoi Z du 15 janvier 1944 qui part de Malines à destination du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, ; il s'agit d'Edmund Todor, né le 29 janvier 1942 au camp de Linas-Montlhéry, immatriculé 9169²⁴¹. Le deuxième enfant est Joseph Boudin, né le 13 janvier 1941 à « Moléri » [sic], immatriculé 9250²⁴².

Les naissances dans le camp occasionnent, elles-aussi, l'organisation d'événements religieux. Des baptêmes ont lieu. Une photographie fournie par Denis Petit, membre d'une association d'histoire locale à Linas, représente une famille internée célébrant le baptême d'un nouveau-né au camp²⁴³. D'après Denis Petit, elle fut prise par un gardien pour être donnée à la famille en question. Il s'agit d'une scène de vie collective et d'une scène extra-ordinaire. En outre, il s'agit plus fondamentalement de l'unique photographie prise dans le camp. Ce document, reproduit en annexe, revêt dès lors une valeur historique : elle donne un visage aux internés, elle révèle l'habillement des nomades et l'habitat qu'ils occupent, la baraque Adrian étant visible au second plan. Cette image souligne avec force la dimension familiale de l'internement administratif des nomades. On y éprouve la jeunesse et l'énergie qui en émanent. Un enfant d'une dizaine d'années fait même un salut militaire à destination du gendarme-photographe²⁴⁴.

239 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire de la police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 17 mars 1942, 300 W 81, AD Yvelines.

240 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

241 Liste des enregistrés du convoi Z du 15 janvier 1944, cité en annexe par Denis PESCHANSKI in *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, CNRS éditions, 2010, Paris. Sur les deux cent internés du camp de Linas-Montlhéry, 29 sont déportés avec le convoi Z du 15 janvier 1944.

242 *Ibid.*

243 Photographie d'une scène de vie collective du camp de Linas-Montlhéry : le baptême d'un nouveau-né, auteur inconnu, date inconnue, collection privée

244 Photographie reproduite en annexe, document 7.

Un autre événement notifié par l'administration du camp témoigne de la vitalité sous contrôle qui caractérise la singularité du camp de Linas-Montlhéry : un mariage entre Octave Petrobost et Maria Colombar est célébré le 21 février 1942, soit plus d'un an après l'ouverture du camp. Cette union entre deux familles belges montre que, malgré les conditions d'enfermement, la coexistence de plusieurs familles durant une longue période engendre des moments plus festifs et joyeux. Surtout, elle permet de former une hypothèse relative à l'histoire de la vie privée : la possibilité de l'éclosion du sentiment amoureux pendant l'internement. Émile Poulain prévient la hiérarchie de cette union en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le samedi 21 février 1942 a eu lieu dans le camp un mariage à la mode bohémienne entre le nommé Pétreboste Octave, 26 ans et la nommée Colombar Maria, âgée de 17 ans. Cette noce a occasionné beaucoup de frais en achats divers ; vêtements, victuailles, boissons etc. Les familles de ces deux jeunes gens ont acheté que chez M. Bertaux, pour 8.000 francs de marchandises. »²⁴⁵

Ainsi le camp d'internement, s'il peut être un lieu d'enfermement, de contrôle et de mort, devient, par éclipse, un espace où s'exprime une pulsion de vie, laquelle transparait dans les archives préfectorales et les correspondances des directeurs du camp. Ce mariage qui maille un tissu solidaire entre deux familles, célébré au beau milieu d'un camp d'internement, montre que les structures et les pratiques inter-familiales continuent à subsister même en temps de captivité forcée et en dehors des critères de reconnaissance légale du mariage. Émile Poulain avertit sa hiérarchie non pas pour lui notifier d'un acte légal mais pour réclamer une avance financière car ce « mariage à la mode bohémienne » a occasionné des dépenses, certes assumées par les familles, mais qui réduit la manne financière de l'administration. Dès lors, ce mariage, tout comme les baptêmes, constituent un acte de résistance à l'oppression exercée par les autorités françaises et témoignent d'une « puissance de survie » des familles internés qui s'adaptent aux structures d'internement et concentrent, au sein même de cet univers contraint, des pratiques traditionnelles collectives ;

« Ni le métier, ni l'identité du papier, ni la mobilité ne suffisent à qualifier la personnalité anthropologique de ces familles. Car celle-ci n'apparaît qu'un terme du tracé souterrain de réseaux familiaux maillant les territoires français, belges, italien ou hollandais, donnant à ces familles apparemment démunies une puissance de survie qui les sépare radicalement du vagabondage classique. »²⁴⁶

245 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire de la police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 21 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines.

246 ASSÉO, Henriette, *La perception des Tsiganes en France et en Allemagne, 1870-1930* in GUESLIN, André et KALIFA, Dominique, *Les exclus en Europe, 1830-1930*. Editions de l'Atelier, 1999. p229

L'expérience quotidienne au camp de Linas-Montlhéry montre que cette structure d'internement se révèle être un espace plastique où personnel et internés tentent empiriquement de faire face aux carences alimentaires et aux pénuries de matière. Rendre compte de cette « puissance de survie » que manifestent la naissance, les baptêmes, les mariages mais aussi les rites funéraires, vient enrichir et densifier une réflexion sur l'expérience collective et intime des familles détenues en période de captivité et montre que, loin d'être uniquement un lieu atone ou un espace disciplinaire, le camp est un objet bruyant où s'affrontent plusieurs acteurs et où d'autres se lient. Dans cette dernière articulation, il s'agit de s'intéresser aux différentes modalités de la sortie de camp pour les comprendre comme des signaux de résistance. En effet, l'effectif du camp ne fluctue pas seulement en fonction des naissances ou des décès mais intègre également les évasions ou les libérations.

Chapitre 6. Sortir du camp : demandes de libération, évasions et transfert définitif

Sortir d'un camp d'internement est l'enjeu principal des familles internées : l'enfermement contraint, la détresse matérielle, la sous-alimentation chronique et les brutalités quotidiennes sont autant de raisons qui poussent les internés à vouloir à tout prix mettre fin à leur captivité afin de retrouver leur liberté. Dès lors, quelles méthodes sont mises en œuvre par les détenus pour sortir du camp de Linas-Montlhéry ?

Au sein de ce chapitre, il s'agit de présenter les différents moyens envisagés par les détenus pour sortir du camp. Deux voies s'offrent à eux : la première, qui consiste à adresser une demande de libération à la préfecture, se place dans la légalité et dévoile la rhétorique mise en œuvre par les internés pour s'adresser à l'autorité compétente, les stratégies de discours et de présentation de soi en période de captivité. Plusieurs lettres montrent ainsi la manière dont les auteurs mettent en scène leur identité pour être libéré. En effet, dans ce corpus de lettres, les internés tentent de montrer leur attachement au pays, de certifier leur citoyenneté française et d'attester de leurs ressources financières afin de prouver leur capacité à évoluer au sein du territoire sans causer de troubles. Elles mobilisent un registre sémantique du devoir patriote et de la vertu morale. En outre, ces lettres témoignent de la façon dont les détenus considèrent un internement qui ne leur a jamais été justifié. Dans son étude sur les dénaturalisations sous Vichy, Claire Zalc élabore l'idée d'une « grammaire de la francité²⁴⁷ », notion qui analyse les mécanismes d'écriture et les constructions identitaires qui se déploient dans ces demandes de libération. Pour autant, ces demandes n'aboutissent jamais même si certaines retiennent l'attention des autorités.

La deuxième voie est la route de l'évasion. Si le camp de Linas-Montlhéry est un espace gardé, où les mouvements des internés sont contenus et réprimés, ce n'est pas, pour autant, un espace totalement imperméable malgré l'épaisseur des clôtures et le nombre de gardes élevé qui surveillent cet enclos. S'évader est une possibilité envisagée par de nombreux internés. Au cours des dix-huit mois d'existence du camp, pas moins de cinq évasions, individuelles ou collectives, ont été répertoriées dans les archives et ont provoqué des enquêtes de la part des autorités dont il est

²⁴⁷ DELALANDE, Nicolas, « Retirer la nationalité sous Vichy. Entretien avec Claire Zalc », *La Vie des idées*, 19 avril 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Retirer-la-nationalite-sous-Vichy.html>

possible de rendre compte ici. Il s'agit aussi d'intégrer la dimension familiale de ces évasions et de les comprendre comme des stratégies solidaires de résistance.

Enfin, la dernière voie pour sortir du camp est celle de la contrainte et du transfert des internés en avril 1942 au camp de Mulsanne, dans la Sarthe. Si l'aspect financier a été abordé dans le deuxième chapitre, il s'agit plutôt ici de voir comment se met en place le transfert massif des internés et le démantèlement du camp d'un point de vue logistique et administratif. Ce transfert, entendu comme une sortie définitive du camp, est ordonné par l'administration préfectorale, en accord avec les autorités d'occupation.

A. Demander sa libération : stratégies rhétoriques et constructions identitaires

Les demandes de libération sont des sources d'informations capitales sur la situation matérielle et l'état moral des internés. Contrairement aux archives reproduites et étudiées dans cette étude, émanant principalement de l'administration du camp et de son personnel, ces lettres, écrites par les détenus témoignent des conditions de vie au cœur du camp de Linas-Montlhéry. Trois demandes de libération sont ici analysées et qui établissent la diversité des situations et des profils des internés. Celle d'Hubert Leroux, de Joseph Toloche, et de Félix Carlos.

Hubert Leroux

Hubert Leroux, chef de la famille Gurême, formule une demande de libération le 4 décembre 1940 au préfet de la Seine-et-Oise, soit un peu plus d'une semaine après l'installation du camp, le 27 novembre 1940. Dès lors, il s'agit moins d'une plainte concernant les conditions de vie que d'une protestation contre l'autorité préfectorale dévoilant l'incompréhension d'Hubert Leroux face à l'internement de sa famille. Né le 10 décembre à Feluy en Belgique dans la région wallonne et originaire d'une famille française de circassiens qui sillonnait les routes du nord de la France et de Belgique, Hubert Leroux a la nationalité française et possède le carnet forain à la suite de la loi du 16 juillet 1912. Il vit dans une roulotte en concubinage avec Mélanie Gurême, née le 8 avril 1902 à Mouroux en Seine-et-Marne, issue d'une famille yéniche de vanniers d'Alsace. Durant la Première Guerre mondiale, il est soldat dans la Somme et se retrouve gazé. Pendant la période de l'entre-deux-guerres, il tenait un cirque et un cinéma ambulants :

« Nous allions dans toute la France, en Belgique, en Suisse, de village en village. C'était une routine si vous voulez. Et ça, toute l'année. Même en hiver, on louait alors des granges pour projeter des films. [...] Mon père avait le carnet forain. Pour l'avoir, il fallait aller à la Chambre des métiers, un truc comme ça. Le carnet anthropométrique, c'était pour les gens qui n'avaient pas de métier, pas de domicile. Voilà. Je n'avais pas de carnet moi, c'était à 14 ans qu'on l'avait. Mais sur le carnet forain, il y avait le nom de mes frères et sœurs, comme un livret de famille quoi. »²⁴⁸

Au moment de leur internement, Hubert Leroux et Mélanie Gurême ont neuf enfants, René, Raymond, Henriette, Rose, Carmen, Camille, Solange, Suzanne et Jean âgés de respectivement de 18, 16, 15, 12, 10, 9, 6, 4 et 2 ans. Tous sont arrêtés en octobre 1940 à Petit-Couronne, dans la région rouennaise et assignés à résidence à Darnétal avant d'être transférés le 27 novembre 1940 à Brétigny-sur-Orge et conduits de force au camp de Linas-Montlhéry. Là, Hubert Leroux écrit pour protester contre cet internement au préfet de Seine-et-Oise avec une écriture soignée et une maîtrise complète des codes épistolaires.

Dans un premier temps, il affirme avec force sa « francité » en insistant sur son statut d'ancien soldat blessé et de père de famille responsable. Il montre aussi que ses enfants sont allés à l'école pour signifier au préfet qu'ils sont intégrés à la société française. Il revient à la ligne à chaque phrase comme autant d'arguments qu'il présente pour demander sa libération :

« Je sollicite de votre haute bienveillance une attention particulière sur mon cas qui est pour moi inexplicable car je me suis toujours comporté en bon français.

J'ai servi la France pendant la guerre de 1914 à 1918.

J'ai ma carte de combattant et pensionnaire de guerre.

Je suis gazé et blessé.

J'ai 9 enfants dont l'aîné est âgé à peine de 18 ans et le plus jeune de 18 mois.

J'ai habité pendant 12 ans à Saint-Denis où j'avais un domicile fixe.

Mes enfants ont toujours été à l'école et savent lire et écrire.

J'ai habité pendant 2 ans à Petit Couronne où je travaillais avec mes deux fils.

Je n'ai jamais demandé aucun secours dans aucune ville et j'ai toujours élevé mes enfants proprement et honnêtement. »²⁴⁹

Ces différents éléments participent à la construction d'une figure archétypale du « bon français » : père de famille nombreuse, travailleur urbain, ancien combattant gazé. Hubert Leroux insiste sur sa sédentarité : il a résidé douze ans dans une même ville et veut montrer au préfet qu'il est capable de s'adapter à la vie sédentaire et met en avant les éléments qui sont le plus susceptibles de conduire à sa libération.

248 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015, p.1

249 Demande de libération d'Hubert Leroux au préfet de Seine-et-Oise, 4 décembre 1940, 300 W 81, AD Yvelines

Hubert Leroux soupçonne ainsi que les griefs qui ont provoqué son internement sont liés à son mode de vie itinérant et à son extranéité supposée. Il souligne ainsi qu'il s'est battu pour la France, qu'il a ainsi payé l'impôt du sang et qu'il est coutumier du mode de vie sédentaire. À l'inverse, il n'évoque ni son métier de circassien ni le fait qu'il soit né en Belgique. Ensuite, il met en scène, dans sa demande, une action glorieuse qui témoigne de son courage et de sa solidarité envers une famille, action qu'il atteste par l'envoi d'une photographie d'un journal :

« J'ai sauvé des flammes au péril de ma vie et ébergé [sic] pendant au moins un mois une famille de 8 enfants et de leur mère. Nous avons été ma famille et moi marqués sur les journaux et pour vous montrer que je suis de bonne foi, je vous envoie une photographie des journaux de l'époque. »²⁵⁰

Non seulement Hubert Leroux a défendu la France les armes à la main pendant la Grande Guerre mais il est aussi un homme valeureux dans la sphère civile. Il met en scène cet acte de bravoure pour s'accorder les faveurs du préfet : il est le sauveur d'une famille en détresse, une famille nombreuse dont le père est absent, endossant ainsi le rôle du *pater familias*, viril et responsable, et de l'homme de courage. Surtout, cette action d'éclat, que la presse a relevée, le distingue des autres internés.

La stratégie rhétorique de cette demande consiste à élever symboliquement son auteur au rang de héros, à la fois national et ordinaire. Mais, dans un second temps, elle se combine au développement d'un argumentaire visant à le différencier des autres internés dans la même situation que lui :

« Aussi rendez-vous compte monsieur le préfet de ma situation. J'ai été ramassé avec des gens avec lesquels je n'ai jamais eu aucun rapport, qui ont l'habitude de mendier au premier venu et pour qui la propreté n'a jamais été qu'un mot sans signification. J'avais pour l'instant quatre enfants qui allaient à l'école et qui pour le moment n'ont rien de mieux à faire que d'attraper de la vermine et d'entendre des grossièretés. »²⁵¹

Hubert Leroux reprend les stéréotypes utilisés envers les Tsiganes et emploie le même argumentaire de stigmatisation que celui utilisé par la préfecture pour justifier l'internement des Tsiganes. Par là, il ne remet pas en cause la politique gouvernementale de l'internement administratif mais tente de prouver qu'il n'appartient pas à cette catégorie d'individus. En reprenant à son compte ces clichés, Hubert Leroux se fabrique une image de « bon français » et adopte une posture de méfiance envers les Tsiganes. Enfin, dans une dernière articulation rhétorique, Hubert Leroux met l'accent sur la fragilité de sa santé et son besoin vital de sortir de ce camp précaire où les conditions de vie sont désastreuses :

250 *Ibid.*

251 *Ibid.*

« J'ai été mis dans une sorte d'écurie où mes enfants sont déjà malades faute de chaleur et de nourriture. Moi je suis couché depuis mon entrée qu'il me faut de la chaleur et une nourriture que je ne puis me procurer que dehors et nous ne pouvons pas sortir. J'espère Monsieur le Préfet que nous ne laisserez pas une famille comme la mienne avec ces tribus de bohémiens
Voici mon adresse. Leroux Hubert Camp des réfugiés de Linas Montlhéry (Seine et Oise).
En l'attente de l'effet que vous confère votre haute situation, veuillez agréer Monsieur le Préfet mes très vives et très sincères condoléances. »²⁵²

Cette demande de libération met en scène la « francité » de l'auteur : patriote par son statut de vétéran de la guerre de 14-18, père héroïque par le sauvetage qu'il a accompli d'une famille démunie et, « bon français » par le dénigrement des autres internés et la reprise d'un discours de stigmatisation des familles bohémiennes.

De fait, cette lettre obtient l'attention de l'administration du camp. Le 8 janvier 1941, Louis Meynier écrit au maire de Linas au sujet de la famille Leroux/Gurême pour solliciter leur libération :

« LEROUX Hubert est né le 10 décembre 1884 à Feluy (Belgique). De nationalité française, il a fait toute la campagne de 1914/1918, dans une unité combattante et a dû être évacué du front à la suite d'une intoxication par les gaz d'ypérite. Réformé avec une invalidité de 20 %, il souffre actuellement d'une bronchite chronique qui mine sa santé déjà bien ébranlé et l'oblige à garder continuellement le lit. [...] En bref, la famille LEROUX Hubert paraît digne d'intérêt et il semble que si son éloignement du camp de rassemblement pouvait être obtenu, [...], elle pourrait facilement, avec les quelques biens dont elle dispose encore, se reclasser dans la Société. »²⁵³

Cependant, le dernier mot revient à la Feldkommandantur qui refuse, le 5 mars 1941, de libérer de cette famille arguant l'immoralité du couple Gurême :

« Leroux Hubert, né le 10 décembre [...] a habité de 1939 à 1940 à Petit-Couronne en concubinage avec Mélanie Gurême et ses neuf enfants et ceci dans une roulotte sur le terrain en friche de l'Administration des Ponts-et-Chaussées. Leroux n'était pas considéré comme nomade, car il était employé à la Société des Hauts Fourneaux à Grand-Quevilly comme ouvrier auxiliaire. De mauvais renseignements ont été fournis sur la moralité du ménage Leroux-Gurême et tous les deux étaient mal considérés à Grand-Quevilly. [...] Dans ces conditions, il n'y aucune raison de relâcher ces personnes du Camp de Montlhéry. »²⁵⁴

La famille Leroux-Gurême reste donc internée durant toute la durée du camp de Linas-Montlhéry jusqu'au 21 avril 1942 Puis elle est transférée comme les autres détenus à Mulsanne,

252 *Ibid.*

253 Lettre de Louis Meynier au maire de Linas, 8 janvier 1941, 300 W 81, AD Yvelines

254 Lettre de la Feldkommandantur de Saint-Cloud au préfet de Seine-et-Oise, 5 mars 1941, 300 W 81, AD Yvelines

avant d'être internée à Montreuil-Bellay en août 1942²⁵⁵. Là, un prêtre, le père Tharcisius Santu, qui avait pour habitude de venir au camp de Linas-Montlhéry, écrit une lettre de recommandation en août 1942 au sous-préfet de Saumur pour demander la libération de la famille Leroux-Gurême et loue leur attitude exemplaire durant cet internement :

« Il y a quelques mois, je me rendais assez souvent dans un camp de nomades internés à l'autodrome de Montlhéry, Linas, Seine-et-Oise, afin de leur apporter quelques soutiens matériels et spirituels. Parmi ces deux cents internés, j'ai remarqué quelques familles françaises intéressantes : les familles GUREME, DELAGE, TOUPIN, et BICHO. Je me permets de vous en parler car ces personnes se trouvent maintenant sur votre territoire, ayant été transférées à Mulsanne puis maintenant à Montreuil-Bellay. Cees braves gens continuent à m'écrire, surtout la famille GUREME qui a eu)à Montlhéry une tenu exemplaire. Le fils René et la fille Henriette faisaient la classe avec beaucoup de dévouement. [...] Ces pauvres gens sont plutôt des forains que des nomades. [...] Excuser, Monsieur le Préfet, cette demande mais je serai heureux et vraiment, si vous pouviez libérer ces familles françaises qui depuis Novembre 1940 souffrent d'un dur internement alors qu'elles n'ont rien à se reprocher vis à vis de la société. Je crois que vous n'auriez pas à vous reprocher ce grand acte de charité vis à vis d'infortunés.. Dieu saurait vous récompenser de votre bonté. J'ajoute que Monsieur LEROUX est un gazé de l'autre guerre, pensionné 20 % [...] »²⁵⁶

La famille Leroux-Gurême est finalement libérée après avoir constitué un dossier qui prouve sa domiciliation à Grand Couronne entre 1939 et 1940. Elle parvient à obtenir un certificat d'embauche et d'hébergement de la part du Domaine des Eaux et des Forêts en octobre 1942 :

« L'inspecteur des Eaux et des Forêts, à Blois, soussigné, certifie qu'ayant besoin de main-d'œuvre pour ses chantiers d'Exploitation et de Carbonisation en Régie du Parc de Chambord, il peut employer pour une durée minimum de 1 an, Monsieur Hubert Leroux et tout sa famille. Le logement de ses travailleurs et une partie du ravitaillement sera assuré. »²⁵⁷

Le 6 septembre 1943, Hubert Leroux et Mélanie Gurême, ainsi que leurs huit enfants²⁵⁸, sortent du camp de Montreuil-Bellay après être passés par quatre camps différents : Darnétal, Linas-Montlhéry, Mulsanne et Montreuil-Bellay. Ils ont été détenus pendant près de trois ans dans les camps français, victimes d'un internement arbitraire.

255 Raymond Gurême est le seul membre de sa famille à s'être évadé du camp de Linas-Montlhéry sans être rattrapé en 1941.

256 Lettre du père Tharcisius Santu au sous-préfet de Saumur, 25 août 1942, 24 W 66, AD Maine-et-Loire

257 Certificat d'embauche et d'hébergement pour la famille Leroux-Gurême, 19 octobre 1942, 24 W 66, AD Maine-et-Loire

258 Raymond Gurême s'est échappé du camp de Linas-Montlhéry en 1941 et n'a pas été rattrapé par les services de police.

La demande de libération de Joseph Toloche, ressortissant belge, s'insère dans une autre logique. Né en 1912, il fuit la Belgique lors de l'invasion allemande et est assigné à Darnétal avec sa femme, Flor Toloche et ses deux enfants, Bernard et Marguerite, nés respectivement en 1925 et en 1933. Sa fiche d'internement au camp de Mulsanne issue des archives départementales de la Sarthe le note comme « maquignon ambulant²⁵⁹ » : il est marchand de chevaux²⁶⁰. Il écrit une première demande de libération au préfet de Seine-et-Oise le 11 mars 1941 où il met d'abord l'accent sur ses ressources financières restées dans sa roulotte à Darnétal. Étant illettré, il la fait écrire par René Gurême. Il demande ensuite un délai pour pouvoir retourner en Belgique le plus rapidement possible. Au contraire d'Hubert Leroux, Joseph Toloche construit un argumentaire pragmatique où il explique sa volonté de quitter le territoire français, lui et sa famille :

« Monsieur, je vous écris ces quelques mots pour vous faire savoir que nous sommes sujets belges. Nous avons laissé du matériel pour plus de 500.00 francs nous avons donc de l'argent pour vivre. Nous avons été ramassés et nous ne savons pas pourquoi. Nous voulons retourner dans notre pays pour y exercer notre métier. Tous nos chevaux et nos voitures sont restés à Darnétal et cela nous ennuie beaucoup de ne pas pouvoir retourner dans notre pays. Nous voudrions au moins une place où l'on puisse rester avec nos voitures et nos chevaux. Sinon ayez la bonté de nous donner un délai de 8 à 15 jours pour quitter le territoire français avec toute notre famille se trouve en Belgique et nous voulons retourner en Belgique vendre nos chevaux et emmener nos voitures par le chemin de fer. Et là, nous avons une place fixe pour rester sans voyager. Car nous n'avons jamais connu la France et c'est pendant l'exode que nous avons quitté notre pays. Nous voulons retourner dans notre pays sur nos frais. Le plus tôt possible. Il y a déjà quatre mois que nous sommes dans le camp et l'on nous garde pour aucune raison. Je crois que ça ne peut pas durer car nous savons très bien gagner notre vie avec le commerce que nous avons. [...] Nous n'avons plus aucun vêtement à nous mettre ni soulier. [...] »²⁶¹

Cette demande de libération reste lettre morte et le 23 avril 1941, sa femme Flor meurt à l'hôpital d'Arpajon à cause d'une infection intestinale des suites d'une fausse couche²⁶². Il réitère une demande, collective cette fois, avec tous les nomades belges du camp de Linas-Montlhéry le 24 novembre 1941 pour réclamer des nouvelles de leurs chevaux qui ont été dispersés depuis lors entre les agriculteurs de la Seine Inférieure.

« J'ai l'honneur de vous envoyer cette lettre au sujet du matériel qui est resté à Rouen et principalement de nos chevaux qui sont dans des endroits que l'on ignore vu que depuis un an nous n'en avons aucune nouvelle. Je crois

259 Compte-rendu d'internement de Joseph Toloche, 21 avril 1942, 653 W 55, AD Sarthe

260 Note préfet délégué au préfet des Deux-Sèvres, 27 novembre 1942, 24 W 68, AD Maine-et-Loire

261 Demande de libération de Joseph Toloche, 11 mars 1941, 300 W 81, AD Yvelines

262 Lettre de Gaston Fabre au secrétaire général pour la police à Versailles, 24 avril 1941, 300 W 81, AD Yvelines

que c'est bien malheureux pour nous d'abandonner toute cette valeur surtout que c'est du bien que nous avons gagné nous même en Belgique. Il y a 9 chevaux appartenant aux Belges. [...] Nous vous assurons bien que ces chevaux ont une valeur à l'heure actuelle chacun de 35.000 à 40.000 f. aux maximum, vous devez bien comprendre monsieur le Préfet comme nous en avons 9. Il est impossible de laisser perdre une valeur comme cela. Sinon renvoyez nous chez nous avec tout notre matériel je vous assure que nous sommes ici pour aucune raison, l'on ne demande que de retourner le plus rapidement possible chez nous. »²⁶³

L'absence de réponse de la part des autorités conduit Joseph Toloche à élaborer une nouvelle stratégie pour parvenir à prévenir le consul de Belgique en France de sa situation. Pour cela, il profite de la libération des enfants Van Der Meulen²⁶⁴ en décembre 1941 pour faire sortir sa lettre adressée au consul belge afin que celle-ci ne soit pas censurée par l'administration du camp. Mais la réponse du consul, qui lui demandait en retour des précisions sur sa situation, est envoyée à l'adresse du camp et est saisie par le directeur du camp, Émile Poulain, qui mène une enquête pour savoir qui l'a écrite. Il envoie ses conclusions à la police de Versailles :

« Ceux-ci [les enfants Vandermeulen] ont été libérés le 12 décembre 1941, avant leur départ Toloche leur avait remis la lettre [écrite par René Gurême], ceux-ci l'ont dissimulé dans leurs vêtements. Ils ont été conduits par les soins de la Police d'État auprès de Monsieur le Délégué spécial pour la Belgique, à Paris, [...]. Là pendant 12 jours et en attendant leur rapatriement pour la Belgique, ils se sont promenés dans Paris, il leur a été loisible de mettre cette lettre à la poste ou de la remettre simplement à Monsieur le Délégué Spécial. Cette façon de procéder étant inadmissible et contraire au règlement du camp, j'ai décidé que Toloche Joseph serait privé de vin, de tabac et de correspondance pendant trois mois. »²⁶⁵

À ce titre, la sortie de cette lettre clandestine témoigne de la négligence de la surveillance exercée par l'administration du camp : ces enfants de 15 et 16 ans n'ont pas été fouillés minutieusement par les gardiens avant leur départ vers Paris. Cet exemple montre que le camp de Linas-Montlhéry est un espace poreux, mal contrôlé malgré les apparences coercitives.

Joseph Toloche reste interné au camp de Linas-Montlhéry jusqu'à son démantèlement. Il est ensuite transféré à Mulsanne, puis à Montreuil-Bellay, comme ses compagnons d'infortune. En septembre 1942, le consul général de Belgique intervient auprès du préfet de Maine-et-Loire pour

263 Lettre collective des Belges internés au camp de Linas-Montlhéry au préfet de Seine-et-Oise, 24 novembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

264 Jeanne et Louis Van Der Meulen, âgés respectivement de 16 et 12 ans en 1940, sont originaires de Bruxelles et ont fui les combats lors de l'avancée allemande en Belgique : « lors de l'évacuation de cette ville, ils auraient suivi, en l'absence de leurs parents, une caravane de nomades auxquels ils étaient apparentés ». En juin 1941, leur sœur, domicilié à Bruxelles, envoie une lettre au consul belge pour réclamer leur libération. La procédure aboutie, avec l'aide de la Croix-Rouge, en décembre 1941, les enfants étant mineurs et sans parents affiliés à l'intérieur du camp.

265 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire de Versailles, 9 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines

rapatrier les nomades belges internés à Montreuil-Bellay. Joseph Toloche est ainsi libéré en janvier 1943.

« Le 6 octobre, ledit consul se trouve bien en possession d'une liste de 59 noms, mais quand les personnes concernées ne sont pas déjà libérées, elle le sont bientôt et s'installent dans divers régions, assignées à résidence. Sans qu'on puisse savoir ce qui s'est finalement passé, plusieurs de ces familles ont pris le route du Nord transitant (après quelques mois ? Directement?) une quinzaine de jours à la prison de Loos-lès-Lille, avant d'être envoyées à Malines. »²⁶⁶

Assigné à résidence dans le département des Deux-Sèvres, Joseph Toloche brave l'interdiction de mouvement et retourne en Belgique avec ses deux enfants. Là, il est raflé par la Gestapo en octobre 1943 à Vimy, dans le Pas-de-Calais, près de Lens et interné à la caserne de Malines²⁶⁷. Le 15 janvier 1944, lui et ses deux enfants, Bernard et Marguerite (notée Margarethe dans les registres), partent avec le convoi Z qui les dirige vers le camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau²⁶⁸. Ils sont respectivement immatriculés 9207, 9208 et 9913. Joseph Toloche fait partie des douze survivants sur les 351 Tsiganes déportés mais ses enfants meurent en déportation. Sur les deux cent internés du camp de Linas-Montlhéry, 30 sont déportés avec le convoi Z du 15 janvier 1944.

Félix Carlos

La demande de libération de Félix Carlos, nomade interné au camp de Linas-Montlhéry, implique d'autres dynamiques rhétoriques. Il est né le 5 juin 1882 à Rio de Janeiro, au Brésil et est le chef de la « tribu » Carlos qui compte pas moins de 28 membres internés au sein du camp. Le 19 mai 1941, il adresse une lettre au préfet de Seine-et-Oise pour demander la libération de sa famille²⁶⁹.

« Monsieur le Préfet,
J'ai l'ordre de vous dire que je suis dans le camp depuis 6 à 7 mois. J'espère que je ne dit pas une mauvaise parole dans les conditions que je vous explique. Vous gaspiez l'argent avec nous dans le camp.

C'est pour ça que je vous demande pour ne pas dépensé l'argent avec nous, je croix que c'était mieux de nous lesez acheter un terrain ou de louer une maison et comme ça vous ête quite de les frès et nous nous travaillerons pour notre compte si vous nous garder l'ontemp ici nous auron splus les

266 PESCHANSKI, Denis *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, CNRS éditions, 2010, p.104

267 SIGOT, Jacques. *Ces barbelés oubliés par l'histoire: un camp pour les Tsiganes--et les autres, Montreuil-Bellay 1940-1945*. Editions Cheminements, 1994.

268 Liste des enregistrés du convoi Z du 15 janvier 1944, cité en annexe par Denis PESCHANSKI in *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, CNRS éditions, 2010, Paris.

269 L'orthographe et la grammaire ont été conservé

moyen d'exercé notre métiér car nous gaspion notre argent ici et nous pourons plus faire notre commerce et en même temp le comisaire divisionnaire il a fait la fouille de mon argent et je voudrait bien savaoir pour qu'ell motif et sa me regarde pas des autres familles comme nous somme plusieurs famille qui ont de l'argent. Alord vous serez bien aimable de nous dire pour quoi qu'il ont pris mon argent et mes objets qui vient de père en fils et des objets ancien. Alord je n'est pas voler ni fait un crime je suis innosant.

Je vous pris monsieur le préfet de nous rendre réponse ou donnez des ordre si vous avez peur de nous pour nous évader. Croyer moi monsieur le préfet que nous nous sauverons pas et lessez ici nos femmes et nos enfants surtout que j'ai déjà un terrain qui ma partient à enger meine et loire et monsieur le préfet vous serez bien aimable de lessez dessendre une ou 2 personnes pour acheter un terrain. Recevez monsieur le préfet mes meilleurs salutation distingués. Voilà mon adresse monsieur Carlos Félix, camp des réfugiés de Linas Monthlery S. et O. »²⁷⁰

D'une écriture maladroite et phonétique, Félix Carlos se plaint de la fouille complète du 8 avril 1942 qui le prive de ses ressources financières et demande au préfet de le laisser acheter un terrain à Angers, Maine-et-Loire. Il sait que s'il peut justifier de l'acquisition d'un terrain, sa demande de libération aura plus de chances d'aboutir. En effet, l'achat d'un terrain fournit une domiciliation officielle aux nomades et peut, dans certains cas, conduire à leur libération. De fait, le 25 mai 1941, soit une semaine plus tard, Félix Carlos adresse une lettre à l'Union Commerciale et Immobilière, domicilié boulevard Magenta à Paris, dans le but d'acquérir un pavillon. Cette lettre passe entre les mailles du filet de la censure administrative. Mais la réponse de cette société immobilière, envoyée au camp de Linas-Monthléry, est interceptée par le directeur qui avertit sa hiérarchie le 28 mai 1941 pour demander des informations sur la suite à donner à cette transaction :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu ce jour, à l'adresse d'un interné, le sieur CARLOS Félix, une lettre de l'Union Commerciale et Immobilière, une lettre dont voici la teneur :

'Monsieur, [...] je suis tout disposé à vous vendre le pavillon qui vous intéresse à condition toutefois que vous obteniez l'autorisation nécessaire pour venir jusqu'à notre cabinet. [...]'.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître : 1° dans quelle mesure les internés peuvent être autorisés à effectuer des opérations immobilières. 2° Si, dans ce cas particulier, une autorisation de sortie accompagnée peut être accordée à l'interné pouvant en assumer les frais. »²⁷¹

270 Demande de libération de Félix Carlos au préfet de Seine-et-Oise, 19 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines.

271 Lettre de Robert Milly au secrétaire de la police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 28 mai 1941, 300 W 81, AD Yvelines

La correspondance des détenus est normalement encadrée par l'administration du camp. Pour autant, l'exemple de Félix Carlos dévoile une certaine porosité des frontières du camp, des lettres pouvant être envoyées sans contrôle préalable.

Dans cette lettre, Robert Milly se montre démuni face à une situation qui révèle un vide juridique ; le règlement du camp ne lui offre pas d'outils permettant de régler ce problème. Un flou se dessine. Soucieux d'appliquer la règle du camp, il préfère ne prendre aucune initiative et choisit de s'en référer à sa hiérarchie pour statuer sur ce problème.

La stratégie adoptée par Félix Carlos est bien d'acquérir un terrain pour sortir du camp de Linas-Montlhéry. Cependant, la réponse de Versailles est sans appel. Elle s'inquiète même de voir qu'un interné ait pu mené une transaction de ce type sans que le directeur du camp ne soit au courant :

« Je m'étonne qu'une correspondance de ce genre ait pu être échangé [...]. Je vous rappelle que toutes les lettres expédiées par les internés doivent être soumises à votre visa et qu'il convient de me transmettre celles qui n'auraient pas un caractère banal ou familial. [...] Vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles pour connaître dans quelles conditions ces lettres ont pu être expédiées clandestinement et pour éviter le retour de tels abus. Je vous rappelle qu'aucun interné ne doit sortir du Camp, en dehors des corvées indispensables, à moins d'une autorisation spéciale de ma part.

Le Commissaire Divisionnaire, Attaché au Secrétariat Général pour la Police. »²⁷²

L'échec de l'achat immobilier de Félix Carlos est lié à la mainmise de l'administration sur les correspondances des internés. Le détenu écrit une seconde lettre en septembre 1941 où il fait alors appel à des arguments moraux et familiaux, abandonnant la stratégie immobilière. Comme l'a fait Hubert Leroux, il se présente en « père de famille » :

« [...] Et Monsieur le Préfet, je vous annoncerai que j'ai un fils sur deux qui a été tué à cette guerre et l'autre est dans la Nièvre, en domicile fixe, alors vous pensez bien que cela porte au cœur aussi bien pour le père que pour la mère d'être séparé des siens [...] »²⁷³

Tout comme la précédente, cette lettre n'obtient pas de réponse. L'ordre d'interdire aux internés de mener des affaires commerciales, notamment l'acquisition d'un terrain où stationner ou toute autre transaction leur permettant de justifier d'une domiciliation fixe, vise à limiter voire à annihiler tout argument susceptible de jouer en faveur d'une sortie du camp — parmi ces arguments, l'accès possible à la sédentarisation tient une place importante.

272 Lettre du commissaire divisionnaire de la police d'État de Seine-et-Oise à Versailles, 3 juin 1941, 300 W 81 AD Yvelines

273 Lettre de Félix Carlos au préfet de Seine-et-Oise, 20 septembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

Hubert Leroux, Joseph Toloche et Félix Carlos, présentés ici au prisme de leur demande de libération, tissent des trajectoires divergentes et mobilisent des discours qui mettent en relief la diversité des situations au sein du camp de Linas-Montlhéry. Pour autant, quand la voie légale n'offre aucune chance d'être libéré collectivement à Linas-Montlhéry, l'évasion apparaît comme une voie possible.

B. S'évader du camp : fuites collectives et résistances familiales

Plusieurs évasions jalonnent l'existence du camp de Linas-Montlhéry et sont perceptibles grâce aux procès-verbaux établis par les gendarmes conservés aux archives départementales des Yvelines. Deux évasions sont analysées en détail ici ; celle de sept nomades à la fin du mois d'août 1941 et celle de Raymond Gurême en octobre 1941. Ces deux évasions montrent deux manières de sortir d'un camp : l'une est collective et préparée par plusieurs familles, la deuxième est individuelle et spontanée. Cette étude est éclairée par des rapports d'enquête rédigés par les services de police afin de montrer la façon dont réagit l'administration face à ces évasions.

Les évasions constituent des événements majeurs pour l'administration et entraînent des répercussions importantes sur les responsabilités hiérarchiques du camp. Leur nombre, leur fréquence, permettent aux autorités d'évaluer la bonne direction du camp, le professionnalisme des effectifs et la suffisance du matériel de surveillance. Ainsi, l'évasion collective de sept internés dans la nuit du 28 au 29 août 1941 met fin au fonctionnement de rotations mensuelles des inspecteurs de police et accélère la nomination d'Émile Poulain comme directeur du camp, le 15 septembre 1941. Dans le rapport suivant ces évasions, Émile Poulain propose sa candidature en pointant les défaillances importantes qu'impliquent le système de rotation mensuelle sur la gestion quotidienne du camp :

« [...] Comme je vous l'ai déjà exposé, ce qui ne va pas dans la direction du camp, c'est le manque de continuité dans le commandement. Les inspecteurs, les officiers et les gendarmes ne viennent là que pour une période de temps bien déterminée et ne cherchent qu'à passer cette période sans trop d'ennuis. »²⁷⁴

²⁷⁴ Rapport d'Émile Poulain au directeur de la police d'État de Seine-et-Oise, 4 septembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

Ces événements provoquent des réactions de la part de la direction. Systématiquement, à la suite de chaque évasion, les baraquements des internés sont fouillés et les membres de famille des fuyards sont interrogés. Le lieutenant des gendarmes adresse ainsi à plusieurs reprises des courriers pour demander plus de moyens et des aménagements plus dissuasifs afin de lutter contre ces évasions. Ainsi, le 12 août 1941, le chef d'escadron Berthier, commandant le détachement de gendarmes envoie une lettre au préfet de Seine-et-Oise dans cette optique :

« J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien examiner la possibilité d'apporter des myens complémentaires à la surveillance du camp de nomades de Montlhéry. Ces moyens consistent :

- dans l'installation d'un poste téléphonique au bureau du directeur du centre.
- dans le renforcement sévère des réseaux de fil de fer.
- dans une installation permettant un éclairage intermittent, la nuit, des zones de surveillance.

J'ai l'honneur d'insister de nouveau pour la réalisation des installations proposées dont la plus urgente réside dans le renforcement des réseaux de fil de fer. »²⁷⁵

Cette lettre est annotée au crayon de papier par Mr. Cochenet qui indique qu'il faut « donner satisfaction si l'on veut éviter de nouvelles évasions²⁷⁶ ». Toutefois, ces demandes restent sans réponse car un mois plus tard, le 7 septembre 1941, après l'évasion des sept nomades, le lieutenant des gendarmes réitère la même demande, identique en tous points²⁷⁷.

L'affaire de l'évasion des sept nomades à la fin du mois d'août 1941 fournit un point d'appui intéressant pour approcher la manière dont les évasions collectives s'organisent, impliquant l'ensemble des internés, et les répercussions que cela entraînent pour le personnel administratif. Au matin du 29 août 1941, après un contre-appel, les gendarmes s'aperçoivent que sept nomades se sont évadés ;

« Le 29 août 1941, 7h30, le gendarme Champion, chef de poste, a été averti par la nomade JOSEPH Jeanne, concubine de BOUDIN Laitchy que trois internés, dont son mari, étaient partis du camp. Le gendarme Champion a aussitôt fait prévenir l'adjutant Faugères, le Lieutenant de gendarmerie et moi-même. L'adjutant Faugères a aussitôt rassemblé tus les internés dans la cour et a fait fouiller les baraquements pour découvrir les absents. Après le second appel, nous avons constaté l'absence de 7 nomades. »²⁷⁸.

Les « nomades » évadés sont : Henri Maitre (né en 1898), Octave Petrebost (né en 1915), Laitchy Boudin (né en 1919), Edouard Maitre (né en 1919), Joseph Czardas (né en 1894), Jean-

275 Lettre du chef d'escadron Berthier au préfet de Seine-et-Oise, 12 août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

276 *Ibid.*

277 Lettre du chef d'escadron Berthier au préfet de Seine-et-Oise, 72 septembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

278 Rapport d'enquête de Gaston Fabre au secrétaire général pour la police à Versailles, 29 août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

Pierre Thodor (né en 1921), et Joseph Vadoche (né en 1906). La majorité sont donc des hommes jeunes. Sur les sept, cinq sont nés en Belgique et appartiennent aux cercles des familles nomades belges internés à Linas-Montlhéry. Hormis Henri et Edouard Maitre, chaque fugitif appartient à une structure familiale distincte.

Pour comprendre cette forme d'évasion, il faut saisir avant tout la dimension familiale de l'internement et la manière dont elle intervient dans l'évasion. Les administrateurs des différents camps estiment que la présence de familles nombreuses, de jeunes enfants, de personnes âgées, est une entrave au projet même de l'évasion. Un membre de la famille ne pouvant se dissocier aisément des siens. Le sentiment de responsabilité et de solidarité, voire la culpabilité d'abandonner ses proches pouvait en effet se combiner aux difficultés liées à l'organisation d'une évasion collective. En outre, l'évasion d'un seul pouvait avoir lieu au détriment du groupe en entraînant des représailles sur la famille (fouille, interrogatoire, brimades) si bien qu'à Linas-Montlhéry, les évasions individuelles furent peu nombreuses :

« L'internement familial était très efficace du point de vue des gardiens car les hommes ne risquaient pas de s'échapper en laissant femme et enfants derrière eux. Généralement, les jeunes restaient pour prendre soin de leurs aînés. »²⁷⁹

Néanmoins, les éléments de l'évasion du 28 août 1941 montrent que cette fuite a été organisée collectivement, avec l'accord des familles concernées pour qu'un de leurs membres s'évade. Ces évasions peuvent être comprises comme étant l'expression d'une stratégie familiale, celle de la « tête de pont » : la famille s'accorde pour faire évader un de ses membres dans l'espoir qu'il parvienne à s'installer quelque part et prépare la venue du reste du groupe. Cette « tête de pont » est le plus souvent un jeune homme capable, chargé d'acheter un terrain à l'extérieur du camp d'où il pourra ensuite faire venir le reste de sa famille. Raymond Gurême, dans son ouvrage, décrit la prise de décision collective de l'évasion au sein de la sphère familiale :

« Mais Henriette, René et moi avons discuté [de l'évasion] avec nos parents. Ils étaient d'accord pour que l'on essaie de s'échapper car ils pensaient que nous souffririons moins à l'extérieur et que nous pourrions toujours nous débrouiller pour survivre. Nous comptions tous beaucoup sur notre grande famille, nos oncles, nos tantes, nous cousins, et notamment sur ceux qui étaient parvenus à se sédentariser ou à se faire passer pour sédentaires. »²⁸⁰

Ce réseau de solidarité intra-familiale se manifeste à la veille de l'évasion des sept nomades, le 28 août 1941 : vers 14h30, deux nomades étrangers au camp, les frères Vadoche, sollicitent la

279 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p.85

280 *Ibid.* p.85

permission de voir leur frère Joseph en se présentant à l'entrée de l'autodrome. Cette demande est acceptée par le directeur de camp car Joseph Vadoche se trouve alors à l'extérieur des murs barbelés pour acheter du tabac dans le bureau du directeur. Là, en présence d'Émile Poulain, les trois frères dialoguent en romani et fomentent le projet d'évasion. D'après le rapport d'Émile Poulain, le directeur aurait dû interdire cette visite :

« J'ai appris l'évasion des sept nomades, évasion qui a eu lieu le 28 septembre dernier. Je n'en ai pas été surpris car le 28 septembre [erreur : août] dernier, j'avais passé la journée au camp et l'après-midi j'avais été témoin de la visite des deux frères Vadoche. Comme l'inspecteur avait donné l'autorisation de les laisser communiquer, je n'ai pas cru devoir m'y opposer, car j'ai été mis en face du fait accompli et je n'ai pas voulu le désavouer devant les gendarmes. »²⁸¹

L'inspecteur de police en question, Gaston Fabre, dans son rapport, évoque mentionne cette entrevue, dont on ne sait si elle était planifié ou non par les frères Vadoche, qui, selon lui, a joué un rôle déterminant dans le projet d'évasion :

« [...] j'ai autorisé cette visite. Elle a eu lieu dans le bureau même, en présence de l'Officier de Paix Émile Poulain et du gardien de la paix Dugrand. Le projet d'évasion a dû être mis au point à ce moment là, en dialecte romani et tous les nomades en ont eu certainement connaissance par la suite. »²⁸²

Le dialecte romani est l'outil mobilisé pour feinter les gardiens qui ne le parlent ni ne le comprennent. Ce langage, saisi comme atout linguistique assurant la confidentialité du projet, prend ici valeur forte ; c'est par la mobilisation d'une identité culturelle commune que les frères Vadoche organisent l'évasion. Ce qui les affaiblit et les stigmatise dans la société fait ici leur force.

La visite des deux frères Vadoche éclaire la nécessité d'une articulation entre l'intérieur et l'extérieur du camp afin d'apporter un soutien logistique aux évadés. Pour faire évader sept internés, nombre élevé, la complicité des familles internées est nécessaire. Dans la soirée du 28 août, vers 22 heures, soit une heure après l'appel de fin de journée au cours duquel tous les internés ont répondu présent, les femmes et les enfants du baraquement numéro 7 entraînent le gendarme Gaston Jouvenot hors de la guérite numéro 3 au prétexte qu'une femme y est gravement malade, allongée dans un lit. Le gendarme quitte alors son poste ce qui donne l'occasion au groupe des sept de passer sous la clôture sans être aperçus. La ruse ainsi coordonnée montre l'implication de

281 Rapport d'Émile Poulain au directeur de la police d'État de Seine-et-Oise, 4 septembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

282 Rapport d'enquête de Gaston Fabre au secrétaire général pour la police à Versailles, 29 août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

l'ensemble des internés, femmes et enfants. Le rapport du chef de camp décrit le passage ouvert par les internés dans la clôture barbelée :

« L'évasion s'est produite sans qu'on ait pu jusque là déterminer l'heure exacte de la nuit, dans le secteur de surveillance numéro 3, à 6 mètres 30 de la guérite. [...] Une rapide inspection de la clôture a fait découvrir un étroit passage le long du baraquement numéro 6. Les fils de fer barbelés, qui étaient précédemment cloués contre une poutrelle en bois, avaient été décrochés, arrachés des clous ou cisailés, pour permettre le passage d'un homme. l'herbe foulée le long du baraquement indiquait nettement le passage suivi par les hommes. »²⁸³

La brèche dans le mur est située juste au nord du camp, près d'un angle mort. Cet emplacement est stratégique et permet aux fugitifs de fuir vers le nord, vers Paris. Mais cela orientera également les gendarmes qui, le lendemain, partent à leurs recherches.

Au matin du 29 août, les baraques sont fouillées de fond en comble et les femmes interrogées. Ces dernières déclarent toutes ignorer le projet d'évasion. L'administration se heurte ainsi au mutisme complice des internées.

Dans la matinée du 29 août 1941, entre 8 heures 20 et 10 heures, le chef de camp prévient les gendarmeries des environs (Arpajon, Montlhéry, Loumours, Étampes et Versailles). Entretemps, des opérations de recherche sont effectuées et une importante mobilisation logistique est décrétée pour retrouver les évadés :

« Quatre patrouilles de gendarmes à bicyclette ont été envoyées sur les routes et les gares voisines : routes d'Orléans jusqu'à la Croix de Berny, gares de Brétigny, Egly, Arpajon, St-Michel, Ste-Geneviève des Bois, Epinay, Orsay et du Guichet. Les bois voisins ont été battus en direction de Marcoussis et d'Arpajon. »²⁸⁴

Le quadrillage de l'espace départemental effectué en une matinée montre la vitesse de projection et l'efficacité de la coordination des forces de la police et de la gendarmerie : à 10h15, le chef du camp reçoit un appel téléphonique de la gendarmerie de d'Ivry-Petit pour signaler l'interception des sept nomades. Vers 19h, une voiture de la Police d'État de Seine-et-Oise reconduit au Camp les sept évadés. Les rapports d'enquête n'indiquent pas la manière dont s'est déroulé ce retour au camp. Fouillés au corps, ils ont été trouvés porteurs d'une somme de 6 à 7.000 francs environ, confisquée par les gendarmes²⁸⁵.

283 *Ibid.*

284 Rapport d'enquête de Gaston Fabre au secrétaire général pour la police à Versailles, 29 août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

285 *Ibid.*

Le tracé des fugitifs s'est effectivement orienté vers le Nord, vers Paris. Ils ont parcouru près d'une trentaine de kilomètres en une douzaine d'heures, pendant la nuit. Il est probable qu'ils aient tenté de rejoindre le domicile des frères Vadoche, demeurant 13 avenue de la porte d'Ivry, dans le XIII^e arrondissement de Paris. Toutefois,

La sanction prise à leur rencontre par le directeur du camp n'est pas connue mais l'exiguité du cachot empêche qu'ils y soient enfermés tous les sept. Il est probable que seul Joseph Vadoche, qui a fomenté l'évasion avec ses frères, ait été placé dans la chambre de sûreté tandis que les autres subissent des privations de tabac et de correspondances. Le gendarme fautif, Gaston Jouvenot, attiré par les femmes et les enfants du baraquement numéro 6, hors de son poste de garde, fait l'objet d'une demande de punition par son supérieur hiérarchique, le lieutenant Bonnet. La chambre de sûreté est l'endroit où sont dirigés les fuyards rattrapés.

De même, deux semaines auparavant, le 15 août 1941, lorsque les frères Gurême sont capturés²⁸⁶ après leur évasion, puis escortés jusqu'au camp de Linas-Montlhéry, le chef du camp les sanctionne d'un mois de cachot :

« Après avoir reçu de la part du lieutenant Bonnet, commandant le détachement de gendarmerie du camp, et de ma part, une très sévère admonestation, ils ont été conduits dans le local disciplinaire du Camp. »²⁸⁷

Le témoignage de Raymond Gurême décrit les conditions de vie à l'intérieur de ce local disciplinaire qui forme à proprement parler un cachot dont ils sortiront à la mi-septembre 1941. Il est alors en compagnie de son frère :

« Quand les gardiens nous ont mis la main dessus, ils nous ont tout de suite prévenu : 'Bon les gars, vous êtes partis pour un mois.' Il fallait traduire un mois de mitard. [...] En fait, mon frère et moi avons été enfermés dans une bicoque en bois, derrière les baraques des gardiens et séparée de celles des internés. À l'intérieur, il faisait toujours sombre, il n'y avait pas de fenêtre. On avait droit à un bout de pain et à une gamelle d'eau tous les trois jours. On nous laissait les bras menottés derrière le dos tout le temps, même la nuit. Nous dormions à même le ciment. »²⁸⁸

La seconde tentative d'évasion de Raymond Gurême, réussie, est individuelle et spontanée. Elle sort des logiques de complicité familiale évoquées plus haut. Mis au cachot après un acte de

286 Après un périple de deux semaines, les frères Gurême, réfugiés chez un cousin sédentarisé, sont dénoncés par le maire de la commune où ils sont nés. En effet, dans le dispositif mis en place pour rattraper des évadés, les services de police préviennent les différentes préfectures ou les mairies susceptibles de recevoir des demandes d'obtention de papiers d'identité : « *On s'est échappé avec mon frère parce qu'on en avait marre de souffrir. Comme on avait un cousin qui était sédentaire à Dammartin-en-Goële, on a été chez lui. [...] Et puis le maire du pays a dit à mon cousin 'on va écrire là où ils sont nés, pour qu'ils aient des actes de naissance'. Il a écrit, on a attendu et... toujours pareil ; le matin à 6h. Toc toc toc, gendarmerie (rires).* » Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

287 Lettre de Gaston Fabre au secrétaire général pour la police à Versailles, 15 août 1941, 300 W 81, AD Yvelines

288 GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit... op.cit.* p.93

rébellion envers un gendarme lors de la distribution de soupe, Raymond Gurême est condamné à un mois de cachot début octobre. Profitant du fait qu'il soit pour la seconde fois au « mitard », situé à l'extérieur des barbelés (voir plan en annexe), il trompe la vigilance des gardiens au petit matin du 6 octobre 1941 :

« Alors moi, quand je me suis échappé, c'était au mitard, il y avait une porte en bois. Comme j'avais les menottes, j'ai passé les menottes le long des clous qui étaient fixés au planche, j'ai gratté. Il me restait un peu d'eau et j'ai tiré sur les menottes. Je me suis arraché de la viande, regardez, j'ai encore les traces sur les deux mains. Je suis sorti, et au coin de l'hôtel-restaurant, il y avait un gros arbre, je suis monté dedans et je me suis caché. J'ai passé la nuit dans l'arbre et je suis parti au petit jour. »²⁸⁹.

Le récit de son périple est intéressant à plus d'un titre : il éclaire les dynamiques de mobilité en temps de clandestinité pendant l'Occupation et montre les logiques de solidarité familiale. Le jeune fuyard, seul et âgé d'une quinzaine d'années, retourne à Darnétal dans l'espoir de récupérer des affaires. Heureusement, elles y sont toujours et n'ont pas encore été acheminées au camp de Linas-Montlhéry – elles le seront en janvier 1942, grâce aux demandes répétées d'Émile Poulain. Il se construit alors une nouvelle identité pour ne pas éveiller les soupçons et se rend en Bretagne pour trouver du travail :

« Je suis [...] retourné à Darnétal récupéré des affaires et ensuite direction la Bretagne pour travailler dans les fermes. Ils embauchaient pas dans les usines. Et encore dans les fermes c'était dur parce que j'étais sur la route, tout seul, j'ai dit que j'avais perdu mes parents dans un bombardement. Je voulais pas dire qu'ils étaient dans les camps. Je restais une semaine, un mois. Avec ça, j'avais un peu de sous et au marché noir, on trouvait ce qu'on voulait. »²⁹⁰

Raymond Gurême retrouve sa famille internée à Montreuil-Bellay à la fin de l'année 1942 afin de lui fournir de la nourriture clandestinement. Surtout, il évoque un épisode de violence avec un gardien de ce camp qui souligne le danger de la mission d'approvisionnement clandestine de sa famille qu'il s'est donnée :

« Quand j'avais un peu de sous, j'allais à Montreuil-Bellay, et par dessus le grillage, je jetais la nourriture pour ma famille. Je disais à ma sœur 'tel jour, telle heure'. et elle attendait près du grillage. Et un beau jour, je suis arrivé, je jette la nourriture, tout ça. Et puis ma sœur Poupée me dit 'attention Raymond, il te vise'. En me retournant, j'ai chopé le canon du fusil, je lui ai mis sept coups sur la tête. J'ai cassé le fusil sur la ligne du chemin de fer et je me suis sauvé. C'était lui ou moi. Alors bon, faut mieux faire le boucher que le veau. »²⁹¹

289 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

290 *Ibid.*

291 *Ibid.*

L'évasion réussie de Raymond Gurême a un impact immédiat sur le moral des internés et donne naissance à l'écriture d'un chant qui célèbre son acte. Durant les jours suivants, au moment de l'appel du matin, lorsque le nom de Raymond Gurême est prononcé par les gardiens, les internés proche des Gurême répondent : « évadé ! » et entonnent aussitôt une chanson qui résonne comme un chant de résistance à l'intérieur de l'enceinte barbelée :

*« Ce qu'aucun homme n'a pu faire, un gamin de 15 ans l'a montré
Que ce n'est pas une affaire de sauver tous ces gens enchaînés
C'était pour une bagatelle, qu'on lavait mis dans le cagibi.
Mais sa colère en était telle que le soir, il est parti.
Parti de Linas-Monthéry.
Les gendarmes se mirent à ses troussees mais ils n'ont pas pu le rattraper.
Ils sont revenus tous bredouilles, le chef avait l'air d'une andouille.
Et si Dieu le veut bien, c'est pas aujourd'hui ni demain
Que nous reverrons notre frangin. »²⁹²*

Ce chant provoque alors une réaction contrastée chez les gendarmes. Absent du camp, Raymond Gurême rapporte ces événements qui lui ont été racontés par sa famille :

« C'est mes sœurs qui chantaient ça. Alors à chaque fois que les gardiens venaient pour l'appel, c'était 'Gurême Raymond ?' 'Évadé !'. Et tout le monde chantait. Ah ça énervait les gendarmes. À coup de matraque. D'autres rigolaient. »²⁹³

Les évasions de nomades internés ne sont pas la préoccupation majeure des autorités qui craignent davantage les évasions de détenus communistes. Ainsi, l'effort logistique et financier pour sécuriser le pourtour du camp n'accède pas au statut de priorité, si bien qu'il ne sera pas effectué malgré les demandes répétées²⁹⁴ du chef d'escadron du contingent de gendarmes. À l'inverse, au début de l'année 1942, lorsque les Allemands veulent rassembler des prisonniers communistes à Mulsanne, les agents du Ministère de l'Intérieur, redoutant les évasions conjuguées à la proximité d'une voie ferrée et d'un terrain d'aviation militaire, dissuadent les forces d'occupation allemande d'exécuter ce projet, arguant qu'il est préférable d'interner des nomades à Mulsanne :

« il est incontestable que ces raisons permettent d'envisager beaucoup plus aisément l'utilisation du camp de Mulsanne pour l'internement des nomades, catégorie d'internés beaucoup plus facile à garder que les

292 *Ibid.*

293 *Ibid.*

294 Le 27 décembre 1941, le chef d'escadron Berthier rédige, pour la troisième fois, une lettre au préfet et insiste sur les mêmes demandes : installation d'un ligne téléphonique, renforcement des barbelés et éclairage nocturne. La réponse du préfet de Seine-et-Oise est négative car il n'a pas réussi à obtenir une quantité supplémentaire de fil de fer barbelé auprès des autorités allemandes et il ne peut financer l'installation d'un câble téléphonique jusqu'au bureau directeur du camp qui nécessite « des frais considérables que ne sauraient justifier son unique utilisation à l'occasion d'évasions éventuelles ». (Réponse du préfet de Seine-et-Oise au chef aux réclamations du chef des gendarmes, 5 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines)

communistes, et dont l'évasion, de toutes façons, présente moins d'inconvénients. »²⁹⁵

C'est donc au camp de Mulsanne que sont rassemblés les internés de Linas-Montlhéry et de Coudrecieux en avril 1942. Cette décision, prise dans une logique de réorganisation et de rationalisation de l'archipel des camps d'internement administratif français est exemplaire des procédures de transfert mises en œuvre par les autorités allemandes et françaises. Évacuer les internés vers Mulsanne et fermer le camp de Linas-Montlhéry instaurent un processus de démantèlement complexe qui approfondit le regard historique porté sur la gestion d'un camp. Il s'agit désormais de restituer la chaîne de décisions et sa mise en pratique pour comprendre ce démantèlement.

C. Démanteler le camp : une sortie définitive et contrainte

Au début de l'année 1942, le Ministère de l'Intérieur émet la volonté de faire un état des lieux de la gestion des camps d'internement administratif en zone occupée. Ce qui motive cette démarche est d'établir, comme chaque année, la prévision des crédits d'entretien des camps pour l'année 1942.

Dans cette optique, le 14 janvier 1942, la préfecture de Seine-et-Oise, sommé par le Ministère de l'Intérieur, demande à la police d'Etat de Versailles de lui faire parvenir, dans les plus brefs délais, une notice en cinq exemplaires sur le camp de Linas-Montlhéry²⁹⁶. Signe des tensions économiques qui pèsent sur l'administration des camps, un questionnaire détaillé est formalisé et transmis au directeur du camp de Linas-Montlhéry. Quinze jours plus tard, une nouvelle demande de bilan arrive au camp concernant la question sanitaire et incluant les conditions de travail du médecin²⁹⁷.

Ces multiples injonctions administratives témoignent d'une forte préoccupation de la part du Ministère de l'Intérieur concernant la gestion économique des camps et annonce la visite de l'Inspection Générale des Camps du Territoire (I.G.C.T.) qui émet un rapport daté du 27 février 1942 attestant du coût exorbitant du fonctionnement de la structure de Linas-Montlhéry. Après avoir dressé un bilan financier minutieux sur les dépenses domestiques (bois, essence, alimentation), les

295 Lettre du ministère de l'Intérieur à Best, 23 février 1942, F7 14891, AN Pierrefitte

296 Lettre du préfet de Seine-et-Oise à l'intendant de police de Seine-et-Oise, 16 janvier 1942, 1 W 70, AD Yvelines

297 Lettre du préfet de Seine-et-Oise à Émile Poulain, 30 janvier 1942, 300 W 81, AD Yvelines

inspecteurs de l'IGCT constatent que le prix de revient de la journée est beaucoup trop élevé en comparaison avec d'autres structures d'internement :

« Ni le directeur du camp, ni le bureau des finances de l'État à la Préfecture n'ont pas, semble-t-il, cherché à calculer le prix de revient de la journée d'interné et déclarent ignorer absolument que le Ministre en ait fixé le maximum à 11 francs 50. Mais tandis qu'à Essonnes, on nourrit les internés à des taux très bas (de 2 francs 80 à 4 francs 70 suivant les époques) à Montlhéry, la dépense ressort parfois à plus de 12 francs [...] La dépense est d'autant plus excessive à Montlhéry qu'il y a 96 enfants, soit à près de 50 % de l'effectif. La dépense par tête d'adulte est donc manifestement très élevée et c'est ce qui ajoute encore aux bizarreries de la gestion. [...] À ma connaissance, aucune vérification ne s'exerce, aucune comptabilité d'emploi des ressources n'existe au camp ou à la Préfecture. M. Bertaux en possède peut-être une, sa femme l'ignore »²⁹⁸

Le camp coûte donc trop cher et l'incurie de l'administration qui ne tient pas de comptabilité précise pose problème. Et à cela s'ajoute des soupçons sur le rôle et la probité du régisseur-comptable Edmond Bertaux :

« [...] la gestion n'est pas sans appeler de sérieuses réserves que le mutisme des uns et les réponses des autres ne paraissent que trop justifier. Certes il faut convenir à la décharge de l'administration locale, qu'elle a été mise dans l'obligation d'installer un camp de nomades au pied-levé et que le bar-restaurant de M. Bertaux était le seul établissement susceptible d'assurer la préparation des repas car les environs sont déserts. Si, comme il est probable, l'Inspection Générale des Services Administratifs confirme les impressions recueillies par l'Inspection Générale des Camps, il n'y aura pas lieu évidemment de maintenir M. Bertaux dans ses fonctions. Au contraire, ce sera une raison supplémentaire pour supprimer cette formation. »²⁹⁹

La mauvaise tenue financière du camp et le trouble entourant le rôle du régisseur-comptable attirent l'attention des inspecteurs qui avertissent le Ministère de l'Intérieur. Cependant, si la dimension financière est fondamentale pour expliquer la fermeture du camp de Linas-Montlhéry, ce n'est pas la seule : dans la conclusion de leur rapport, les inspecteurs de l'I.G.C.T insistent sur la nécessité de supprimer ce camp arguant, en plus de la gestion financière désastreuse, la proximité de Paris et le nombre disproportionné de gendarmes mobilisés pour la surveillance d'un camp si modeste :

« On peut donc conclure à la suppression de ce camp dont les frais sont véritablement ruineux. La proximité de Paris et la nécessité de récupérer des forces de gendarmerie pour de véritables missions d'ordre public, ajoutent encore à cette considération. Les nomades de Montlhéry seraient à envoyer dans d'autres camps après autorisation de l'autorité allemande qui les a fait interner. »³⁰⁰

298 Rapport de l'IGCT, 27 février 1942, 300 W 81, AD Yvelines.

299 *Ibid.*

300 *Ibid.*

Dès lors, l'I.G.C.T propose la fermeture du camp de Linas-Monthléry et son rapport est envoyé au Ministère de l'Intérieur au début du mois de mars 1942. Ainsi, la décision de démanteler cette structure est prise par l'administration française qui a assuré la gestion et le financement du camp depuis sa création. Cependant, comme le précise le rapport, les autorités françaises ont besoin de l'accord préalable des Allemands pour organiser le transfert des internés et la fermeture du camp.

Le 11 mars 1942, le secrétaire d'État à l'Intérieur confirme au préfet de Seine-et-Oise la suppression du camp de Linas-Monthléry. Dans une lettre « urgente » intitulée : « Regroupement des camps d'internement administratif », il propose de regrouper à Mulsanne, dans la Sarthe, les divers centres d'hébergement de la zone occupée. Il demande de mettre en route l'évacuation des deux cents nomades le jeudi 16 avril vers Mulsanne où ils seront reçus le jour même. Les cinquante gendarmes chargés de la surveillance du camp de Linas-Monthléry pourront alors être affectés au camp de Voves.

« Je vous confirme les indications qui ont été données par un de mes collaborateurs au Directeur de votre cabinet concernant :

1° la suppression du camp de nomades de Linas-Monthléry

2° l'évacuation partielle du centre d'Aincourt ainsi que sa nouvelle utilisation.

En effet, je me propose de regrouper au camp de Mulsanne (Sarthe), les divers centres d'hébergement de nomades de la zone occupée.

Aussi vous prie-je de vouloir bien prendre les dispositions utiles pour mettre en route sur Mulsanne, jeudi 16 avril, après vous êtes mis au préalable d'accord avec votre collègue du Mans, les 200 nomades actuellement hébergés à Linas-Monthléry : M. le Préfet de la Sarthe est en état de les recevoir le même jour.

M. le commandant Serignan, Chef de la section gendarmerie à la Délégation Générale du Gouvernement Français, accepte de mettre les 50 gendarmes affectés à la garde des nomades de Linas-Monthléry et rendus disponibles par ce mouvement à la disposition de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, pour être utilisées provisoirement à la surveillance du camp de Voves. »³⁰¹

La décision de fermer le camp de Linas-Monthléry est donc actée au début du mois d'avril 1942 et une date pour l'évacuation des internés de Linas-Monthléry est fixée : le 16 avril. Évacuer un camp réclame une organisation logistique coordonnée avec la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F). En effet, les internés sont transférés par train à partir de la gare de Longjumeau. Dans cette optique, le préfet de Seine-et-Oise adresse un courrier au directeur de la S.N.C.F pour l'affectation de plusieurs wagons pour les deux cents internés et l'escorte constituée de 25 gendarmes :

301 Lettre du Secrétaire d'État à l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise, 11 avril 1942, 1 W 70, AD Yvelines

« J'ai l'honneur de vous confirmer ma communication téléphonique du 13 courant, relative au transfert de Longjumeau au Mans, de 200 nomades et 25 gendarmes d'escorte soit au total 225 personnes.

Ainsi qu'il a été décidé par vos Services, trois voitures de voyageurs et un fourgon à bagages se trouveront à la Gare de Longjumeau le mardi 21 avril 1942 à partir de 7h pour permettre l'embarquement qui sera terminé à 9 heures. »³⁰²

C'est dans cette lettre détaillée et précise que se dévoilent les rouages de la coopération entre différentes institutions pour le transfert d'internés. L'administration française parvient à déplacer ses groupes d'indésirables entre différents départements grâce à son réseau ferroviaire, affecté, pour l'occasion, au transfert forcé des internés de Linas-Montlhéry. La S.N.C.F. met à la disposition du préfet trois wagons et un fourgon de bagages pour deux cents individus, femmes et enfants. Ils seront donc répartis entre ces différentes voitures à raison d'environ soixante-dix personnes par wagon.

Malgré la volonté du Ministère de l'Intérieur d'évacuer les internés le 16 avril, les contraintes logistiques conduisent la S.N.C.F. à affecter un train à cette mission plus d'une semaine plus tard après la demande formulée le 13 avril par téléphone par le préfet de Seine-et-Oise au directeur de la S.N.C.F.

La date étant fixée et le lieu de départ connu, le préfet de Seine-et-Oise organise ensuite le transport des internés du camp de Linas-Montlhéry vers la gare de Longjumeau. Dans ce but, il demande à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Versailles de faire tout le nécessaire pour assurer ce transport :

« Par décision de M. le Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur en date du 11 avril 1942, la suppression du camp de Nomades de Linas-Montlhéry a été décidée.

En conséquence, tous les nomades qui s'y trouvaient internés doivent être regroupés au Camp de Mulsanne (Sarthe).

En vue d'assurer leur transfèrement qui aura lieu le Mardi 21 Avril 1942, je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour que les véhicules nécessaires au transport des 225 personnes de Montlhéry à la Gare de Longjumeau soient rendus sur place le mardi 21 avril à 6 heures 30 du matin. »³⁰³

Le 21 avril, à 9h, un train part de Longjumeau et se dirige vers Le Mans avec à son bord, deux cents personnes qui seront ensuite internés au camp de Mulsanne. Le camp de Linas-

302 Lettre du préfet de Seine-et-Oise au directeur de la S.N.C.F., 16 avril 1942, 300 W 81, AD Yvelines

303 Lettre du préfet de Seine-et-Oise à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 19 avril 1942, 300 W 80, AD Yvelines

Montlhéry étant vidé par injonction préfectorale, il s'agit désormais, pour les acteurs locaux de démanteler la structure près de l'autodrome.

Émile Poulain rédige une dernière lettre pour les services de police de Versailles où il détaille les mesures à prendre sur le plan local :

« J'ai remis en bon ordre les archives du camp à Monsieur Bertaux, régisseur d'avance de l'ex-camp, ainsi que l'outillage et le matériel d'infirmerie, le tout inventorié. Il ne reste plus qu'à transporter à Versailles le mobilier du commissariat, [...]. Ce travail peut être fait par les gardiens Dewolf et Marc, il leur faudra faire au moins deux voyages à Versailles. De plus il leur faudra encore plusieurs jours pour nettoyer le camp. Je compte qu'ils auront du travail jusqu'au 30 avril courant.

Il serait également nécessaire que le camp soit désinfecté, pour ce faire, il serait désirable que le service sanitaire de la Préfecture fasse le nécessaire, soit en envoyant des matières désinfectantes aux deux gardiens restant sur les lieux, soit en envoyant des spécialistes. »³⁰⁴

Ordonner, classer, inventorier, nettoyer, désinfecter ; les différentes opérations mentionnées par le directeur établissent, une à une, un processus de conversion de l'espace : le camp devient un « ex-camp ». Les artefacts qui ont contribué au marquage et au contrôle de l'espace sont supprimés et transportés à distance : par exemple, le fil de fer barbelé, matériel précieux et outil symbolique, est déplacé à Versailles. Les infrastructures du camp demeurent (baraquements, citerne, guérites) mais l'espace, lui, devient une coquille vide. Les hommes, eux aussi, quittent les lieux : les cinquante gendarmes sont affectés à la surveillance d'un autre camp, celui de Voves dans l'Eure-et-Loire et deux derniers gardiens chargés de ces missions de démantèlement partent le 30 avril et Émile Poulain, quant à lui, se met en disponibilité pour une nouvelle affectation :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vendredi 24 avril courant, je rentrerai chez moi à Argenteuil. Je crois que ma présence n'est plus nécessaire à l'autodrome. »³⁰⁵

C'est, en ces termes, qu'Émile Poulain initie sa dernière lettre de mission envoyée aux services de la police de Versailles et signe la fermeture du camp de Linas-Montlhéry.

Loin d'être une fermeture précipitée et approximative, la dissolution du camp de Linas-Montlhéry s'avère être jusqu'au bout un processus sous haute pression administrative exercée par les autorités françaises, engageant des démarches de concertation, mobilisant des chaînes de décisions, impliquant une organisation minutieuse, une logistique appropriée et des financements. La machinerie de l'internement ne cesse donc de fonctionner d'autant que si le camp de Linas-Montlhéry se ferme, un autre s'ouvre dans le même temps à Mulsanne. Cet effet de vase communicant reconduit le fait que les différentes structures d'internement de la zone occupée

304 Lettre d'Émile Poulain au commissaire divisionnaire de Versailles, 23 avril 1942, 300 W 81, AD Yvelines

305 *Ibid.*

établissent un réseau articulé qu'il s'agit de faire tourner. En moins de deux mois, le processus décisionnel mis en œuvre par les autorités françaises aboutit à la suppression effective de du camp de Linas-Montlhéry et à l'évacuation des internés.

CONCLUSION

L'histoire du camp de Linas-Montlhéry, en activité de novembre 1940 à avril 1942, instaure un lieu qui, tel un prisme, telle une focale, permet de penser ce que fut l'internement administratif des « nomades » dans un camp français. Inséré dans une machinerie administrative complexe, le camp de Linas-Montlhéry met à jour les dynamiques de friction et de tensions, d'entente et de coordination, entre les institutions françaises et les forces d'occupation allemandes au sujet des mesures répressives à l'encontre des populations jugées dangereuses au sein d'un territoire : le département de la Seine-et-Oise.

Pour autant, cette pression institutionnelle qui laisserait penser qu'un contrôle minutieux et serré s'exerce sur le camp ne résiste pas à l'étude historique menée ici. Si les couvertures et les litres d'essence sont comptées, si le matériel de l'infirmerie est répertorié, si les munitions de l'armurerie sont inventoriées, il n'en demeure pas moins que ce camp n'est pas un monde surveillé et étanche mais un espace plus trouble et poreux. En dépit de la surveillance exercée sur ce lieu par les gardiens et l'administration préfectorale, le camp de Linas-Montlhéry témoigne d'une perméabilité qui reconfigure ses frontières. Des événements s'y déroulent et révèlent une autonomie du camp qui laisse des espaces intersticiels investies par les différents acteurs : des enfants de quinze ans font passer clandestinement des lettres pour contourner la censure, des tickets de rationnement sont détournés par le régisseur-comptable, des funérailles sont organisées à l'extérieur même de l'enceinte.

Ce lieu d'assignation et de contrôle des individus où chaque écart est repéré et sanctionné engendre des résistances qui s'insèrent dans une logique de solidarité familiale. En mobilisant le témoignage oral d'un ancien interné et en étudiant des lettres écrites par les détenus, il apparaît que, loin d'être une chape de plomb enfermant des individus selon un modèle disciplinaire strict, le camp

de Linas-Montlhéry s'avère être un lieu plastique et sonore où chaque personne mobilise des ressources propres pour s'adapter à ce cadre répressif d'exclusion juridico-politique. En réaction, une solidarité de camp s'élabore : des réseaux d'entraide, des célébrations collectives, des chants d'insoumission, des projets d'évasion, des actes de rébellion, sont autant de manifestations de la résistance des détenus à l'intérieur de l'enceinte barbelée. En outre, au sein du personnel du camp, des relations de pouvoir se tissent et maillent l'espace comme en témoigne le combat d'Émile Poulain contre les gardiens afin de conserver une mainmise décisionnelle et exercer une gouvernance réfléchie.

Un camp français

Si l'ouverture des camps d'internement pour « nomades » est une décision unilatérale allemande, cette étude du camp de Linas-Montlhéry montre que le fonctionnement et l'organisation logistique font affleurer principalement des acteurs français. Les directeurs successifs, le régisseur-comptable, le détachement des gendarmes incarnent cette gouvernance française du camp.

Les archives produites par les instances françaises concernant le camp de Linas-Montlhéry laisse le référent allemand à distance, si bien que l'on est en droit de questionner cette forme d'autonomie : la machinerie de l'internement fonctionne, en zone occupée, sans impliquer, à chaque stade, l'administration allemande. Ainsi, l'Inspection Générale des Camps du Territoire, dépendant du Ministère de l'Intérieur est l'institution qui réclame la fermeture du camp au début de l'année 1942 et applique les directives de Vichy. La présence allemande constitue dès lors un hors-champ menaçant irradiant le comportement des cadres de l'administration désireuses de satisfaire la puissance occupante. La question de la violence contre les internés ne relève jamais d'une demande allemande mais est le fait des gardiens français qui affirment ainsi leur position de domination. Le détournement des tickets d'alimentation mis en œuvre par Edmond Bertaux décuple la souffrance des détenus qui sont affamés. En outre, la spoliation organisée des biens des « nomades » commence à Darnétal, avec la confiscation de leurs chevaux par la mairie et l'immobilisation de leurs voitures, et aboutit à la fouille organisée du 8 avril 1941 où leurs bijoux et leur argent sont saisis et mis sous scellés à Versailles. Si des réclamations ont été formulées par les internés, elles sont restées lettre morte³⁰⁶. Montlhéry et de nous confirmer qu'il est exact que ce 'trésor' fut déposé audit camp lors de l'internement de cette famille au début de la guerre. »³⁰⁷

306 Le 20 septembre 1941, le cabinet P. & A. Wiltzer, domicilié à Metz, représentant les intérêts de la famille Carlos, adresse à la préfecture de Seine-et-Oise un courrier où il est fait mention de cette spoliation subie par la famille Carlos.

307 Lettre du cabinet P. & A. Wiltzer à la préfecture de Seine-et-Oise, 20 septembre 1941, 300 W 81, AD Yvelines

Cette demande est restée lettre morte mais la question des réparations se pose avec acuité aujourd'hui. En 2013, le sénateur de la Creuse, Jean-Jacques Lozach, pose une question écrite au Ministère des Anciens Combattants au sujet de la politique mémorielle envisagée par l'État à propos de l'internement des « nomades » pendant cette période³⁰⁸. Surtout, il évoque l'absence de signes de reconnaissance envers ces victimes :

« [...] Non organisés, non représentés, fuyant l'administration qui les a maintenus sous le joug et l'arbitraire du régime du carnet anthropométrique de 1912 à 1969, les nomades sont les seuls nationaux à n'avoir jamais reçu de véritable signe de reconnaissance des préjudices moraux ou économiques subis lors de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis quelques années, des plaques commémoratives et la présence d'officiels au camp de Montreuil-Bellay ou à Saliers rappellent que des camps d'internement pour nomades ont existé en France. Cependant, le travail de mémoire est assez limité. Il [le sénateur] lui demande si des actions mémorielles seront renforcées ou impulsées en la matière. »³⁰⁹

Si le camp de Montlhéry n'existe plus, une plaque commémorative placée à l'entrée de la route vers l'autodrome évoque le souvenir de cet internement et participe à la fabrication d'un lieu de mémoire pour les nomades. De plus, grâce aux efforts de Raymond Gurême, une stèle a été érigée à la gare de Brétigny-sur-Orge en mémoire des victimes de l'internement et de la déportation de ces communautés. Elle a été inaugurée le 27 novembre 2011, soit 71 ans, jour pour jour, après l'arrivée du convoi transportant les deux cents nomades de Darnétal. On peut y lire les noms des familles internées dans le camp de Linas-Montlhéry³¹⁰. Cette empreinte mémorielle

Internement français et déportation allemande

Pour le Ministère des Anciens Combattants, si cette mémoire d'une minorité doit être encouragée, il n'existe pas de liens avec le génocide des Tsiganes perpétré par l'Allemagne. Ces procédures d'internement extra-judiciaires auraient au contraire « protégé » les nomades de la déportation :

308 La question du sénateur et la réponse du Ministère sont reproduits en annexe, document 16. Il s'agit de propos rapportés et mis par écrit.

309 Question n° 06636 de Jean-Jacques Lozach, sénateur de la Creuse, au Ministère des Anciens Combattants, 30 mai 2013, publié au Journal Officiel

310 Photographies de ces deux lieux mémoriels en annexe. Documents 14 et 15.

« Il ressort des études historiques qu'environ 6 000 tsiganes furent internés en France. Cette mesure, injustifiée en soi, eut pour effet paradoxal de les préserver de la déportation et du sort que connurent les Tsiganes dans les autres pays européens. Ainsi, seul est répertorié un convoi qui, parti de Malines (Belgique) le 15 janvier 1944, déporta à Auschwitz 145 Tsiganes venus de France sur les 351 arrêtés par la *Feldgendarmarie* dans le ressort du commandement militaire de Bruxelles. Les épreuves subies par les Tsiganes au cours de cette sombre période de l'histoire sont prises en compte dans la politique de mémoire mise en œuvre par le ministre de la défense »³¹¹

Cette déclaration est problématique car elle matérialise la position du gouvernement sur ce sujet : l'argument de la mise en camp « protectrice ». Cette argumentation est difficile à tenir et diffuse subrepticement la théorie du glaive et du bouclier, depuis longtemps éculée par l'historiographie de la France occupée. Le travail entrepris ici n'est pas en mesure de trancher cette épineuse question qui nécessiterait une analyse plus détaillée au niveau des archives des *Feldkommandanturs* en charge de l'application des ordonnances allemandes du *Militärbefehlshaber in Frankreich*.

Pour autant, cette étude établit que 30 hommes, femmes et enfants, appartenant au groupe des internés de Linas-Montlhéry retournés en Belgique font partie des « 145 Tsiganes venus de France », déportés à Auschwitz-Birkenau par le convoi Z du 15 janvier 1944 de Malines, en Belgique³¹². Le lien entre l'internement administratif à Linas-Montlhéry et la déportation de ces 30 nomades français et belges vers les camps de la mort est flou mais il serait intéressant d'observer de manière plus approfondie et détaillée le parcours de ce groupe de « nomades » durant la guerre pour analyser les dynamiques de mobilité qui les ont conduits à Malines. Surtout, ce travail permettrait de mettre en lumière une possible corrélation entre l'internement mis en œuvre par la France sous domination allemande et la déportation, à partir de la Belgique, à destination d'Auschwitz. Une analyse prosopographique, à l'instar des travaux de Claire Zalc et de Nicolas Mariot sur la communauté juive lensoise durant la guerre³¹³, serait susceptible d'apporter des éclaircissements sur cette thématique à partir de l'étude détaillée de ces familles du convoi Z du 15 janvier 1944.

Raymond Gurême sort du silence en 1983 pour évoquer son parcours et est aujourd'hui un témoin vivant de cet épisode de l'histoire, occulté par la mémoire étatique³¹⁴. L'État lui a reconnu le statut d'ancien interné bien tardivement, ce qui témoigne d'une léthargie mémorielle envers les

311 Réponse du Ministère chargé des anciens combattants publiée dans le JO Sénat du 25 juillet 2013 - page 2178

312 Comparaison de la liste des internés de Linas-Montlhéry avec la liste des 351 enregistrés du convoi Z du 15 janvier 1944, cité en annexe par Denis PESCHANSKI in *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, CNRS éditions, 2010, Paris.

313 MARIOT, Nicolas, et ZALC, Claire, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*. Paris, Odile Jacob, 2010

314 Sur la mémoire du régime de Vichy, voir le documentaire : *Vichy, la mémoire empoisonnée* de PRAZAN Michaël, Talweg Productions, 90', diffusé par France 3 le 16 mai 2016

familles désignées « nomades », victimes de persécutions pendant la Seconde Guerre Mondiale. En 2009, Raymond Gurême reçoit sa carte d'interné politique délivrée par le Ministère de la Défense et décrit ce moment avec malice :

« J'ai fait ma demande en 1983, pour avoir ma carte d'interné. [...] Et un beau jour, en 2011, je reçois une lettre avec ma carte dedans, avec ma photo de 1983. Trente ans à venir ! Regarde ma tête ! [il montre sa carte] Qui c'est celui là ? C'est moi ? Je me reconnaissais même pas [rires] Je touche 300 euros par mois. Ça fait un petit bout de beurre dans les épinards ! »³¹⁵

315 Entretien avec Raymond Gurême, 11 novembre 2015

SOURCES

• ARCHIVES

Archives Nationales (Pierrefitte)

F1A 3591 à 3599 : circulaires ministérielles concernant l'internement administratif des indésirables

F1A 4585 Note sur la gestion du camp de nomades de Linas-Montlhéry (Seine-et-Oise), IGSA, 27 février 1942

F7 15086 : Fonds de l'Inspection générale des camps d'internement

Archives départementales des Yvelines (Montigny-le-Bretonneux).

• Service de la police : 1939-1957.

300 W 81 Nomades. Camp d'internement de Montlhéry ; circulation des nomades en Seine-et-Oise. 1940-1946.

1 W 70 : camp de nomades de Linas (1940-1942)

2 W 18 : camp de nomades Linas-Montlhéry (1941) ;

1 W 1187 : recensement dans le département (1940-1947) ; nomades astreints à résidence surveillée : liste (1943), correspondance (1941-1944) ; camp de Montlhéry (1941-1943) ; retraits de carnets anthropométriques (1946-1953) ;

1 W 1888 : notices individuelles, renseignements (1934-1954) ; carnets anthropométriques (1937-1947)

Archives départementales de la Seine-Maritime (Rouen)

• Cabinet du préfet

51 W 26, 27, 64 : correspondances traduites avec la Feldkommandantur

51 W 141 : notices individuelles de renseignements

• Police des étrangers

271W18 : rapports, compte-rendus, listes d'étrangers

271 W 117 : renseignements, enquêtes, activités séditionnelles.

Archives départementales de la Sarthe (Le Mans)

• Préfecture, 1^{ere} division, service des frais d'occupation

532 W 49 : Camp de Mulsanne, dommages de guerre (1940-1941)

• Service des réfugiés

538 W 31-34 : Camps et centres scolaires : listes des enfants réfugiés, état des effectifs, correspondance, photos, coupures de presse 1942-1944

Archives départementales du Maine-et-Loire (Angers)

• Série W

12 W 64 : Camp de Montreuil-Bellay, rapports de fonctionnement, dossiers individuels d'internés dont ceux de Linas-Montlhéry

12 W 65 : Décès et libérations, transferts et arrestations

12 W 66 : Surveillance, évasions, arrestations, plan

24 W 41 : Correspondances sur les transferts et renseignements sur les nomades :

24 W 65 à 68 : Dossiers individuels : 65 (de A à E) 66 (F-Ma) 67 (Me-S) 68 (T-Z)

97 W 56 : Listes, effectifs, arrivés et départs (1941-1944)

Service historique de l'Armée de Terre (Vincennes)

• Archives et Journaux des marches et opérations des corps de troupe

34 N 539-1 à 6 : 1^{er} à 5^{ème} groupes francs motorisés de cavalerie : rapports d'officiers, listes nominatives (mai - juillet 1940).

34 N 539-10bis à 28 : 15^{ème} à 57^{ème} escadrons provisoires de cavalerie motorisée : J.M.O., rapports d'officiers, procès verbaux de création et de dissolution, comptes rendus d'opérations (mai - juillet 1940).

34 N 543 : Centres d'organisation de la cavalerie (1939-1940)

Mémorial de la Shoah

LXXV-272 : Note datée du 16/12/1940 de la Feldkommandantur 758 concernant le camp de nomades à Montlhéry

• ARCHIVES ICONOGRAPHIQUES

Archives de l'Association Linas Patrimoine et Traditions

- Photographie de baptême prise à l'intérieur du camp
- Photographies des l'autodrome de Linas-Montlhéry 1925-1938 et 1946-1976

Archives privées (Raymond Gurême)

- photographie de la famille Gurême en 1937

• SOURCES IMPRIMÉES

Articles de revue

PERU, Mr. « L'autodrome-laboratoire de Linas-Montlhéry » in *Recherches et Inventions, Revue mensuelle de l'office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions du Ministère de l'Instruction Publique*, décembre 1930, consultable en ligne sur Gallica. p. 381-386

Auteur inconnu, « Les grands prix de tourisme et de vitesse de l'Automobile-Club de France, en 1925. L'autodrome de Linas-Montlhéry. » *Le Génie civil / revue générale des industries françaises et étrangères*, 8 août 1927, consultable en ligne sur Gallica, p.131-134

OUDINOT, Jean, *Les Romanichels, Compagnons* in Bureau d'études juridiques et de documentation générale ; Ministère de l'intérieur du gouvernement de Vichy. Informations générales, 24 décembre 1940. BNF. p. 43-45.

VARILLE, Mathieu, *Bohémiens, romanichels, gitans, un problème ethnique dont la solution n'est pas prochaine*, Lyon, Albums du "Crocodile", 1943, 22 p. BNF

Auteur inconnu « Baraquement système Adrian », manuel édité par le Ministère de la Guerre, éditions Draeger, date de publication non connue, BNF, 48p.

Presse

Le Monde Illustrée, édition du 12/7/1924

Le Miroir des Sports, édition du 20/5/1925

L'Humanité, édition du 14/6/1939

Journal de Rouen, édition du 2/12/1940,

La France au Travail, édition du 24/10/1941

Témoignages publiés

DRUON, Maurice, « Montlhéry », *C'était ma guerre, ma France et ma douleur*, collection « Mémoires et témoignages », Plon, Paris, 2010, 240p.

GURÊME, Raymond, et LIGNER, Isabelle, *Interdit aux nomades*. Calmann-Lévy, Paris, 2011 234p.

DUMÉRIL, Edmond, *Journal d'un honnête homme. Pendant l'occupation, juin 1940 – août 1944*, présenté et annoté par BOURGEON, Jean, L'Albaron, Thonon-les-Bains, 1990, 405 p.

• SOURCE ORALE

Entretien

Raymond Gurême, entretien réalisé le 11 novembre 2015

• SOURCES INTERNET

Archives de l'autodrome de Linas-Montlhéry : <http://www.linas-montlhery-archives.fr/>

Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah : <http://www.cercleshoah.org/>

Études Tsiganes <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>

Mémorial de la Shoah : <http://www.ressources-audiovisuelles.memorialdelashoah.org/>

Musée de la Résistance en ligne <http://museedelaresistanceenligne.org/media4257-Le-dA>

BIBLIOGRAPHIE

I/. Outils critiques et méthodologiques

• Ouvrages

- CERTEAU, Michel de, *L'invention du quotidien. Tome 1 Arts de faire*. Folio-Essais. Gallimard, 1980. 350 p.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris, Ed. de Minuit, 1968. 450 p.
- FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Editions Gallimard, Paris, 1975, 318 p.
- TODESCHINI, Giacomo, *Au pays des sans-nom. Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen-âge à l'époque moderne*, Lagrasse, Editions Verdier, 2015, 400 p.
- MARIOT, Nicolas et ZALC, Claire, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*. Paris, Odile Jacob, 2010, 304 p.
- NICOLAÏDIS, Dimitri, *Oublier nos crimes*, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2002, 262 p.

• Articles

- ANDRIEU, Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück, *Histoire@Politique* (n° 5), 2008 p. 3-3.
- GINZBURG, Carlo, « Signes, traces, pistes. Racine d'un paradigme de l'indice » *Le Débat*, 1980, 6, p. 3-44.
- LÜDTKE, Alf, « La domination comme pratique sociale ». Traduction d'Alexandra Oeser avec la collaboration de Fabien Jobard », *Sociétés contemporaines* (N° 99), 2015, p. 17-63.
- MAILÄNDER, Elissa, Eigensinn et « usine de mort ». L'histoire du quotidien et l'univers concentrationnaire, *Sociétés contemporaines* (N° 99), 2015, p. 81-104.
- MAJÉRUS, Benoît, « La baignoire, le lit et la porte. La vie sociale des objets de la psychiatrie », *Genèses*, n° 82, 2011 p. 95-119.
- MARIYA Sevela. De l'histoire orale : « communiquer l'expérience » ? *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997. p. 124.
- WIEVIORKA, Annette, L'expression « camp de concentration » au 20e siècle. *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997. Sur les camps de concentration du 20e siècle. p. 4-12.

II/. Références sur le modèle du camp et de l'internement

• Ouvrages

GRYNBERG, Anne, *Les Camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, la Découverte. 1999, 400 p.

MAILÄNDER, Elissa, *Female SS guards and Workaday Violence: the Majdanek Concentration Camp, 1942-1944*. MSU Press, 2015. 434 p. (traduit par Patricia Szobar).

SOFSKY, Wolfgang *L'Organisation de la terreur* Traduit de l'allemand par Olivier Mannoni. Calmann-Lévy, 436 p.

SUDERLAND, Maja. *Inside Concentration Camps: Social Life at the Extremes*, Polity Press, Cambridge, 2013, 300 p. (traduit par Jessica Spengler).

• Chapitres d'ouvrage

AGAMBEN, Giorgio, « Qu'est ce qu'un camp » in *Moyens Sans Fins Notes Sur la Politique*. Payot et Rivages, Paris, 1995, p. 47-56.

BERNARDOT, Marc, « Les mutations de la figure du camp », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 42-55.

• Articles

BERNARDOT, Marc, « L'interné, un paria au XXe siècle », *Tumultes* 2003/2, p. 243-250.

GRYNBERG, Anne. 1939-1940 : l'internement en temps de guerre les politiques de la France et de la Grande-Bretagne. *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°54, avril-juin 1997. p. 24- 33.

MAILÄNDER, Elissa, « La violence des surveillantes des camps de concentration national-socialistes (1939-1945) : réflexions sur les dynamiques et logiques du pouvoir », *Online Encyclopedia of Mass Violence*, mis en ligne le 18 Juillet 2012.

III/. Références sur le contrôle et la perception des « nomades » en France avant la Seconde Guerre mondiale

• **Ouvrages généraux**

ASSÉO, Henriette, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Gallimard, Paris 1994, 160 p.

FILHOL, Emmanuel, *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala, 2013, 278p.

• **Ouvrages collectifs**

BERLIÈRE, Jean-Marc, FOURNIÉ, Pierre, eds., *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, Paris, Perrin, 2011, 335 p.

DUFOIX, Stéphane, BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, et WEIL, Patrick. *L'Étranger en questions du Moyen Age à l'an 2000*. Le Manuscrit, Paris, 2005, 528 p.

NOIRIEL Gérard (dir) *L'Identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Hachette, 1992, 271 p.

• **Chapitres d'ouvrage**

ABOUT, Ilsen, « Une fabrique visuelle de l'exclusion. Photographies des Tsiganes et figures du paria, entre 1880 et 1914 », in Catherine Coquio, Jean-Luc Poueyto, eds., "*Roms*", "*Tsiganes*", "*Nomades*" : *un malentendu européen*, Paris, Karthala, 2014, p. 431-444.

ABOUT, Ilsen, « Underclass Gypsies. An Historical Approach on Categorisation and Exclusion in France, in the Nineteenth and the Twentieth Centuries », in Michael STEWART, ed., *The Gypsy 'Menace'. Populism and the New Anti-Gypsy Politics*, London, Hurst, 2012, p. 95-114.

ASSÉO, Henriette, « La perception des Tsiganes en France et en Allemagne, 1870-1930 », in André GUESLIN, Dominique KALIFA, eds., *Les exclus en Europe, 1830-1930*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1999, p. 221-233.

ASSÉO, Henriette, « L'invention des "nomades" en Europe au XXe siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in Gérard Noiriel dir., *L'Identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, p. 161-180.

ASSÉO, Henriette, « La gendarmerie et l'identification des "nomades" (1870-1914) », in Jean-Noël LUC, ed., *Gendarmerie, État et Société au XIXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 301-311.

FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, SUTRE, Adèle, « Le contrôle des nomades », in Jean-Marc BERLIÈRE, Pierre FOURNIÉ, eds., *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, Paris, Perrin, 2011, p. 86-101.

ZALC, Claire, « Contrôler et surveiller le commerce migrant. Nomades, forains et ambulants à Paris (1912-1940) », in Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, Caroline DOUKI, Nicole DYONNET, Vincent MILLIOT, eds., *Police et migrants en France, 1667-1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 365-388.

• Articles

ABOUT, Ilsen, « De la libre circulation au contrôle permanent. Les autorités françaises face aux mobilités tsiganes transfrontalières, 1860-1930 », *Cultures & Conflits*, 76, 2010, p. 15-37.

ABOUT, Ilsen, « Identifier et exclure. Le fichage des Tsiganes en République dans l'entre-deux-guerres », *Différences*, 285, 2013, p. 18-21.

ABOUT, Ilsen, « Une nouvelle histoire des Tsiganes ? », *La Vie des idées*, mis en ligne le 13 juillet 2015.

ASSÉO, Henriette, « Pourquoi tant de haine ? L'intolérance administrative à l'égard des Tsiganes de la fin du XIX^{ème} siècle à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », *Diasporas Histories et sociétés*, 10, 2007, p. 50-67.

BERLIÈRE, Jean-Marc, « L'impossible pérennité de la police républicaine sous l'Occupation. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (n° 94) 2007, p. 183-198

BORDIGONI, Marc « Des Tsiganes et des ours dans Le Petit Journal, supplément illustré, 1895-1908 », *Études Tsiganes*, n°47, 2013, p. 54-71.

CLOCHARD, Olivier, GASTAUT, Yvan et SCHOR, Ralph, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales* vol. 20 2004, mise en ligne le 25 septembre 2008.

DELCLITTE, Christophe, « La catégorie "nomade" dans la loi de 1912 », *Hommes & migrations*, 188-189, 1995, p. 23-30.

DORNEL, Laurent, « Bohémiens, Tsiganes et nomades » : la construction d'une figure particulière de l'étranger au XIX^e siècle » *Études Tsiganes*. 47. 2011, p. 10-25.

GUICHON Isabelle « Bohémiens », « Gens sans aveu » : désigner les nomades (Seine et Oise, 1900-1940), *Circé*, numéro 4. mis en ligne le 13 janvier 2014.

HUBERT, Marie-Christine, « Les réglementations anti-tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation », *Revue d'histoire de la Shoah*, 167, 1999, p. 20-52.

MAURAN, Hervé, Un camp d'« Alsaciens-Lorrains romanichels » dans la Drôme (Crest, 1915-1919), *Études tsiganes*, 13, 1999, p. 90-118.

PIAZZA, Pierre, « Au cœur de la construction de l'État moderne. Socio-genèse du carnet anthropométrique des nomades », *Les Cahiers de la sécurité*, 48, 2002, p. 207-227.

IV/. Références sur l'internement et les persécutions des « nomades » pendant la Seconde Guerre mondiale

• Ouvrages généraux

FILHOL, Emmanuel, *La mémoire et l'oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, Centre de recherches tsiganes, L'Harmattan, 2004 126 p.

FOGG, Shannon L., *The Politics of Everyday Life in Vichy France: Foreigners, Undesirables, and Strangers*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 226 p.

GIRAUDIER, Vincent, *Les bastilles de Vichy. Répression politique et internement administratif*, Paris, Tallandier, 2009, 267 p.

LEWY, Guenter, *La persécution des Tsiganes par les nazis*, Paris, Belles Lettres, 2003, 474 p. (trad. Bernard Frumer).

PESCHANSKI, Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, 549 p.

PESCHANSKI, Denis, *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, Paris, CNRS Éditions, 1994, 176 p.

• Ouvrages collectifs

FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France. Un sort à part, 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009, 420 p.

COQUIO, Catherine, POUEYTO, Jean-Luc, *Roms, Tsiganes, Nomades, un malentendu européen*, Karthala, Paris 2014, 680 p.

• Ouvrages monographiques

LAHARIE, Claude, *Le camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*, J&D Editions, 1993, 397 p.

LIGNER, Isabelle, *Linac-Monthéry : un camp d'internement familial en région parisienne pour les Tsiganes et Gens du Voyage, du 27 novembre 1940 au 21 avril 1942*, Évry, Collectif pour la commémoration de l'internement des Tsiganes et Gens du Voyage au camp de Linac-Monthéry, 2011, 31 p.

SIGOT, Jacques, *Ces barbelés oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes et les autres : Montreuil-Bellay, 1940-1945*, Châteauneuf-les-Martigues, La Motte-d'Aigues, Éditions Wallada, Cheminements, 1994, 351 p.

VION, Pascal, *Le camp de Jargeau, Juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, Orléans, 1995, 132 p.

• Chapitre d'ouvrage

FOGG, Shannon L., « Assimilation and Persecution: An Overview of Attitudes Toward Gypsies in France », in Anton WEISS-WENDT, ed., *The Nazi Genocide of the Roma: Reassessment and Commemoration*, London, Berghahn Books, 2013, p. 27-43.

THIERRY, Laurent (2004). « La déportation des Tsiganes du Nord - Pas-de-Calais vers le KL Auschwitz, via le camp de Malines en Belgique », in Vv. AA., ed., *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, vol. 4, Paris, Tirésias, p. 360.

• Articles

DELALANDE, Nicolas, « Retirer la nationalité sous Vichy. Entretien avec Claire Zalc », *La Vie des idées*, mis en ligne le 19 avril 2016.

FILHOL, Emmanuel, « Des secours presque inexistants envers les Tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale », *Études tsiganes*, 41-42, 2010, p. 222-229.

FILHOL, Emmanuel, « L'internement et la déportation de Tsiganes français sous l'Occupation : Mérignac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945 », *Revue d'histoire de la Shoah*, 170, 2000, p. 136-182.

FILHOL, Emmanuel, « La loi de 1912 sur la circulation des "nomades" (Tsiganes) en France », *Revue européenne des migrations internationales*, 23:2, 2007, p. 135-158.

FOGG, Shannon L., « "They Are Undesirables": Local and National Responses to Gypsies during World War II », *French Historical Studies*, 31:2, 2008, p. 327-358.

HUBERT, Marie-Christine, « 1940-1946, l'internement des Tsiganes en France », *Hommes & migrations*, 1188-1189, 1995, p. 31-37.

HUBERT, Marie-Christine, « Les réglementations anti-tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation », *Revue d'histoire de la Shoah*, 167, 1999, p. 20-52.

LIÉGEOIS, Jean-Pierre, « Nomades, Tsiganes et pouvoirs publics en France au XXe siècle : du rejet à l'assimilation », *Études tsiganes*, 25:4, 1979, p. 1-12.

SIGOT, Jacques, « La longue marche vers l'internement des Tsiganes en France : pendant la seconde guerre mondiale », *Études tsiganes*, 13, 1999, p. 19-28.

SIGOT, Jacques (1995). « Camp allemand ou camp français ? », *Études tsiganes*, 6, p. 35-56.

• **Articles monographiques**

GUINLE LORINET, Sylvaine, « Le “camp” pour nomades de Lannemezan », *Revue de Comminges*, 4, 2005, p. 599-614.

HUBERT, Marie-Christine, « Le camp de Saint Maurice aux riches Hommes », *Études tsiganes*, 6, 1995, p. 197-210.

JOUAND, Emilie, « L'internement des nomades en Loire-Inférieure. Les camps de la Forge et de Choisel (novembre 1940-Mai 1942) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 115:1, 2008, p. 189-220.

PELTIER, Laurent, « Le camp de Nomades des Salines d'Arc et Senans : Juillet 1941 - Septembre 1943 », *Études tsiganes*, 13, 1999, p. 31-56.

ROSE, Romani, « Les Sinti et Roms au camp de concentration de Natzweiler-Struthof », *Les Chemins de la Mémoire*, 180, 2008, p. 2-4.

SIGOT, Jacques, « Des barbelés pour les Tsiganes de la Mayenne pendant la seconde guerre mondiale », *Oribus*, 22, 1986, p. 55-68.

• **Guide de sources**

Les Étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIXe-XXe siècle, Direction des Archives Nationales de France, Paris La Documentation Française. 1999-2005, 4 tomes.

• **Guides bibliographique et chronologique**

ABOUT Ilse & ABAKUNOVA Anna, *Bibliography on the Genocide and Persecution of Roma and Sinti*, International Holocaust Remembrance Alliance, 2015 280 p.

FONTAINE Thomas, « Chronologie : Répression et persécution en France occupée 1940-1944 », *Online Encyclopedia of Mass Violence*, mis en ligne le 7 décembre 2009.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1. Entretien Raymond Gurême réalisé le 11 novembre 2015

Est ce que vous pouvez vous présenter en quelques mots?

Je m'appelle Raymond Gurême. Je suis né à Meigneux, à 25 km de Paris. Ma mère est né à 25 km aussi, en Seine-et-Marne. J'ai des parents français, mon père a fait la guerre de 14-18. Il tenait un cirque et un cinéma ambulancier jusque dans les années 40, puis on a été arrêté et mis dans les camps. Nous allions dans toute la France, en Belgique, en Suisse, de village en village. C'était une routine si vous voulez. Et ça, toute l'année. Même en hiver, on louait alors des granges pour projeter des films.

Comment vous vous déplaçiez à cette époque ?

Avec la caravane, et d'autres familles. De temps en temps, des associés nous accompagnaient. On avait deux camions, une remorque avec une lumière pour le chapiteau et les animaux.

Et vous, vous faisiez quoi ?

J'ai commencé à rentrer sur la piste à deux ans, je faisais clown, acrobate, trompettiste. Mon père nous apprenait le métier à moi et mes frères. Je faisais quelques galipettes, deux trois grimaces et des sauts périlleux avec des chaises. De père en fils en fait. Mon père a toujours été d'une famille d'acrobates. Ma mère venait d'une famille de vanniers.

Comment étiez-vous accueilli dans les communes traversées dans les années 30 ? Et est ce que vous avez ressenti une évolution dans le regard des gens sur les Voyageurs.

Vous savez, c'était pas la même mentalité que maintenant. On était mieux accueilli. Les gens étaient heureux de voir un cirque arriver. Il y avait pas la télé, toutes ces choses là. On ne s'attendait pas du tout à ce qui allait nous arriver pendant la guerre. On nous laissait rouler. Quand la guerre est déclarée, en septembre.

Vous aviez un carnet ?

Oui, mon père avait le carnet forain. Pour l'avoir, il fallait aller à la Chambre des métiers, un truc comme ça. Le carnet anthropométrique, c'était pour les gens qui n'avaient pas de métier, pas de domicile. Voilà. Je n'avais pas de carnet moi, c'était à 14 ans qu'on l'avait. Mais sur le carnet forain, il y avait le nom de mes frères et sœurs, comme un livret de famille quoi.

Quand est-ce que vous avez été arrêté ?

Le 6 octobre 1940, à Darnétal. On était la-bas pour faire du ciné encore. La mobilisation s'est déclarée au mois de septembre 1939. Mon père a dit « bon, on arrête le voyage ». il était inquiet parce que déjà en 1912, comme il était à l'armée lui, qu'il était soldat, ils avaient ramassé sa

famille dans les camps. En 1912 ! D'après ce que mon père nous disait en tout cas. On a été arrêté à Petit Couronne, à côté quoi, à quelques kilomètres de Darnétal.

Est-ce que vous pouvez raconter les circonstances de votre arrestation et de votre transfert à Brétigny ?

C'était après l'Exode, les gens essayaient de rentrer chez eux, en octobre 40. Tout le monde était parti pour éviter les Allemands. Mais après, quand les Allemands ont envahi la France, ça a été vite hein, les gens ont essayé de remonter chez eux. Et mon père avait trouvé du travail à Petit Couronne et monté un chapiteau parce qu'il avait travaillé aux hauts fourneaux à Petit Couronne. Et puis une nuit, les Anglo-Américains ont bombardé et il y avait plus de travail quoi. Pour la guerre, il a arrêté son métier de circassien. Il a monté le chapiteau pour que les gens puissent venir se rassembler ; il y avait des femmes et des hommes et des enfants. Tous les jeunes étaient sur le front, ou prisonniers. Mon père leur a dit de venir pour passer le temps et leur a passé un film, c'était « Sur la troïka, sur la piste blanche ». C'était le dernier film. On s'est couché à deux heures du matin parce qu'il fallait rembobiner les bobines. Comme d'habitude en fait.

Le lendemain, à 6h du matin, les gendarmes ont frappé à la porte : « démontez votre chapiteau, remballer vos affaires et vous allez nous suivre ». Mon père avait confiance, c'était des gendarmes français. Des gendarmes d'en haut. On est alors allé à Darnétal. On est resté un mois à Darnétal. On était dans une usine désaffectée, entourée de murs, pas de barbelés.. Il y avait un portail et des gardiens. Jour et nuit. On couchait dans nos caravanes et on se faisait à manger. On avait encore toutes nos affaires à ce moment-là. On avait l'interdiction de se déplacer. Le matin seulement, les femmes allaient faire des courses, escortées par des gendarmes. Quant à nous, on avait plus le droit de sortir, même les enfants, ils avaient plus le droit d'aller dehors. On est resté là presque deux mois, du 4 octobre au 27 novembre, à Darnétal.

Le 27 au matin, les gendarmes sont venus à 6h, ils nous ont dit « préparez un peu de linge et puis on vous emmène, vous avez une heure ». On avait pas le droit à la vaisselle donc on a pris juste un peu de linge. On ne savait pas du tout où on allait. Mon père leur a demandé : « pour aller où ? » et ils ont répondu « vous verrez bien, c'est un ordre », c'est tout ce qu'il disait, « nous on écoute les ordres et voilà ». J'avais 15 ans à ce moment et ça fait drôle. De toujours être libre et puis tout d'un coup d'être enfermé. Déjà à 15 ans, on comprend ce qu'il se passe.

Les camions sont arrivés et nous ont emmené à la gare de Sotteville, vers Rouen. Et sur le quai, il y avait trois wagons à bestiaux, en bois et fermés. Ils nous ont fait monter dedans, ils ont fermés les portes et puis on a roulé toute la journée. On est arrivé ici à Brétigny, il devait être dans les 9h du soir. Trois wagons pour deux cent personnes. Sans boire, sans manger. Même les bébés, sans lait, sans rien. Toute la journée, nous sommes restés debout. Des gens étaient fatigués, d'autres pleuraient, les femmes et les enfants surtout. Il y avait presque autant d'enfants que de grandes personnes. Moi, j'étais considéré comme « un grand » on va dire. Quand on est arrivé là-haut, le 27, on s'est révoltés parce qu'ils tapaient sur les vieillards et les enfants à coup de crosse pour les faire marcher plus vite sur le chemin de la gare vers l'autodrome. Les vieux avaient les jambes engourdis, c'est vrai. De la gare de Brétigny, ils nous ont fait traverser à travers champs, à travers bois. Le transfert était long, on savait pas où on allait et c'est ça le pire. Ils nous emmènent où ?

Qui vous a acheminé vers l'autodrome à votre arrivée à Brétigny, le 27 novembre ?

On était encadré par la gendarmerie et la police. Toujours ensemble. Environ une centaine de personnes. C'était la gendarmerie de Montlhéry et le commissariat d'Arpajon qui nous gardaient. Les gendarmes marchaient avec la police quoi. Le 27 au soir, on couchait à l'autodrome.

Quelles ont été vos premières impressions quand vous êtes arrivés à l'autodrome ?

La première impression c'était qu'on était entouré de barbelés et qu'il y avait des baraques, pas de feux, pas de lumières, rien. Avant, c'était l'armée qui était là. C'était un genre de caserne pour l'armée, pour une compagnie motorisée. Ils sont partis sur le front, je sais pas où. Donc on dormait dans leurs baraquements. On était mélangé dans les baraquements, certaines familles restaient ensemble. Les Hongrois avaient leurs baraques mais on se mêlait entre nous. Comme nous, il y avait la famille Delage, Toupin, l'Espagnole Cortès. On avait pris une baraque pour nous, une baraque française, où on parlait français. Il y avait plusieurs nationalités à l'intérieur du camp, des Hongrois, des Russes, une Espagnole, Cortès.

Oui, Anita Cortès. D'ailleurs, comment s'est-elle retrouvée internée à Linas-Montlhéry ?

Et bien, elle était avec nous à Darnétal. Son homme était prisonnier, elle est restée avec ses trois enfants. Elle a été arrêtée avec nous dans la rafle de Normandie. Elle a donc atterri avec nous ici. On était deux cents en tout.

Vous êtes arrivés en plein hiver à l'autodrome, comment s'est déroulé votre installation ?

Il faisait pas chaud. Les hivers, c'est pas comme maintenant. Moi j'ai vu dans la baraque où on était, sans feu, il faisait -25, vous mettiez de l'eau, ça devenait un bloc de glace. C'était un hiver très rigoureux. La nuit, il fallait se lever parce qu'on commençait à être ankylosé. Si on marchait pas... On avait qu'une couverture !.

Quel était votre quotidien dans le camp ?

Tous les jours étaient pareils. Le matin, à 7h, c'était l'appel. Il fallait qu'on soit présent. Les gendarmes ne venaient pas nous réveiller. On se mettait en ligne et il vérifiait un tel, un tel, un tel pour voir s'il y en avait pas un qui s'était sauvé la nuit. Pour voir s'il y avait pas eu d'évasions. Après l'appel, c'était le café, il faisait griller de l'orge pour faire du café quoi. Et le morceau de pain pour la journée. À peine 200g de pain. Pour chaque personne. C'était le même régime pour tout le monde, enfants et adultes. On avait des tickets pour le pain, pour le sucre.

Comment vous vous les procuriez ces tickets ?

C'est le directeur du camp qui allait chercher les tickets à la mairie. La mairie savait combien on était. Ensuite, à midi, on avait de la soupe. Enfin de la soupe... il faut le dire vite. C'était de l'eau chaude avec deux trois bouts de légumes dedans. De temps en temps, on y trouvait des chenilles ou des asticots [rires]. L'alimentation était la même en été qu'en hiver, aucune différence. Après la soupe, il fallait attendre l'appel du soir, il fallait se remettre en ligne avant de fermer le camp et que les gendarmes s'en aillent pour la nuit.

Malgré cette surveillance des gendarmes, est-ce que vous aviez ressenti des moments de liberté dans le camp ?

Non, non. Même un petit gosse qui était haut comme ça qui s'approchait des grillages, ils le repoussaient à coup de crosse.

Même la nuit ?

Ah non, la nuit, les gendarmes ne rentraient pas dans le camp. Mais ils avaient des projecteurs au sommet des miradors et ils voyaient tout ce qu'il se passait dans le camp. C'est comme si ils y étaient. Ils nous guettaient.

Est ce que le soir, vous pouviez vous retrouver en famille ?

Dans les baraques oui. On discutait beaucoup mais je ne me souviens plus de quoi. En revanche, on avait le droit de chanter. Ils nous avaient laissé prendre nos instruments. Violons, guitares, nous on avait nos trompettes, mon père avait son trombone. Des fois, on faisait un petit orchestre. Les gendarmes ne disaient rien, ils nous laissaient, ils écoutaient, ça leur passait le temps aussi à eux. Parce que c'était monotone là-haut, au milieu des bois comme ça.

Est ce que vous travaillez dans le camp ?

Non, il y avait juste 7,8 personnes qui travaillaient. C'était pour aller dans la forêt pour couper du bois pour les Allemands qui habitaient dans un château, un peu plus loin. À Saint-Eutrope. Ils avaient demandé au directeur du camp d'avoir des hommes pour couper du bois.

Est ce que vous connaissiez les Allemands qui vivaient dans ce château ?

C'était des gradés qui avaient réquisitionné le château pour s'y installer. Il y en avait plein. Ils faisaient même des « machins » [figures] sur l'autodrome avec leurs motos. Ils faisaient le tour pour s'amuser. Tous les jours. Ils étaient sur la piste et nous, juste à côté.

Est ce que vous pouvez dessiner le plan du camp selon vos souvenirs ?

Attendez, je dois l'avoir le plan, il doit être là. Parce que moi, dessiner... Voilà le camp était ici et l'autodrome était là. On était en dehors de l'autodrome. Voilà. Nous, on était là.

Quelles étaient vos relations avec les gendarmes ? Est ce que vous pouviez leur parler ?

Ah ça non, non. Ils voulaient pas causer avec nous. Quand on discutait, c'était pour nous insulter alors bon.

Il n'y avait aucun gendarme bienveillant ?

Ils avaient des ordres. Ils suivaient les ordres. Mais y'en a qui étaient malheureux mais ils osaient pas le dire.

Même l'officier de paix, Émile Poulain ?

Lui, oui. Mais les autres....

Hormis les gendarmes, est ce qu'il y avait des personnes extérieures avec lesquelles vous aviez des relations ?

Il y a seulement eu une infirmière qui venait de Paris. Elle venait tous les deux jours. Elle venait quand elle avait des tubes d'aspirine. Elle avait sa propre baraque où c'était marqué

« infirmerie ». Bon, il y avait personne dedans puisqu'elle venait de Paris, elle n'y habitait pas. Alors ceux qui avaient mal aux dents ou ci ou ça, ils allaient la voir et elle leur donnait de l'aspirine. Elle est venue pendant peut-être deux mois et puis elle a arrêté de venir. Elle a dit « *c'est pas la peine que je me dérange, j'ai pas de médicaments, j'ai rien* ». Elle ne rentrait pas dans le camp, sa baraque était située à l'extérieur du camp, près de celles des gendarmes. Les internés qui voulaient la voir étaient appelés, les gendarmes prenaient les noms et ils pouvaient sortir pour aller la voir quoi. Mais elle ne rentrait pas dans le camp, elle n'avait pas le droit.

Est-ce qu'il y a eu d'autres visites ?

Si, il y a eu le curé de Linas. Il venait pour faire la messe dans le camp, tout ça. C'était seulement le dimanche. Au départ, c'était accepté. ça a duré trois, quatre dimanches et puis après, plus de curé, plus rien.

Quelles étaient les relations entre les familles ?

Tout le monde s'accordait. Il n'y a jamais eu d'histoires. On s'est habitué à cette situation ensemble. On se connaissait comme des compagnons de fortune. On se saluait mutuellement.

Quelles langues parlait-on dans le camp ?

Le romanès. C'est un mélange de tout [rires]. Les seuls que l'on ne comprenait pas, c'était les Hongrois.

Quelles étaient les conditions matérielles ?

Il n'y avait rien. Même pas l'eau courante. Avant, quand il y avait les soldats, l'eau venait dans le camp. Mais ensuite, ils ont mis l'eau dehors, à l'extérieur des barbelés. Il fallait faire la queue pour avoir une gamelle d'eau. On avait droit à une gamelle d'eau par jour.

Que se passait-il si vous enfreigniez le règlement ?

Et ben c'était le cachot. Un mois de cachot avec un bout de pain et un peu d'eau. On insultait un gardien et hop, c'était parti.

Qu'est ce que vous entendiez à l'intérieur du camp ? Des cloches, des sifflets ?

Personne avait le droit de monter là-haut. Les gendarmes empêchaient les voitures de passer. Ils laissaient passer certaines voitures qui se rendaient à l'hôtel-restaurant, pas très loin du camp. On le voyait l'hôtel. On voyait même les gens qui sortaient après avoir bien mangé. Ils nous voyaient aussi. Le portail était là. Ils savaient qu'on était là. Mais personne ne venait nous voir. Ils avaient pas le droit. C'était interdit. Seulement des gendarmes.

Comment les enfants étaient-ils pris en charge ?

Au début, il n'y avait rien. Mon frère a fait le maître d'école. L'école était dans la cour. L'infirmière ramenait des crayons quand elle venait. Pour apprendre à écrire quoi.

Est ce que vous étiez informé de ce qu'il se passait à l'extérieur du camp, du déroulement de la guerre en Europe ?

Non, on savait rien. On avait pas le droit aux journaux vous savez. Mais on avait le droit de recevoir des lettres. C'était censuré de temps en temps. La lettre, si on parlait trop, ils la foutaient au panier et on recevait pas la lettre. En revanche on pouvait écrire au préfet. Mon frère en a écrit une. Regardez. (Lettre de plainte de tous les hommes au préfet). Le préfet (Maurice Chevalier) n'a jamais répondu. Il répondait jamais.

Quand est ce que vous vous êtes évadé ?

On est resté un an, mon frère et moi. On en a eu marre. On avait prévenu notre famille qui était d'accord : « si vous réussissez tant mieux pour vous ». Rester avec ma famille n'aurait pas servi à grand-chose. Il fallait que je m'échappe.

Que s'est-il passé dans la nuit du 31 décembre 1940 au 1^{er} janvier 1941 ?

Les soldats allemands qui habitaient au château étaient allés boire au pays, à Linas. Et quand ils sont revenus, pendant la nuit, ils avaient beaucoup bu et ont tiré des coups de revolver. Nous, on était dans les baraques à ce moment-là. Ils ne sont pas rentrés dans le camp mais en passant près du camp, ils ont tiré dans notre direction. ça nous a fait drôle d'entendre ça parce que il y en a plusieurs qui on tiré, *bam, bam bam bam*. On s'est dit, ça y'est, on va au casse-pipe ! Tout le monde s'est levé dans les baraquements mais on est pas sorti. Ensuite les voitures ont continué leur chemin et sont partis au château. Il n'y a pas eu de blessé, rien. On n'a pas su s'ils avaient été punis par la suite. Mais avant, on n'avait jamais vu un Allemand, même pas pour voir ce qu'il se passait. Ils restaient loin de nous ceux-là.

Qu'est ce que vous entendiez au sein du camp ?

On entendait que nous entre nous, des nouvelles ont en avait pas. L'officier de paix, il venait, il disait « *bon ben, ça va pas tarder longtemps. La guerre va bientôt finir* ». Ils nous disaient quelques mots et voilà. Il était gentil lui et puis, il venait de passer dans la Résistance.

Et le chef du camp, Louis Meynier, comment était-il ?

Non c'était Bertaux. Nous, quand on est arrivé, c'était Bertaux, hein, ça a toujours été Bertaux.

Est-ce que vous pouvez le décrire ?

Bertaux, c'est un homme ça... hum, c'est même pas un homme, c'est... une crapule. C'est lui qui nous en a fait le plus baver parce que... il aurait pas fait du marché noir avec nos cartes d'alimentation, on aurait eu à manger. Parce que lui et, comme c'est lui qu'allait chercher les cartes d'alimentation, il les gardait chez lui, dans le bureau, et au lieu d'acheter de la nourriture, comme il avait des clients au restaurant, il se servait de nos tickets pour faire des petits plats à ces messieurs qui venaient quoi. Et nous, comme il y avait plus rien et que les tickets s'en allaient, il pouvait pas racheter de la nourriture pour nous la donner ; il y avait plus de tickets. Ça fait qu'il était d'accord avec les fermiers, pas les fermiers, les maraichers. Alors les maraichers, ils montaient à Paris aux

Halles, et tous les invendus lui il les rachetait. C'étaient des fruits et des légumes pas pourris mais presque quoi. C'est pour cela qu'il y avait des chenilles, des asticots, comme il faisait à la soupe. Il était là pendant toute la durée du camp. Bon après quand la guerre est finie, qu'il y a eu l'amnistie, la capitulation des Allemands... comme il était de Linas depuis là haut, il est passé maire, il est resté neuf ans maire à Linas, hein. Après tout ce qu'il nous a fait. Il a gardé nos bijoux, il a gardé l'argent des pauvres malheureux. On a jamais revu nos bijoux qu'on avait mis au bureau. On a jamais rien vu du tout. On pouvait rien dire. Il nous a volé nos sous mais on ne savait pas. On croyait qu'on allait sortir et qu'il allait redonner les bijoux et les sous. Mon père il m'avait demandé d'aller chercher des sous pour un timbre au bureau. On m'a dit « non, il y a plus de sous, ils sont partis dans un coffre à Versailles ». Mais c'était pas vrai. Sa femme a été inculpée aussi pour le marché noir des cartes, avec le cuisinier. Il y a eu une enquête. Mais il y a sûrement pas eu de suite parce que nous on avait pas le droit d'assister, ils étaient là devant nous dans leur coin quoi.

Est-ce que vous avez ressenti un changement au sein du camp lorsque Émile Poulain est devenu directeur ?

Si c'était mieux. Parce que Poulain... on s'est plaint des gendarmes qui tapaient sur les gosses à coup de crosse. Il a dit « ceux qui font ça, vous me les signalez ». ça fait que les gendarmes ou les policiers qui tapaient, on lui disait le nom et le lendemain on le voyait plus.

Et comment vous le préveniez ?

Ah bah, lui il rentrait dans le camp. Il guettait les baraques, les lits, hein. Lui il rentrait. Mais tout seul. Il ouvrait le portail, il rentrait pour parler avec nous quoi.

Il était bien vu par l'ensemble des internés ?

Ah oui. Mais il était mal vu par les gardiens [rires].

Il a été remplacé ?

Je crois pas non. Mais enfin moi je me suis évadé. Je sais plus après. Je crois qu'il est resté jusqu'à la fin mais je peux pas en dire plus.

Vous le connaissiez personnellement Émile Poulain ?

Ah oui. Il m'appelait Raymond. Une fois il m'avait dit : « Raymond, si un jour t'as besoin de quelque chose, je serai présent ». Alors quand je me suis évadé d'Allemagne, je suis allé le trouver et c'est lui qui m'a fait rentrer dans la Résistance. Moi je savais pas que c'était un résistant. Personne le savait. Avec les collabos tout ça, il fallait se méfier.

Comment ça se passait dans le camp quand il y avait des décès ou des naissances ?

Dans le camp de Montlhéry, il y a eu 8 naissances. Sur ces 8 naissances, il y a eu 6 bébés morts. Morts de faim quoi. Les mères ne mangeaient pas, n'avaient pas de lait. Et puis eux, ils donnaient, peut-être ça [il fait un geste de la main], pour un gosse dans la journée. Les deux rescapés ont été pris pour aller à Auschwitz. Ils ont été pris dans le Nord quand ils ont été libérés et puis hop, il y a eu une rafle en Belgique et ils ont été brûlés. Nan ils n'ont pas fait de déportation, les Français. Ils les passaient en Belgique et la Belgique les expédiait à Auschwitz. Mais c'est bien eux aussi les Français qui les arrêtaient les malheureux hein.

Et il y a eu d'autres morts dans le camp ?

Ah oui, des vieux, ouais, beaucoup de vieux.

C'était fréquent ?

Surtout l'hiver, l'été pas trop. Mais l'hiver, des fois deux trois jours d'affilée, on entendait hurler. On disait « tiens encore un qui a fini de souffrir ». on savait que c'était un mort. Alors, ils chantaient et pleuraient en même temps ?

Et le corps ?

Il restait dans la baraque. Toute la journée des fois. Et puis les gendarmes venaient, ils chargeaient et hop. Ils avaient un camion, ils le foutaient dedans. Rien d'autre. Ah si, ils disaient à la famille « voilà un reçu de décès, un certificat ». Et après ils emmenaient le corps mais on savait pas où. Une fille de vingt ans est morte. On l'a signalé au gardien l'après-midi. Ils ont dit qu'ils feraient le nécessaire mais ils ont rien fait du tout. Elle est morte dans la nuit, elle avait vingt ans.

Est-ce qu'il y a eu des maladies dans le camp ?

Oui, la gale.

Et comment ça s'est passé ?

Ils nous ont amené un espèce de liquide avec du soufre. Il fallait se frotter avec.

Est-ce qu'il y avait des différences vestimentaires entre les familles dans le camp ?

Certains avaient des grandes robes, des grands corsets en soie, des foulards sur la tête. C'était les Hongrois qui étaient comme ça. Sinon tout le monde était de la même famille.

Connaissez-vous le futur de certains internés, après la guerre ?

J'en ai revu sur le voyage. Les Demestre. Après la guerre quoi. C'est une amitié qui s'est créée dans le camp, entre nous.

Est ce qu'il existait une sexualité à l'intérieur du camp ?

Non, là-dessus non.

Pour revenir à votre évasion, pourquoi vous vous êtes échappé ?

On s'est échappé avec mon frère parce qu'on en avait marre de souffrir. Comme on avait un cousin qui était sédentaire à Dammartin-en-Goële, on a été chez lui. On est resté un bon moment chez lui mais comme on s'est sauvé, on a laissé nos cartes d'alimentation au bureau. Et puis le maire du pays a dit à mon cousin « on va écrire là où ils sont nés pour qu'ils aient des actes de naissance. Il a écrit, on a attendu et... toujours pareil ; le matin à 6h. Toc toc toc, gendarmerie [rires].

Vous avez été dénoncé.

Oui. Au lieu d'envoyer les actes de naissance, le maire a prévenu la police quoi et ils sont venus nous chercher.

Comment s'est passé votre retour dans le camp ?

Beaucoup se sont mis à pleurer quand ils ont vu qu'on avait été repris. Sans ça, les policiers tout ça, ils étaient contents eux. De toute façon beaucoup de gens pleuraient. Tous les jours. Mais ils se cachaient. Une femme qui était là, elle était en train de pleurer, elle se cachait pour pleurer. Oh mais c'est triste hein...

Comment étaient les enfants dans le camp ? J'ai vu dans les archives qu'il y en avait beaucoup.

Ouais ouais, il y avait presque plus d'enfants que d'adultes. Eux, bon, c'est la misère mais ils y pensaient pas du moment qu'ils étaient avec leurs parents, leurs frères et sœurs. Je protégeais souvent mes frères et sœurs. Je suis le troisième. Mon frère et ma sœur étaient plus grands que moi. Je m'occupai des plus petits. Regardez la photo, je suis le troisième là, et il y en a derrière ! [rires]. C'était avant la guerre ça, j'avais 13 ans. Henriette, René, moi, ma sœur Poupée, Marie-Rose, Germaine, Camille, Solange et Suzanne. Et Hubert, mon père, est là.

Pourquoi vous n'aviez pas le même nom que votre père ? Il s'appelait Hubert Leroux dans les registres nominatifs.

C'est à dire que mon père a été marié. Il a divorcé après la guerre. La première. C'est pas lui, c'était elle qui voulait. Et comme mon père n'a jamais voulu divorcer, ça fait qu'il a pas pu me reconnaître. Sinon je devrais m'appeler Leroux. Par rapport à la loi, j'étais père inconnu. Inconnu... Mais il est pas inconnu, il est là ! (il montre la photo).

Existait-il un réseau de solidarité dans le camp ? Une vie sociale plutôt ?

Ah bah oui ! Des fois, ils disaient « on va jouer cet après-midi » et tout le monde prenait son instrument et puis hop. Tout ceux qui savaient jouer de la musique venaient et ça faisait un orchestre quoi. Trompettes, trombones, violons, guitares... Je faisais de la trompette. On était 10, 15 personnes. Des adultes surtout mais il y avait même des petits gosses. Ils y en a qui jouaient drôlement doués.

Quelle éducation dans le camp ? Et est ce que les internés savaient lire ou écrire ?

Non, personne. Mon frère avait fait une classe. Ils apprennent vite ! J'y allais pas moi parce que j'étais sauvé à ce moment là !

Mais alors qui écrivait les lettres de plaintes au préfet ou à la Kommandantur si personne savait écrire ?

C'est mon frère qui a écrit pour eux. Toutes les lettres émises, c'est mon frère qui les a écrites. Mon frère demandait à qui voulait écrire et on lui racontait ce qu'il se passait dans le camp et puis çà et puis çà et voilà. Et lui il reformulait ça bien.

Est-ce que vous pouvez décrire le déroulement d'une journée type? Qu'est ce que vous faisiez pendant la journée ?

On tournait en rond, on discutait avec les autres gosses. On parlait du camp, des machins. Parce que les Delage avaient des enfants du même âge que nous. Alors c'étaient des copains quoi, on jouait ensemble.

Est ce que vous pouvez décrire les différentes professions des familles ?

Il y avait que nous comme circassiens. Mais le père Delage était un rémouleur. Le père Toupin, c'était un vannier. Anita, je me souviens plus. Et le reste, je sais pas.

Est ce que vous étiez avec des gens très différents de vous ? Ou est ce que vous ressentiez une certaine conscience de former un groupe social?

Euh... ils étaient pareils que nous. On cherchait pas à comprendre pourquoi un tel était interné. Il y avaient plusieurs familles belges.

Est ce qu'on pouvait mener à bien des achats, des projets d'achat, à l'extérieur du camp ?

Oui. Mes parents sont sortis parce qu'ils avaient trouvé une maison à louer. Pas ici, à Montreuil-Bellay. Au bout de trois ans et quatre camps. De Darnétal vers Montlhéry. Montlhéry, Mulsanne. Et Mulsanne, Montreuil-Bellay. Ils ont été libérés en début 1944.

Les nomades ont été libérés en 1946...

Jargeau et Montreuil-Bellay ont été les derniers camps à fermer. Il faut aller voir là-bas. Le camp de Mulsanne a pas duré longtemps. C'était un camp de rassemblement pour aller à Montreuil-Bellay. Mais j'y suis allé, il y a plus rien à Mulsanne, ils ont monté un château d'eau à la place du camp.

Et là qu'est ce qui reste à Montlhéry ?

Rien ! Juste la plaque que j'ai fait faire. Mais même, vous parler aux gens, « il n'y a jamais eu de camp à Linas-Montlhéry ». Ils ne veulent pas le dire ou ils ne veulent pas le faire savoir mais tout le monde le sait maintenant.

Mais à l'époque, comment les habitants ne pouvaient ne pas savoir ?

Parce que bon, c'était caché. Comme personne n'avait le droit de monter là-haut, ils ignoraient ce qu'il s'y passait. Ceux qui venaient, c'étaient seulement des parisiens, ceux qui venaient pour voir des courses ou pour aller au restaurant de Bertaux. C'étaient pas les gens de Linas ! [rires]. ça marchait bien les courses. Il y avaient même des courses de vélo. On entendait aussi le bruit des voitures.

Mais personne ne vous voyait ? Personne ne pouvait voir le camp ?

Non parce qu'elle était comme ça la piste. Et nous, on était là. Ce qui fait qu'on les voyait même pas tourner. On entendait seulement le bruit des moteurs. C'est tout.

Est ce que vous pouvez raconter votre deuxième évasion ?

Ma première évasion, c'était au mois de juin [1941] avec mon frère. La deuxième évasion, c'était le 5 octobre. J'étais au mitard, au cachot. C'est arrivé parce qu'il y avait un petit gitan, un petit gosse quoi, qui passait entre les gens pour avoir plus à manger, il est passé deux fois. Et puis les gens poussaient, ils voulaient pas qu'il se mette devant eux pour pas perdre leur gamelle. Les trois-quart avaient même plus le goût de vivre, démoralisés. C'était une louche par personne : des bouts de légumes et des asticots. Je l'ai appelé et je l'ai mis devant moi mais ça a duré un moment comme ça. Et puis, le gardien l'a vu et lui a dit « Qu'est ce que tu fais là toi ? ». Le gamin, il comprend pas, c'était un petit gosse. Alors je dis : « si il est là, c'est qu'il a faim, il veut un peu de rabiote ». Alors là, le gardien lui met un coup de louche sur la tête. Le gamin, assommé, tombe par terre. Moi j'étais à côté et je mets un coup de poing dans la gueule du gardien. Tous les flics sont venus d'un coup et ils ont matraqué tout le monde. Ils m'ont sauté dessus et mis les menottes. C'était la règle quoi ; un mois de cachot. Ils m'ont enfermé au mitard. C'était une petite baraque, en bois, et puis pas de fenêtres, rien, dans le noir. Ils ouvraient la porte tous les trois jours pour donner un peu d'eau et puis un bout de pain. C'était le noir complet.

À quoi pensiez vous dans ces moments là ?

Je dois vous dire, souvent je me suis mis à pleurer, je sais pas, c'est automatique, les larmes viennent toutes seules. On se met à pleurer on sait même pas pourquoi. Comme à Montreuil-Bellay, le mitard était sous terre. Enterré vivant. C'est tout ce qu'il reste du camp. À Linas, c'était une baraque. Au bout des baraques de gardiens, il y avait le mitard et puis l'infirmerie. Il était là. Y'a plus rien maintenant. Même pas un bout de ciment. Ils ont tout enlevé. Tout de suite après la guerre. Ils voulaient pas que ça se sache. Après nous, c'est des prisonniers allemands qu'ils ont mis dedans. Ils avaient pas encore démonté les baraques à ce moment-là. Ils ont tout enlevé après. C'est propre maintenant [rires]. Il y avait des miradors à chaque coin. ça faisait comme un pigeonnier. Il y en avait un là-haut qui balayait le camp à coup de projecteur. ça durait pas toute la nuit, il y avait une relève toutes les deux heures, comme à l'armée. Il fallait attendre que le projecteur passe pour s'échapper. Alors moi, quand je me suis échappé, c'était au mitard, il y avait une porte en bois. Comme j'avais les menottes, j'ai passé les menottes le long des clous qui étaient fixés au plancher, j'ai gratté. Il me restait un peu d'eau et j'ai tiré sur les menottes. Je me suis arraché de la viande, regardez, j'ai encore les traces sur les deux mains. Je suis sorti, et au coin de l'hôtel-restaurant, il y avait un gros arbre, je suis monté dedans et je me suis caché dedans. J'ai passé la nuit dans l'arbre et je suis parti au petit jour. Je suis alors retourné à Darnétal récupérer des affaires et ensuite direction la Bretagne pour travailler dans les fermes. Ils embauchaient pas dans les usines. Et encore dans les fermes c'était dur parce que j'étais sur la route, tout seul, j'ai dit que j'avais perdu mes parents dans un bombardement. Je voulais pas dire qu'ils étaient dans les camps. Je restais une semaine, un mois. Avec ça, j'avais un peu de sous et au marché noir, on trouvait ce qu'on voulait. Quand j'avais un peu de sous, j'allais à Montreuil-Bellay, et par dessus le grillage, je jetais la nourriture pour ma famille. Je disais à ma sœur « tel jour, telle heure ». et elle attendait près du grillage.

Et un beau jour, je suis arrivé, je jette la nourriture, tout ça. Et puis ma sœur Poupée me dit « attention Raymond, il te vise ». En me retournant, j'ai chopé le canon du fusil, je lui ai mis 7 coups sur la tête. J'ai cassé le fusil sur la ligne du chemin de fer et je me suis sauvé. C'était lui ou moi. Alors bon, faut mieux faire le boucher que le veau.

Vous racontez dans votre livre que vous en avez noyé un autre...

Ouais, ils ont pris ça pour un accident. Je trainais autour du camp, un garde a cru que je m'étais évadé. Alors on s'est battu, on est tombé dans la rivière. J'ai eu le bonheur que c'était lui qui avait la tête en dessous de l'eau. Et j'ai attendu qu'il... après je me suis sauvé.

Ça vous a fait quelque chose de tuer quelqu'un ?

Ah ça fait rien du tout. Comme on disait, c'est des soldats. C'est comme vous, on vous envoie pour être soldat, il faut se battre. Dans la Résistance, on faisait la chasse aux officiers allemands. Certains levaient les mains en disant qu'ils avaient des enfants. Mais on tue pas un père de famille. On lui prenait son uniforme et ses armes et on le laissait partir. On faisait surtout la chasse à la Milice et à la LVF. Ça c'est des saloperies. Il y avait pas de pitié pour la « police à Darlan ».

Comment vous voyez Pétain à cette période là ?

Bon, Pétain, Pétain... Moi, Pétain, je le vois comme... Il a fait pour le mieux. Il a été exilé mais il aurait pas dû l'être. C'était déjà un vieil homme. Il a sauvé quelques vies. En faisant ce qu'il a fait, il y a eu des dégâts de moins. Enfin moi je sais pas...

Quand il a reçu les pleins pouvoirs, ça vous a inquiété?

On s'en occupait pas nous ! La politique on savait même pas ce que c'était. Bon Pétain, il l'ont exilé comme Barbie et les grands criminels de guerre. Ils ont attendu qu'ils soient presque morts pour les capturer. Nan mais oh ! Au plateau des Glières, c'est la Milice qui est allé capturer ces pauvres malheureux là-haut. Ils en ont tué, les miliciens.

Pour vous, les gendarmes du camp, c'était comme des miliciens ?

Pareil. Exactement pareil... Moi j'en ai reconnu un, quand on a été libéré, après la guerre, en 1952. Je travaillais chez un maraicher, à Montlhéry. Ils sont passés le matin, pour le contrôle parce que le patron m'avait donné un bout de terrain pour mettre ma caravane dessus parce que je travaillais pour lui. Et là, le gendarme, il me dit : « Gurême, Gurême... ça me dit quelque chose ». « Ouais ça peut te dire quelque chose ; c'est ta gueule de con qui nous gardait dans les camps ». Ils m'ont emmené à la gendarmerie. À Corbeil pour rébellion et outrage. C'est pas allé plus loin.

À partir de quel moment vous avez ressenti le besoin d'exprimer votre histoire ?

Depuis 1983.

Pourquoi 1983 ?

Je suis tombé sur François Lacroix, et il m'a dit qu'on pourrait faire quelque chose. On a parlé comme ça. On a essayé, ça a échoué. Et puis, j'ai rencontré Marie-Christine Hubert, l'historienne et puis, il y a eu la journaliste, Isabelle Ligner. Et hop

Après la guerre, vous ne parliez pas de l'internement ? En famille ?

Non, mes enfants, ils savaient même pas.

Pourquoi ?

Pour quoi faire ? Pour pas leur faire connaître la misère qu'on a eu. On en parlait pas. Ma femme aussi, elle a été interné à Jargeau. Même maintenant, c'est rare qu'ils parlent.

Et quand on a commencé à parler du génocide des juifs, qu'est ce que vous avez pensé ?

Avec mon copain François, on a travaillé pour savoir quels tziganes avaient été déportés. Mais c'était pas il y a des années hein. Deux, trois ans, pas plus. J'ai commencé à parler dans les lycées, les collèges. J'ai été appelé au parlement européen, à Bruxelles. Et puis à Strasbourg aussi. Pour parler aux gens là-bas. Je parle des Tziganes, des Gens du voyage, des Roms, des clochards même ! Moi je parle pour tout le monde.

Vous vous êtes dit « on oublie notre histoire ».

Oui justement, c'est ça qu'on a dit. Ils parlent que des juifs. Y a eu les Tziganes. Mais y'a pas eu que les Tziganes, il y en a eu beaucoup plus. Des sédentaires, y'avait tout ! Maintenant, ça commence à aller. Enfin, faut le dire vite. Je fais les lycées, j'ai fait presque toute la France. La semaine dernière, j'étais au lycée Belmondo, de Saint-Germain-lès-Arpajon. Et puis, là, vendredi, je suis convoqué pour refaire une intervention. Et le 17, il y a 60 gosses qui viennent de Normandie, de ah ça va me revenir... ils se dérangent de Normandie pour venir me voir. On a loué une salle.

Après la Libération, vous avez fait quoi ?

J'ai essayé de retrouver ma famille. Je les ai retrouvé dix ans après en Belgique. Je savais pas qu'ils étaient en Belgique. Moi, je les cherchais en France et eux, ils croyaient que j'étais mort. Mais par intermédiaire des Gens du Voyage, j'ai pu savoir qu'ils étaient en Belgique. Mon père avait monté un jeu de quilles en Belgique. On pensait même plus à l'internement. C'était oublié.

Quand je suis arrivé, je marchais, et puis ma sœur, on se croise, elle tourne la tête, moi aussi. « Raymond ! », « Poupée ! ». On s'est reconnu comme ça. Ils m'ont emmené là où il y avait les caravanes. Mon père était là. Ma mère, quand elle m'a vu arriver, elle est tombée dans les pommes. Et mon père...

Qu'est ce que vous aviez dans le camps ? Des objets ? De l'argent ?

Quand on est arrivé au camp, il fallait tout déposer à l'entrée. Les bijoux et tout. Parce que les Hongrois, eux, ils avaient beaucoup de pièces d'or. Il fallait déposer ça au bureau. Donc on avait plus rien. Ils nous fouillait pour voir si on avait rien caché. Quand on entrait dans le camp, on avait nos vêtements et la gamelle pour manger. Les boîtes à conserve. Les gardiens mangeaient ce qu'il y avait dedans et nous jetaient les boîtes de conserves vides par dessus. Pour pouvoir prendre de la soupe. Petit à petit, chacun a eu sa gamelle.

Est ce que les gardiens se moquaient de vous ?

Je suis resté un an et pendant un an, c'étaient des insultes. Ils nous prenaient pour des bêtes. Pire que des bêtes.

Le seul qui avait une attitude compatissante, c'était Émile Poulain...

Oui, oui, parce que lui, il était officier. Et c'est lui qui commandait les gardiens ; nous on l'aimait bien mais pas les gardiens. Il était strict avec eux.

Il y en avait combien de gardiens ?

Il y avait un cinquantaine de gardiens près des baraques. Eux ils avaient le feu, tout ce qu'il fallait quoi. Nous on avait rien ! Y'avait rien ! On avait même pas le droit de couper du bois. On avait demandé pour allumer un feu dans la cour. Y'avait du bois mort, plein même. Ils ont même pas voulu! « Nan, vous allez foutre le feu dans les baraques ». Tout l'hiver sans feu, on est resté. Je vais vous dire ; la faim, la soif c'est dur. Mais le froid, c'est le pire de tout. On souffrait moins de la faim et de la soif que du froid. Quand vous sentez que vous commencez à être ... engourdi, il faut se lever, sans ça le matin, *couic*.

Les familles dormaient ensemble pour se réchauffer...

Oui, les petits gosses, on les prenait sous la poitrine. On avait des lits superposés de l'armée. En bois. Et les paillasses, à force, y'avait plus rien, c'était de la poussière. Et après, les femmes, pour faire des jupes, elles coupaient les couvertures pour se couvrir. On avait plus rien. Enfin, on a sauvé notre peau, et ça c'est déjà beau. On était moins qu'une bête parce que une bête, on en prend soin. Pire que des bêtes. On est rejeté de la société. Moi, on vient là, on me dit : « retourne dans ton pays », Je dis « hé moi j'y suis dans mon pays, je suis né ici. C'est la France mon pays. Je viens de où moi ?! ». Je suis né en France, mes parents sont français. C'est mon pays la France

Vous en avez voulu à la société française ?

Nan, moi j'en ai toujours voulu, et j'en voudrai toujours, au gouvernement de l'époque. Parce que c'est le gouvernement de l'époque qui nous a fait enfermer. Mais j'en veux pas à la France, au contraire, j'aime bien la France, c'est mon pays. Mais j'en veux au gouvernement de l'époque ! Et oui...

Est ce que vous priez beaucoup dans le camp ?

Ma mère surtout. Et même eux, là, les Hongrois. Ils priaient entre eux mais nous on comprenait rien. On voyait bien que c'était une prière, c'est tout.

Mais vous, vous étiez religieux ?

Ben nous, on est catholique. Quand y'a un baptême, on va à l'église. On suit les gosses, c'est tout. Mais dans le camp, on croyait même plus en Dieu. Ma mère disait : « y'a pas de bon dieu pour voir ce qu'il se passe ici ? ». Un fois la Croix Rouge est venue, mais ils avaient pas le droit de rentrer.

Pourquoi à votre avis ?

Parce qu'on était gardé par des Français. ça faisait drôle. Ils voulaient pas que ça se sache sûrement. Mon père, il leur disait aux gardiens. « J'ai fait la guerre de 14-18, je suis gazé et blessé et en plus, je suis prisonnier français et gardé par des Français ! ». Y'en a, ça leur faisait mal d'entendre ça donc ils partaient, les autres rigolaient. Ils s'en foutaient pas mal.

Vous connaissez toujours la chanson que vos frères et sœurs chantaient après votre évasion ?

Ah bah oui !

Vous pouvez la chanter ?

Tu vas te sauver, je chante faux [rires].

C'est pas grave.

*Ce qu'aucun homme n'a pu faire, un gamin de 15 ans l'a montré
que ce n'est pas une affaire de sauver tous ces gens enchaînés
C'était pour une bagatelle, qu'on lavait mis dans le cagibi.
Mais sa colère en était telle que le soir, il est parti. Parti de Linas-Monthéry.
Les gendarmes se mirent à ses trousses mais ils n'ont pas pu le rattraper.
Ils sont revenus tous bredouilles, le chef avait l'air d'une andouille.
Et si Dieu le veut bien, c'est pas aujourd'hui ni demain que nous reverrons notre frangin.*

C'est mes sœurs qui chantaient ça. Alors à chaque fois que les gardiens venaient pour l'appel, c'était « Gurême Raymond ? Évadé ! ». et tout le monde chantait. Ah ça énervait les gendarmes. À coup de matraque. D'autres rigolaient.

Pourquoi vous vous êtes installé ici près du camp ?

Ah je pourrai pas vous dire. Parce que je suis resté une quinzaine d'années à Rambouillet, j'avais un terrain et tout. Et quand je faisais la ferraille, je suis arrivé ici, j'ai mis la ferraille dans la cour là et puis, en bas, je vois la colline. Je vois le camp. Je vois mes parents qui y étaient. Alors je dis au gars : « il est pas à vendre ce terrain ? ». il m'a dit que si. « Je l'achète ». et voilà. ça fait 47 ans que je suis là et que j'ai plus bougé. C'est comme un aimant. Maintenant, je me mets près du portail, je me vois tourner avec mes parents là-haut. C'est toujours là hein ! (il montre sa tête).

Vous connaissez la position de la mairie par rapport à cette histoire et vos activités aujourd'hui ?

Le maire de Linas, il dit que y'a jamais eu de camp. Je me suis disputé avec lui. Il voulait pas admettre que y'avait un camp là-haut. J'étais dedans ! Que je lui ai dit. Une association a cherché, et a mis au jour cette histoire. Mais si j'avais rien dit, on aurait pas cherché. Ils ont fait de la recherche comme toi. Maintenant, ils ont enlevé les dalles de ciment ; y'a aucune preuve. Y'a plus rien. C'est comme si tu rentres dans ma cour, c'est pareil. Il fallait que ça soit effacé, pour pas que ça se sache. C'est comme à Louviers. Y'avait un camp aussi là bas. Ils en parlent pas beaucoup du camp de Louviers. C'était une carrière....

Avranches ! ça m'est revenu ! C'est des gamins d'Avranches qui viennent la semaine prochaine. Ah ça m'énervait !

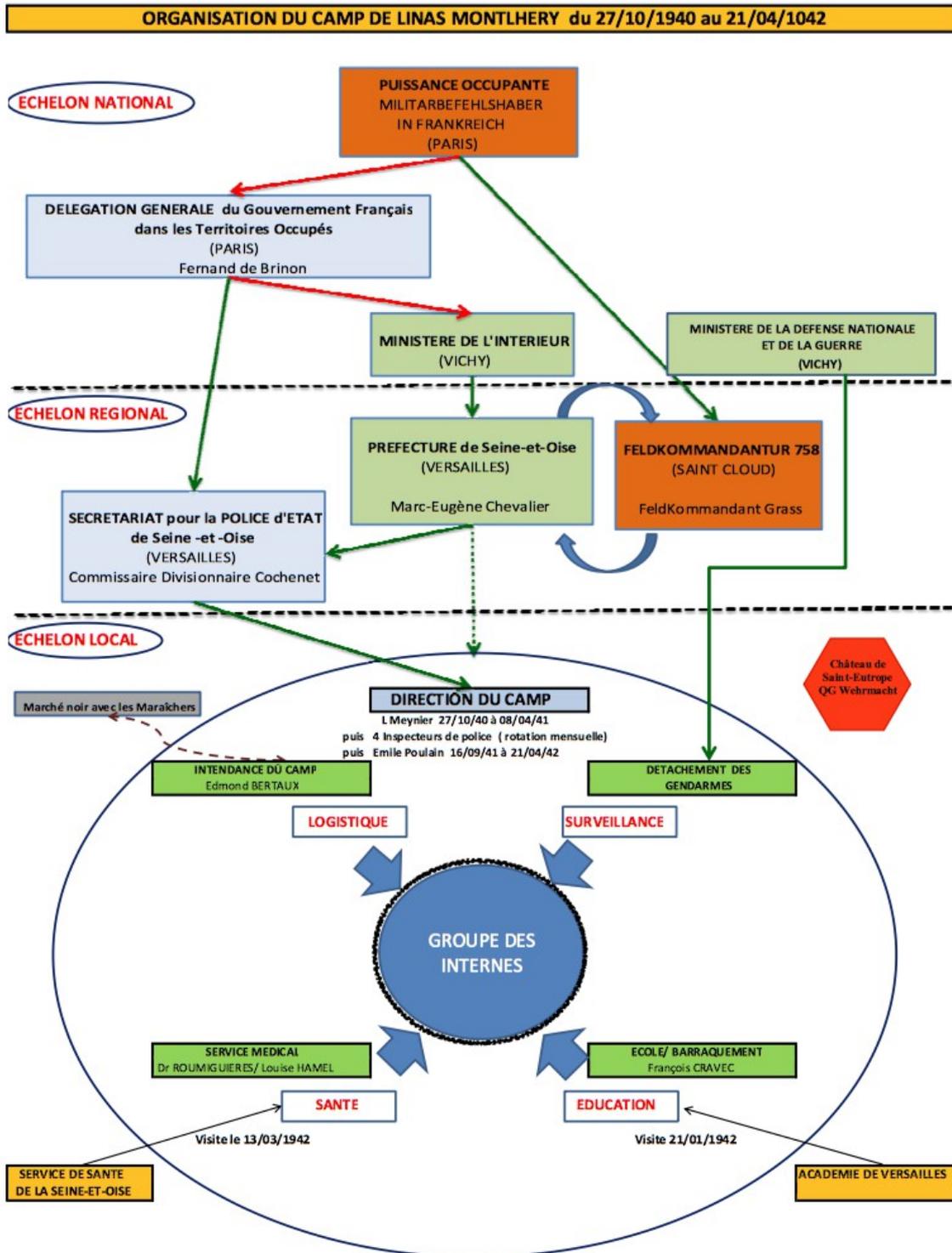
Ah ça m'arrive souvent aussi. Et est ce que vous avez eu une forme de reconnaissance, de réparations, ou d'excuse de la part de l'État Français ?

J'ai fait ma demande en 1983, pour avoir ma carte d'interné. Mais comme j'ai volé un camion aux SS pour le donner aux FFI, ils m'ont refusé. Ils pouvaient pas me donner la carte, si tu veux, parce que j'étais un délinquant. Quand j'étais à la prison à Angers. Mon ami François dit que c'est bizarre. Il réessaie et là on lui dit « il a pas le droit à la carte parce qu'il s'est évadé ». Comment ? Un prisonnier, son droit c'est de s'évader. Et un beau jour, en 2011, je reçois une lettre avec ma carte dedans, avec ma photo de 1983. Trente ans à venir ! Regarde ma tête ! Qui c'est celui là ? C'est moi ? Je me reconnaissais même pas. Je touche 300 euros par mois, ça fait un petit bout de beurre dans les épinards. Pour un camion, je suis parti travaillé dans les camps en Allemagne, pour les travaux forcés. Là, ça rigolait pas avec les SD.

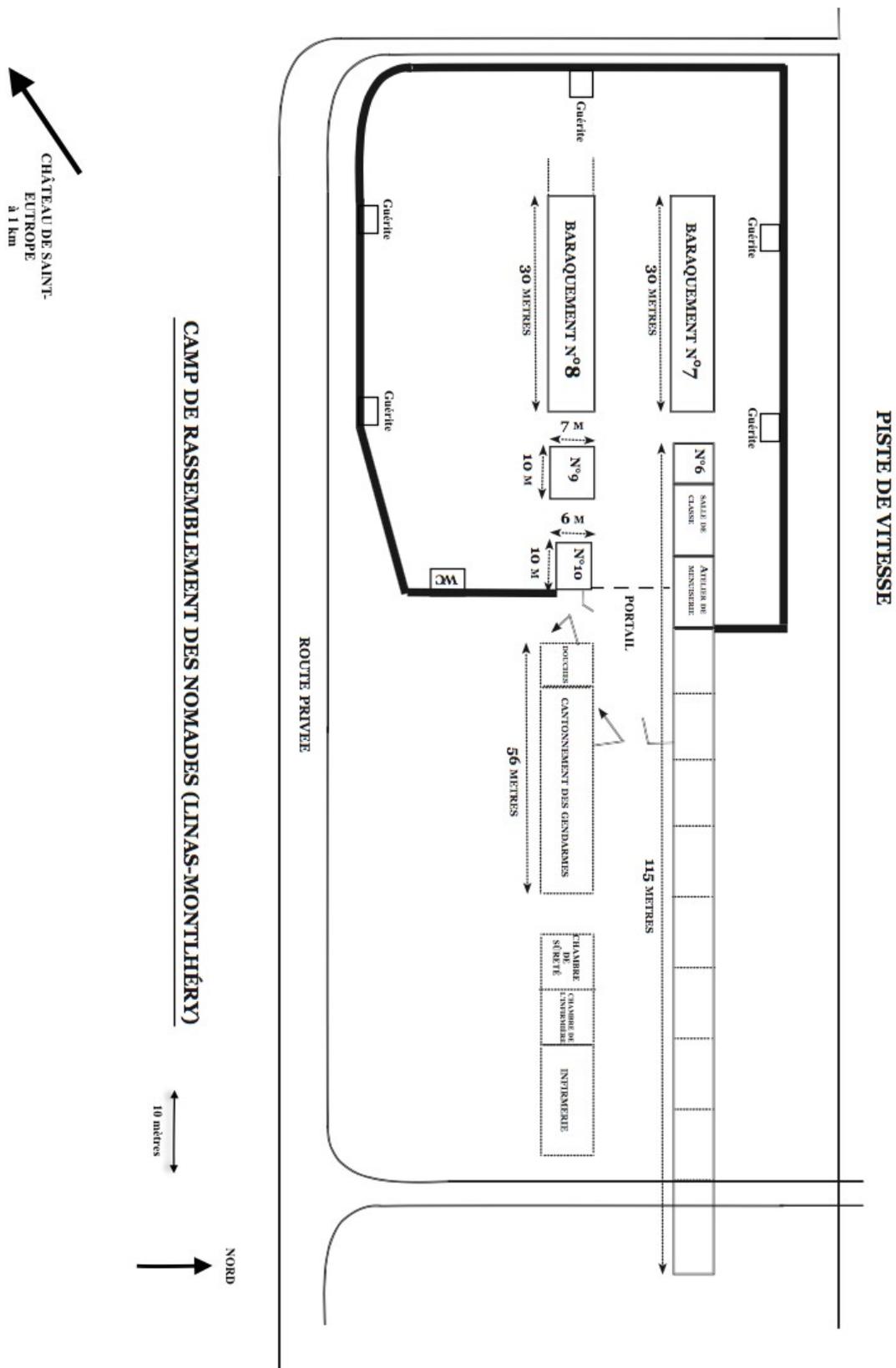
C'était une autre violence. Elle était plus forte qu'à Linas-Monthéry ?

Ah ! Mais Monthéry, c'était du gâteau. Parce que là bas, fallait travailler et on mangeait pas plus. Tous les jours des coups, pour travailler plus vite. Les SD, c'est pire que les SS. Ils avaient une tête de mort sur le képi, habillés en noir. C'était la mort en personne. J'ai réussi à m'évader, sans ça, je serais pas là, j'allais à Auschwitz direct. J'ai des papiers où c'est marqué dessus.

Document 2. Organigramme du camp de Linas-Montlhéry

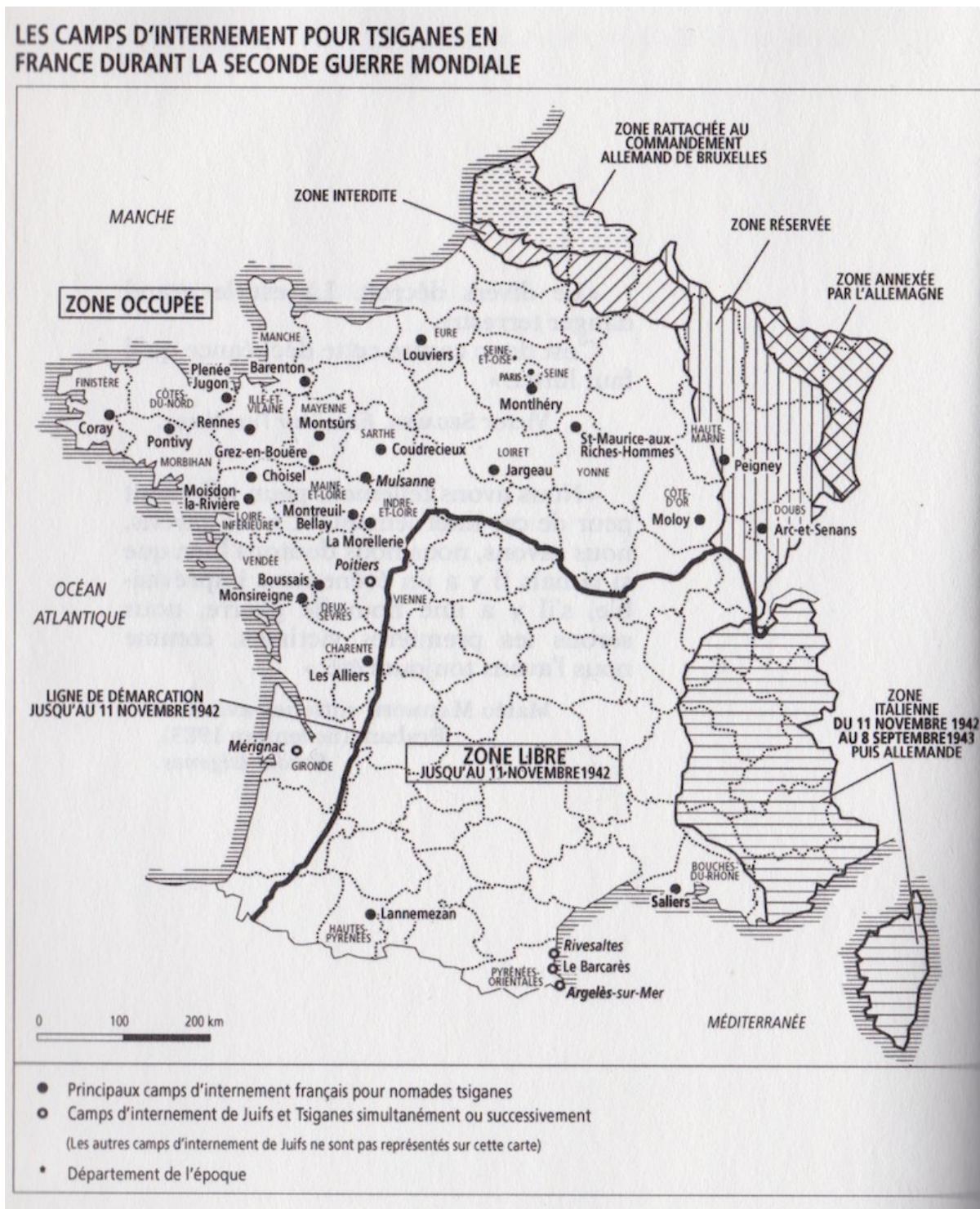


Document 3. Plan du camp d'internement de Linas-Monthéry³¹⁶



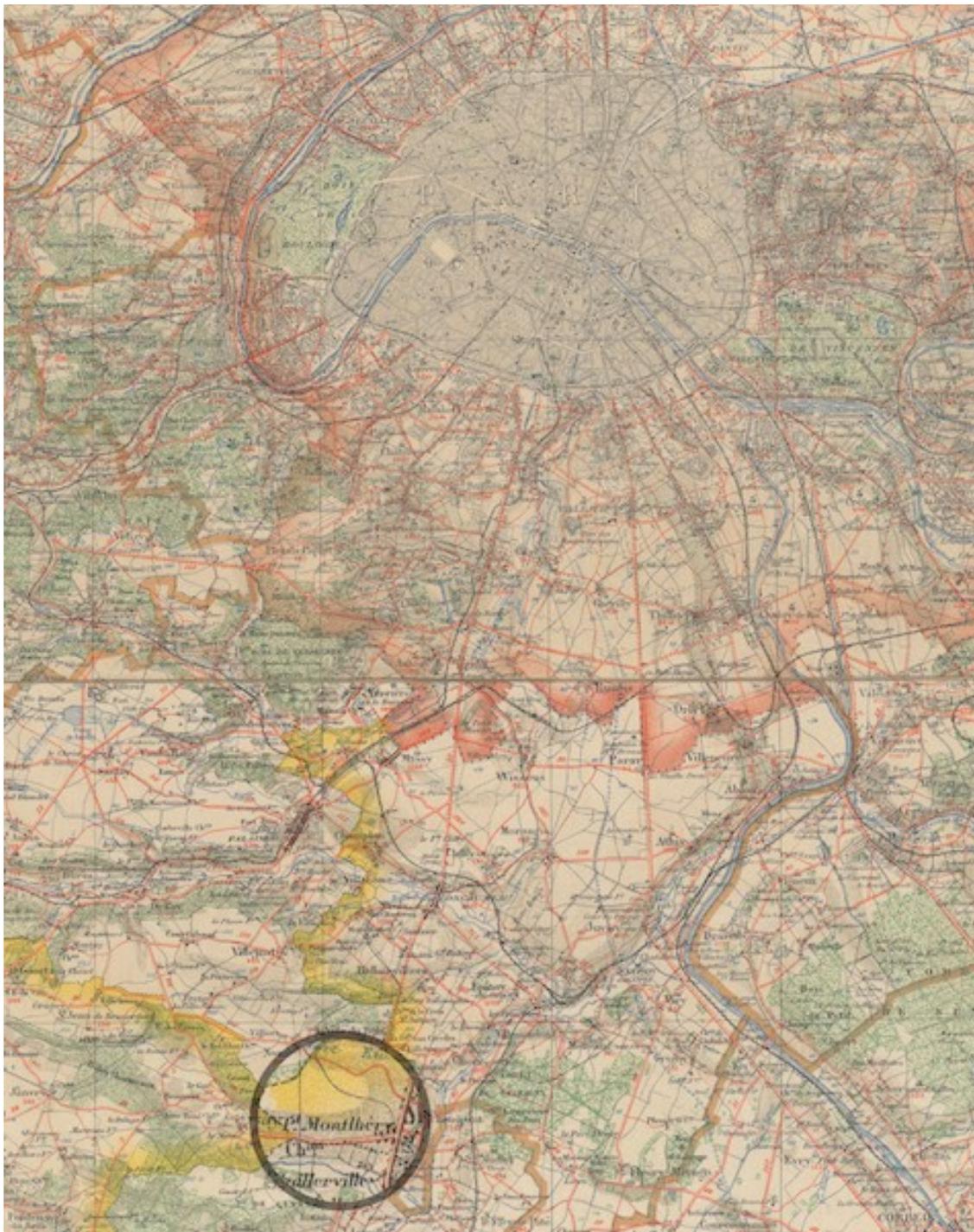
316 Réalisé à l'aide de deux plans conservés aux archives départementales des Yvelines, sous la cote 300 W 81

Document 4. Carte des camps d'internement pour Tsiganes et « nomades » en France pendant la Seconde Guerre mondiale³¹⁷



317 Document reproduit du livre de FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France. Un sort à part, 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009, p.1

Document 5. Localisation du camp à l'échelle départementale³¹⁸



318 Carte disponible sur Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Document 6. Comparaison de deux photographies aériennes du site de l'autodrome de Montlhéry (1933 et 1945)³¹⁹



1933



1949



**Site de l'ancien camp d'internement de Nomades
(détail de la photographie de 1949)**

³¹⁹ Photographies aériennes disponible sur Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Document 7. Photographie des « nomades » internés prise à l'intérieur du camp³²⁰



³²⁰ Archive privée, détenteur inconnu, date inconnue, délivré par Denis Petit, membre de l'association « Linas Patrimoine et Traditions ». Photographie prise probablement lors du baptême d'un nouveau-né.

Document 8. Photographie de la famille Leroux-Gurême en 1938³²¹

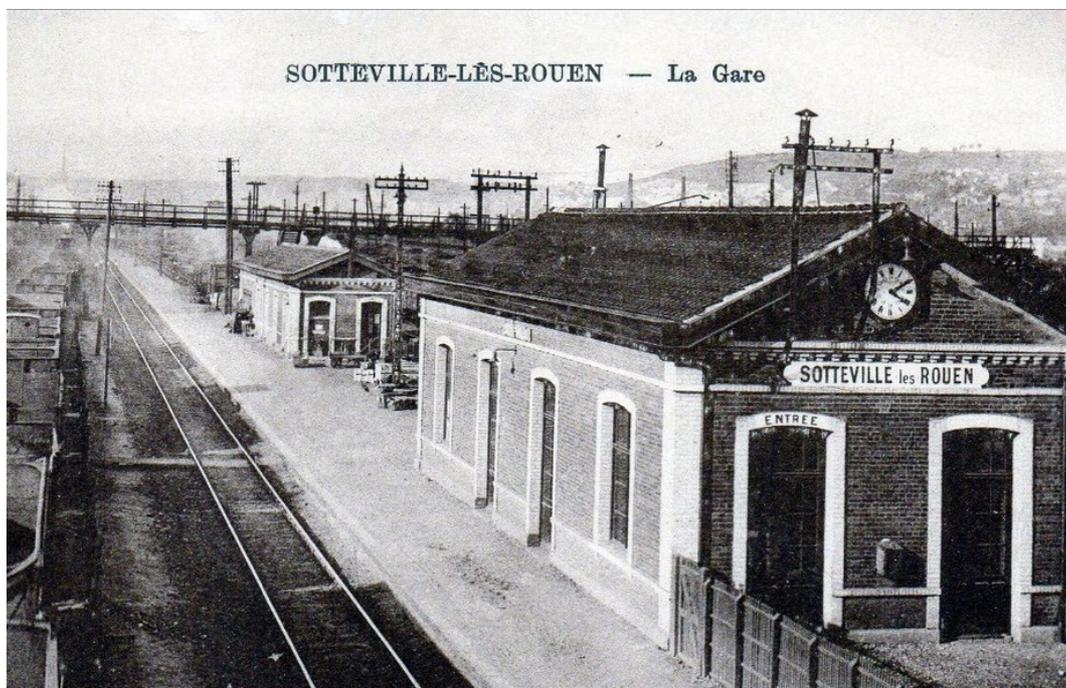


Document 9. Photographie de Raymond Gurême aujourd'hui



³²¹ Collection personnelle de Raymond Gurême, en couverture de son livre *Interdit aux nomades*. Calmann-Lévy, Paris, 2011 234p. Raymond Gurême est le troisième enfant en partant de la gauche.

Document 10. Cartes postales des deux gares traversées par le convoi ferroviaire du 27 novembre 1940 pour transférer les « nomades » assignés à Darnétal vers la Seine-et-Oise³²²



322 Cartes postales des gares de Sotteville et Brétigny-sur-Orge de la « Belle Époque », disponible sur Delcampe : <http://www.delcampe.fr/>

Document 11. Photographie des travaux d'après-guerre sur l'autodrome de Montlhéry en 1946³²³



Document 12. Plan du circuit de l'autodrome de Montlhéry en 1930³²⁴

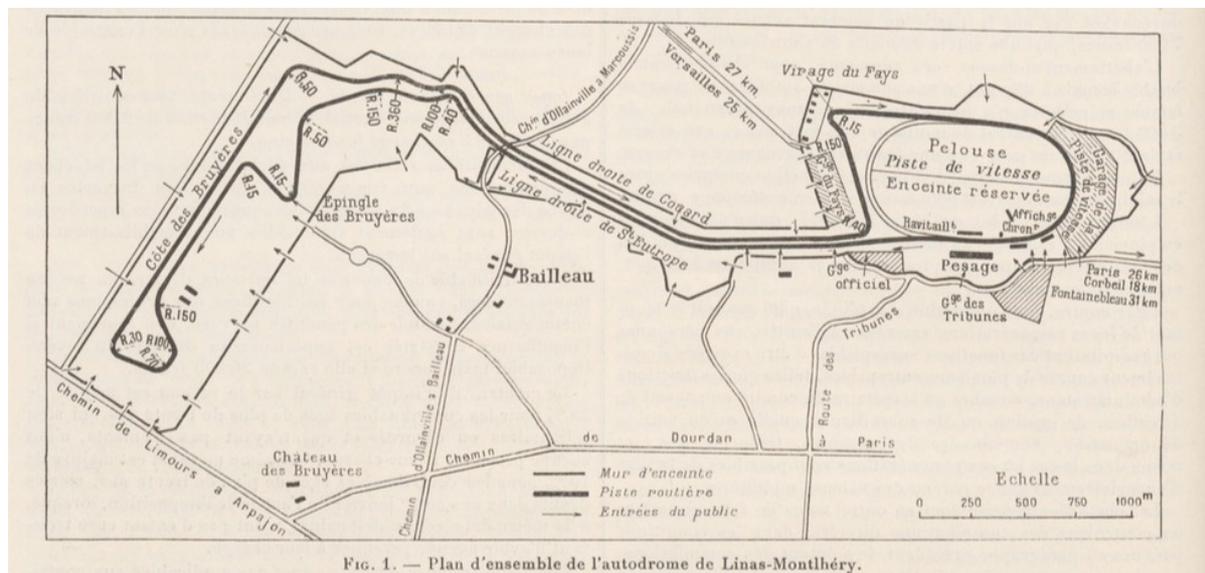


FIG. 1. — Plan d'ensemble de l'autodrome de Linas-Montlhéry.

323 Archive de l'Automobile Club de France. En arrière-plan, à l'extrême-gauche, un baraquement de l'ancien camp de Linas-Montlhéry est visible.

324 Plan issu de PERU, Mr. « L'autodrome-laboratoire de Linas-Montlhéry » in *Recherches et Inventions, Revue mensuelle de l'office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions du Ministère de l'Instruction Publique*, décembre 1930, consultable en ligne sur Gallica. p. 381-386

Document 13. Chronologie du camp (novembre 1940 – avril 1942)

1940

NOVEMBRE 1940

12 novembre 1940 : note du secrétariat générale de la police de Seine-et-Oise pour le préfet de Seine-et-Oise. Urgence : il faut créer un camp pour les réfugiés étrangers indésirables en région parisienne (ex : prison désaffectée) et prévoir l'hébergement, la capacité d'accueil et le nombre de gardiens nécessaires.

25 novembre 1940 : note urgente de la Feldkommandantur 758 traduite au préfet de Seine-et-Oise pour le logement des personnes refoulés en Seine-et-Oise, transférés prochainement par convoi ferroviaire

27 novembre 1940 au matin : Installation du camp d'internement dit « de l'autodrome » sur le terrain militaire transformé depuis la guerre en Ecole d'Application de la Cavalerie Motorisée et situé sur le plateau de St-Eutrope. Les baraquements construits en 1939 par les services du Génie peuvent abriter 600 détenus.

27 novembre 1940 au soir : arrivée d'un groupe de 190 nomades à la gare de Brétigny-sur-Orge. Ils viennent de Darnétal, dans la banlieue de Rouen où ils ont été assignés à résidence près d'une usine.

28 novembre 1940 : autorisation de la Kommandantur pour le prêt du fil de fer barbelé nécessaire à clôturer le camp, en allemand et en français.

30 novembre 1940 : arrêté préfectoral qui donne une armature légale au camp de Montlhéry.

30 novembre 1940 : compte-rendu sur l'état du camp de Montlhéry. État numérique : 182 internés, 47 hommes, 46 femmes, 89 enfants de moins de 15 ans.

DÉCEMBRE 1940

4 décembre 1940 : l'interné Hubert Leroux écrit une lettre de plainte adressée au préfet de Seine-et-Oise.

5 décembre 1940 Arrêté préfectoral portant sur l'aménagement des locaux de l'autodrome de L.M. en camp d'internement pour les individus provenant de divers départements de la zone occupée selon les ordres de la Feldkommandantur. Un régisseur est nommé et une avance de 100 000 francs est consentie pour l'aménagement des locaux et la subsistance des détenus (soit 12 francs/jour/détenus).

7 décembre 1940 : Louis Meynier, premier directeur du camp, prévient Versailles qu'une nomade, Nonoca Demeter, 17 ans, est atteint de diphtérie. Mentionne la situation dramatique des internés.

16 décembre 1940 : lettre de la Kommandantur au préfet de Seine-et-Oise. qui insiste sur les inconvénients de la localisation du camp en Seine-et-Oise et propose la déportation vers l'Est (*Ostgebieten*) des nomades internés à Montlhéry.

24 décembre 1940 : lettre du directeur de la Police d'État de Seine-et-Oise au secrétaire général pour la police au sujet des recherches de locaux pour le transfert des nomades actuellement internés à Montlhéry. Il souhaite que le camp reste à Montlhéry en affirmant que la situation sanitaire du camp s'est « sérieusement améliorée ».

24 décembre 1940 : gel des canalisations du château d'eau du plateau de St-Eutrope

31 décembre 1940 – 1^{er} janvier 1941 : dans la nuit, des Allemands, abreuvés, tirent avec leurs armes en direction du camp. Scène de panique à l'intérieur du camp. Pas de blessés.

1941

JANVIER 1941

2 janvier 1941 : Louis Meynier rapporte les incidents survenus lors du Nouvel An au camp. Se plaint du comportement des forces d'occupation allemandes.

3 janvier 1941 : premier ravitaillement du camp. Envoi de bons d'approvisionnement pour Mr Bertaux

6 janvier 1941 : la Feldkommandantur 758 presse le préfet de Seine-et-Oise pour le retour des couvertures prêtées aux nomades en décembre 1940

10 janvier 1941 : le cabinet du préfet de Seine-et-Oise transmet l'avertissement de la Feldkommandantur au département de la police d'État.

11 janvier 1941 : restitution aux Allemands des couvertures prêtées.

14 janvier 1941 : accord de la Feldkommandantur de Saint-Cloud pour que « le camp continue à subsister à Montlhéry ».

22 janvier 1941 : rapport d'un inspecteur de police sur le ravitaillement en essence de l'autodrome

FÉVRIER 1941

14 février 1941 : attribution des crédits pour la surveillance et l'hébergement des étrangers indésirables pour l'année 1941.

15 février 1941 : le Ministère de l'Intérieur somme le préfet de Seine-et-Oise de lui fournir la liste des internés au camp de l'autodrome de Montlhéry.

24 février 1941 : naissance de l'enfant Suzanne Carlos à l'intérieur du camp. Issue du groupe familial Carlos. 186 nomades internés au total.

27 février 1941 : lettre des Belges internés à Montlhéry au préfet de Seine-et-Oise.

MARS 1941

1^{er} mars 1941 : arrêté préfectoral pour adjoindre une infirmière au médecin du camp. Louise Hamel.

6 mars 1941 : Louis Meynier adresse la liste nominative des internés à Versailles.

11 mars 1941 : lettre de Joseph Toloche au préfet de Seine-et-Oise pour demander sa libération en tant que ressortissant belge.

27 mars 1941 : évasion, dans la soirée de Jean-Baptiste Le Courtes, nomade né en Bretagne. Lettre du 28 mars de Louis Meynier avertissant Versailles de cette évasion.

AVRIL 1941

3 avril 1941 : lettre de plainte collective adressée au préfet de Seine-et-Oise.

4 avril 1941 : naissance, à 1h30 du matin d'un « enfant du sexe masculin » au camp. Groupe familial Annies.

8 avril 1941 : vaste opération de fouille opérée par les services de police

16 avril 1941 : Versailles avertit la Feldkommandantur de la fouille du 8 avril. 161.211 francs ont été saisis.

22 avril 1941 : Le préfet de Seine-et-Oise au Conseiller Supérieur d'Administration de Guerre. Il propose de transférer les communistes détenus à Aincourt à Linas-Montlhéry dans le périmètre de l'autodrome. Ils logeraient dans les baraques de la métairie du château de St-Eutrope. Il est également question de transférer la totalité des détenus au camp de Linas-Montlhéry et de laisser la fonction initiale de sanatorium à Aincourt. 54 détenus occuperaient les baraques de la ferme de Faye, environ 30 jeunes internés de 17 à 20 ans occuperaient les baraques dans le parc du château de St-Eutrope, la ferme du château de St-Eutrope serait utilisée par des chômeurs pour cultiver les terres. Des soldats allemands logeant au 1^{er} étage du château de St-Eutrope sont affectés à la station de brouillage installée dans la ferme de Faye.

23 avril 1941 : décès de Flor Toloche, né en 1901, à l'hôpital d'Arpajon.

26 avril 1941 : rapport d'Émile Poulain pour le secrétariat de la police d'État de S et O. Évoque la situation matérielle et le moral des internés. La question du travail est abordée. (à noter qu'Émile Poulain n'est pas chef du camp, il le devient en septembre 1941).

29 avril 1941 : naissance d'un enfant masculin dans le camp. Groupe familial Demeter. La mère, Boumba Demeter, et son enfant sont transportés à l'hôpital d'Arpajon. Effectif porté à 189 internés.

MAI 1941

6 mai 1941 : Gaston Fabre fait un rapport à sa hiérarchie des résultats de son enquête suite à la disparition régulière de viande dans la cuisine du camp.

12 mai 1941 : Louise Hamel, infirmière du camp, envoie une lettre au préfet de Seine-et-Oise pour lui demander des fournitures médicales et une amélioration des infrastructures de l'infirmerie

15 mai 1941 : naissance d'un enfant féminin, Jeanne Demestre, au camp. Enfant du couple Anais Demestre et Charles Carlos.

17 mai 1941 : incendie accidentel du bureau de l'inspecteur. Rapport de Joseph Jan.

17 mai 1941 : approvisionnement en savon pour les internés du camp.

19 mai 1941 : lettre de plainte de Félix Carlos au préfet de Seine-et-Oise.

26 mai 1941 : arrêté préfectoral qui confirme la fonction de régisseur-comptable de Mr. Bertaux. Salaire de 1.800 francs.

26 mai 1941 : lettre de plainte de toutes les femmes du camp de Montlhéry à la Kommandantur de Versailles

28 mai 1941 : lettre du directeur d'un comité automobile demandant l'évacuation des internés pour reprendre les courses et les événements sportifs à l'autodrome de Montlhéry

28 mai 1941 : Robert Milly saisit une lettre de l'Union Commerciale Immobilière adressée à Félix Carlos. L'inspecteur de police avertit alors Versailles.

29 mai 1941 : visite d'un médecin militaire allemand au camp. Visite « satisfaisante » selon le rapport de Robert Milly

30 mai 1941 : la police de Versailles demande à Robert Milly d'être présent à chaque repas des internés pour surveiller la distribution et le partage de la nourriture.

31 mai 1941 : naissance d'un enfant masculin, Antoine Joseph Demestre, enfant de Marguerite Demestre. Effectif porté à 191 internés

JUIN 1941

3 juin 1941 : la Police de Versailles s'inquiète de voir que le nomade Félix Carlos ait pu mené une transaction immobilière sans que le directeur du camp ne soit au courant.

7 juin 1941 : rapport manuscrit d'Émile Poulain au directeur de la police d'État sur l'état du camp de Montlhéry.

8 juin 1941 : naissance d'un enfant Demestre au camp. Marie Demestre, fille de Persa Demestre. Effectif porté à 192 internés.

23 juin 1941 : évasion d'Henriette Delage, d'Anita Cortès et d'Henriette Gurême.

30 juin 1941 : naissance d'un enfant masculin, groupe familial Petrobost. Transport de la mère et de l'enfant à l'hôpital. Effectif porté à 190 nomades dont 3 hospitalisés à Arpajon.

JUILLET 1941

1^{er} juillet 1941 : le préfet de Seine-et-Oise prévient la Feldkommandantur de l'évasion des trois internées.

2 juillet 1941 : lettre du secrétaire d'État au ravitaillement pour régler le rationnement des denrées alimentaires.

17 juillet 1941 : l'inspecteur de police, Joseph Jan, « délégué dans les fonctions de Directeur du Camp de Rassemblement des Nomades de Linas-Montlhéry » saisit une lettre datée du 14 juillet et adressée à René Gurême. Il est convaincu que c'est Henriette, sa sœur évadée, qui a écrit cette lettre et note son adresse de domicile, situé à Rouen.

21 juillet 1941 : Versailles avertit le commissariat de Rouen de la possible présence d'Henriette Gurême chez un de ses parents résidant à Rouen, 25 rue Ledru-Rollin.

24 juillet 1941 : lettre manuscrite du Dr Roumiguières à la police de Versailles pour demander du matériel médical.

26 juillet 1941 : le commissaire de police de Rouen signale l'arrestation d'Henriette Gurême.

26 juillet 1941 : compte-rendu d'Émile Poulain, officier de paix, au commissaire de police général de Versailles. Stratégie pour éviter les évasions : faire revenir les évadés dans le camp pour dissuader les autres.

26 juillet 1941 : naissance d'un enfant au camp. Georges Paul Demestre. Du couple Rosa Colombar et Paul Demestre. Transport à l'hôpital d'Arpajon. Effectif porté à 191 « unités ». Lettre de Robert Milly

26-27 juillet 1941 : évasion de René et Raymond Gurême dans la nuit.

31 juillet 1941 : l'inspecteur de police Robert Milly adresse au secrétaire général pour la Police le règlement du camp et l'emploi du temps

AOÛT 1941

9 août 1941 : lettre de la police de Versailles au directeur de la Santé publique de Seine-et-Oise pour des médicaments nécessaires au camp de Montlhéry.

14 août 1941 : arrestation des nomades Raymond et René Gurême à Saint-Mard, en Seine-et-Marne.

15 août 1941 : retour, au matin, des frères Gurême au camp de Montlhéry.

20 août 1941 : bon de livraison des médicaments demandés par le Dr. Roumiguières.

20 août 1941 : Gaston Fabre, inspecteur de police du camp, signale la réintégration d'Henriette Gurême et d'Anita Cortes au camp de Montlhéry.

23 août 1941 : arrestation d'Henriette Delage, de Pierre Delage et de Albert Duval. Le directeur du camp est alors Gaston Fabre.

28-29 août 1941 : évasion de 7 nomades / rapport de police.

29 août 1941 : fouille des baraquements des internés évadés durant la nuit.

SEPTEMBRE 1941

4 septembre 1941 : lettre d'Émile Poulain à la Police d'État de Versailles pour demander sa nomination comme directeur du camp

7 septembre 1941 : lettre du chef d'escadron Berthier demandant un renforcement de la surveillance des nomades pour prévenir toute évasion.

15 septembre 1941 : prise de fonction d'Émile Poulain comme directeur du camp

20 septembre 1941 : lettre de Félix Carlos au préfet + lettre de Joseph Toloche au commissaire de Darnétal.

29 septembre 1941 : saisie d'une correspondance entre nomades par le chef de camp

30 septembre 1941 : Circulaire ministérielle aux Préfets. L'approvisionnement en produits pharmaceutiques et petit matériel médical est de plus en plus difficile à fournir à cause de la pénurie et la demande est croissante. Il est envisagé un contrôle plus strict des demandes en provenance des camps.

OCTOBRE 1941

3 octobre 1941 : Budget financier du camp de Linas-Montlhéry. Total de 1.835.000f répartis : salaires des personnels de surveillance (80.000f), aménagement et entretien du camp (25.000f), hébergement et entretien des internés (1.500.000f), transport des internés (30.000f), équipement-armement-habillement des personnels de surveillance (200.000f). Demande de confirmation du poste de régisseur au camp de Linas-Montlhéry et description de la personne.

9 octobre 1941 : le Dr. Roumigières demande à la police de Versailles de lui fournir des articles de pansement et des ingrédients médicaux pour le camp.

22 octobre 1941 : découverte d'une contrebande de tabac à l'intérieur du camp

23 octobre 1941 : article sur l'autodrome de Montlhéry paru dans le journal *La France au Travail*.

31 octobre 1941 : demande d'autorisation d'Émile Poulain pour faire venir le curé de Linas au camp afin qu'il donne des cours de catéchisme aux enfants.

NOVEMBRE 1941

1^{er} novembre 1941 : création d'une école dans le camp pour « les jeunes nomades des deux sexes ».

12 novembre 1941 : Émile Poulain demande à Versailles de faire tout son possible pour récupérer les affaires des nomades à Darnétal.

20 novembre 1941 : lettre des Belges internés au préfet de Seine-et-Oise.

28 novembre 1941 : visite du camp d'un inspecteur général des eaux, Mr. Lyon, pour prévoir de futurs aménagements.

29 novembre 1941 : lettre de la part de tous les nomades du camp adressée au commissaire. Réclame un meilleur quotidien et une meilleure alimentation.

DÉCEMBRE 1941

2 décembre 1941 : le préfet de Seine-et-Oise s'adresse au préfet délégué du Ministère de l'Intérieur pour demander des cartes de textiles et des bons de chaussures nécessaires aux nomades internés.

3 décembre 1941 : internement au camp de Montlhéry de la famille Bischoff qui porte l'effectif des internés de 196 à 199.

4 décembre 1941 : visite d'Émile Vadoche à son frère Joseph pour une discussion de vingt minutes pour le faire libérer. Autorisation allemande.

5 décembre 1941 : inquiétude d'Émile Poulain face à la possibilité de faire évacuer le camp de Montlhéry.

6 décembre 1941 : réception d'un permis d'acquisition de 2 tonnes de charbon pour le chauffage du camp

8 décembre 1941 : libération de deux nomades internés au camp de Montlhéry/ Louis et Jeanne Van der Meulen.

11 décembre 1941 : informations sur les transferts successifs de Roger Demestre, interné par erreur au camp de Jargeau après avoir purgé une peine à la prison d'Alençon.

12 décembre 1941 : le préfet de Seine-et-Oise notifie du transfert des enfants Van Der Meulen à la Kommandantur de Versailles.

12 décembre 1941 : décès de la nomade Marie Colombar dans le camp

13 décembre 1941 : obsèques de Marie Colombar dans l'église de Linas. 27 nomades assistent à la cérémonie.

16 décembre 1941 : lettre de Persa Demestre à la Feldkommandantur pour demander le retour de son mari au camp de Montlhéry.

18 décembre 1941 : refus de la Feldkommandantur de transférer Roger Demestre de Jargeau à Montlhéry.

26 décembre 1941 : lettre d'Émile Poulain demandant une réglementation plus sévère des prérogatives des gendarmes sous son autorité. Contestation de son autorité

27 décembre 1941 : le chef d'Escadron Berthier demande au préfet de l'aide pour renforcer la surveillance du camp (barbelés, téléphone, éclairage de nuit)

28 décembre 1941 : un dimanche. Tenue d'une messe par le père de Longpont.

28 décembre 1941 : nouvelle lettre de Persa Demestre, cette fois-ci adressée au préfet pour demander le retour de son mari au camp de Montlhéry.

29 décembre 1941 : Émile Poulain réclame un enseignant d'Aincourt pour faire classe à l'intérieur du camp

1942

JANVIER 1942

1^{er} janvier 1942 : naissance de Carlos Déméter. Fils de Jean Demeter et de Czoura Demeter. La mère et l'enfant ont été transférés à l'hôpital d'Arpajon.

5 janvier 1942 : réponse négative du préfet de Seine-et-Oise aux réclamations de Berthier.

8 janvier 1942 : demande de l'Intendant de Police au Préfet de Seine-et-Oise d'affectation d'un enseignant au camp pour les enfants nomades.

11 janvier 1942 : note, sûrement rédigé par Émile Poulain, sur l'état numérique et l'armement des gardiens du camp.

13 janvier 1942 : Le préfet de Seine-et-Oise demande la possibilité à l'Inspecteur d'Académie d'affecter un enseignant détenu à Aincourt pour l'instruction encourageante des jeunes nomades.

14 janvier 1942 : note de la Préfecture à l'Intendant de Police en vue de la prévision des crédits d'entretien du camp pour l'année 1942.

16 janvier 1942 : le préfet de Seine-et-Oise demande à la police de Versailles de lui faire parvenir en 5 exemplaires une notice sur le camp de Linas-Montlhéry selon un format précisé.

23 janvier 1942 : remise au Préfet d'une notice de renseignements en 5 ex. concernant le camp de nomades de Linas-Montlhéry.

26 janvier 1942 : avis favorable à la demande du préfet de Seine-et-Oise d'affecter un enseignant du camp d'Aincourt au camp de Linas-Montlhéry. Il pense que ce détenu, interné pour avoir distribué un tract pacifiste, ne présente aucun danger moral ou politique et qu'il pourra reprendre sa place dans la société.

27 janvier 1942 : Rapport de l'Inspection générale des camps sur la gestion du camp de nomades de Linas-Montlhéry. Doutes et inquiétudes sur le rôle de Mr. Bertaux.

28 janvier 1942 : naissance d'un enfant dans le camp. Edmond Thodor, fils de Joseph Thodor et de Marguerite Thodor.

29 janvier 1942 : Lettre de l'inspecteur académique au préfet de Seine-et-Oise. Un inspecteur primaire d'Etampes s'est rendu au camp de Linas-Montlhéry pour constater l'état de l'enseignement dispensé à environ 60 enfants quasiment illettrés de tous âges par un détenu de 18 ans dans des conditions précaires. Il s'avère indispensable qu'un enseignant prenne la relève, assisté de ce jeune homme. Il faut également solliciter l'aide des communes avoisinantes pour la fourniture de matériel. Il est souhaité que le poste d'enseignant soit attribué à un homme plutôt âgé (jeunes détenues féminines ardentes et peu farouches), non communiste, pour un enseignement complété d'une éducation morale.

FÉVRIER 1942

1^{er} février 1942 : signalement d'un cas de typhoïde, l'enfant Denise Petrobost, par le Dr. Roumiguières au Dr. Renard.

2 février 1942 : lettre de Madame Hamel, infirmière au camp, pour demander quatre jours de repos à la suite au préfet de Seine-et-Oise.

6 février 1942 : rapport du Dr. Renard sur la situation sanitaire du camp.

7 février 1942 : réponse du consul général de Belgique à Joseph Toloche. Lettre interceptée par Émile Poulain qui diligente une enquête.

9 février 1942 : enquête d'Émile Poulain sur l'origine d'une lettre adressée au consul belge. C'est Joseph Toloche qui avoue l'avoir écrite avec l'aide de René Gurême.

13 février 1942 : 160 kilos de vêtements et de couvertures des roulottes de Darnétal ont été réceptionnés la veille au camp et remis aux familles.

18 février 1942 : Note confidentielle au préfet de Seine-et-Oise. Il court des bruits désagréables sur le camp de Linas-Montlhéry qui serait mal géré.

21 février 1942 : mariage « à la mode bohémienne » à l'intérieur du camp entre Octave Petrobost et Maria Colombar. Rapport d'Émile Poulain

25 février 1942 : René Gurême écrit une lettre au préfet pour s'engager dans l'armée française.

27 février 1942 : lettre du secrétaire général pour la police au préfet de Seine-et-Oise sur la délégation de crédit pour le camp de Linas-Montlhéry pour le 1^{er} trimestre de 1942.

MARS 1942

3 mars 1942 : L'entreprise Bellon à Paris 6ème, spécialisés dans la fabrication de filets pour les Ets pénitenciers, demande au préfet de Seine-et-Oise la possibilité de faire travailler les détenus du camp de Linas-Montlhéry. Cette entreprise a déjà ouvert un atelier dans le camp de Montreuil-Bellay.

14 mars 1942 : décès de Georges Demestre, âgé de sept mois et demi. 190 nomades à l'intérieur du camp.

20 mars 1942 : Le préfet de Seine-et-Oise informe le directeur des Ets Bellon qu'il procède à l'examen de sa demande.

21 mars 1942 : retour au camp de Montlhéry de Roger Demestre, époux de Persa Demestre, transféré par erreur au camp de Jargeau.

25 mars 1942 : Note pour le Sous-préfet. Suite au passage de l'Inspection Générale des Camps du Territoire, une enquête serait peut-être menée par l'Inspection Générale des Services Administratifs. par rapport aux doutes qui subsistent sur la gestion du régisseur (comparé à un commerçant) du camp de Linas-Montlhéry.

26 mars 1942 : accord écrit du Ministère de l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise pour l'emploi des nomades du camp de Linas-Montlhéry. Présage un effet bienfaisant sur la mentalité des détenus.

AVRIL 1942

4 avril 1942 : naissance d'une fille Demeter au camp. Effectif porté à 201 internés.

7 avril 1942 : demande écrite du préfet de Seine-et-Oise au préfet général, délégué du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur dans les Territoires Occupés, s'il est possible d'accueillir 26 nomades qui se trouvent à Nancy.

9 avril 1942 : lettre du directeur de l'Enregistrement et des Domaines au sujet de la cession de 122 stères de bois pour le camp de nomades.

10 avril 1942 : visite du camp de la société Clayton venue faire des expériences sanitaires sur les affaires des nomades. Plainte d'Émile Poulain car des vêtements brûlés lors de l'expérience.

11 avril 1942 : Le Ministre confirme au préfet de Seine-et-Oise la suppression du camp de nomades de L.M, l'évacuation partielle du centre d'Aincourt et sa nouvelle utilisation. Il propose de regrouper à Mulsanne (Sarthe) les divers centres d'ébergement de la zone occupée. Il demande de mettre en route l'évacuation des 200 nomades de Linas-Montlhéry le jeudi 16 avril vers Mulsanne où ils seront reçus le jour même. Les 50 gendarmes de Linas-Montlhéry seront affectés au camp de Voves. Après le transfert de Linas-Montlhéry vers Mulsanne, 300 détenus communistes quitteront Aincourt pour Voves.

11 avril 1942 : évasion de Pierre Delage.

12 avril 1942 : rapport d'évasion rédigé par Émile Poulain + feuille de route à suivre en cas de nouvelle évasion.

16 avril 1942 : lettre du préfet de Seine-et-Oise au directeur de la SNCF pour le transfert des nomades de la gare de Longjumeau vers le Mans.

17 avril 1942 : notification de l'escorte nécessaire pour le transfert des nomades. 25 gendarmes devront être présents à 6h du matin au camp de Linas-Montlhéry.

17 avril 1942 : Le préfet de Seine-et-Oise informe le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de l'évacuation des 200 nomades du camp de Linas-Montlhéry le 26 avril et de l'évacuation partielle du camp d'Aincourt vers Mulsanne, et de la nécessité de maintenir les 50 gendarmes dans le département. Le Chef de la Section Gendarmerie à la Délégation Générale du Gouvernement Français souhaite le remplacement des gendarmes par des douaniers pour la surveillance des détenus.

19 avril 1942 : le préfet de la Seine-et-Oise demande à ce que tous les véhicules soient présents pour le transfert de 225 personnes vers la gare de Longjumeau.

21 avril 1942 : transfert des nomades internés à Montlhéry vers le camp de Mulsanne, près du Mans (Sarthe). Convoi ferroviaire de la gare de Longjumeau mis à la disposition des services préfectoraux par la S.N.C.F.

22 avril 1942 : début du démantèlement du camp. Transfert de matériel.

23 avril 1942 : lettre d'Émile Poulain à l'intendant de police de Versailles pour lui signaler que sa présence à Montlhéry n'est plus nécessaire. Il se met à la disposition d'une nouvelle affectation.

26 avril 1942 : le préfet de Seine-et-Oise informe le Préfet-Délégué du Ministre de l'Intérieur du transfert des 200 nomades effectué le 21 avril vers le camp de Mulsanne.

30 avril 1942 : fermeture du camp de Linas-Montlhéry.

Document 15. Photographie de la plaque commémorative sur la route de l'autodrome de Montlhéry



Document 16. Débat au Sénat sur « l'internement des nomades entre 1940 et 1946 et la politique nationale de la mémoire » en 2013³²⁵

Question écrite de M. Jean-Jacques Lozach

M. Jean-Jacques Lozach attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la prise en compte du sort des nomades durant la Seconde Guerre mondiale par la politique de la mémoire impulsée sous l'égide de son ministère et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

En avril 1940, les « nomades », français ou non, ont été assignés à résidence par un décret-loi et une circulaire d'application particulièrement dépréciatrice et « stigmatisante », sur l'ensemble du territoire et pour toute la durée du conflit. Systématiquement internés en zone occupée, dans des conditions épouvantables, par exemple dans les camps de Rennes, Mulsanne (Sarthe) ou Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), leur sort en zone sud a été également dramatique. La moitié d'entre eux ont subi une assignation à résidence stricte les privant de toutes ressources et de moyens de subsistance ou de secours. Les autres ont été envoyés dès l'automne 1940 dans les sinistres camps du Roussillon (Argelès, Le Barcarès, Rivesaltes) et enfin au camp de Saliers (Bouches-du-Rhône), construit par le ministère de l'intérieur dans un but de propagande et de concentration selon des critères raciaux. Cependant, internement et assignation à résidence ont duré jusqu'à la mise en œuvre de la circulaire d'application de la loi n° 46-991 du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités au 1er juin 1946, abrogeant le décret-loi du 6 avril 1940 interdisant la circulation des nomades.

Ainsi, ceux-ci ont été touchés durant plus de six ans par des mesures administratives de contrainte et d'exclusion. Les atteintes portées à la liberté d'aller et venir ainsi que les mesures d'assignation et d'internement sont constitutifs d'une violence exceptionnelle, interrompue seulement au début de l'été 1946. Non organisés, non représentés, fuyant l'administration qui les a maintenus sous le joug et l'arbitraire du régime du carnet anthropométrique de 1912 à 1969, les nomades sont les seuls nationaux à n'avoir jamais reçu de véritable signe de reconnaissance des préjudices moraux ou économiques subis lors de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis quelques années, des plaques commémoratives et la présence d'officiels au camp de Montreuil-Bellay ou à Saliers rappellent que des camps d'internement pour nomades ont existé en France. Cependant, le travail de mémoire est assez limité. Il lui demande si des actions mémorielles seront renforcées ou impulsées en la matière.

Réponse du Ministère chargé des anciens combattants³²⁶

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants tient à préciser que la situation douloureuse des nomades internés ou déportés pendant la Seconde Guerre mondiale n'a pas été méconnue. Les épreuves qu'ils ont subies ont été prises en compte notamment dans le domaine de la mémoire. Sur ce sujet, il convient de rappeler que l'interdiction de circulation des nomades, prise par le décret du 6 avril 1940, fut radicalisée après l'armistice, quand les

325 Publié au Journal Officiel (question écrite n° 06636 de M. Jean-Jacques Lozach le 30 mai 2013 - page 1613 et réponse du Ministère chargé des anciens combattants publiée dans le JO Sénat du 25 juillet 2013 - page 2178. XVe législature). Disponible sur : <https://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130506636.html>

326 Cette réponse donne à voir la position du gouvernement envers ces persécutions

Allemands, en Zone nord, et le gouvernement de Vichy, en Zone sud, exigèrent leur regroupement. C'est ainsi que des camps furent ouverts pour les tsiganes, les forains ou les cheminots, dont le dénominateur commun était de ne pas avoir de domicile fixe. Dans d'autres camps, préexistants, les gens du voyage se trouvèrent mêlés à des réfugiés espagnols ou à des opposants au gouvernement de Vichy. L'histoire de ces camps est complexe, la similitude n'existant ni dans leur longévité - de quelques mois à plusieurs années - ni dans les conditions de vie qu'y trouvèrent les internés. Il ressort des études historiques qu'environ 6 000 tsiganes furent internés en France.

Cette mesure, injustifiée en soi, eut pour effet paradoxal de les préserver de la déportation et du sort que connurent les Tsiganes dans les autres pays européens. Ainsi, seul est répertorié un convoi qui, parti de Malines (Belgique) le 15 janvier 1944, déporta à Auschwitz 145 tsiganes venus de France sur les 351 arrêtés par la *Feldgendarmérie* dans le ressort du commandement militaire de Bruxelles. Les épreuves subies par les tsiganes au cours de cette sombre période de l'histoire sont prises en compte dans la politique de mémoire mise en œuvre par le ministre de la défense. C'est à son initiative en effet que les organisations liées à la communauté des gens du voyage sont désormais invitées officiellement à participer aux cérémonies organisées dans le cadre de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, instituée par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000.

Par ailleurs, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) soutient financièrement les initiatives visant à maintenir vivace le souvenir de leurs épreuves et à rappeler, in situ, par la réalisation de plaques ou de stèles commémoratives, l'existence des camps où ils furent internés, comme à Saliers (Bouches-du-Rhône), Barenton (Manche) ou Avrillé-lès-Ponteaux (Indre-et-Loire). Par ailleurs, la DMPA participe, sous d'autres formes, au maintien de cette mémoire, en accordant des subventions pour la réalisation de colloques ou en contribuant à des publications. Elle compte poursuivre cette politique, notamment en examinant attentivement les demandes portées par des collectivités territoriales ou des associations. S'agissant du camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), son histoire est caractéristique de la vie des gens du voyage durant la Seconde Guerre mondiale et du sort qui leur fut réservé. Une stèle commémorative existe depuis 1988 et les vestiges et le sol de cet ancien camp d'internement ont été classés au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture et de la communication du 27 septembre 2012.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I/. CONSTRUIRE LE CAMP.....	17
Chapitre 1. Un espace transformé dans l’urgence de la guerre : l’autodrome de Montlhéry.....	19
A. La construction d’un autodrome de l’entre-deux-guerres.....	20
B. La militarisation de l’autodrome : l’installation d’un centre de l’armée française.....	24
Chapitre 2. Un camp improvisé pour interner des « nomades ».....	31
A. Le choix de l’autodrome : l’expression locale de la politique d’internement en Seine-et-Oise.....	32
B. L’enracinement du camp sur le plateau de Saint-Eutrope.....	39
C. Le financement du camp : un enjeu permanent.....	43
II/. GOUVERNER LE CAMP.....	47
Chapitre 3. Trois espaces qui polarisent le camp de Linas-Montlhéry.....	49
A. L’enceinte des internés : un espace habité, clos et sous contrôle.....	51
B. La garde : l’emplacement des gendarmes.....	57
C. L’infirmierie : un milieu sous contraintes sanitaires.....	62
Chapitre 4. Pluralité et tensions de gouvernance.....	69
A. Un directeur de camp pris entre plusieurs feux.....	70
B. Un personnel tiraillé par des relations hiérarchiques.....	77
C. L’occupant allemand : une double présence influente à plusieurs échelles.....	85
III/. VIVRE ET RÉSISTER À L’INTÉRIEUR DU CAMP.....	93
Chapitre 5. Le camp au jour le jour : scènes de la vie quotidienne et expériences collectives.....	97
A. Récit d’un jour ordinaire : le jeudi 5 juin 1941 au camp de Linas-Montlhéry.....	98
B. Éprouver la faim : sous-alimentation, trafics de nourriture et protestations collectives.....	104
C. Survivre à l’hiver et appréhender la mort : dénuement matériel et « puissance de survie ».....	110

Chapitre 6. Sortir du camp : demandes de libération, évasions et transfert définitif.....	121
A. Demander sa libération : stratégies rhétoriques et constructions identitaires.....	122
B. S'évader du camp : fuites collectives et résistances familiales.....	132
C. Démanteler le camp : une sortie définitive et contrainte.....	140
 CONCLUSION.....	 147
 SOURCES.....	 153
 BIBLIOGRAPHIE.....	 157
 DOCUMENTS ANNEXES.....	 165
Document 1. Entretien Raymond Gurême réalisé le 11 novembre 2015.....	165
Document 2. Organigramme du camp de Linas-Monthéry.....	181
Document 3. Plan du camp d'internement de Linas-Monthéry.....	182
Document 4. Carte des camps d'internement pour Tsiganes et « nomades » en France pendant la Seconde Guerre mondiale.....	183
Document 5. Localisation du camp à l'échelle départementale.....	184
Document 6. Comparaison de deux photographies aériennes du site de l'autodrome de Monthéry (1933 et 1945).....	185
Document 7. Photographie des « nomades » internés prise à l'intérieur du camp.....	186
Document 8. Photographie de la famille Leroux-Gurême en 1938.....	187
Document 9. Photographie de Raymond Gurême aujourd'hui.....	187
Document 10. Cartes postales des deux gares traversées par le convoi ferroviaire du 27 novembre 1940 pour transférer les « nomades » assignés à Darnétal vers la Seine-et-Oise.....	188
Document 11. Photographie des travaux d'après-guerre sur l'autodrome de Monthéry en 1946.....	189
Document 12. Plan du circuit de l'autodrome de Monthéry en 1930.....	189
Document 13. Chronologie du camp (novembre 1940 – avril 1942).....	190
Document 14. Photographie de la stèle mémorielle érigée sur le parvis de la gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne) en 2011.....	202
Document 15. Photographie de la plaque commémorative sur la route de l'autodrome de Monthéry.....	203
Document 16. Débat au Sénat sur « l'internement des nomades entre 1940 et 1946 et la politique nationale de la mémoire » en 2013.....	204